



## INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



# Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages 2ème Edition (EMICoV 2011)



Décembre 2012

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'ANALYSE ECONOMIQUE  
ET DE LA PROSPECTIVE

(MDAEP)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE  
L'ANALYSE ECONOMIQUE

(INSAE)

ENQUETE MODULAIRE INTEGREE SUR LES  
CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

2ème ÉDITION

(EMICoV 2011)



giz



Décembre 2012

Les personnes suivantes ont pris part à l'analyse des données de l'EMICoV-2 et à la rédaction de ce rapport :

Alexandre BIAOU (INSAE)	Damien MEDEDJI (Indépendant)	Cyriaque EDON (IREEP)
Djabar ADECHIAN (INSAE)	Clotaire YAMADJAKO (INSAE)	Fatahi CHITOU (INSAE)
Appolinaire TOLLEGBE (INSAE)	Eudes HOUNKPODOTE (INSAE)	Hervé OBOSSOU (INSAE)
Sahawal ALIDOU (OCS)	Sylvestre DANSOU (INSAE)	Mouchitaba LAWANI (INSAE)
Ambroise AGBOTA (OCS)	Claude ADJOVI (INSAE)	Gilles KIKI (Indépendant)
Raïmi ESSESSINOU (INSAE)	Jules DAGA (INSAE)	

Les personnes suivantes ont participé aux travaux du comité de lecture du rapport d'analyse :

Djabar ADECHIAN	Clotaire YAMADJAKO	Fatahi CHITOU
Appolinaire TOLLEGBE	Eudes HOUNKPODOTE	Hervé OBOSSOU
Sourou DJATON KOUBADJE	Sylvestre DANSOU	Mouchitaba LAWANI
Christian F. DOSSOU	Claude ADJOVI	Charles DEDEGBE
Raïmi ESSESSINOU	Jules DAGA	Florent DOSSOU
Andrée COSSI	Kocou ZOUNON	Awaou BACO BABA-MOUSSA
Félicien D. ACCROMBESSY		

Les personnes suivantes ont assuré la coordination technique et administrative :

Cosme VODOUNOU, DG/INSAE au moment de l'enquête et actuellement DG/AFRISTAT  
Alexandre BIAOU, DGA/INSAE au moment de l'enquête et actuellement DG/INSAE  
Djabar ADECHIAN, Directeur des Statistiques Sociales  
Agnès FLENON, DAF/INSAE au moment de l'enquête  
Awaou BACO BABA-MOUSSA, actuellement DAF/INSAE

Ce rapport présente les principaux résultats de la deuxième édition de l'Enquête EMICoV réalisée au Bénin sur la période allant de novembre 2011 à janvier 2012 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE). L'EMICoV-2 a bénéficié de l'appui financier du Gouvernement Béninois, du projet Millénium Challenge Account (MCA-Benin), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Corbeille commune (Royaume du Danemark et République Fédérale d'Allemagne). L'INSAE saisit l'opportunité qui lui est offerte par la présente publication pour remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent le Bénin dans la réduction de la pauvreté.

Pour tous renseignements concernant l'EMICoV, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), 01 BP 323, Cotonou, Bénin (Téléphone (229) 21 30 74 48 /21 30 82 44 ; Fax (229) 21 30 82 46 ; e-mail : insae@insae-bj.org; Site:www.insae-bj.org).

## Table des matières

---

Table des matières .....	iii
Liste des tableaux et des graphiques .....	v
Préface .....	x
Sigles et abréviations .....	xii
Résumé .....	xiii
Introduction .....	1
<b>Chapitre 1 : Caractéristiques du pays et organisation de l'enquête .....</b>	<b>2</b>
1.1 Aperçu sur le Bénin .....	2
1.2 Politiques mises en œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des populations .....	4
1.2.1. Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2011-2015 .....	4
1.2.2 : Politique Nationale de l'Emploi .....	6
1.2.3 : Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole .....	6
1.3. Organisation de l'enquête .....	7
1.3.1 : Objectifs .....	7
1.3.2 : Echantillonnage .....	8
1.3.3 : Collecte des données .....	9
1.3.3.1 : Questionnaires .....	9
1.3.3.2 : Méthode de collecte des données .....	11
<b>Chapitre 2 : Emploi, Chômage et condition de travail .....</b>	<b>12</b>
2.1. Définition des concepts .....	12
2.2. Evolution et structure de l'emploi .....	14
2.4. Evolution et caractéristiques du chômage .....	25
2.5. Conditions d'activité .....	29
<b>Chapitre 3 : Emploi des jeunes .....</b>	<b>35</b>
3.1. Quelques caractéristiques des jeunes au Bénin .....	35
3.2. Evolution du taux d'occupation des jeunes de 2006 à 2011 .....	36
3.3. Evolution et structure de l'emploi des jeunes .....	37
3.4. Secteur d'activité et nature de l'emploi des jeunes .....	39
<b>Chapitre 4 : Différentes facettes de la pauvreté au Bénin .....</b>	<b>47</b>
4.1. Aperçu sur les différentes formes de pauvreté .....	47
4.2. Situation des différentes formes de pauvreté au Bénin .....	50
4.2.1. Dynamique des différentes formes de pauvreté entre 2009 et 2011 .....	50
4.2.2. Profil des différentes formes de pauvreté en 2011 .....	52
4.3. Liens entre les différentes formes de pauvreté et ampleur du noyau dur .....	57
4.3.1. Relations entre les différentes formes de pauvreté .....	58
4.3.2. Ampleur du noyau dur de la pauvreté .....	59
4.4. Typologie des ménages suivant les formes de pauvreté .....	62

<b>Chapitre 5 : Pauvreté et situation des enfants au Bénin.....</b>	<b>68</b>
5.1. Approches conceptuelles.....	68
5.2. Situation de la pauvreté monétaire et non monétaire des enfants entre 2006 et 2011.....	69
5.3. Pauvreté non monétaire et privations qui affectent les enfants.....	74
<b>Chapitre 6 : Sécurité alimentaire, pauvreté et stratégies de gestion des chocs.....</b>	<b>76</b>
6.1. Définition des concepts.....	76
6.2. Fréquence et diversité du régime alimentaire des ménages.....	77
6.3. Nombre de repas consommés par les enfants et les adultes.....	80
6.4. Niveaux et tendances de l'insécurité alimentaire (2008, 2010 et 2011).....	84
6.5. Profil de l'insécurité alimentaire au Bénin en 2011.....	85
6.6. Chocs et stratégies de gestion.....	87
6.7. Sécurité alimentaire et pauvreté.....	91
<b>Chapitre 7 : Genre et accès à la terre.....</b>	<b>94</b>
7.1 Définition des concepts.....	94
7.2. Possession de parcelles.....	95
7.3 Modes d'acquisition des terres.....	97
7.4 Modes d'acquisition actuelle des terres.....	100
7.5 Possession d'un titre de propriété sur la parcelle.....	101
7.6 Modes de sécurisation des parcelles.....	104
7.7 Droit de propriété sur les terres.....	108
7.8 Exploitation des terres.....	110
7.9 Pratiques culturelles sur les terres.....	113
<b>Chapitre 8 : Conflits domaniaux et modes de règlement.....</b>	<b>117</b>
8.1. Définition des concepts et initiatives de sécurisation foncière.....	118
8.1.1. Définition des concepts.....	118
8.1.2. Initiatives de sécurisation foncière au Bénin.....	120
8.2. Niveaux et caractéristiques des parcelles en conflits domaniaux.....	120
8.3. Natures des conflits domaniaux.....	123
8.4. Modes de règlement des conflits domaniaux.....	127
8.5. Mode de règlement des litiges domaniaux au cours des 12 derniers mois par nature des conflits.....	130
8.6. Durée et coût moyen de règlement des conflits domaniaux lors des 12 derniers mois.....	130
<b>Chapitre 9 : Fracture numérique, pauvreté et emploi.....</b>	<b>133</b>
9.1. Définition des concepts.....	133
9.2. Dynamique de la possession des TIC par les ménages (en 2010 et 2011).....	134
9.3. La fracture numérique de premier degré.....	135
9.4. La fracture numérique de second degré.....	137
9.5. La fracture numérique de troisième degré.....	139
9.6. Niveau de vie et fracture numérique.....	140
9.7. Emploi et fracture numérique.....	141
9.8. Moyens d'accès et lieu de connexion à internet.....	143
Conclusion et perspectives.....	146
Annexe A : Personnel de l'enquête.....	147

## Liste des tableaux et des graphiques

---

### Chapitre 1 : Caractéristiques du pays et organisation de l'enquête

Tableau 1.1 :	Allocation de l'échantillon grappes et ménages par département et par milieu de résidence (EMICoV-2/EDSB-IV)	8
Graphique 1.1 :	Calendrier pluviométrique et agricole au Bénin	3

### Chapitre 2 : Emploi, chômage et conditions d'activité

Tableau 2.1 :	Evolution du taux d'emploi des 15 - 64 ans selon le milieu de résidence de 2006 à 2011	15
Tableau 2.2 :	Répartition de la population active occupée et le taux d'emploi des 15 - 64 ans par milieu de résidence selon les caractéristiques socioéconomiques	17
Tableau 2.3 :	Répartition de la population active occupée des 15 - 64 ans par secteur d'activité et branche d'activité selon les caractéristiques socioéconomiques	21
Tableau 2.4 :	Répartition des actifs occupés des 15 - 64 ans par secteur d'activité et catégorie socioprofessionnelle selon les caractéristiques socioéconomiques	22
Tableau 2.5 :	Taux de pluri activité et durée moyenne dans l'emploi actuel en années selon les caractéristiques socioéconomiques	24
Tableau 2.6 :	Evolution du taux de chômage des 15 - 64 ans de 2006 à 2011	25
Tableau 2.7 :	Durée du chômage, pourcentage de primo-demandeurs et taux de chômage des 15 - 64 ans selon les caractéristiques socioéconomiques	26
Tableau 2.8 :	Répartition de chômeurs de 15 - 64 ans par branche d'activité souhaitée et les prétentions salariales selon les caractéristiques socioéconomiques	28
Tableau 2.9 :	Forme de rémunération de l'activité et taux de salarisation des 15 - 64 ans selon les caractéristiques socioéconomiques	31
Tableau 2.10 :	Taux de sous emploi-visible, % de travailleurs de + 48 heures, % de travailleurs détenteurs de contrat de travail, % de travailleurs déclarés à la CNSS/FNRB	34
Graphique 2.1 :	Répartition de la population active occupée par niveau d'instruction et pôle de croissance	16
Graphique 2.2 :	Evolution de l'emploi selon le type de l'emploi de 2006 à 2011	19
Graphique 2.3 :	Répartition de la population active par pôle de croissance et selon le secteur d'activité (formel privé, formel public et informel) en 2011	20
Graphique 2.4 :	Taux de salarisation selon les pôles de croissance	30

### Chapitre 3 : Emploi des jeunes

Tableau 3.1 :	Répartition des jeunes selon les caractéristiques sociodémographiques et le milieu de résidence	36
Tableau 3.2 :	Structure de l'emploi des jeunes selon les caractéristiques socio-démographiques en 2011	38
Tableau 3.3 :	Jeunes occupés par catégorie socio-professionnelle selon les caractéristiques socio-démographiques en 2011	40

Tableau 3.4 :	Jeunes occupés par branche d'activité selon les caractéristiques socio-démographiques en 2011	42
Tableau 3.5 :	Pourcentage de jeunes occupés par secteur d'activité et selon quelques caractéristiques socio-démographiques	44
Tableau 3.6 :	Pourcentage de jeunes occupés par type de contrat et nature de l'emploi, selon les caractéristiques socio-démographiques	45
Graphique 3.1 :	Evolution du taux d'occupation des jeunes de 2006 à 2011	37
<b>Chapitre 4 : Différentes facettes de la pauvreté</b>		
Tableau 4.1 :	Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté en termes d'actifs en 2009 et 2011	51
Tableau 4.2 :	Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté en terme d'actifs suivant le milieu de résidence et le département en 2011	53
Tableau 4.3 :	Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté en termes d'actifs suivant les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages en 2011	55
Tableau 4.4 :	Corrélations entre les différentes formes de pauvreté en 2011	58
Tableau 4.5 :	Pourcentage de populations pauvres cumulant les quatre formes de pauvreté en 2011 selon certaines caractéristiques du chef de ménage	61
Graphique 4.1 :	Evolution des différentes formes de pauvreté selon le milieu de résidence et l'année	52
Graphique 4.2 :	Disparités selon le milieu de résidence au niveau des différentes formes de pauvreté	54
Graphique 4.3 :	Evolution des différentes formes de la pauvreté selon la taille du ménage	56
Graphique 4.4 :	Evolution des différentes formes de pauvreté selon les branches d'activités	56
Graphique 4.5 :	Distribution de l'incidence des trois autres formes de la pauvreté selon les quintiles de dépenses par tête en 2011	57
Graphique 4.6 :	Pourcentage de populations pauvres cumulant les quatre formes de pauvreté en 2011 par milieu de résidence	59
Graphique 4.7 :	Pourcentage de populations pauvres cumulant les quatre formes de pauvreté en 2011 par département	60
Graphique 4.8 :	Nuage des variables issu de l'Analyse des Correspondance Multiples (facteur 1 et 2)	64
<b>Chapitre 5 : Pauvreté des enfants</b>		
Tableau 5.1 :	Pourcentage de populations pauvres, proportion d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans ménages pauvres au Bénin suivant le milieu de résidence en 2006, 2009 et 2011	70
Tableau 5.2 :	Incidence de la pauvreté monétaire des enfants par tranche d'âge et par département en 2011	71
Tableau 5.3 :	Incidence de la pauvreté des enfants selon les caractéristiques du ménage en 2011	72

Tableau 5.4 :	Incidence de la pauvreté selon les caractéristiques des enfants	73
Tableau 5.5 :	Incidence des privations sévères et modérées en 2010 et 2011	74
Graphique 5.1 :	Incidence des privations sévères en 2010 et 2011	74

## **Chapitre 6 : Sécurité alimentaire, pauvreté et stratégies de gestion des chocs**

Tableau 6.1 :	Pourcentage de ménages ayant consommé au moins un jour de la semaine des aliments ou groupes d'aliments donnés par milieu de résidence et par département	79
Tableau 6.2 :	Pourcentage de ménages ayant consommé au moins un jour de la semaine des aliments ou groupes d'aliments donnés selon le sexe, le niveau d'instruction, la branche d'activité et le statut formel/informel de l'activité du chef de ménage	80
Tableau 6.3 :	Nombre moyen de repas pris en période normale et en période de soudure	83
Tableau 6.4 :	Proportion de ménages en insécurité alimentaire au Bénin en 2011 selon les caractéristiques sociodémographiques du ménage	86
Tableau 6.5 :	Pourcentage de ménages ayant subi des chocs sociaux, pourcentage de ménages ayant subi des chocs économiques et pourcentage de ménages ayant subi des chocs biophysiques	88
Tableau 6.6 :	Répartition des ménages selon le type du choc principal et les caractéristiques du chef de ménage et du ménage	89
Tableau 6.7 :	Stratégies adoptées par les ménages par type de choc	91
Tableau 6.8 :	Corrélation entre score de consommation alimentaire et indicateurs de niveau de vie	92
Graphique 6.1 :	Variation en % du nombre de repas pris par les adultes et grands enfants par rapport à celui pris par les enfants de moins de 5 ans	81
Graphique 6.2 :	Variation en pourcentage du nombre de repas journaliers en période de soudure par département	82
Graphique 6.3 :	Proportion de ménages en insécurité alimentaire en 2008, 2010 et 2011 selon le sexe et au niveau national	84
Graphique 6.4 :	Proportion de ménages en insécurité alimentaire au Bénin en 2011 par quintiles de richesse	92
Graphique 6.5 :	Pourcentage de ménages ayant subi des chocs sociaux, économiques, et des chocs biophysiques	93

## **Chapitre 7 : Genre et accès à la terre**

Tableau 7.1 :	Répartition (%) de la population possédant de parcelles selon le sexe, par milieu de résidence, par département, par niveau d'instruction, par groupe d'âge et par quintiles de dépenses par tête	96
Tableau 7.2 :	Répartition (%) des parcelles selon le mode d'acquisition et le sexe, par milieu de résidence, par département et par période	98
Tableau 7.3 :	Répartition (%) des parcelles acquises les douze derniers selon le mode d'acquisition, le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le sexe du propriétaire	101
Tableau 7.4 :	Répartition (%) des parcelles selon le type de document disposé, par sexe et niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département, et par période d'acquisition	103

Tableau 7.5 :	Répartition (%) des parcelles selon le type de document disposé, par sexe et niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département, et par période d'acquisition	106
Tableau 7.6 :	Répartition (%) des parcelles selon le genre et le type de droit, par niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département et par période d'acquisition	109
Tableau 7.7 :	Répartition (%) des parcelles selon le genre et le type de droit, par niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département et par période d'acquisition	112
Tableau 7.8 :	Répartition (%) des parcelles possédées par les femmes selon le type de cultures pratiquées les douze derniers mois	115
Tableau 7.9 :	Répartition (%) des parcelles possédées par les hommes selon le type de cultures pratiquées les douze derniers mois	116
Graphique 7.1 :	Répartition des parcelles selon le mode d'acquisition et selon le sexe	97
Graphique 7.2 :	Pourcentage de parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal selon le sexe et le niveau d'instruction du détenteur	102
Graphique 7.3 :	Différentes formes d'exploitation réalisées sur les parcelles détenues par les hommes et les femmes	110
Graphique 7.4 :	Principales cultures réalisées sur les parcelles selon le sexe	113
Graphique 7.5 :	Principales cultures réalisées sur les parcelles détenues par les hommes selon le département	114

## **Chapitre 8 : Conflits domaniaux et mode de règlement**

Tableau 8.1 :	Parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux selon le milieu de résidence et le département	121
Tableau 8.2 :	Parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux selon le type de parcelle, le type de document et le type d'exploitation au cours des 12 derniers mois (ayant précédé la période d'enquête) (%)	122
Tableau 8.3 :	Parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux selon le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction des propriétaires de parcelles (%)	123
Tableau 8.4 :	Principal problème domanial rencontré (en %) au cours des 12 derniers mois selon la localisation, le type de parcelle, le type de document, le type d'exploitation, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction du gestionnaire	125
Tableau 8.5 :	Règlement des conflits domaniaux au cours des 12 derniers mois selon la localisation, le type de parcelle, le type de document, le type d'exploitation, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction du gestionnaire	128
Tableau 8.6 :	Durée et coûts moyens de règlement des conflits fonciers selon certaines caractéristiques des propriétaires des parcelles, la nature des parcelles, leur mode de règlement et le type de document dont le requérant dispose pour la parcelle	131
Graphique 8.1 :	Principal problème domanial rencontré au cours des douze derniers mois ayant précédé la période d'enquête (%)	126
Graphique 8.2 :	Répartition des parcelles litigieuses les 12 derniers mois selon le mode de règlement	127

## Chapitre 9 : fracture numérique, pauvreté et emploi

Tableau 9.1 :	Proportion des ménages possédant des TIC par sexe du CM et par milieu de résidence	135
Tableau 9.2 :	Proportion de la population de 15 ans ou plus ayant accès aux TIC selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction	136
Tableau 9.3 :	Pourcentage de la population de 15 ans et plus par usage fait de l'ordinateur et de l'internet selon le sexe le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction	138
Tableau 9.4 :	Pourcentage de la population de 15 ans ou plus par fréquence d'utilisation de l'internet selon le sexe le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction	139
Tableau 9.5 :	Proportion de la population de 15 ans ou plus ayant accès aux TIC par niveau de vie selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction	140
Tableau 9.6 :	Proportion de la population de 15 ans ou plus ayant accès aux TIC par situation dans l'activité, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction	142
Tableau 9.7 :	Pourcentage de la population de 15 ans ou plus par moyen d'accès selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction	144
Tableau 9.8 :	Pourcentage de la population de 15 ans ou plus par lieu de connexion à internet selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction	145
Graphique 9.1 :	Proportion de ménages possédant des TIC et l'électricité	135

## Préface

---

Le bilan d'une décennie d'ajustement structurel au Bénin a révélé que, malgré les progrès accomplis en termes de rétablissement des grands équilibres macro-économiques et de croissance économique, le phénomène de pauvreté persiste. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a élaboré, depuis la fin des années 90, une Stratégie de Croissance pour Réduction de la Pauvreté (SCRП) dont la troisième génération couvre la période 2011-2015. La SCRП est considérée comme le document stratégique global intersectoriel de référence au Bénin. La réorientation des politiques de développement sur le front de la lutte contre la pauvreté pose un grand défi, celui d'assurer le suivi et l'évaluation des stratégies contenues dans la SCRП et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

C'est dans cette optique que l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a organisé fin 2011 la deuxième édition de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) couplée avec la quatrième édition de l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin. Elle fait suite à l'édition de 2006 et à l'enquête de suivi de 2010. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'évaluation périodique des progrès dans la réalisation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie et des Ménages offre au Gouvernement, aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux partenaires au développement, l'opportunité de disposer d'une importante base de données sociodémographiques et économiques, notamment des indicateurs actualisés pour l'évaluation et le suivi des programmes et politiques de développement, à savoir les indicateurs sur la pauvreté, l'emploi et le chômage, sur l'accès à la microfinance et la participation à l'épargne, la sécurité alimentaire, les conflits fonciers, la sécurité humaine, la gouvernance et la démocratie.

Le présent rapport offre aux lecteurs l'opportunité d'apprécier les efforts consentis et les nouveaux défis à relever, tant au niveau des populations qu'au niveau de l'administration béninoise. Il constitue donc un précieux instrument de travail à la disposition de tous les acteurs au développement, des chercheurs et autres utilisateurs, pour l'évaluation et la mise en œuvre des programmes sectoriels de population et de l'économie en vue d'améliorer le niveau et la qualité de vie des populations béninoises.

Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'appui financier du Gouvernement Béninois et des Partenaires au Développement, notamment le Programme du Bénin pour le Millénaire Challenge Account (Programme MCA-Bénin), la Coopération Danoise (DANIDA), la Coopération Technique Allemande (GIZ) et le PNUD.

A ce titre, l'INSAE, au nom du Gouvernement béninois adresse ses sincères remerciements et ses compliments à tous les Représentants et Responsables des institutions ci-dessus cités.

Nos remerciements vont également :

- ✓ aux Autorités politiques et administratives à divers niveau de notre pays, pour la part active qu'elles ont prise dans la sensibilisation de la population ayant conduit au bon déroulement de l'opération sur le terrain ;
- ✓ à toute la population béninoise, pour sa collaboration à la réussite de cette opération ;
- ✓ aux agents de terrain et autres personnels déployés sur le terrain, pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération.

Enfin, l'INSAE saisit l'occasion qui lui est offerte ici pour féliciter les cadres de l'Institut qui se sont investis sans réserve pour conduire les opérations de collecte, de traitement et d'analyse, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la rédaction et à la publication des résultats de l'EMICoV-2.

## Sigles et abréviations

---

AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
ARIA	A Risque d'Insécurité Alimentaire
BIT	Bureau International du Travail
CAPI	Computer Assisted Personal Interviews
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes des formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CM	Chef du Ménage
CNAO-TF	Commission Nationale d'Appui à l'Obtention de Titres Fonciers
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EDSB/EDS	Enquête Démographique et de Santé au Bénin
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ENPLT	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
FNRB	Fonds National des Retraites du Bénin
IA	Insécurité Alimentaire
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MCA Bénin	Millenium Challenge Account Bénin
ND	Non déclaré
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PA	Pauvreté en termes d'Actifs
PCV	Pauvreté des Conditions de Vie
PFR	Plan Foncier Rural
PH	Permis d'Habiter
PM	Pauvreté Monétaire
PNM	Pauvreté Non Monétaire
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
RFU	Registre Foncier Urbain
SA	Sécurité Alimentaire
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SMIG	Salaire Minimum Initial Garanti
TF	Titre Foncier
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
ZD	Zone de Dénombrement

## Résumé

---

L'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages initié par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). La présente édition s'est déroulée de novembre 2011 à janvier 2012 avec l'appui financier du Gouvernement béninois, du Millenium Challenge Account Bénin (MCA-Bénin) et de la Corbeille Commune (Royaume du Danemark et République Fédérale d'Allemagne), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'enquête a couvert 17 975 ménages sur toute l'étendue du territoire dont 7 425 en milieu urbain, soit une proportion de 41,3%.

Les informations collectées au cours de l'enquête sont représentatives au niveau national, au niveau du milieu de résidence (urbain et rural), au niveau des douze départements et au niveau des soixante dix sept communes du pays.

L'EMICoV 2011 fournit des informations sur les caractéristiques des individus et des ménages et les dépenses de consommation des ménages nécessaires à l'estimation du niveau de pauvreté monétaire et non monétaire ainsi que des facteurs qui influencent ces niveaux. La section sur la sécurité alimentaire a permis l'évaluation de l'insécurité alimentaire et des stratégies adoptées par les ménages pour faire face aux chocs.

Les informations collectées sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité ont permis d'actualiser les indicateurs du marché du travail et du travail décent. L'enquête s'est également intéressée à l'accès à la terre et à la perception du risque foncier ainsi qu'à l'accès au crédit et à l'épargne formelle et informelle.

Au cours de l'enquête, des questions ont été posées sur la perception de la population sur le fonctionnement de la démocratie et la gouvernance.

Ce résumé a pour but de présenter les principaux résultats du rapport de la deuxième édition de l'EMICoV.

## Emploi, chômage et conditions d'activité

---

Au Bénin en 2011, on retient que 71,0% de la population de la tranche d'âge 15-64 ans ont un emploi. Cette proportion de travailleurs est en baisse par rapport à 2007 (77,4%) et 2010 (75,3%). Ce taux est plus élevé en milieu rural (75,2%) qu'en milieu urbain (66,0%). A Cotonou, principale ville économique du pays, le taux d'emploi s'établit à 68,0%. Selon le niveau d'instruction, on note de grandes différences : 6 individus en âge de travailler sur 10 ayant le niveau d'instruction supérieur sont pourvus d'un emploi contre 8 individus en âge de travailler sur 10 non instruits.

L'analyse de la structure de la main d'œuvre occupée selon les pôles de croissance identifiés dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2011-2015 permet de mettre en exergue le potentiel de développement de chaque pôle de croissance. En 2011, le pôle agriculture a mobilisé 41,1% de l'ensemble des actifs occupés au Bénin, suivi du pôle commerce-logistique (23,4%) et du pôle culture et tourisme (6,3%). Les autres activités industrielles et artisanales ont mobilisé 6,6% des actifs occupés. Les quatre pôles de croissances prioritaires mentionnés dans la SCRP III concentrent près de 77% des actifs occupés.

Les emplois créés dans l'économie sont prépondérants dans le secteur informel : neuf emplois créés sur dix sont dans l'informel. Lorsqu'on fait une répartition de la population selon le secteur d'activités, on constate que les individus ayant un niveau d'instruction supérieur travaillent plus dans le secteur formel (8 actifs occupés sur 10). Dans l'emploi privé formel, 8,3% des actifs occupés sont des patrons (responsables de structures qui emploient au moins un salarié) et 34,4% des indépendants.

Au Bénin, la pluriactivité fait partie des stratégies adoptées par les travailleurs pour accroître leur revenu. Dans de nombreux cas, cela résulte d'une situation de sous-emploi ou d'une précarité de l'emploi principal. Deux actifs sur dix possèdent au moins une activité secondaire. La pluriactivité est surtout fréquente dans le département de l'Atacora (38,5%) alors que dans le département du Littoral, la proportion d'actifs exerçant une activité secondaire est très faible (5,2%).

Le chômage au Bénin semble en hausse en 2011 (2,7%) et revient à peu près à la situation de 2006 (2,3%) après des niveaux de chômage bas observés en 2007 (0,9%) et 2010 (1,0%). Quelle que soit l'année, le taux de chômage à Cotonou est largement au-dessus du niveau national (9,3% en 2006, 5,1% en 2007, 3,2% en 2010 et 6,1% en 2011). Par ailleurs, le chômage augmente avec le niveau d'instruction. Il atteint 12,5% pour les individus ayant le niveau supérieur et 8,4% pour ceux ayant le niveau secondaire 2. L'analyse selon la branche d'activités montre que 41,0% des chômeurs souhaitent travailler dans le secteur agricole et 23,3% dans le secteur Commerce-logistique. Les chômeurs ayant un niveau d'instruction élevé (niveau secondaire 2 ou supérieur) désirent travailler dans la branche des Services (65,7% des chômeurs ayant le niveau supérieur et 43,7% ayant le niveau secondaire 2). En revanche, ceux n'ayant aucun niveau ou le niveau primaire souhaitent travailler dans le secteur agricole.

Le sous-emploi visible (moins de 35 heures de travail par semaine) et le travail excessif (48 heures ou plus de travail par semaine) touchent trois actifs occupés sur dix au plan national. A Cotonou, ils frappent près de la moitié des actifs occupés. En considérant les pôles de croissance, le sous-emploi et le travail excessif sont plus élevés dans les pôles agroalimentaire (42,1%), culture-tourisme (34,6%) et agriculture (33,7%).

## **Emploi des jeunes**

---

L'analyse des résultats de l'EMICoV 2011 permet de faire ressortir des tendances intéressantes relatives à l'emploi des jeunes (15-34 ans). Le taux d'occupation des jeunes se situe à 59,3% en 2011 avec des disparités selon les caractéristiques sociodémographiques. Le taux d'occupation des jeunes diminue lorsque leur niveau d'instruction augmente. De 78,2% pour les jeunes non instruits, on passe à 31,8% et 25,2% respectivement pour les jeunes des niveaux secondaire 1 et secondaire 2. Cependant, les jeunes du niveau supérieur ont un taux d'occupation plus élevé que celui des jeunes de niveau secondaire 2 (45,6% contre 25,2%). Selon le sexe, les jeunes femmes sont plus occupées que les jeunes hommes (60,7% contre 57,6%). Par ailleurs, on déplore une baisse considérable de 9 points du taux d'occupation des jeunes de 15 à 34 ans au cours de la période 2007-2011 (passant de 68,2% à 59,3%).

De manière générale, les jeunes occupés au Bénin sont en majorité installés à leur propre compte (59,4%) ou se retrouvent comme aides familiaux (19,9%). Très peu de jeunes occupent des responsabilités de patrons (1,0%), de cadres (2,3%) ou d'employés qualifiés (6,4%). Les autres sont, soit des manœuvres (2,4%), soit en situation d'apprentissage (8,6%). Mais cette situation varie suivant le sexe, la tranche d'âge considérée, le milieu de résidence et le niveau d'instruction.

Au Bénin, l'emploi des jeunes est loin d'être durable et sécurisé. En effet, un très faible pourcentage (9,3%) de jeunes actifs bénéficient d'un emploi contractuel (à durée indéterminée ou déterminée) et 10,5% ont un accord verbal. La majorité des jeunes actifs (76,8%) travaillent sans contrat (écrit ou non). Quant à la nature de l'emploi exercé par les jeunes, il s'agit par contre d'emplois continus pour 81,1% d'entre eux. Les autres ont un emploi irrégulier (18,9%) et le plus souvent occasionnel et saisonnier (69,4%).

Conformément à sa mission de créateur de richesses et d'emplois, le secteur privé est le principal employeur (emploi salarié, indépendant et auto-emploi) des jeunes au Bénin (93,9% des jeunes actifs). Le reste des jeunes travaillent dans l'administration publique (2,9%), les ménages (1,5%), les entreprises associatives (1,0%) et les entreprises publiques et parapubliques (0,8%). Cette répartition globale varie très peu en fonction du sexe, de l'âge et du département de résidence.

## **Différentes facettes de la pauvreté**

---

La pauvreté est analysée selon quatre approches à savoir : l'approche monétaire, l'approche non monétaire, l'approche basée sur les conditions d'existence et l'approche basée sur les actifs. En 2011, la pauvreté en termes d'actifs (39,2%) et la pauvreté en termes de conditions de vie (ou d'existence) (38,4%) sont plus répandues au Bénin comparativement à la pauvreté monétaire (36,2%) et la pauvreté non monétaire (30,2%). L'incidence de la pauvreté monétaire (+1 point de pourcentage) a augmenté en 2011 par rapport à 2009 alors que la pauvreté en termes de conditions de vie (-9,8 points de pourcentage), la pauvreté en termes

d'actifs (-1,2 point de pourcentage) et la pauvreté non monétaire (-0,6 point de pourcentage) ont connu un repli sur la même période.

Selon le milieu de résidence, toutes les formes de pauvreté sont plus marquées en milieu rural en 2011, sauf la pauvreté en termes de conditions de vie où le milieu urbain a enregistré une incidence plus importante (50,5%) contre 29,7% en milieu rural. Les départements du Couffo, du Mono, de l'Atacora, de l'Alibori et dans une moindre mesure, ceux du Borgou et du Zou, sont les plus touchés par la pauvreté dans la plupart des dimensions et doivent bénéficier d'attention particulière dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

L'incidence du noyau dur estimée pour les ménages dont le chef a 60 ans ou plus (11,5%) est 1,2 fois plus élevée que celle estimée pour les personnes de 30 à 59 ans et 2 fois celle des moins de 30 ans. Par ailleurs, un ménage de taille élevée (plus de 3 personnes) court plus le risque d'être pauvre des quatre dimensions. La prévalence du noyau dur de la pauvreté pour les ménages dont le chef n'est pas instruit est estimée à 14,1%, elle est estimée à 5,0% pour ceux dont le chef a atteint seulement le niveau primaire et encore plus faible pour ceux qui ont atteint au moins le niveau secondaire 1 (premier cycle du secondaire)

La caractérisation des populations suivant les différentes formes de pauvreté en 2011 montre par ailleurs des profils différenciés. Ces populations peuvent être classées en trois groupes du point de vue typologie de pauvreté : (i) ceux qui sont pauvres sous toutes les formes ; (ii) ceux qui sont non pauvres monétairement et (iii) ceux qui non pauvres du point de vue monétaire, non monétaire, en termes d'actifs et conditions de vie. Ainsi, les stratégies de réduction de la pauvreté ne peuvent reposer sur un instrument unique, ni porter sur un seul domaine, mais doivent recourir à un ensemble de mesures touchant ses différentes dimensions.

## **Pauvreté et situation des enfants**

---

La situation des enfants est analysée en mettant en avant le statut de pauvreté des ménages dans lesquels se trouvent ces enfants et les privations sévères qui les affectent. Le statut de pauvreté des ménages est analysé selon l'approche monétaire alors que les privations sont analysées selon la pauvreté monétaire.

La proportion d'enfants 0-17 ans pauvres en terme monétaire est estimée à 41,3% en 2011 contre 39,6% en 2009, soit une hausse de 1,7 point de pourcentage. Cette situation de la pauvreté monétaire des enfants est plus accentuée en milieu rural (44,1% en 2011 contre 42,0% en 2009) qu'en milieu urbain (36,9% en 2011 contre 35,1% en 2009). En 2011, au niveau départemental, l'incidence de la pauvreté monétaire la plus élevée des enfants de 0 à 17 ans est enregistrée dans le département de Couffo (51,6%) des Collines (51,0%), du Mono (48,4%), du Zou (46,3%), de l'Atlantique (45,9%) et de l'Atacora (43,1%). Le département de l'Ouémé (29,4%) enregistre le plus faible taux.

En termes de privations sévères des enfants en 2011, une part relativement importante de ces derniers a été affectée principalement par l'absence de toilette dans les ménages (62,3%), le

non accès à l'eau potable (28,5%), la non fréquentation de l'école (23,7%), et le non enregistrement des enfants à la naissance (22,5%). La prévalence de ces privations a connu une amélioration en 2011 par rapport à 2009, notamment dans le domaine de la santé (accès aux toilettes) et de l'éducation (fréquentation scolaire) où les prévalences des privations sévères semblent avoir diminué de manière très sensible (plus de la moitié).

Les enfants ont été plus affectés par la pauvreté dans les ménages de tailles élevée, les ménages dirigés par des hommes et des personnes âgées (60 ans ou plus). Les enfants pauvres se retrouvent aussi beaucoup plus dans les ménages dont le chef n'est pas instruit ou travaillant dans l'agriculture.

## **Sécurité alimentaire, pauvreté et stratégie de gestion des chocs**

---

L'analyse de la diversité alimentaire au Bénin à partir de l'EMICoV 2011 montre que le maïs et ses dérivés, le riz, le manioc et ses dérivés, les légumes et le poisson sont consommés au moins un jour de la semaine par plus de 80% des ménages au niveau national.

La proportion de ménages vivant en insécurité alimentaire est estimée à 22,5% en 2011 contre 12,0% en 2008 (AGVSAN-2008). Par ailleurs, les ménages à risque d'insécurité alimentaire sont passés de 13,0% en 2008 à 23,0% en 2011. Globalement, on peut retenir que l'insécurité alimentaire semble s'être accrue entre 2008 et 2011.

Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont l'Atacora (47,1%), le Borgou (30,0%), le Zou (28,4%) et la Donga (28,0%). Avec plus de 25% des ménages donnés en ARIA, les départements du Zou (37,3%), des Collines (26,2%), du Plateau (24,9%) et de l'Atacora (24,8%) constituent des zones où la situation peut se détériorer rapidement. L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre que 24,2% des ménages dirigés par des femmes sont en insécurité alimentaire contre 22,0% des ménages dirigés par des hommes.

L'édition 2011 d'EMICoV a révélé que plus de 65% des ménages ont subi des chocs et que presque autant de ménages dirigés par les femmes ont subi des chocs (67,4% contre 64,6% pour les hommes). Ces chocs sont surtout d'ordre économique et touchent 45,3% des ménages dont le chef est une femme contre 39,4% des ménages dirigés par les hommes. L'analyse des chocs subis suivant le milieu de résidence révèle que 58,0% des ménages de Cotonou ont subi des chocs économiques contre 42,0% des ménages dans les autres villes et 35,6% des ménages ruraux.

Les stratégies adoptées par les ménages varient selon le type de choc subi. Les ménages ayant subi un choc économique ou biophysique ont choisi en majorité comme stratégie d'adaptation la « consommation des aliments moins coûteux ou moins préférés ». En revanche, les ménages ayant subi un choc social s'orientent plus, en termes de stratégie d'adaptation, vers la dépense de leur épargne. L'analyse montre que les ménages plus riches sont plus touchés par les chocs économiques (45,5%) tandis que les plus pauvres sont plus touchés par les chocs biophysiques (46,8%).

## **Genre et accès à la terre**

---

De manière générale, il ressort des résultats de l'enquête que 85% des propriétaires de terres sont des hommes. Cette tendance s'observe quelle que soit la caractéristique sociodémographique et économique des propriétaires. Si l'on considère les propriétaires du niveau supérieur, on constate que 94,7% sont des hommes contre 5,3% de femmes. En matière d'acquisition des terres, l'héritage est le principal mode d'acquisition des parcelles au Bénin. En effet, 56,9% des terres appartenant aux hommes ont été acquises par ce biais et 51,5% de celles détenues par les femmes. C'est ce mode d'acquisition qui s'observe le plus en milieu rural où 63,7% de terres appartenant aux hommes et 57,5% des terres appartenant aux femmes ont été acquises par héritage. En milieu urbain par contre, la tendance est beaucoup plus orientée vers l'acquisition par achat. Les parcelles qui ont été acquises par achat y représentent 47,0% chez les hommes et 49,9% chez les femmes.

Entre autres, quel que soit le mode d'acquisition des parcelles, il ressort des résultats de l'enquête que les femmes ont un accès limité à la terre. Si l'on considère par exemple le mode d'acquisition par héritage, on constate 88% des terres sont aux mains des hommes contre 12% pour les femmes. D'autre part, on observe que la majorité des parcelles ne disposent pas d'un document ou d'un accord verbal. Ainsi, la proportion de parcelles qui disposent d'un document ou d'un accord verbal s'établit à 39,5% quand il s'agit des parcelles appartenant aux hommes et à 42,2% pour celles appartenant aux femmes. Les résultats de l'enquête montrent aussi que la convention de vente de la mairie est le principal document administratif dont disposent la plupart des propriétaires. En termes d'exploitation, les résultats indiquent que les parcelles sont destinées en premier lieu à l'exploitation agricole et ce, quel que soit le sexe des propriétaires. Les principales cultures réalisées sur ces parcelles au cours des douze derniers mois précédant l'enquête sont les céréales (parcelle des hommes 58,9% et femmes 59,9%), les tubercules (hommes 46,1% et femmes 43,9%), et les feuilles (et) légumes (hommes 38,1% et femmes 41,9%).

## **Conflits domaniaux et modes de règlement**

---

Élément important de la vie socio-économique et culturelle, le foncier est au cœur de nombreuses préoccupations au Bénin où, pendant très longtemps, la tradition était fondée sur l'oralité selon laquelle la terre appartient aux premiers occupants. Les actes de donations, les legs et les citations se faisaient sans documents écrits et se transmettaient de bouche à oreille, ce qui pouvait être à l'origine de nombreux différends domaniaux. Face à cette situation, lorsque des problèmes surviennent, leur trouver une solution en phase avec les modes de gestion des affaires publiques et les dynamiques socioculturelles devient difficile. Il convient alors de hiérarchiser des normes dans un monde agraire en pleine mutation, avec l'irruption du droit moderne.

Face à la demande massive en sécurisation foncière des propriétaires terriens, le Gouvernement, appuyé par le projet du Millenium Challenge Account Bénin (MCA Bénin) à

travers son volet foncier, s'est lancé dans un vaste programme de réforme ayant pour objectif principal de répondre à cette préoccupation dans des délais brefs et à des coûts ajustés au contexte économique. C'est dans ce contexte que la deuxième édition d'EMICoV réalisée en 2011 par l'INSAE a essayé d'appréhender le phénomène.

Des résultats de cette étude, il ressort que 1,3% des parcelles font l'objet de conflits domaniaux. Le phénomène est le plus accentué dans les départements du Littoral et du Mono (respectivement 4,4% et 3,1%). Il est de même plus important en milieu urbain (2,0%) qu'en milieu rural (1,0%). Les parcelles non bâties et loties, ainsi que celles qui ne disposent d'aucun document administratif sont les plus concernées (2,8% et 3,4% respectivement). Toutefois, certaines parcelles disposant d'une convention de vente non formelle, d'une convention de vente établie par une mairie, voire d'un permis d'habiter ou d'un titre foncier n'échappent pas aux conflits. La contestation du droit de propriété est la principale cause des conflits (33,9%). Chez les jeunes de moins de 35 ans, c'est plutôt le partage d'héritage.

Pour régler ces conflits, les institutions traditionnelles sont les plus sollicitées (81,8% des cas), tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Par contre, le règlement des conflits est effectué en majorité par les institutions modernes pour les parcelles appartement aux propriétaires ayant un niveau d'instruction supérieur (31,7%) et celles disposant de titre foncier (78,4%). La durée moyenne de règlement des conflits est de 15,9 mois pour un coût moyen de 224 300 FCFA. Elle est plus longue pour les propriétaires femmes (21,3 mois) que chez les hommes (14,5 mois), mais les hommes dépensent plus. Le règlement des litiges domaniaux chez les plus pauvres se fait dans un délai relativement plus court mais plus onéreux (12,4 mois pour un coût de 410 400 FCFA) que chez les pauvres (19,8 mois pour 353 700 FCFA) et les plus riches (23,0 mois pour un coût de 169 300 FCFA).

Enfin, malgré des coûts moyens quasi identiques en milieux urbain et rural (225 200 FCFA et 223 700 FCFA respectivement), le délai moyen de règlement des litiges domaniaux est plus long en milieu urbain (18,7 mois).

## **Fracture numérique, pauvreté et emploi**

---

L'analyse des données EMICOV 2011 montre une progression sur la période 2010-2011 de l'accès des ménages à l'électricité (36,9% en 2011 contre 34,2% en 2010), à l'ordinateur (3,6% en 2011 contre 2,0% en 2010) et au téléphone mobile (72% en 2011 contre 53% en 2010). La forte progression de la téléphonie mobile montre un engouement de la population béninoise pour cet outil du fait de la baisse des coûts d'acquisition des cartes sim et des coûts de communication de façon générale. Par contre, la possession de connexion internet a baissé (1,4% en 2011 contre 1,7% en 2010). Quant à leur utilisation, quel que soit le TIC, les hommes les utilisent en proportions plus élevées que les femmes, ainsi que les personnes du milieu urbain, par rapport au milieu rural -deux fois plus pour l'ordinateur et Internet chez les hommes et 10 fois plus en milieu urbain-. Les jeunes (15-34 ans) utilisent deux fois plus l'ordinateur et Internet que ceux du groupe d'âges 35-64 ans, ces derniers utilisant plus la téléphonie mobile.

Le département du Littoral, suivi de loin par ceux de l'Ouémé et de l'Atlantique, a la plus forte proportion d'utilisation des TIC (téléphone mobile, ordinateur et internet). En dehors du Littoral qui enregistre le plus fort taux d'utilisation de l'ordinateur (23%), les autres départements ont des taux inférieurs à 10% (les Collines, le Couffo et l'Alibori étant aux environs de 1%). Par ailleurs, quels que soient les TIC (mais plus particulièrement l'ordinateur et internet), l'utilisation est croissante avec le niveau d'instruction (les personnes du niveau supérieur utilisant 3 fois plus la téléphonie mobile que celles non instruites, et environ 70 fois plus l'ordinateur et internet). La majorité des personnes, quel que soit le milieu de résidence et le niveau d'instruction, utilisent l'ordinateur plus pour leur culture (83% en moyenne nationale, les hommes un peu plus que les femmes : 85% contre 80%), 59% pour le travail et 54% pour le divertissement. Plus des trois quarts des utilisateurs (hommes comme femmes) se servent de l'ordinateur pour envoyer des mails, faire de la recherche et chercher des informations.

Les 15-34 ans utilisent plus l'ordinateur pour leur culture, et les 35-64 ans pour le travail (respectivement 85,2% et 85,1%). Les opportunités offertes par les TIC ne profitent pas encore à l'ensemble de la population. L'utilisation du téléphone mobile semble liée à la capacité financière des ménages. La proportion des utilisateurs des TIC augmente selon le niveau de vie. Cependant, bien qu'en général, on constate que ce sont essentiellement les personnes plus nanties qui en retirent les bénéfices en termes d'amélioration du niveau de vie, il faut noter que les écarts relatifs à l'utilisation de la téléphonie mobile sont largement moindres que l'utilisation de l'ordinateur et internet.

L'analyse par type d'occupation montre la prédominance des professions intellectuelles et des étudiants, mais l'utilisation des TIC fait une percée significative parmi les actifs formels et les chômeurs.

L'ordinateur est le principal moyen d'accès à l'Internet pour les personnes de 15 ans ou plus (88%). 19% utilisent le téléphone portable, 5%, les appareils multimédias et 4%, les consoles de jeux.

En milieu professionnel au Bénin, l'Internet reste encore un luxe. Seulement un utilisateur sur quatre (27,6%) a accès à l'internet et près de huit sur dix y accèdent dans les centres payants.

## **Introduction**

L'enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICoV) s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages de l'INSAE. Cette enquête qui couvre un échantillon représentatif jusqu'au niveau commune et au niveau du milieu de résidence (urbain et rural), offre l'opportunité de disposer d'une importante base de données sociodémographiques et économiques, notamment des indicateurs actualisés pour l'évaluation et le suivi des programmes et politiques de développement au niveau décentralisé. Ainsi, elle permet de mieux suivre les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux définis dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). S'inscrivant donc dans un dispositif permanent, l'enquête EMICoV est à sa troisième réalisation. Après la première édition qui a eu lieu en 2006-2007, une enquête de suivi a été réalisée en 2010. La deuxième édition de l'enquête EMICoV a connu sa réalisation en 2011.

La deuxième édition s'est déroulée de novembre 2011 à janvier 2012 avec l'appui financier du Gouvernement béninois, du Millénium Challenge Account Bénin (MCA-Bénin), du Programme des Nations Unies pour le Développement, de la Coopération Allemande et de la Coopération Danoise. L'EMICoV 2011 a fourni des informations sur les caractéristiques des individus et des ménages et les dépenses de consommation des ménages qui ont permis de découvrir un certain nombre de thématiques tels que la pauvreté, l'emploi et le chômage, l'accès à la microfinance et la participation à l'épargne, la sécurité alimentaire, les conflits fonciers, la sécurité humaine, la gouvernance et la démocratie, à travers lesquelles des analyses peuvent être faites afin de mieux appréhender certaines situations auxquelles font face les ménages. Dans cette optique l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a réalisé des analyses thématiques portant sur les données de l'EMICoV 2011.

Les analyses thématiques couvrent plusieurs domaines organisés en neuf (9) chapitres qui ont fait l'objet de ce rapport. Le chapitre 1 fait une introduction du rapport et traite des caractéristiques du pays et organisation de l'enquête. La situation de l'emploi au Bénin est analysée dans le chapitre 2 et 3 porte sur d'une part l'emploi, le chômage et les conditions de travail et d'autre part sur l'emploi des jeunes au Bénin. Les questions liées à la pauvreté sont prises en compte dans les chapitres 4, 5 et 6: le chapitre 4 permet d'appréhender la situation de la pauvreté au Bénin sous différentes facettes; le chapitre 5 traite de la pauvreté des enfants; le chapitre 6 quant à lui est consacré à l'analyse de la sécurité alimentaire associée à la pauvreté et les stratégies de gestion des chocs. Le domaine du foncier est pris en charge par le chapitre 7 et 8 qui traite respectivement du genre et accès à la terre, et des conflits fonciers et modes de règlement. Enfin, le niveau d'accès des ménages aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est analysé par rapport à leur situation de pauvreté et de l'emploi, à travers le chapitre 9 intitulé : Facture numérique, pauvreté et emploi.

# Chapitre 1 : Caractéristiques du pays et organisation de l'enquête

---

**Djabar ADECHIAN, Eudes HOUNKPODOTE & Raïmi ESSESSINO**

Ce premier chapitre du rapport met sommairement en relief les principales caractéristiques du Bénin et l'organisation de la deuxième édition de l'EMICoV.

## 1.1 Aperçu sur le Bénin

Cette section traite du relief, du climat, du calendrier agricole et de l'organisation administrative du pays.

### Relief

De forme allongée en latitude, le Bénin est limité au Nord par le Niger, au Nord-Ouest par le Burkina-Faso, à l'Ouest par le Togo, au Sud par l'Océan Atlantique et à l'Est par le Nigeria. Il couvre une superficie de 114 763 Km<sup>2</sup> avec un relief peu accidenté. La seule région élevée, la chaîne de l'Atacora, est située dans le Nord-Ouest du pays.

### Climat

L'évolution du climat est marquée par la succession de périodes excédentaires et déficitaires en précipitations, d'inégales durées et apériodiques. Cette situation rend l'activité agricole, principale activité de la population, tributaire des aléas climatiques. Du Nord au Sud, on peut distinguer 5 régions de caractères climatiques différents :

- Une Zone Nord, limitée au Sud par les régions montagneuses du Nord-Est et du Nord-Ouest où le climat de type continental tropical (soudanien) est caractérisé par la succession dans l'année, d'une seule saison sèche de Novembre à Mars et d'une seule saison des pluies (maximum pluviométrique en Août). La hauteur annuelle des précipitations varie en moyenne de 700 mm à 1000 mm du Nord au Sud et se répartit entre 70 et 80 jours environ avec de fortes amplitudes de température (16°C à 20°C).
- Les Zones montagneuses du Nord-Est et du Nord-Ouest (chaîne de l'Atacora), avec les mêmes caractéristiques climatiques que la zone Nord. Toutefois, le maximum pluviométrique s'établit en Septembre et non en Août et la saison des pluies y est un peu plus longue (fin Mars à début Novembre). Les hauteurs annuelles des précipitations varient entre 1200 mm à 1400 mm et se répartissent, en moyenne entre 90 et 110 jours avec de fortes températures en Mars (40°C en moyenne).
- Une Zone de transition, comprise sensiblement entre les parallèles de DJOUGOU et DASSA-ZOUME ; c'est une zone de transition entre le climat tropical des régions précédentes et le climat subéquatorial des régions côtières. Les hauteurs

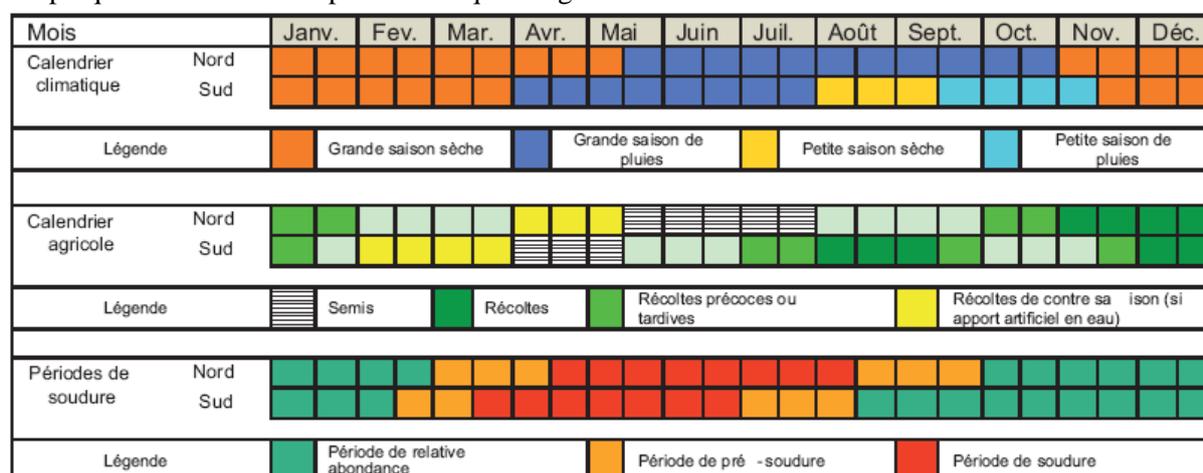
annuelles des pluies oscillent entre 1000 mm et 1200 mm et se répartissent, en moyenne entre 80 et 110 jours.

- Une Zone précôtère, située au Sud de la zone de transition où les caractéristiques de double saison des pluies s'affirment peu à peu par une diminution progressive du minimum pluviométrique d'Août qui reste toutefois compris entre 50 et 100 mm. Les hauteurs annuelles des pluies varient de 1000 mm à 1300 mm et se répartissent en moyenne entre 90 et 110 jours.
- Une Zone Côtière, caractérisée par une répartition inégale d'Est à l'Ouest des pluies et quatre saisons plus ou moins marquées dont deux saisons des pluies et deux saisons sèches. Les hauteurs annuelles de pluies varient entre 900 mm et 1100 mm dans la zone Ouest tandis qu'elles oscillent entre 1300 mm et 1400 mm dans la zone Est. Les températures maximales les plus élevées ont lieu en Mars (34°C) tandis que les plus basses ont lieu en Août (23°C).

Deux zones climatiques caractéristiques se dégagent et donnent le rythme du calendrier agricole. La partie sud du Bénin, qui regroupe les départements Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau, Mono, Couffo, Zou, Collines bénéficie de deux saisons des pluies, et donc de deux cycles de production. Ce qui n'est pas le cas du nord (Atacora, Donga, Borgou, Alibori) avec une seule grande saison des pluies et un seul cycle de production. Dans les deux cas, des récoltes de contre-saison sont également possibles lorsqu'il y a irrigation.

Pour les différentes zones, le tableau ci-dessous résume, d'une part, les calendriers pluviométriques et agricoles, et d'autre part, présente les périodes de soudure.

Graphique 1.1 : Calendrier pluviométrique et agricole au Bénin



Source : Rapport Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) 2008, page 25.

Ainsi :

❖ **Au nord**, si le mois de mai marque le début des semis, juin reste très décisif - l'essentiel des semis se réalisant au cours dudit mois. Les pluies d'octobre au nord permettent aux semis tardifs de terminer leur cycle. Ce sont des pluies compensatrices dont la rupture

peut intervenir plus tôt. S'agissant des récoltes, elles se font déjà dès octobre pour les semis précoces et se poursuivent jusqu'en janvier pour les semis tardifs.

❖ **Au sud**, le mois de mars marque la fin de la grande saison sèche. À partir d'avril, des pluies régulières et de plus en plus intenses sont enregistrées. La petite saison sèche, qui s'étend d'août à mi-septembre, est caractérisée par de très fines pluies éphémères intercalées avec du soleil: c'est la pause pluviométrique. Elle est de moins en moins observée ou simplement déplacée à cause des changements climatiques. La petite saison des pluies s'étend rarement jusqu'à la fin du mois de novembre.

A noter que le département des Collines constitue une zone de transition entre le sud et le nord, le climat de cette zone ressemblant de plus en plus à celui du nord.

Concernant la **période de soudure** généralement caractérisée par des tensions (sur la disponibilité alimentaire et sur les prix), parfois par des pénuries et/ou des spéculations sur les produits alimentaires s'observe :

❖ dans la **zone nord du Bénin**, les récoltes s'achèvent en janvier. Théoriquement en février, c'est encore l'abondance et en mars, la pré-soudure. La soudure s'installe en avril et dure jusqu'en août où les premières récoltes du sud vont remonter au nord. Cette soudure peut durer davantage si les pluies tardent à s'installer au sud. Les mois d'août –septembre marquent le passage de la soudure à la sortie des primeurs au nord ;

❖ au **sud du Bénin**, elle s'étend de mars à juin. En effet, tenant compte de la période des récoltes, il y a encore de l'abondance alimentaire au mois de janvier. En février commence la pré-soudure, la soudure s'installant en mars.

La précocité des récoltes et le niveau de production (céréales et tubercules) sans occulter les autres formes volontaristes d'intervention de l'État et des collectivités, constituent des facteurs susceptibles d'atténuer les tensions durant la période de soudure. Par contre, une insuffisance des stocks– se traduisant par un épuisement des réserves (surtout de céréales) avant les prochaines récoltes - peut contribuer à tendre la situation au cours des derniers mois précédant les nouvelles récoltes. De même, après les récoltes, la disponibilité peut se dégrader du fait des exportations et anticiper l'installation de la soudure.

## **1.2 Politiques mises en œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des populations**

### **1.2.1. Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP) 2011-2015**

Depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Après la Stratégie de réduction de la Pauvreté Intérimaire (SRPI) ébauchée en 2000, le pays est à sa troisième génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté adoptée en Conseil des Ministres le 16 mars 2011 qui couvre la période 2011-2015. Elle s'inspire de la vision de long terme décrite dans les « Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT), "Bénin-Alafia 2025" » et s'appuie sur les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) définies par le Gouvernement en 2006.

L'objectif global de la SCRP 2011-2015 est l'amélioration des conditions de vie de la population. En outre, de manière spécifique, il s'agit, au terme de sa mise en œuvre, de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement de base, de l'enseignement primaire ainsi que des progrès significatifs au niveau des autres Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Cette stratégie, dont les axes stratégiques retenus sont ceux de la SCRP 2007-2009, a développé des questions cruciales de développement telles que l'emploi des jeunes et des femmes, le renforcement des capacités juridiques des pauvres, la réduction des inégalités de genre, la protection sociale, etc.

Le contenu des cinq axes d'intervention de la Stratégie de Croissance pour le Réduction de la pauvreté 2011-2015 se présente comme suit :

### **Axe 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie**

Quatre domaines prioritaires d'intervention directe sont retenus pour intensifier la croissance, notamment :

- ❖ la consolidation du cadre macroéconomique ;
- ❖ la dynamisation du secteur privé et le développement des entreprises ;
- ❖ la diversification de l'économie par la promotion de nouvelles filières porteuses pour les exportations ;
- ❖ la promotion de l'intégration régionale et de l'insertion dans les réseaux mondiaux.

### **Axe 2 : Développement des infrastructures**

Cinq domaines prioritaires sont retenus dans le secteur des infrastructures, à savoir :

- ❖ les infrastructures de transport ;
- ❖ les infrastructures énergétiques ;
- ❖ les infrastructures de communication et des technologies de l'information et de la communication ;
- ❖ les infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;
- ❖ le bâtiment et l'urbanisme.

### **Axe 3 : Renforcement du capital humain**

Pour faire face à cette situation, les programmes de la SCRP 3 pour la valorisation du capital humain sont regroupés en six domaines prioritaires à savoir :

- ❖ la maîtrise de la croissance démographique ;
- ❖ la promotion de l'éducation de développement ;
- ❖ l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population ;
- ❖ la création d'emplois décents ;
- ❖ la réduction des inégalités de genre ;
- ❖ le renforcement de la protection sociale.

### **Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance**

Les programmes prioritaires dans ce domaine concernent :

- ❖ le renforcement de la qualité de la gestion des finances publiques ;
- ❖ le renforcement de la gouvernance administrative ;

- ❖ le renforcement de la gouvernance politique ;
- ❖ la promotion de la gouvernance statistique ;
- ❖ la promotion de la gouvernance environnementale ;
- ❖ la promotion de la sécurité et de la paix ;
- ❖ la promotion des droits humains et le renforcement des capacités juridiques des pauvres.

### **Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national**

Les six domaines d'interventions prioritaires sont :

- ❖ le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration ;
- ❖ la consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique ;
- ❖ la poursuite de la réforme foncière ;
- ❖ la promotion des espaces frontaliers ;
- ❖ la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie ;
- ❖ la gestion des catastrophes et des risques naturels.

### **1.2.2 : Politique Nationale de l'Emploi**

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) trouve ses fondements dans les documents de référence au niveau national, régional et international (OMD, Pacte mondial pour l'emploi adopté par la Conférence Internationale du Travail, la déclaration du sommet de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, les OSD 2006-2011, la SCRP 2011-2015, etc.).

L'objectif global de la Politique Nationale de l'Emploi est de maintenir durablement les emplois existants en assurant le relèvement de leur niveau qualitatif d'une part, et de favoriser la création de nouveaux emplois susceptibles d'occuper les personnes en âge de travailler d'autre part.

Quatre axes stratégiques ont été retenus :

- ❖ Axe stratégique 1 : Articulation entre la Politique Nationale de l'Emploi et les autres politiques nationales et sectorielles ;
- ❖ Axe stratégique 2 : Accroissement quantitatif et qualitatif de l'emploi ;
- ❖ Axe stratégique 3 : Développement de l'employabilité ;
- ❖ Axe stratégique 4 : Amélioration de l'organisation et du fonctionnement du marché du travail.

### **1.2.3 : Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole**

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) présente un arrimage cohérent avec les autres documents de référence au niveau national et international (les OSD 2006-2011, la SCRP 2011-2015, les OMD, les documents stratégiques antérieurs du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)).

L'objectif global de la stratégie est d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la réduction de la pauvreté.

Le PSRSA se fonde sur neuf axes stratégiques :

- ❖ Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité ;
- ❖ Renforcement de l'accessibilité aux intrants ;
- ❖ Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible ;
- ❖ Mise en place de financements adaptés et accessibles ;
- ❖ Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques ;
- ❖ Développement et opérationnalisation des aménagements agricoles ;
- ❖ Sécurisation et gestion de l'accès au foncier ;

Les actions opérationnelles à mettre en œuvre au niveau de cet axe sont :

- ✓ La vulgarisation de la loi portant régime foncier rural et de ses textes d'application ;
- ✓ La généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du territoire national ;
- ✓ La mise en place d'un système d'information fiable sur le foncier rural ;
- ❖ Facilitation de l'accès aux marchés ;
- ❖ Professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole.

### **1.3. Organisation de l'enquête**

#### **1.3.1 : Objectifs**

L'objectif principal de l'EMICoV est de mettre en place les bases d'un dispositif permanent de suivi et d'évaluation des conditions de vie des ménages en général et du programme de réduction de la pauvreté en particulier. Cette enquête de suivi permet de faire le suivi des indicateurs mesurés lors de l'enquête de base de 2006; en même temps, elle permet d'évaluer les effets des programmes et politiques mis en œuvre au Bénin au cours des cinq dernières années.

Les objectifs spécifiques les plus visés sont :

- ❖ étudier la pauvreté monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie des ménages et la pauvreté subjective, tout en établissant les corrélations entre ces différentes formes de pauvreté ;
- ❖ étudier la dynamique de la pauvreté entre 2006 et 2011 en vue d'évaluer l'effet des politiques macro-économiques de ces dernières années sur les conditions de vie des ménages ;
- ❖ déterminer le niveau du chômage au Bénin ainsi que ses déterminants ;
- ❖ mesurer l'ampleur des conflits fonciers au Bénin et les moyens de règlement ;
- ❖ produire les analyses précédentes aux niveaux national, départemental et communal en distinguant les milieux de résidence (urbain et rural) ;

- ❖ Fournir des données de base pour l'amélioration de diverses statistiques, notamment l'estimation de la consommation des ménages, l'accès et l'utilisation des microcrédits, la perception de la population sur l'administration publique et en particulier sur les services de la justice, la santé, l'éducation, etc.

### 1.3.2 : Echantillonnage

L'enquête EMICoV 2011 a utilisé les mêmes grappes que celles de l'EMICoV-EDSB-III en 2006. Donc les 750 zones de dénombrement (ZD) enquêtés en 2006 sont retenues pour l'EDSB-IV. Cet échantillon est aréolaire, stratifié et tiré à 2 degrés. L'unité primaire de sondage est la ZD telle que définie au recensement de 2002. Le Bénin compte 12 départements et chaque département est considéré comme un domaine d'étude où seront fournis tous les indicateurs clés de l'enquête. Une allocation de l'échantillon spécifique à chaque département a été appliquée. L'allocation de chaque département a été ensuite répartie proportionnellement sur les communes et selon le milieu urbain et rural. Cela correspond à une stratification au niveau des communes et par milieu urbain et rural. Au total, 135 strates d'échantillonnage ont été identifiées et l'échantillon a été tiré indépendamment dans chaque strate. Au premier degré, un échantillon stratifié de 750 ZD a été tiré avec une probabilité proportionnelle à la taille ; la taille étant le nombre de ménages recensés en 2002 dans la ZD.

En décidant d'enquêter en moyenne 24 ménages par grappe, le tableau ci-dessous présente la répartition de l'échantillon des grappes et les nombres de ménages attendus sélectionnés par département et par milieu de résidence. Parmi les 750 ZD sélectionnées, 310 sont situées dans le milieu urbain et 440 dans le milieu rural. Le nombre total de ménages tirés est de 18 000 dont 7 440 dans le milieu urbain et 10 560 dans le milieu rural.

Tableau 1.1 : Allocation de l'échantillon grappes et ménages par département et par milieu de résidence (EMICoV-2/EDSB-IV)

Département	Allocation des ZD			Nombre de ménages tirés		
	Urbain	Rural	Région	Urbain	Rural	Région
Alibori	13	30	43	312	720	1 032
Atacora	24	34	58	576	816	1 392
Atlantique	32	63	95	768	1 512	2 280
Borgou	30	31	61	720	744	1 464
Collines	17	43	60	408	1 032	1 440
Couffo	15	39	54	360	936	1 296
Donga	13	22	35	312	528	840
Littoral	84		84	2 016		2 016
Mono	11	39	50	264	936	1 200
Ouémé	32	52	84	768	1 248	2 016
Plateau	17	28	45	408	672	1 080
Zou	22	59	81	528	1 416	1 944
<b>Bénin</b>	<b>310</b>	<b>440</b>	<b>750</b>	<b>7 440</b>	<b>10 560</b>	<b>18 000</b>

### **1.3.3 : Collecte des données**

#### **1.3.3.1 : Questionnaires**

Les questionnaires de l'EMICoV-2 sont les mêmes que ceux utilisés pour l'enquête de suivi. Ces questionnaires ont été améliorés au vu des observations issues de la réalisation de l'enquête de suivi à travers les observations lors de la formation et lors du déroulement de la collecte proprement dite. Par ailleurs, ils répondent aux préoccupations de MCA-Bénin quant à l'évaluation du programme.

Les questionnaires utilisés dans le cadre de l'EMICoV-2011 sont :

- Le module de base : questionnaire ménage ;
- Le module consommation avec une section sécurité alimentaire ;
- Le module emploi avec les questions liées au TIC ;
- Le module gouvernance ;
- Le module micro finance ;
- Le module foncier et ;
- Le module sécurité humaine avec une section sur la pauvreté subjective.

#### **Module de base : module ménage**

Il permet d'enregistrer tous les membres du ménage avec certaines de leurs caractéristiques : nom, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, situation de résidence, niveau d'instruction. En dehors de ces caractéristiques, ce questionnaire comporte une page de couverture pour l'identification du ménage et le résultat de l'interview. Le but premier du questionnaire ménage est de fournir les informations permettant de déterminer les populations de référence pour le calcul des différents indicateurs et d'identifier les femmes et les hommes éligibles pour être interviewés individuellement.

#### **Module consommation**

Le module consommation permet de collecter des informations sur les dépenses de consommation des ménages en vue d'estimer leur niveau de vie. Ce module comprend plusieurs sous modules dont :

SOUS-MODULE EL : Eligibilité aux carnets de comptes, SOUS-MODULE 10 : Personnes présentes dans le ménage pendant la période d'enquête, SOUS-MODULE 11 : Achats quotidiens de biens ou de services pour la consommation du ménage, et cadeaux donnés et reçus en espèces ou cadeaux reçus en nature, SOUS-MODULE AL : Dépenses "importantes" ou "exceptionnelles" (régulières ou non) de céréales et autres produits alimentaires au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE FE : Dépenses effectuées à l'occasion des fêtes ou cérémonies au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 12 : Dépenses d'habillement des membres du ménage au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 13 : Dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 14 : Dépenses d'équipement et d'entretien pour la maison au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 15 : Dépenses de santé au cours des 3 derniers mois, SOUS-

MODULE 16 : Dépenses de transport au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 17 : Dépenses de loisirs, spectacle, culture au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 18 : Dépenses d'éducation au cours des 3 derniers mois, ..., SOUS-MODULE 23 : Cadeaux donnés ou reçus en espèces au cours des 3 derniers mois, SOUS-MODULE 24 : Complément : comportement du ménage sur la consommation et perception du niveau de vie.

### **Module emploi**

Ce module contribue à collecter les informations sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité des populations en vue d'étudier la dynamique du marché du travail entre la première édition de l'EMICoV et la présente édition. Le module Emploi comporte 7 sous modules : Emploi actuel (EA), Activité principale (AP), Activité secondaire (AS), Recherche d'emploi (R), Chômage (C), Trajectoires et perspectives (TP) et Revenus Hors Activité (RHA).

### **Module gouvernance et démocratie**

Il fait partie des modules appelés « modules qualitatifs ». Son but est de recueillir les opinions des membres du ménage majeurs sur un certain nombre de questions touchant à la démocratie et à la gouvernance. Ce module comprend deux grandes parties : l'une portant sur la démocratie et l'autre sur la gouvernance. La partie portant sur la gouvernance contient des questionnements sur le fonctionnement de l'Etat, le rôle de l'Etat et l'avis des ménages sur les politiques actuelles du Gouvernement.

### **Module micro finance**

Le module micro finance sert à collecter des informations sur les membres du ménage ayant bénéficié d'un prêt ou de l'appui quelconque d'une institution financière en vue de mener une activité génératrice de revenus ou un investissement ponctuel. Ce module permet également de saisir les informations sur l'épargne et la tontine des membres du ménage. Il comprend trois parties : la partie A, portant sur les crédits, la partie B, portant sur l'épargne et la partie C portant sur la tontine.

### **Module foncier**

Ce module permet de collecter des informations nécessaires pour mieux comprendre la dynamique du foncier au Bénin. Le module comprend plusieurs parties portant sur les détails sur les parcelles possédées par les membres du ménage, les transactions (achat, vente, donation, métayage) et les investissements réalisés sur ces parcelles. Le module comporte également une partie sur la perception du titre foncier. Cette partie est destinée à recueillir l'opinion des membres du ménage sur le titre foncier.

### **Module sécurité humaine**

Il Collecte des informations sur les différentes menaces auxquelles sont confrontées les populations et les actions aux niveaux micro, local et national à prendre. Il comprend la sécurité économique, alimentaire, personnelle, sanitaire, environnementale, politique et communautaire.

### **1.3.3.2 : Méthode de collecte des données**

L'organisation du déploiement du personnel de collecte sur le terrain s'est basée sur la charge de travail de chaque agent enquêteur avec le souci de minimiser les efforts de déplacement sur une longue distance du personnel à la base de la pyramide de collecte. Il a été mobilisé pour les besoins de l'enquête 248 agents enquêteurs et 49 contrôleurs, soit un total de 297 agents de terrain.

Dans le souci de disposer, dans un bref délai, de la base brute de l'enquête EMICoV-2, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a opté pour l'utilisation d'un système d'interview assisté par ordinateur (CAPI : Computer Assisted Personal Interviews). L'interview a été réalisée à partir des tablettes PC sur lesquelles sont incorporés les masques de saisie des questionnaires de l'enquête.

Ce mode d'administration du questionnaire présente des inconvénients tels que :

- ❖ Un temps relativement long pour la familiarisation des agents enquêteurs avec les outils de collecte, surtout le respect des procédures de sauts, et donc la maîtrise des questionnaires ;
- ❖ La gestion des équipements informatiques et le temps de réponse en cas de panne sur le terrain ;
- ❖ La non disponibilité de l'énergie électrique dans certaines zones.

L'utilisation des tablettes pour l'enquête EMICoV présente comme principal avantage d'éliminer la phase de vérification au bureau et de saisie des données afin de rendre disponible dans les meilleurs délais la base de données de l'enquête.

Les avantages liés à l'utilisation des tablettes dans la collecte des données sont entre autres :

- ❖ les tests de cohérences sont effectués au moment de l'interview ;
- ❖ les phases de vérification après le terrain sont éliminées ;
- ❖ La capacité de vérifier l'exhaustivité et la complétude des données immédiatement.

## Chapitre 2 : Emploi, Chômage et condition de travail

---

Alexandre BIAOU & Djabar ADECHIAN

Les questions du chômage et du sous-emploi demeurent des préoccupations majeures au niveau national et international. Au Bénin, le gouvernement a marqué son engagement pour relever le défi de la création d'emplois décents et durables pour le plus grand nombre de ceux qui arrivent sur le marché du travail. L'engagement du gouvernement transparait à travers l'élaboration d'un certain nombre de documents : Alafia Bénin 2025, les Orientations Stratégiques de Développement (2006-2011), la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (2011-2015), l'Agenda pour un Bénin Emergent, la Politique Nationale de l'Emploi et le Plan d'Actions (2010-2014).

L'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages à travers le module emploi renseigne sur la situation de l'emploi, du chômage et du sous-emploi au Bénin. Les résultats issus de ce module sont utiles pour l'évaluation des différents programmes et serviront à une meilleure orientation des nouveaux programmes de développement axés sur l'emploi. Les résultats présentés dans ce chapitre concernent les niveaux, tendances et caractéristiques de l'emploi, du chômage et des conditions de travail.

### 2.1. Définition des concepts

Dans le cadre de l'EMICoV, la population cible du questionnaire emploi est toute personne âgée de 6 ans ou plus au moment de l'enquête. La période de référence retenue est la semaine dernière et les activités prises en compte sont celles ayant occupé l'individu pendant au moins une heure dans la semaine. Pour l'analyse des données, l'âge minimum utilisé est 15 ans et l'âge maximum est 64 ans.

- **Personnes avec un emploi** : les personnes pourvues d'un emploi sont toutes celles ayant dépassé un âge spécifié qui, durant une brève période de référence déterminée par l'enquête, comme une semaine ou un jour, se trouvaient dans les catégories suivantes :
  - (1) emploi salarié, que ce soit en travaillant moyennant un traitement ou un salaire en espèces ou en nature, ou en étant temporairement absents du travail pendant la période de référence tout en conservant un lien formel avec leur emploi, ou
  - (2) emploi non salarié, soit en travaillant en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature ou en ayant une entreprise, mais en étant temporairement absents de leur travail pendant la période de référence.

Dans la pratique, la notion de "travail durant la période de référence" peut être interprétée comme étant un travail d'une heure au moins.

- **Emploi dans le secteur informel** sur une période de référence donnée, comprend :
  - Tous les emplois dans les entreprises du secteur informel
  - Ou toutes les personnes employées dans au moins une entreprise du secteur informel
    - Couvre toutes les catégories d'emploi
    - Peut s'agir de l'activité principale ou d'une activité secondaire

En 2001, le Groupe de Delhi avait proposé d'établir des recommandations sur la définition et la mesure de l'emploi informel pour compléter la mesure de l'emploi dans le secteur informel. L'emploi informel comprend le nombre total d'emplois informels, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages (qui incluent les travailleurs domestiques rémunérés et la production pour la consommation propre) sur une période de référence déterminée.

Dans l'analyse c'est la notion d'emploi dans le secteur informel qui a été utilisée.

- **Chômeur** : est considéré comme chômeur tout individu ayant dépassé un âge spécifique qui, au cours de la période de référence était :
  - (1) sans travail ;
  - (2) disponible pour travailler dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;
  - (3) et à la recherche d'un travail, c'est à dire, ayant pris des mesures concrètes pour chercher un emploi salarié ou non salarié durant une période de référence récente spécifiée.
- **Taux de chômage élargi** : c'est le nombre de personnes qui sont au chômage pendant la période de référence donnée exprimé en pourcentage du nombre total de personnes occupées et des chômeurs (c'est à dire, la population active) dans la même période de référence.
- **Actif occupé** : au sens du BIT, comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée. (source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee-bit.htm>)
- **Taux d'occupation/taux d'emploi** : Le taux d'emploi est le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence bien déterminée, en

pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

- **Population active** : comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité nationaux des Nations Unies (SCN). Elle est égale à la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui occupent un emploi et ceux qui sont au chômage.
- **Taux de salarisation** : Rapport du nombre de salariés à la population active occupée.
- **Le sous emploi** : les personnes qui ont un emploi mais travaillent moins de trente cinq heures par semaine, soit moins de 7 heures par "jour ouvrable ou touchent une rémunération inférieure au SMIG (31 625 F.CFA)"
- **Travail excessif/excès de travail** : toute personne travaillant plus de 48 heures par semaine.
- **Taux de sous-emploi visible** : Rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine à la population active occupée.
- **Secteur Informel** : est une sorte de concept englobant pour décrire diverses activités de production de biens et services desquelles les individus tirent emploi et revenus. Ces activités sont entreprises en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées, plutôt que de maximiser le profit où le retour des investissements comme cela est typiquement le cas dans le secteur formel. Les conditions dans lesquelles ces activités apparaissent, et les contraintes sous lesquelles elles sont exercées, leur confèrent certaines caractéristiques. Elles sont informelles en ce sens que pour la plupart, elles ne sont ni consignées ni enregistrées dans les statistiques officielles, et qu'elles s'opèrent sur une très petite échelle et avec un faible niveau d'organisation. La majorité d'entre elles impliquent un très faible niveau de capital, de productivité et de revenu. Elles tendent à avoir peu ou pas d'accès aux marchés, aux institutions de crédit, à la technologie moderne, à l'éducation formelle et aux outils de formation, et à nombre de services et aménagements.

## 2.2. Evolution et structure de l'emploi

### ❖ Evolution du taux d'emploi

Le taux d'emploi ou ratio emploi/population ou taux d'occupation représente le pourcentage de personnes en âge de travailler (15-64 ans) ayant un emploi dans la population totale. Il renseigne sur la capacité de l'économie à fournir des emplois. Au Bénin en 2011, 71,0% de la population de 15 à 64 ans sont pourvus d'un emploi. Sur la période 2006-2011, le taux d'emploi a atteint 77,4% (niveau le plus élevé sur la période) en 2007. Ce niveau correspond à un niveau de croissance économique élevé dans le pays (4,6% en 2007 et 5,0% en 2008).

Depuis 2010, on note une baisse quant à la capacité de l'économie à fournir des emplois. Le taux d'emploi est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain : 75,2% des actifs de 15 – 64 ans ont un emploi en milieu rural contre 66,0% en milieu urbain en 2011. A Cotonou, principale ville économique du pays, le taux d'emploi a progressé de 57,1% en 2006 à 68,6% en 2010 et s'est stabilisé à 68,0% en 2011.

Tableau 2.1 : Evolution du taux d'emploi des 15 – 64 ans selon le milieu de résidence de 2006 à 2011

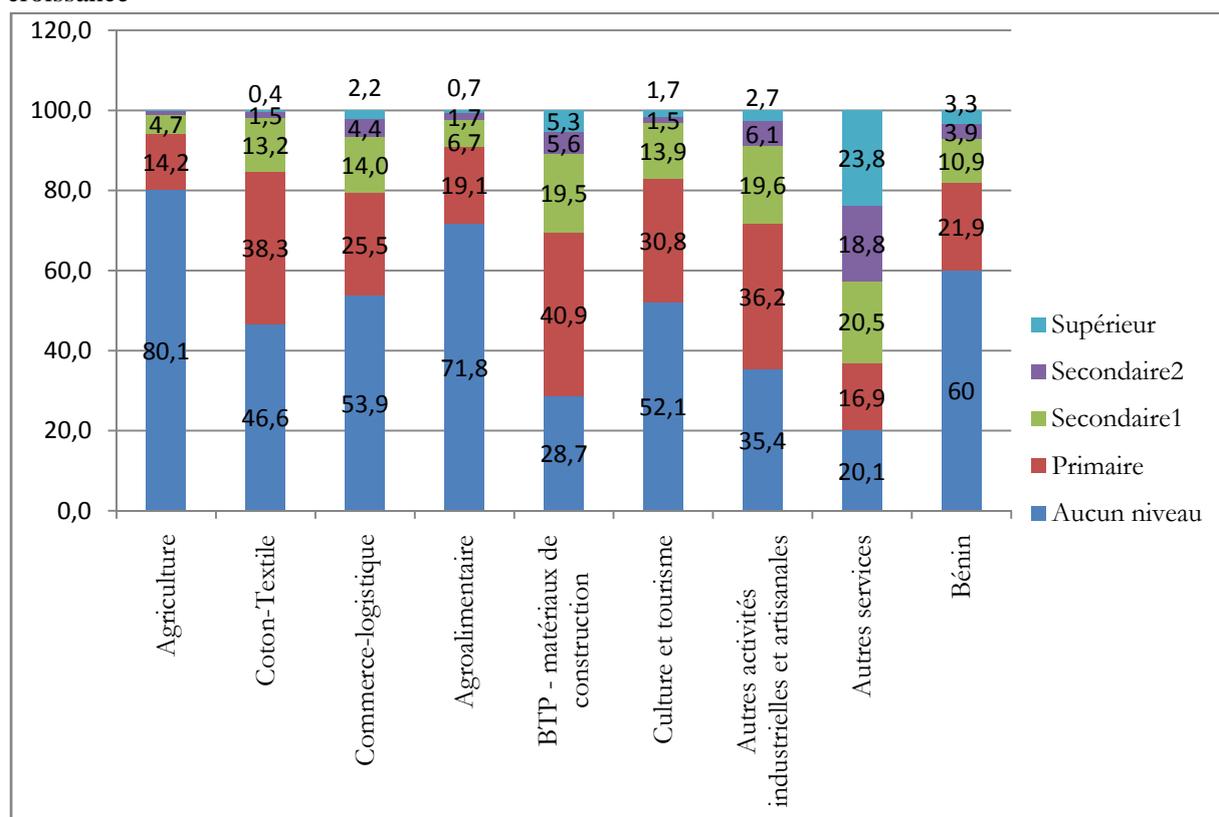
Milieu de résidence	2006	2007	2010	2011
Cotonou	57,1	64,8	68,6	68,0
Autres urbains	63,4	72,2	70,9	65,1
Ensemble urbain	61,7	70,2	70,2	66,0
Rural	76,4	82,3	79,5	75,2
<b>BENIN</b>	<b>70,9</b>	<b>77,4</b>	<b>75,3</b>	<b>71,0</b>

#### ❖ Structure de l'emploi en 2011 au Bénin

L'analyse du taux d'occupation selon le sexe montre que 73,0% des hommes sont pourvus d'un emploi contre 69,2% des femmes. Ainsi, il est estimé que le Bénin compte en 2011, 2 987 852 actifs occupés dont 1 566 563 femmes soit 52,4%. Selon le milieu de résidence, les femmes représentent 53,2% des actifs occupés en milieu rural et 51,4% en milieu urbain. A Cotonou, les femmes comptent pour 53,5% dans l'ensemble des actifs occupés en 2011 contre 46,5% pour les hommes.

Selon le niveau d'instruction, on note de grandes différences : 6 individus sur 10 de niveau d'instruction supérieur sont pourvus d'un emploi contre 8 non instruits. Le taux d'occupation des 15 – 64 ans diminue avec le niveau d'instruction. Ainsi, le marché du travail béninois fournit plus d'emplois non qualifiés que qualifiés. En 2011, les actifs occupés non instruits représentent 60% des actifs occupés contre 3,3% pour ceux ayant le niveau supérieur avec des disparités selon le milieu de résidence et 3,9% pour ceux de niveau secondaire 2. L'économie est dominée par une main d'œuvre très peu qualifiée. Les actifs occupés de niveau du secondaire 2, surtout ceux ayant une formation technique et professionnelle, et de supérieur, sont considérés comme des travailleurs ayant un niveau élevé de qualification professionnelle. A Cotonou en revanche, les individus de niveau supérieur pourvus d'un emploi, représentent 11,9% de l'ensemble des actifs occupés et ceux de niveau secondaire 2, 10,4%. Seulement 22% des actifs occupés à Cotonou ne sont pas instruits et 33% ont le niveau primaire.

Graphique 2.1 : Répartition de la population active occupée par niveau d'instruction et pôle de croissance



Le graphique 2.1 ci-dessus montre que la main d'œuvre est très peu qualifiée dans les pôles agriculture et agroalimentaire, plus de 70,0% de la main d'œuvre n'étant pas instruite. Dans le pôle agriculture, les actifs occupés de niveau secondaire 2 ou plus sont quasi inexistantes. Or l'essor du secteur agricole ne peut se faire qu'avec une main d'œuvre qualifiée. Le pôle des services dispose d'une main d'œuvre variée et qualifiée. En effet, 23,8% de la main d'œuvre occupée dans le pôle service sont de niveau d'instruction supérieur et 18,8% de niveau secondaire 2. Dans le pôle BTP-matériaux de construction, 28,7% des actifs occupés ne sont pas instruits et 40,9% sont de niveau primaire. Il existe dans ce pôle, une main d'œuvre qualifiée constituée de 5,6% d'actifs occupés de niveau secondaire 2 et 5,3% de niveau supérieur.

Tableau 2.2 : Répartition de la population active occupée et le taux d'emploi des 15 – 64 ans par milieu de résidence selon les caractéristiques socioéconomiques

Caractéristiques socioéconomiques	Milieu de résidence					Effectif actifs occupés	Taux d'occupation (15-64 ans)
	Cotonou	Autres urbains	Ensemble urbain	Rural	Total		
<b>Sexe</b>							
Homme	46,5	49,5	48,6	46,8	47,6	1 421 289	73,0
Femme	53,5	50,5	51,4	53,2	52,4	1 566 563	69,2
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun niveau	22,4	49,2	40,8	74,1	60,0	1 791 520	82,9
Primaire	32,7	25,3	27,6	17,8	21,9	655 818	76,9
Secondaire1	22,6	15,3	17,6	6,0	10,9	325 838	44,4
Secondaire2	10,4	5,6	7,1	1,5	3,9	116 479	38,9
Supérieur	11,9	4,6	6,9	,6	3,3	98 197	59,5
<b>Pôle de croissance</b>							
Agriculture	1,3	25,7	18,0	58,1	41,1	1 226 970	
Coton-Textile	6,8	6,6	6,6	4,7	5,5	164 614	
Commerce-logistique	42,6	28,1	32,7	16,5	23,4	698 131	
Agroalimentaire	2,6	5,4	4,5	5,3	5,0	149 049	
BTP - matériaux de construction	5,0	3,9	4,2	2,0	2,9	87 149	
Culture et tourisme	12,5	7,0	8,8	4,5	6,3	189 084	
Autres activités industrielles et artisanales	9,0	9,4	9,3	4,7	6,6	198 457	
Autres services	20,2	13,9	15,9	4,2	9,2	274 323	
Non déclaré	0,000	0,009	0,006	0,000	0,003	75	
<b>Groupe d'âge</b>							
15-19 ans	5,8	7,3	6,8	9,3	8,2	245 731	30,0
20-24 ans	11,0	10,7	10,8	11,1	11,0	327 524	55,7
25-34 ans	34,5	32,9	33,4	29,6	31,2	932 085	82,5
35-59 ans	46,4	45,9	46,1	45,2	45,6	1 361 546	89,8
60-64 ans	2,2	3,3	2,9	4,9	4,0	120 965	77,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>2 987 852</b>	<b>71,0</b>

La diversification d'une économie s'apprécie à travers le potentiel de qualification de sa main d'œuvre. Les analyses précédentes ont montré que l'économie du Bénin dispose d'une main d'œuvre peu qualifiée.

L'analyse de la structure de la main d'œuvre occupée selon les pôles de croissance identifiés dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2011-2015 permet de mettre en exergue le potentiel de développement de chaque pôle de croissance. En 2011, le pôle agriculture a mobilisé 41,1% de l'ensemble des actifs occupés au Bénin, suivi du pôle commerce-logistique (23,4%) et du pôle culture et tourisme (6,3%). Les autres activités industrielles et artisanales ont mobilisé, pour l'année 2011, 6,6% des actifs occupés. En milieu rural, le pôle agriculture se place au premier rang avec 58,1% des actifs occupés, suivi du pôle commerce-logistique avec 16,5%. Le pôle coton-textile occupe 4,7% des actifs occupés en milieu rural. Dans l'ensemble du milieu urbain, 32,7% des actifs occupés proviennent du pôle commerce-logistique et 18,0% du pôle agriculture. En particulier à Cotonou, il y a 42,6% des actifs occupés dans le pôle commerce-logistique, 12,5% dans le pôle culture et tourisme et

6,8% dans le pôle coton-textile. Les quatre pôles prioritaires<sup>1</sup> mentionnés dans la SCRP 2011-2015 concentrent à eux seuls 76,6% des actifs occupés. Le pôle BTP-matériaux de construction, l'un des deux pôles à haut potentiel de croissance, représente 5,0% des actifs occupés à Cotonou et 2,9% au niveau national. Au niveau national et quel que soit le milieu de résidence, les individus âgés de 35 à 59 ans représentent plus de 45,0% des actifs occupés suivi des jeunes de 25-34 ans (plus de 30%).

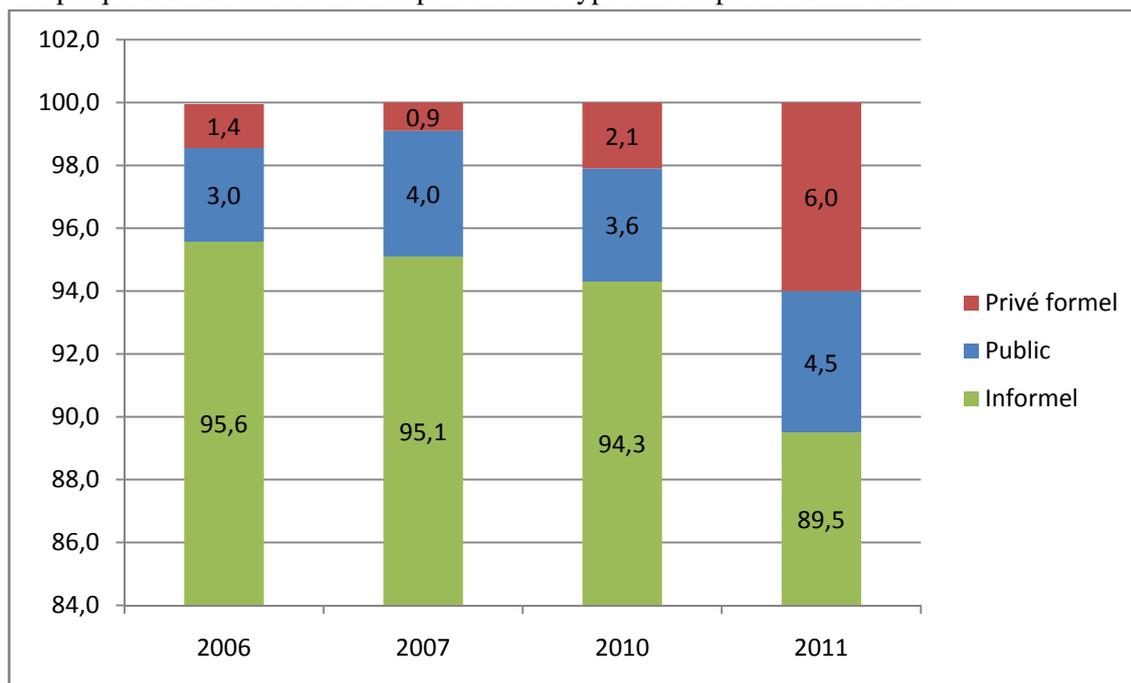
Le taux d'emploi des actifs de 15-64 ans (71%) montre la capacité de l'économie à fournir des emplois. Cependant ces emplois sont-ils de nature à contribuer à une croissance économique soutenue et durable ? Une telle préoccupation trouvera des éléments de réponses à travers l'analyse du type d'emploi et du secteur d'activités. L'analyse de l'emploi au Bénin dans cette section se fera à travers le type d'activité exercée par les actifs occupés et permettra d'apprécier l'importance du formel et de l'informel dans la création de l'emploi d'une part, et l'importance du secteur public et formel privé d'autre part. Le second aspect de l'analyse se fera par secteur d'activité : primaire, secondaire et tertiaire.

**Evolution du type d'emploi de 2006 à 2011** : en 2011, 90,4% des actifs occupés de 15-64 ans sont dans le secteur informel, 4,6% dans le secteur formel public et 4,9% dans le secteur formel privé. L'emploi créé dans l'économie semble nettement s'améliorer depuis 2006. La part du secteur public et du secteur privé formel a augmenté de façon significative entre 2006 et 2011, passant de 4,4% en 2006 à 10,5% en 2011. On note une modification dans la structure de l'économie du pays qui tend à se formaliser. Le secteur privé formel a beaucoup plus progressé depuis 2006 que le secteur public. Le secteur privé formel (ou moderne) emploie 6,1% de la main d'œuvre en 2011 contre 2,1% en 2010. Il joue donc son rôle de principal moteur de la croissance de l'économie. Cependant cette progression du secteur formel ne positionne pas pour autant le Bénin à un niveau satisfaisant. En effet, la part du secteur moderne calculé sur la base de 23 pays d'Afrique subsaharienne autour des années 2001 à 2005, est estimée à 10,3% dont 5,4% pour le secteur privé formel alors qu'en 2006, le secteur moderne au Bénin ne représentait que 4,4% de l'emploi créé.

---

<sup>1</sup>(i) le commerce-logistique, (ii) le coton textile, (iii) l'agriculture et l'agroalimentaire, (iv) le tourisme-culture-artisanat

Graphique 2.2 : Evolution de l'emploi selon le type de l'emploi de 2006 à 2011<sup>2</sup>



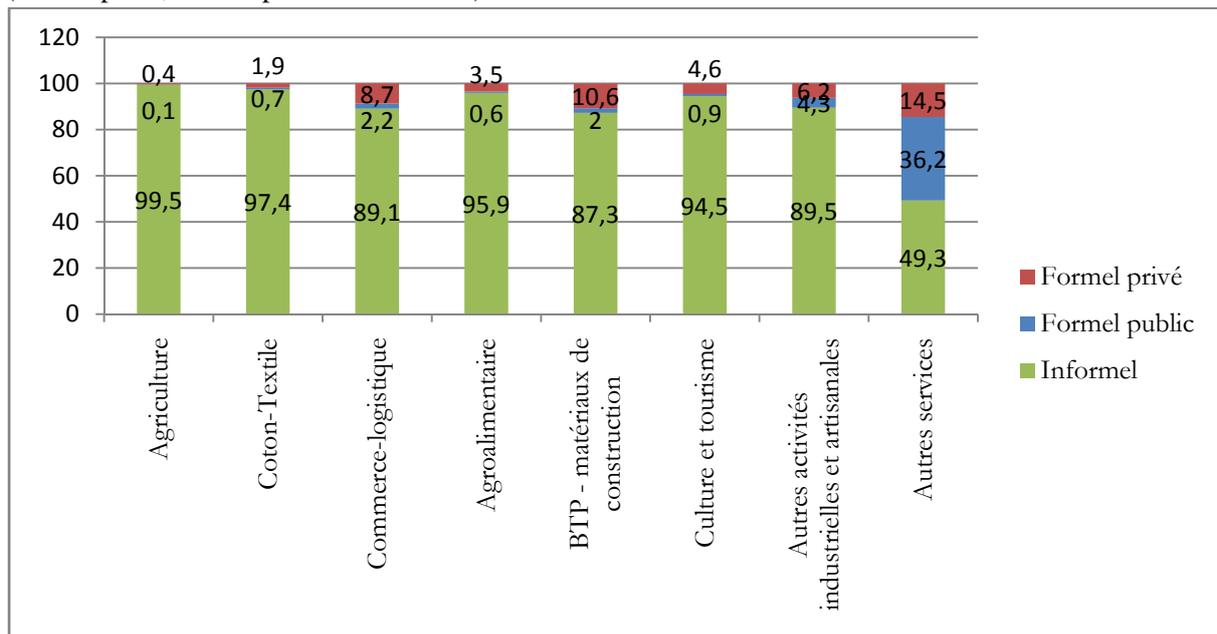
Ainsi, l'emploi créé dans l'économie se fait en majorité dans l'informel : neuf emplois créés sur dix relèvent de l'informel. Ce type d'emploi constitue un manque à gagner pour l'Etat car échappant au système de recouvrement de taxes et impôts. L'analyse selon le sexe dévoile une discrimination quant à la segmentation du marché. En effet, en considérant les secteurs public, privé formel et informel comme différents segments du marché du travail, on constate que 95,0% des femmes occupées travaillent dans le secteur informel contre 85,5% des hommes. Les femmes sont moins présentes dans le public (1,9%) que dans le privé formel (3,1%). En revanche, 7,6% des hommes occupés travaillent dans le public et 6,9% dans le privé formel. L'analyse selon l'âge montre que le groupe d'âge 25-59 ans est en majorité occupé dans le formel. Il constitue le groupe d'âge de pleine activité en comparaison aux moins de 25 ans et aux plus de 60 ans qui sont, pour les premiers, à la fin de leurs études donc sans expérience et pour les derniers, à la fin de leur vie active ou à la retraite.

Une grande disparité existe selon le milieu de résidence en ce qui concerne le type d'emploi. Le secteur formel domine à Cotonou avec 26,0% des actifs occupés travaillant dans ce secteur, comparativement à 18,1% pour l'ensemble urbain. Moins de 5% des actifs occupés en milieu rural sont dans le formel. L'analyse de l'activité selon les pôles de croissance montre que le pôle service est le plus formalisé avec la moitié des actifs occupés dans le secteur formel. Parmi les actifs occupés dans le pôle BTP-matériaux de construction, 10,6% travaillent dans le privé formel et 87,3% dans l'informel. Il faut noter que, dans ce domaine, l'informel est très développé et la majorité des habitations construites par des individus sont le fait d'entreprises BTP individuelles et informelles. Néanmoins, depuis ces dernières années, on note un regain d'intérêt pour les constructions de standing élevé ou d'immeubles –surtout à Cotonou- faisant appel à des entreprises spécialisées et formelles. Le domaine du BTP est en

<sup>2</sup> Les indicateurs ont été calculés sur la population de 15 ans et plus

plein essor mais utilise encore une main d'œuvre en majorité saisonnière donc informelle. Le pôle commerce-logistique suit avec 8,7% d'actifs occupés travaillant dans le privé formel et 2,2% dans le public. Concernant les quatre pôles prioritaires, 99,5% des actifs occupés dans l'agriculture travaillent dans l'informel. Le pôle BTP-matériaux de construction est celui qui présente une bonne situation de par le pourcentage d'actifs occupés dans le secteur formel (12,6%). Le pôle culture-tourisme est constitué de 4,6% d'actifs travaillant dans le privé formel. Le développement des sites touristiques et la valorisation de la destination Bénin ont permis de relancer ce pôle économique.

Graphique 2.3 : Répartition de la population active par pôle de croissance et selon le secteur d'activité (formel privé, formel public et informel) en 2011



Les individus de niveau d'instruction élevé (secondaire 2 ou supérieur) travaillent plus dans le secteur formel. En effet, 21,5% des actifs occupés de niveau supérieur et 49,2% de niveau secondaire 2 travaillent dans le secteur informel, pour au moins 80% de ceux de niveau d'instruction plus bas. Le secteur public emploie plus d'actifs occupés de niveau supérieur (47,0%) que le secteur privé formel (31,5%). Parmi les actifs occupés de niveau secondaire 2, 19,1% travaillent dans le privé formel contre 9,9% de ceux de niveau secondaire 1. Le secondaire 2 se singularise par un enseignement professionnel et technique développé qui permet aux sortants de ce système d'être immédiatement opérationnels sur le marché du travail.

Tableau 2.3 : Répartition de la population active occupée des 15 – 64 ans par secteur d'activité et branche d'activité selon les caractéristiques socioéconomiques

	Secteur d'activité			Formel				Informel			
	Formel public	Formel privé	Informel	Primaire	Industrie	Tertiaire	ND	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND
<b>Sexe</b>											
Homme	7,6	6,9	85,5	1,8	17,1	80,9	0,2	55,3	21,4	23,4	0,0
Femme	1,9	3,1	95,0	2,7	9,1	88,1	0,0	37,3	18,2	44,4	0,1
<b>Groupe d'âge</b>											
15-19 ans	0,2	1,7	98,1	7,4	17,0	75,6	0,0	47,2	25,2	27,6	0,0
20-24 ans	2,7	3,9	93,3	1,0	12,6	86,4	0,0	38,7	24,6	36,7	0,0
25-34 ans	5,5	5,9	88,6	1,4	14,9	83,6	0,1	40,4	21,2	38,4	0,0
35-59 ans	5,5	5,3	89,2	2,3	15,2	82,3	0,1	48,3	17,1	34,6	0,1
60-64 ans	1,7	2,6	95,7	9,9	14,4	75,7	0,0	67,4	12,0	20,6	0,0
<b>Milieu de résidence</b>											
Cotonou	8,6	17,5	74,0	0,2	16,0	83,7	0,1	1,4	25,6	73,0	0,0
Autres urbains	8,1	6,1	85,8	1,2	16,1	82,7	0,0	29,9	26,4	43,6	0,0
Ensemble urbain	8,3	9,8	81,9	0,7	16,1	83,1	0,1	21,5	26,2	52,3	0,0
Rural	1,9	1,3	96,8	7,9	10,1	81,7	0,3	60,8	15,5	23,6	0,1
<b>Pôle de croissance</b>											
Agriculture	0,1	0,4	99,5								
Coton-Textile	0,7	1,9	97,4								
Commerce-logistique	2,2	8,7	89,1								
Agroalimentaire	0,6	3,5	95,9								
BTP - matériaux de construction	2,0	10,6	87,3								
Culture et tourisme	0,9	4,6	94,5								
Autres activités industrielles et artisanales	4,3	6,2	89,5								
Autres services	36,2	14,5	49,3								
Non déclaré	0,0	0,0	100,0								
<b>Niveau d'instruction</b>											
Aucun niveau	0,2	1,5	98,3	12,1	14,6	73,3	0,0	57,0	14,2	28,7	0,1
Primaire	2,1	4,6	93,3	2,2	23,8	73,8	0,2	29,0	30,0	41,0	0,0
Secondaire1	8,8	9,9	81,4	0,7	17,9	81,1	0,3	21,6	28,8	49,6	0,0
Secondaire2	31,8	19,1	49,2	0,3	12,0	87,7	0,0	15,8	24,8	59,4	0,0
Supérieur	47,0	31,5	21,5	0,8	10,3	88,8	0,1	9,1	18,5	72,5	0,0
<b>Bénin</b>	<b>4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>90,4</b>	<b>2,1</b>	<b>14,9</b>	<b>82,9</b>	<b>0,1</b>	<b>45,5</b>	<b>19,7</b>	<b>34,8</b>	<b>0,0</b>

Parmi les actifs occupés, sur les 90,4% travaillant dans le secteur informel, il y a 95% des femmes et 85,5% des hommes. Dans le secteur formel, sur les 9,6%, il y a 5% des femmes et 14,5% des hommes.

Concernant le secteur formel, quels que soient le niveau d'instruction, le sexe, l'âge et le milieu de résidence du chef de ménage, la majorité des actifs occupés sont employés dans le secteur tertiaire suivi du secteur secondaire. En effet, 80,9% des hommes occupés du secteur formel travaillent dans le tertiaire, 17,1% dans le secondaire et 1,8% dans le primaire. Parmi les femmes occupées, 2,7% sont dans le secteur primaire formel et 88,1% dans le tertiaire formel dominé principalement par le commerce. Il faut aussi signaler que 12,1% des actifs

non instruits occupés travaillent dans le secteur primaire formel et 14,6% dans le secteur secondaire formel. En revanche, la majorité des actifs occupés de niveau supérieur sont dans le tertiaire formel et 0,8% dans le secteur primaire formel. Cette faible présence des actifs occupés de niveau supérieur dans l'agriculture résulte et explique le faible niveau de modernisation de l'agriculture béninoise.

Tableau 2.4 : Répartition des actifs occupés des 15 – 64 ans par secteur d'activité et catégorie socioprofessionnelle selon les caractéristiques socioéconomiques

Caractéristiques socioéconomiques	Formel public			Formel privé						Informel					Total	
	Cadres	Employés qualifiés	Manœuvres	Cadres	Employés qualifiés	Manœuvres	Patrons	Propre compte	Aide familiale/Apprentis	Cadres	Employés qualifiés	Manœuvres	Patrons	Propre compte		Aide familiale/Apprentis
<b>Sexe</b>																
Homme	46,0	46,8	7,2	16,7	36,0	6,8	8,7	29,0	2,8	0,5	4,3	2,2	1,6	78,0	13,2	100,0
Femme	40,0	54,3	5,7	7,1	26,3	2,0	7,5	45,5	11,6	0,1	1,4	1,2	0,5	75,9	20,9	100,0
<b>Groupe d'âge</b>																
15-19 ans	0,0	0,0	100,0	0,0	14,4	7,7	0,0	15,4	62,5	0,0	0,6	2,8	0,2	22,5	73,9	100,0
20-24 ans	26,7	58,8	14,4	5,8	29,4	6,7	4,2	27,2	26,8	0,3	4,0	2,9	0,4	55,5	37,0	100,0
25-34 ans	43,6	50,9	5,5	14,4	40,6	6,4	5,8	29,2	3,5	0,5	4,0	1,8	1,2	79,9	12,6	100,0
35-59 ans	47,6	46,0	6,3	15,4	29,5	3,7	11,4	39,2	0,8	0,3	2,2	1,1	1,2	88,9	6,2	100,0
60-64 ans	54,3	41,4	4,3	4,1	11,1	9,8	7,4	67,7	0,0	0,2	1,0	0,4	0,7	93,0	4,7	100,0
<b>Milieu de résidence</b>																
Cotonou	42,7	46,2	11,1	20,2	37,6	3,8	8,6	25,5	4,4	1,0	11,0	4,7	2,8	69,0	11,5	100,0
Autres urbains	46,0	48,6	5,4	8,7	30,4	6,7	8,9	41,0	4,4	0,6	3,6	1,6	1,5	77,0	15,7	100,0
Ensemble urbain	44,9	47,8	7,3	15,4	34,6	5,0	8,7	31,9	4,4	0,7	5,8	2,5	1,9	74,7	14,5	100,0
Rural	44,1	50,5	5,4	2,8	22,8	6,6	6,0	48,7	13,1	0,1	0,8	1,1	0,5	78,3	19,2	100,0
<b>Pôle de croissance</b>																
Agriculture	54,7	33,8	11,5	7,8	4,8	1,5	0,0	67,4	18,5	0,1	0,2	0,8	0,3	75,3	23,4	100,0
Coton-Textile	0,0	29,8	70,2	3,9	16,0	6,6	20,7	38,7	14,1	0,1	1,3	0,4	2,0	61,2	35,0	100,0
Commerce-logistique	11,0	62,2	26,8	5,3	28,1	4,9	7,7	49,7	4,3	0,0	3,0	1,2	1,1	89,7	5,0	100,0
Agroalimentaire	18,8	39,4	41,9	1,3	28,4	26,7	3,4	37,5	2,7	0,1	1,7	1,2	0,4	92,8	3,8	100,0
BTP - matériaux de construction	37,6	38,6	23,8	20,6	25,0	7,2	18,0	25,5	3,7	1,2	4,8	7,8	5,5	60,3	20,5	100,0
Culture et tourisme	34,1	53,6	12,3	1,4	27,7	2,5	18,4	30,0	20,0	0,1	3,5	1,5	1,6	75,7	17,6	100,0
Autres activités industrielles et artisanales	34,3	59,8	5,9	11,6	36,3	4,1	11,1	30,4	6,5	0,4	4,6	3,3	2,6	75,7	13,4	100,0
Autres services	51,2	46,0	2,8	29,3	46,2	3,9	4,7	12,8	3,2	4,2	20,4	7,2	1,4	50,6	16,3	100,0
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
<b>Bénin</b>	44,7	48,4	6,9	13,5	32,8	5,2	8,3	34,4	5,7	0,3	2,7	1,6	1,0	76,9	17,4	100,0

La répartition des catégories socioprofessionnelles varie selon le type d'emploi. Les emplois formels (public et privé) sont exercés en grande partie par des cadres ou ouvriers qualifiés : 44,7% des emplois dans le secteur public sont détenus par des cadres et 48,4% par des employés qualifiés. Dans l'emploi privé formel, on observe 8,3% de patrons (responsables de structures qui emploient au moins un salarié) et 34,4% d'indépendants. Dans l'ensemble des emplois dans le privé formel, 32,8% sont des employés qualifiés et 13,5% des cadres. Ainsi,

plus de la moitié des employés du secteur privé formel ont été recrutés sur le marché du travail. Par conséquent, ce secteur reste primordial dans le processus de création d'emplois. La compétitivité de l'économie nationale n'est possible qu'avec un secteur privé formel développé et créateur d'emplois.

Quant aux emplois informels, ils sont dominés par des indépendants (76,9%) et des aides familiaux/apprentis (17,4%). Les cadres (respectivement les employés qualifiés) représentent 0,3% (respectivement 2,7%) des emplois dans l'informel.

### **Pluri-activité et durée dans l'emploi**

La pluri-activité fait partie des stratégies adoptées par les travailleurs pour augmenter le revenu tiré de leur activité. Dans bon nombre de cas, cela résulte d'une situation de sous-emploi ou d'une précarité de l'emploi principal. En 2011, 15,0% des actifs occupés possèdent au moins une activité secondaire. Le taux de pluri-activité est de 16,9% chez les hommes contre 13,2% chez les femmes. On constate que la pluri-activité augmente avec l'âge. Le taux de pluri-activité est de 18,5% pour les personnes de 60-64 ans et 5,9% pour les 15-19 ans. La pluri-activité domine plus en milieu rural (18,7%) qu'en milieu urbain (9,9% dont 5,2% à Cotonou).

La pluri-activité est plus élevée dans les départements de l'Atacora (38,5%), du Mono (23,7%) et du Couffo (20,6%) et plus faible dans les départements du Littoral (5,2%) et de la Donga (7,3%). Les actifs occupés dont l'emploi principal est dans l'agriculture ou l'agroalimentaire ont plus tendance à rechercher un 2<sup>ème</sup> emploi : 18,6% des individus employés dans le pôle agriculture et 18,5% de ceux occupés dans le pôle agroalimentaire. Environ 10% des actifs occupés dans les pôles commerce-logistique (10,3%) et culture-tourisme (10,4%) ont une seconde activité. L'analyse selon le niveau d'instruction montre que la pluri-activité baisse avec le niveau d'instruction ; les actifs occupés les plus instruits ayant des emplois stables, mieux rémunérés et étant utilisés à temps plein. Le taux de pluri-activité est de 16,5% chez les actifs non instruits, 14,4% chez ceux de niveau primaire et environ 10% chez ceux de niveau plus élevé.

En moyenne, un actif occupé en 2011 a passé 11,7 ans dans son emploi actuel, ce qui est le signe d'une faible mobilité professionnelle. Les hommes passent plus de temps dans un emploi que les femmes : 12,7 ans dans l'emploi actuel pour les hommes et 10,7 ans pour les femmes. L'analyse selon l'âge illustre mieux l'absence de mobilité professionnelle. En effet, les actifs occupés de 60-64 ans ont passé en moyenne 26,7 ans dans leur emploi actuel et les actifs occupés de 35-59 ans, environs 17,5 ans. L'absence de mobilité professionnelle résulte d'un manque d'opportunités d'emplois offertes par l'économie. La durée dans l'emploi est décroissante avec le niveau d'instruction. Avec une moyenne de 7,5 ans pour les actifs occupés de niveau supérieur, la durée moyenne dans l'emploi actuel est de 13,4 ans pour les occupés non instruits.

Tableau 2.5 : Taux de pluri activité et durée moyenne dans l'emploi actuel en années selon les caractéristiques socioéconomiques

Caractéristiques socioéconomiques	Taux de Pluri activité	Durée dans l'emploi actuel
<b>Sexe</b>		
Homme	16,9	12,7
Femme	13,2	10,7
<b>Groupes d'âges</b>		
15-19 ans	5,9	3,6
20-24 ans	10,1	4,7
25-34 ans	14,9	7,7
35-59 ans	17,5	16,1
60-64 ans	18,5	26,7
<b>Milieu de résidence</b>		
Cotonou	5,2	8,2
Autres urbains	12,1	10,8
Ensemble urbain	9,9	9,9
Rural	18,7	12,9
<b>Département</b>		
Alibori	12,7	11,9
Atacora	38,5	15,0
Atlantique	15,2	10,3
Borgou	14,2	12,1
Collines	11,7	13,6
Couffo	20,6	14,8
Donga	7,3	11,8
Littoral	5,2	8,2
Mono	23,7	12,0
Ouémé	11,4	10,7
Plateau	13,6	12,9
Zou	12,7	11,5
<b>Pôle de croissance</b>		
Agriculture	18,6	15,2
Coton-Textile	16,1	8,6
Commerce-logistique	10,4	9,6
Agroalimentaire	18,5	10,8
BTP - matériaux de construction	11,9	9,5
Culture et tourisme	10,3	7,3
Autres activités industrielles et artisanales	14,3	9,3
Autres services	12,0	8,6
Non déclaré	0,0	14,0
<b>Niveau d'instruction</b>		
Aucun niveau	16,5	13,4
Primaire	14,4	9,7
Secondaire1	10,6	8,5
Secondaire2	10,2	8,7
Supérieur	10,3	7,5
<b>Bénin</b>	15,0	11,7

## 2.4. Evolution et caractéristiques du chômage

### ❖ Evolution du chômage au Bénin de 2006 à 2011

Depuis quelques années, le chômage, en particulier celui des jeunes, constitue une préoccupation à l'échelle mondiale. Au Bénin, l'absence de statistiques administratives périodiques pour la mesure du chômage rend difficile son suivi. Les enquêtes ménages restent la seule source actuelle de mesure du chômage. La série des enquêtes EMICoV initiées depuis 2006 permet d'analyser la dynamique du chômage au Bénin. Ainsi, on note une augmentation du chômage depuis 2010. En effet, le chômage qui avait atteint 2,3% en 2006 avant de connaître une baisse en 2007, a atteint le niveau de 2,7% en 2011. Selon le milieu de résidence, deux constats se dégagent : une évolution erratique du taux de chômage à Cotonou depuis 2006, passant de 9,3% à 3,2% en 2010 avant de connaître une hausse en 2011 pour s'établir à 6,1%. La baisse du taux de chômage à Cotonou entre 2006 et 2010 coïncide avec la série des grands travaux et les réformes initiées par le gouvernement au cours de cette période. En 2011, la crise mondiale et la baisse de la croissance économique dans le pays sont à l'origine de la hausse du chômage. Le second constat est l'augmentation du chômage amorcée dans le monde rural depuis 2007 (0,2%) qui s'est poursuivie pour s'établir à 1,5% en 2011. Ce taux a pratiquement doublé par rapport à celui atteint en 2006 (0,8%).

Tableau 2.6 : Evolution du taux de chômage des 15 – 64 ans de 2006 à 2011

Milieu de résidence	2006	2007	2010	2011
Cotonou	9,3	5,1	3,2	6,1
Autres urbains	3,9	0,8	1,1	3,5
Ensemble urbain	5,3	1,9	1,7	4,3
Rural	0,8	0,2	0,5	1,5
<b>BENIN</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>2,7</b>

### ❖ Structure du chômage au Bénin en 2011

En 2011, le taux de chômage est de 2,5% chez les hommes et de 2,9% chez les femmes. Ainsi, le chômage frappe plus les femmes que les hommes. C'est dans le groupe d'âge 20-24 ans que le taux de chômage est le plus élevé (6,8%) ce qui coïncide avec la fin des études supérieures et la recherche d'un premier emploi. A la fin de la vie active, on note une augmentation des personnes à la recherche d'un emploi due à la précarité de l'emploi pendant la période active et à l'absence de protection sociale. Le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction. Il atteint 12,5% pour les individus de niveau supérieur et 8,4% pour ceux de niveau secondaire 2. Le taux de chômage des individus de niveau supérieur est environ 10 fois plus élevé que celui des individus non instruits.

En moyenne, un chômeur a passé 48,3 mois (soit 4 ans) dans le chômage et 50% des chômeurs ont passé 26 mois dans le chômage. L'analyse selon le sexe montre que les femmes passent plus de temps dans le chômage que les hommes : 41,3 mois de chômage pour les hommes et 53,7 mois pour les femmes, soit environ 12 mois de plus pour les femmes. La durée du chômage augmente avec l'âge : plus l'âge augmente, plus l'individu passe du temps en situation de chômage. L'accès à un emploi devient difficile à partir de 35 ans pour les

individus en chômage. Malgré le niveau de chômage faible dans le milieu rural, les victimes y restent longtemps puisqu'en moyenne un individu passe 64 mois à la recherche d'un emploi contre 41 mois en milieu urbain. La durée moyenne de chômage à Cotonou est de 36,1 mois (soit 3 ans). La durée de chômage baisse lorsque le niveau d'instruction augmente (32,6 mois pour le secondaire 2 et 25,8 mois pour le supérieur). Ainsi, le niveau d'instruction est un facteur déterminant pour l'accès à un emploi au Bénin.

Tableau 2.7 : Durée du chômage, pourcentage de primo-demandeurs et taux de chômage des 15 – 64 ans selon les caractéristiques socioéconomiques

Caractéristiques socioéconomiques	Durée moyenne du chômage (mois)	Durée médiane du chômage (mois)	% primo-demandeurs d'emploi	Taux de chômage élargi
<b>Sexe</b>				
Homme	41,3	24,0	76,9	2,5
Femme	53,7	31,0	80,4	2,9
<b>Groupe d'âge</b>				
15-19 ans	36,9	23,0	94,6	3,9
20-24 ans	30,2	22,0	85,9	6,8
25-34 ans	51,7	32,0	84,1	3,5
35-59 ans	73,7	38,0	47,9	1,1
60-64 ans	91,4	69,0	47,2	1,2
<b>Milieu résidence</b>				
Cotonou	36,1	20,0	72,1	6,1
Autres urbains	45,2	26,0	80,0	3,5
Ensemble urbain	41,1	24,0	76,5	4,3
Rural	64,1	35,0	84,2	1,5
<b>Département</b>	48,3	26,0	78,9	2,7
Alibori	104,3	38,0	89,1	,5
Atacora	41,2	26,0	82,9	,6
Atlantique	38,5	26,0	82,3	2,4
Borgou	40,8	25,0	87,3	2,9
Collines	35,2	26,0	85,8	,4
Couffo	107,4	107,0	91,7	4,3
Donga	50,9	26,0	81,6	2,0
Littoral	36,1	20,0	72,1	6,1
Mono	43,8	24,0	82,8	1,8
Ouémé	42,7	31,0	69,5	3,4
Plateau	54,9	23,0	92,4	2,7
Zou	47,1	25,0	77,4	2,1
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun niveau	74,5	47,0	76,9	1,4
Primaire	49,2	30,0	75,0	2,4
Secondaire1	36,6	23,0	77,9	5,0
Secondaire2	32,6	24,0	75,5	8,4
Supérieur	25,8	17,0	90,7	12,5
<b>Bénin</b>	48,3	26,0	78,9	2,7

Les primo-demandeurs représentent 78,9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi au Bénin. On note 80,4% de primo-demandeurs chez les femmes et 76,9% chez les hommes. La proportion de primo-demandeurs diminue avec l'âge des individus. Ainsi, la quasi-totalité des demandeurs d'emploi à la recherche d'un premier emploi sont âgés de 15 à 24 ans.

## **Prétention salariale et secteur d'activité des chômeurs**

En moyenne, un demandeur d'emploi souhaite avoir une rémunération de 79 300 FCFA soit environs trois fois le montant du SMIG (31 625FCFA) au Bénin. Les prétentions salariales diffèrent selon le sexe : les hommes au chômage désirent avoir 93 900 FCFA contre 68 400 FCFA pour les femmes au chômage. Les prétentions salariales augmentent avec l'âge jusqu'au groupe d'âge 25-34 ans avant de baisser dans le groupe d'âge 35-59 ans. En effet, les jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas beaucoup de qualification souhaitent un salaire de 59 700 FCFA pour ceux âgés de 15-19 ans et 72 300 FCFA pour ceux âgés de 20-24 ans. A partir de 35-59 ans, les prétentions salariales baissent du fait qu'ils sont disposés à accepter un salaire bas pour pouvoir travailler. Les chômeurs désirant un emploi salarié ont une prétention salariale moyenne de 89 800 FCFA contre 77 600 FCFA pour ceux qui recherchent un emploi indépendant. L'analyse selon le niveau d'instruction montre que plus le niveau d'instruction est élevé, plus les prétentions salariales sont élevées. Ainsi, un chômeur de niveau supérieur souhaite une rémunération moyenne mensuelle de 138 500 FCFA contre 58 700 FCFA pour les chômeurs non instruits. L'écart des prétentions salariales est plus marqué entre les chômeurs de niveau secondaire 1 et le niveau secondaire 2 qu'entre ceux de niveau primaire et le niveau secondaire 1. Cet écart peut s'expliquer par la qualification professionnelle et technique de certains chômeurs de niveau secondaire 2.

L'analyse selon la branche d'activité souhaitée montre que 41,0% des chômeurs souhaitent travailler dans le secteur Agriculture et 23,3% dans le secteur Commerce-logistique, ce qui est conforme à la répartition des actifs occupés. Au niveau du Littoral et de l'Ouémé, c'est le secteur Commerce-logistique qui prédomine avec respectivement 42,2% et 35,1% des chômeurs désirant y exercer, suivi du secteur des services (20,0%) dans le Littoral et du secteur agriculture (16,3%) dans l'Ouémé.

Les chômeurs ayant un niveau d'instruction élevé désirent travailler dans le secteur des Services (65,7% des chômeurs de niveau supérieur et 43,7% de niveau secondaire 2). En revanche, ceux ayant un niveau bas (aucun niveau, primaire) se retrouvent dans le secteur agriculture (81,3%). L'analyse de la branche où désirent travailler les chômeurs montre qu'il n'y a pas de changement avec la structure actuelle des emplois occupés sur le marché du travail. Le secteur agriculture reste la branche d'activité privilégiée des individus non instruits ou de niveau primaire. La mécanisation du secteur agricole tant souhaitée par les autorités sera difficile à réaliser dans ces conditions.

Tableau 2.8 : Répartition de chômeurs de 15 – 64 ans par branche d'activité souhaitée et les prétentions salariales selon les caractéristiques socioéconomiques

	Pôle de croissance									Prétentions salariales (en milliers FCFA)
	Agriculture	Coton-Textile	Commerce-logistique	Agroalimentaire	BTP - matériaux de construction	Culture et tourisme	Autres activités industrielles et artisanales	Autres services	Non déclaré	
<b>Sexe</b>										
Homme	47,0	4,4	16,5	1,5	5,8	1,8	10,4	12,3	0,2	93,9
Femme	35,5	6,5	29,5	8,1	0,3	10,4	3,2	6,3	0,2	68,4
<b>Groupes d'âges</b>										
15-19 ans	47,7	13,3	11,6	2,3	3,9	9,3	5,6	5,9	0,3	59,7
20-24 ans	36,8	8,8	20,8	3,5	3,6	9,9	7,7	8,9	0,1	72,3
25-34 ans	35,4	5,5	25,4	5,4	3,2	7,0	7,3	10,6	0,2	87,3
35-59 ans	42,7	3,6	25,3	5,5	2,5	4,8	6,3	9,2	0,2	67,0
60-64 ans	62,6	2,4	15,8	5,4	0,9	2,6	4,8	5,4	0,1	277,5
<b>Milieu de résidence</b>										
Cotonou	1,3	6,8	42,2	2,6	4,9	12,4	8,9	20,0	1,0	97,6
Autres urbains	25,7	6,6	28,1	5,4	3,9	7,0	9,4	13,9	0,1	77,2
Ensemble urbain	18,0	6,6	32,5	4,5	4,2	8,7	9,3	15,8	0,4	86,9
Rural	58,1	4,7	16,5	5,3	2,0	4,5	4,7	4,2	0,0	60,5
<b>Département</b>										
Alibori	82,7	5,8	4,3	1,7	0,2	1,3	1,5	2,3	0,0	53,9
Atacora	74,1	8,3	5,2	1,4	1,0	2,0	3,0	4,9	0,0	44,8
Atlantique	28,2	5,6	28,3	7,0	3,2	6,8	7,3	13,5	0,0	85,2
Borgou	57,7	4,9	14,4	6,0	1,6	1,7	5,0	8,7	0,1	81,0
Collines	66,2	4,8	11,7	3,5	0,9	4,6	2,6	5,6	0,1	39,4
Couffo	70,0	2,7	11,4	2,4	1,4	3,6	4,4	3,9	0,1	65,4
Donga	54,0	3,3	14,7	4,2	0,8	13,1	4,7	5,4	0,0	152,1
Littoral	1,3	6,8	42,2	2,6	4,9	12,4	8,9	20,0	1,0	97,6
Mono	36,9	6,0	19,8	6,3	3,3	11,6	10,2	5,8	0,0	64,6
Ouémé	16,3	5,8	35,1	8,1	6,9	7,3	11,0	9,4	0,2	64,7
Plateau	39,1	3,7	28,5	8,2	2,8	4,7	7,2	5,8	0,0	44,4
Zou	35,6	5,3	29,4	6,3	2,2	5,1	7,8	8,3	0,1	51,1
<b>Secteur institutionnel souhaité</b>										
Secteur public										99,4
Entreprise privée										104,6
PME										66,5
Indépendant										62,8
Autre secteurs										73,8
<b>Type d'emploi recherché</b>										
Salarié										89,8
Indépendant										77,6
<b>Niveau d'instruction</b>										
Aucun niveau	54,8	4,3	21,0	6,0	1,4	5,5	3,9	3,1	0,1	58,7
Primaire	26,5	9,6	27,2	4,3	5,4	8,9	10,9	7,1	0,1	62,6
Secondaire1	17,7	6,7	30,0	3,0	5,2	8,0	11,9	17,2	0,3	66,2
Secondaire2	8,3	2,1	25,9	2,2	4,1	2,4	10,2	43,7	1,2	83,6
Supérieur	2,7	0,7	15,5	1,1	4,7	3,3	5,4	65,7	1,0	138,5
<b>Bénin</b>	<b>41,0</b>	<b>5,5</b>	<b>23,3</b>	<b>5,0</b>	<b>2,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,6</b>	<b>9,2</b>	<b>0,2</b>	<b>79,3</b>

## 2.5. Conditions d'activité

Les conditions de travail des individus constituent un bon indicateur permettant de mesurer la précarité des emplois disponibles dans l'économie. L'analyse des conditions d'activité des travailleurs permet de mettre l'accent sur la précarité des emplois disponibles dans l'économie. L'analyse portera sur les formes de rémunération, le nombre d'heures de travail, la disponibilité d'un contrat de travail et l'enregistrement à un régime de sécurité sociale.

Il existe différentes formes de rémunérations de la force de travail au Bénin qui définissent les conditions d'activité des actifs occupés. Les résultats montrent que 58,6% des actifs occupés sont rémunérés à partir des bénéfices que génère l'activité, il s'agit principalement des indépendants et des patrons. On note aussi que 14,7% des actifs occupés ne sont pas rémunérés : ce sont généralement les apprentis et les aides familiaux. Parmi les actifs occupés, 9,7% sont rémunérés à la tâche et 2,3% par jour ou heure de travail. Seulement 8,7% ont une rémunération fixe. Les femmes ont des conditions de rémunération plus précaires que celles des hommes. En effet, 66,1% des femmes sont rémunérées aux bénéfices contre 50,5% des hommes.

### ❖ Forme de rémunération du travail

L'analyse des formes de rémunération suivant les pôles de croissance laisse apparaître trois enseignements : (1) une rémunération fixe plus importante dans les services avec plus de la moitié (58,7%) des actifs occupés, (2) une rémunération à la tâche dans les pôles BTP-matériaux de construction (42,6% des actifs occupés) et autres activités industrielles et artisanales (28,4%) qui constituent des pôles à haut potentiel de main d'œuvre et (3) une rémunération aux bénéfices plus marquée dans les pôles agroalimentaire et commerce-logistique, mettant en exergue l'absence de formalisation dans ces pôles. Le pôle agroalimentaire qui constitue un pôle très important dans le processus de transformation des produits provenant du secteur agricole est très peu développé.

En 2011, le taux de salarisation<sup>3</sup> est de 10,6% (soit un actif occupé sur dix). L'analyse selon le sexe met en évidence un taux de salarisation des hommes trois fois plus élevé que celui des femmes. En effet, 16,8% des hommes occupés ont un salaire contre 5,0% des femmes. Selon l'âge, les actifs occupés âgés de moins de 20 ans et de 60 ans et plus, ont généralement des emplois non salariés contre 13,5%, pour ceux âgés de 25-34 ans. Le taux de salarisation augmente avec l'âge jusqu'à environ 25-34 ans avant de baisser progressivement. Cela traduit le fait qu'à partir de 35 ans, certains travailleurs cherchent à se mettre à leur propre compte puisque le taux d'occupation reste élevé dans le groupe d'âge 35-59 ans.

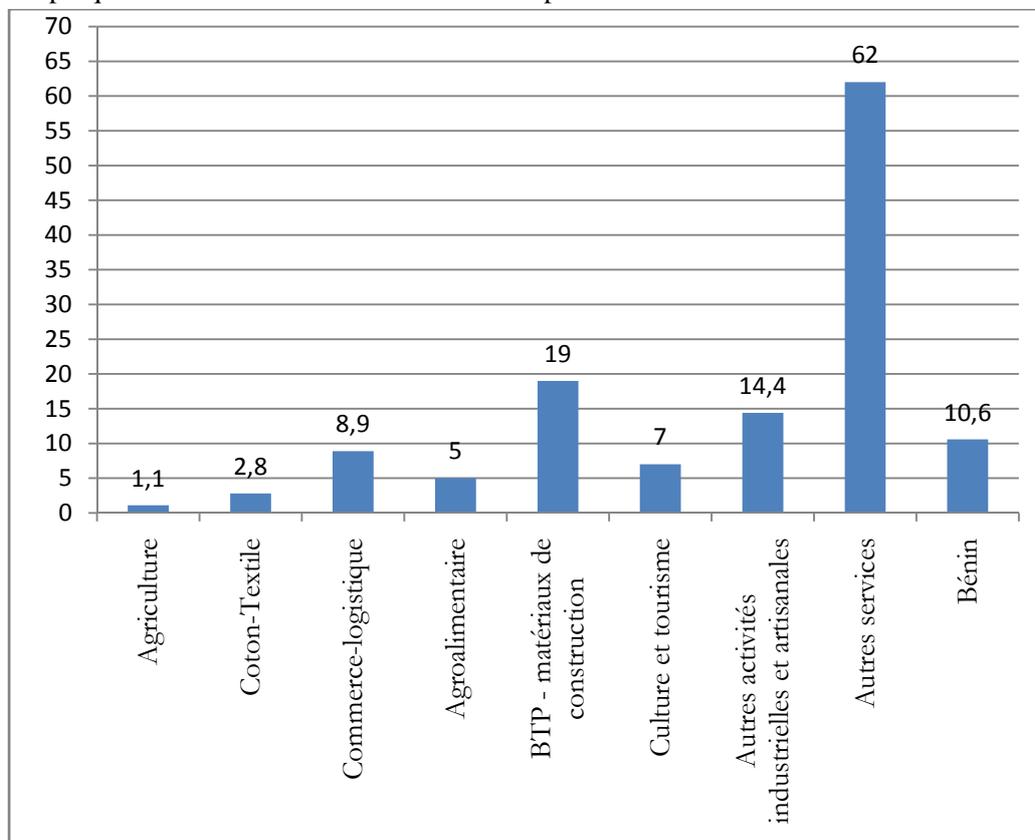
L'analyse du taux de salarisation suivant les pôles de croissance met en exergue trois pôles où le niveau de salarisation est élevé : les services (62,0%), les BTP-matériaux de construction (19,0%) et les activités industrielles et artisanales (14,4%). En effet, 62,0% des travailleurs dans les services ont un salaire et le pôle BTP-matériaux de construction, bien que ne représentant que 2,9% des emplois, offre un taux de salarisation élevé pour les travailleurs

---

<sup>3</sup> Proportion d'actifs occupés disposant d'un salaire

(19,0%). A l'inverse, le pôle agriculture avec 41,1% des emplois créés au Bénin, n'offre que 1,1% de salariés et le pôle commerce-logistique, qui concentre 23,4% des emplois, présente un taux de salarisation de 8,9%.

Graphique 2.4: Taux de salarisation selon les pôles de croissance



Le taux de salarisation augmente avec le niveau d'instruction, surtout à partir du secondaire 2, qui intègre l'enseignement professionnel et technique. Parmi les actifs occupés non instruits en 2011, seulement 2,1% sont salariés. Le taux de salarisation passe à 9,1% pour les actifs occupés de niveau primaire. Les actifs occupés ayant un faible niveau d'instruction (aucun niveau et primaire) représentent 81,9% des actifs occupés au Bénin pour moins de 10% de salariés. Ce faible taux de salarisation des actifs occupés de faible niveau d'instruction donne une idée de la précarité de leur emploi. Ces actifs occupés constituent une couche très vulnérable des travailleurs. A partir du secondaire, le taux de salarisation augmente pour atteindre 77,9% parmi les actifs occupés de niveau supérieur. La proportion d'actifs occupés salariés de niveau secondaire 2 est le signe d'une contribution importante de l'enseignement professionnel et de la formation technique à l'obtention d'un emploi sécurisé.

Tableau 2.9 : Forme de rémunération de l'activité et taux de salarisation des 15 – 64 ans selon les caractéristiques socioéconomiques

	Formes rémunération						Taux de salarisation
	Rémunération fixe	Au jour/heure de travail	A la tâche	Bénéfice	N'est pas rémunéré	Autre	
<b>Sexe</b>							
Homme	13,3	3,1	14,9	50,5	11,5	6,7	16,8
Femme	4,4	1,5	5,0	66,1	17,5	5,4	5,0
<b>Groupe d'âge</b>							
15-19 ans	2,7	0,5	3,7	18,2	67,0	7,9	3,4
20-24 ans	7,3	2,1	9,9	42,3	31,6	6,9	10,0
25-34 ans	10,7	3,1	12,2	58,5	9,7	5,8	13,5
35-59 ans	9,1	2,1	9,4	68,4	5,4	5,5	10,6
60-64 ans	3,1	2,3	6,3	77,1	4,9	6,4	3,9
<b>Milieu de résidence</b>							
Cotonou	24,8	2,0	17,1	45,0	8,3	2,8	30,3
Autres urbains	12,9	5,0	10,9	52,9	12,2	6,0	14,7
Ensemble urbain	16,6	4,1	12,9	50,4	11,0	5,0	19,6
Rural	2,8	1,0	7,4	64,7	17,4	6,7	4,0
<b>Département</b>							
Alibori	1,7	0,2	4,0	51,7	29,9	12,5	2,0
Atacora	4,0	0,4	2,6	58,3	26,6	8,1	3,9
Atlantique	11,9	1,9	12,9	59,4	10,6	3,2	13,6
Borgou	6,9	0,6	3,4	65,3	13,7	10,0	7,9
Collines	3,4	0,7	3,8	61,2	26,0	4,9	4,2
Couffo	3,2	0,4	4,3	69,8	6,4	16,0	3,8
Donga	4,4	0,8	2,6	65,8	19,4	7,1	4,7
Littoral	24,8	2,0	17,1	45,0	8,3	2,8	30,3
Mono	6,6	1,4	11,8	72,5	6,9	0,8	9,8
Ouémé	8,5	10,5	19,9	45,9	12,1	3,1	10,7
Plateau	3,5	0,9	10,5	70,6	11,1	3,4	5,3
Zou	6,2	1,4	6,4	65,3	13,9	6,9	8,5
<b>Pôle de croissance</b>							
Agriculture	0,4	0,6	3,2	64,7	20,4	10,7	1,1
Coton-Textile	1,5	1,5	19,1	45,5	30,1	2,3	2,8
Commerce-logistique	7,2	3,3	8,1	73,2	5,4	2,9	8,9
Agroalimentaire	4,2	1,5	4,7	83,4	3,6	2,5	5,0
BTP - matériaux de construction	6,6	8,4	42,6	20,4	17,3	4,7	19,0
Culture et tourisme	5,1	3,2	14,6	59,1	16,9	1,2	7,0
Autres activités industrielles et artisanales	9,5	4,8	28,4	42,8	12,6	1,9	14,4
Autres services	58,7	3,9	13,0	12,3	8,4	3,7	62,0
Non déclaré	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun niveau	1,6	1,3	6,2	67,8	16,0	7,1	2,1
Primaire	6,5	3,9	16,6	52,4	15,9	4,9	9,1
Secondaire1	19,7	3,2	15,0	45,2	12,9	3,9	23,7
Secondaire2	47,9	3,6	12,3	28,4	4,3	3,5	55,6
Supérieur	69,4	6,0	8,4	12,7	1,3	2,4	77,9
<b>Bénin</b>	8,7	2,3	9,7	58,6	14,7	6,0	10,6

#### ❖ Sous-emploi et excès de travail

Au Bénin, 31,0% des actifs occupés de 15-64 ans travaillent moins de 35 heures par semaine contre 27,0% qui travaillent plus de 48 heures par semaine. Il existe donc un potentiel de travail disponible dans le pays. Ces deux indicateurs mettent l'accent sur les conditions de travail difficiles et précaires des individus. En effet, 31% des travailleurs ne sont pas utilisés au meilleur de leur capacité de production, et pour certains, de leur temps potentiel de travail. L'excès de travail (tout individu travaillant plus de 48 heures par semaine) serait la résultante de la précarité des emplois en termes de rémunération ce qui contraint certains travailleurs à rechercher d'autres emplois. Les femmes semblent plus frappées par le sous-emploi visible et les hommes par le travail excessif. En effet 37,3% des femmes de 15-64 ans occupées sont en situation de sous-emploi visible contre 24,1% des hommes. Selon l'âge, on constate que le sous-emploi touche en premier les jeunes de moins de 24 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans. 38,3% des actifs occupés de 60 ans et plus sont en situation de sous-emploi. Par ailleurs, le sous-emploi apparaît plus comme un phénomène rural qu'urbain. Un actif occupé sur trois est en situation de sous-emploi en milieu rural contre un actif sur cinq à Cotonou.

Quant à l'excès de travail, il touche 44,6% des actifs occupés de 15-64 ans à Cotonou contre 22,0% dans le milieu rural. Le sous-emploi visible et à l'excès de travail touchent différemment les pôles de croissance. Le taux de sous-emploi est plus élevé dans les pôles agroalimentaire (42,1%), culture-tourisme (34,6%), et agriculture (33,7%) qui sont des pôles prioritaires. Ainsi, un peu moins du tiers des actifs occupés dans ces pôles travaillent moins de 48 heures par semaine. Par conséquent, la contribution de ces pôles au dynamisme du tissu économique et à la réduction de la pauvreté reste limitée. La proportion d'actifs occupés travaillant plus de 48 heures par semaine est plus importante dans les pôles BTP-matériaux de construction (41,5%), autres activités industrielles et artisanales (36,8%) et commerce-logistique (35,8%). Ces pôles sont considérés comme à haute utilisation de main d'œuvre.

On note selon le niveau d'instruction, que les actifs ayant un bas niveau d'instruction travaillent plus de 48 heures par semaine alors que ceux ayant un niveau d'instruction plus élevé sont en situation de sous-emploi visible. La rémunération du travail pour les actifs occupés ayant un bas niveau d'instruction les contraint à travailler plus ou à rechercher d'autres emplois complémentaires.

#### ❖ Type de contrat et protection sociale

L'analyse des conditions de travail des actifs occupés selon la possession d'un contrat de travail et la déclaration à un système de retraite montre qu'au Bénin, seulement 4,6% des travailleurs (public et privé) sont déclarés dans un système de retraite (CNSS ou Fonds National des Retraites du Bénin-FNRB). Par ailleurs, 60,8% des travailleurs salariés (sans compter les apprentis, aides familiaux, patrons et indépendants) disposent d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée ; donc environ 40% des travailleurs salariés disposent d'un emploi non sécurisé. En effet, le contrat de travail est considéré comme un document qui formalise la relation de travail et la sécurisation de l'emploi. Parmi les salariées de sexe féminin, seulement 1,8% sont déclarées à la CNSS ou au FNRB contre 7,7% chez les hommes salariés. Les hommes salariés sont plus couverts par un système de protection sociale

que les femmes salariées. L'analyse selon l'âge montre que la protection sociale couvre davantage les travailleurs âgés de 25 à 59 ans. Cependant, elle est peu étendue pour tous les groupes d'âge (entre 0,1 et 5,7%). L'analyse de la possession d'un contrat de travail selon l'âge ne montre pas trop de différences (entre 40 et 69%), à l'exception du groupe d'âge 15-19 ans (5,1%) qui ont un contrat de travail.

La proportion de travailleurs salariés possédant un contrat diffère selon les pôles de croissance. Les relations de travail entre employeurs et employés sont plus formalisées dans le pôle des services, commerce-logistique, coton-textile et agroalimentaire. L'écart est très grand entre le pôle des services et les autres pôles : un peu plus de trois salariés sur quatre du pôle des services disposent d'un contrat de travail avec leur employeur. Dans le pôle commerce-logistique, 44% des salariés disposent d'un contrat de travail et 36% dans le pôle coton-textile. Dans le pôle agriculture, seulement 11,4% des salariés disposent d'un contrat de travail. La déclaration à la CNSS ou au FNRB présente des disparités importantes entre les pôles de croissance. 37,9% des travailleurs du pôle des services sont déclarés à la CNSS/FNRB contre seulement 4,8% des travailleurs du pôle Autres activités industrielles et artisanales. La protection sociale est quasi inexistante dans les autres pôles de croissance où moins de 3% des travailleurs sont déclarés à la CNSS ou au FNRB. Au regard du taux de salarisation dans certains pôles, on constate que la déclaration à la CNSS ou au FNRB reste très faible. Il s'agit des pôles BTP-matériaux de construction, autres activités industrielles et artisanales et commerce-logistique. En effet, avec un taux de salarisation de 19%, seulement 2,8% des salariés du pôle BTP-matériaux de construction sont déclarés à un système de protection sociale. Le pôle Autres activités industrielles et artisanales, avec 14,4% d'actifs occupés ayant un salaire, dispose d'un taux de couverture en protection sociale de 4,8%.

L'analyse selon le niveau d'instruction laisse apparaître une forte disparité surtout par rapport à l'accès à la protection sociale. Environ neuf actifs occupés sur dix de niveau supérieur travaillent sur la base d'un contrat de travail contre deux actifs non instruits occupés sur dix. Pour les travailleurs de niveau secondaire 2, 80,6% d'entre eux disposent d'un contrat de travail. En ce qui concerne la protection sociale, cinq actifs occupés sur dix de niveau supérieur bénéficient d'un système de protection sociale contre moins d'un actif occupé sur dix non instruit ou n'ayant que le niveau primaire. Un tiers des actifs de niveau secondaire 2 occupés bénéficient de la protection sociale. En définitive, pour bénéficier de meilleures conditions de travail, il faudrait atteindre au moins le niveau du secondaire 2.

Tableau 2.10 : Taux de sous emploi-visible, % de travailleurs de + 48 heures, % de travailleurs détenteurs de contrat de travail, % de travailleurs déclarés à la CNSS/FNRB

	Taux de sous-emploi visible <sup>4</sup>	Proportion de personnes travaillant plus de 48h/semaine	Salarié avec contrat <sup>5</sup>	Travailleur déclaré à la CNSS/FNRB
<b>Sexe</b>				
Homme	24,1	31,8	62,4	7,7
Femme	37,3	22,6	55,7	1,8
<b>Groupe d'âge</b>				
15-19 ans	32,8	28,4	5,1	0,1
20-24 ans	33,1	25,9	41,7	2,4
25-34 ans	31,6	26,9	60,0	5,4
35-59 ans	29,2	27,6	69,3	5,7
60-64 ans	38,3	21,4	53,6	1,7
<b>Département</b>	31,0	27,0	9,6	4,6
Alibori	32,6	25,2	44,9	0,8
Atacora	35,1	15,5	77,3	2,8
Atlantique	30,6	21,6	67,9	6,8
Borgou	34,7	24,6	67,2	4,4
Collines	28,7	17,0	64,0	2,4
Couffo	36,3	16,8	68,9	2,5
Donga	42,8	17,6	82,0	3,4
Littoral	21,3	44,6	58,0	10,2
Mono	25,2	39,5	55,0	4,4
Ouémé	27,8	40,0	53,7	4,1
Plateau	31,2	27,0	52,6	2,2
Zou	38,2	16,7	59,8	4,2
<b>Pôle de croissance</b>				
Agriculture	33,7	18,2	11,4	0,1
Coton-Textile	18,8	34,5	35,9	0,8
Commerce-logistique	27,8	35,8	43,9	2,4
Agroalimentaire	42,1	24,5	34,4	0,9
BTP - matériaux de construction	24,4	41,5	31,0	2,8
Culture et tourisme	34,6	30,7	32,5	1,0
Autres activités industrielles et artisanales	25,1	36,8	50,6	4,8
Autres services	32,8	26,1	79,1	37,9
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun niveau	33,7	23,1	19,5	0,2
Primaire	26,6	33,7	34,7	2,1
Secondaire1	25,4	36,5	57,1	8,9
Secondaire2	32,4	26,3	80,6	33,3
Supérieur	29,1	22,2	87,6	53,4
<b>Bénin</b>	<b>31,0</b>	<b>27,0</b>	<b>60,8</b>	<b>4,6</b>

<sup>4</sup> Lié à la durée du travail

<sup>5</sup> Durée déterminée ou indéterminée

## Chapitre 3 : Emploi des jeunes

---

Appolinaire TOLLEGBE & Sahawal ALIDOU

### 3.1. Quelques caractéristiques des jeunes au Bénin

Dans le cadre de la présente analyse, les jeunes sont définis par rapport à leur tranche d'âge. Sont considérés comme jeunes les personnes ayant entre 15 et 34 ans au moment de l'enquête. Le tableau 3.1 montre que plus de la moitié des jeunes (52,5%) sont en milieu rural et cette proportion ne varie pas de façon significative selon le sexe. En effet, respectivement 53% et 51,9% des jeunes femmes et des jeunes hommes sont en milieu rural. L'analyse selon l'âge montre que les adolescents (15-19 ans) sont un peu plus représentés en milieu rural que les jeunes adultes (25-34 ans), soit 55% contre 52%.

L'analyse de la répartition des jeunes de 15-34 ans selon le département et le milieu de résidence montre que dans la plupart des départements, les jeunes se concentrent le plus en milieu rural avec une moyenne largement supérieure à la moyenne nationale. Avec respectivement 76,5%, 73% et 70%, les départements des Collines, du Couffo et du Mono, présentent en milieu rural, des proportions de jeunes supérieurs de 20% à la moyenne nationale.

L'analyse selon le niveau d'instruction révèle que le milieu rural concentre respectivement 68,6% et 50% des jeunes non instruits et ceux de niveau primaire. Par contre, les jeunes de niveau secondaire et supérieur sont plus représentés en milieu urbain avec respectivement 74% et 90%. Cette situation trouve son origine dans le secteur informel, la fréquentation scolaire et la recherche d'emplois. En effet, la plupart des jeunes non instruits du milieu rural sont dans l'informel agricole (63%) tandis que les jeunes non instruits du milieu urbain sont dans l'informel non agricole (66%). Par ailleurs, beaucoup de jeunes ayant achevé l'école primaire sont obligés de migrer en milieu urbain pour poursuivre leurs études, la carte scolaire du Bénin montrant que la plupart des collèges d'enseignement secondaire du Bénin se trouvent en milieu urbain.

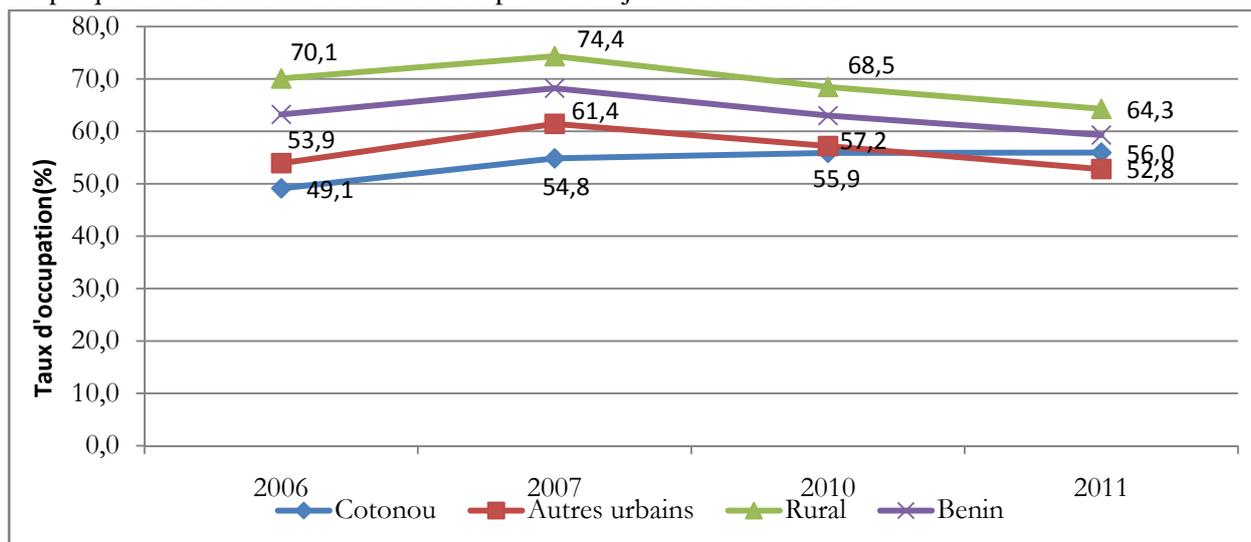
Tableau 3.1 : Répartition des jeunes selon les caractéristiques sociodémographiques et le milieu de résidence

	Milieu de résidence								
	Cotonou		Autres urbains		Ensemble urbain		Rural		Bénin
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif
<b>Sexe du jeune</b>									
Homme	164950	14,5	383246	33,6	548196	48,1	591212	51,9	1139408
Femme	203567	14,5	455034	32,5	658601	47,0	743537	53,0	1402139
<b>Groupes d'âges spécifiques</b>									
15-19 ans	98618	12,0	270991	33,0	369609	45,0	451665	55,0	821274
20-24 ans	93599	15,9	203538	34,6	297138	50,5	291659	49,5	588796
25-34 ans	176299	15,6	363751	32,1	540051	47,7	591426	52,3	1131477
<b>Département</b>									
Alibori	0	0,0	35119	23,5	35119	23,5	114032	76,5	149150
Atacora	0	0,0	90365	43,7	90365	43,7	116522	56,3	206887
Atlantique	0	0,0	152799	46,9	152799	46,9	172962	53,1	325761
Borgou	0	0,0	118009	54,1	118009	54,1	99995	45,9	218004
Collines	0	0,0	43692	26,9	43692	26,9	118447	73,1	162139
Couffo	0	0,0	40190	26,8	40190	26,8	109871	73,2	150061
Donga	0	0,0	38066	32,7	38066	32,7	78436	67,3	116502
Littoral	368517	100,0	0	0,0	368517	100,0	0	0,0	368517
Mono	0	0,0	35484	29,6	35484	29,6	84290	70,4	119774
Ouémé	0	0,0	158376	48,3	158376	48,3	169788	51,7	328164
Plateau	0	0,0	51835	33,5	51835	33,5	102821	66,5	154656
Zou	0	0,0	74345	30,7	74345	30,7	167587	69,3	241932
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun niveau	58882	5,4	280858	26,0	339739	31,4	741714	68,6	1081453
Primaire	86032	15,9	183161	33,9	269193	49,9	270438	50,1	539631
Secondaire1	104199	18,1	218931	38,1	323130	56,2	251570	43,8	574700
Secondaire2	65309	27,9	109133	46,5	174442	74,4	60011	25,6	234454
Supérieur	54096	48,6	46197	41,5	100293	90,1	11016	9,9	111309
<b>Sexe du CM</b>									
Homme	278066		684373		962439		1150917		2113356
Femme	90452		153907		244358		183832		428191
<b>Bénin</b>	368517	14,5	838280	33,0	1206797	47,5	1334749	52,5	2541547

### 3.2. Evolution du taux d'occupation des jeunes de 2006 à 2011

La courbe du taux d'occupation des jeunes est une courbe concave renversée vers le bas qui connaît deux phases d'évolution. Une première phase ascendante entre 2006 et 2007 et une deuxième phase descendante entre 2007 et 2011. Cette allure est valable au niveau national, en milieu rural et dans les autres milieux urbains. Par contre à Cotonou, pendant la deuxième phase, la courbe du taux d'occupation est ascendante. Ainsi, en milieu rural, le taux d'occupation est passé de 74,4% à 64,3% entre 2006 et 2011. Dans les autres milieux urbains le taux d'occupation des jeunes a baissé de 61,4% à 52,8% de 2007 à 2011 contrairement à Cotonou où il a connu une légère hausse, passant de 54,8% à 56%.

Graphique 3.1 : Evolution du taux d'occupation des jeunes de 2006 à 2011



### 3.3. Evolution et structure de l'emploi des jeunes

Il ressort de du tableau 3.2 qu'au niveau national, 59% des jeunes sont occupés. En matière d'occupation, les jeunes femmes sont plus avantagées que les jeunes hommes (60,7% contre 57,6%). Cette situation pourrait provenir du fait qu'en raison de leur sortie précoce du système éducatif, les jeunes femmes entrent plus vite dans le marché du travail que les hommes. Ainsi, étant généralement moins instruites, les jeunes femmes sont moins exigeantes que les jeunes hommes et acceptent plus facilement certains emplois ou activités informelles.

L'analyse selon l'âge montre que le taux d'activité augmente au fur et à mesure que l'âge augmente. Il est faible pour les adolescents<sup>6</sup> (30%) contre 82,5% pour les jeunes de 25-34 ans. Au Bénin, généralement la plupart des adolescents de 15-19 ans sont encore à l'école. En outre, en raison de l'inadéquation entre la formation et l'emploi et de la rareté des emplois décents, les jeunes allongent volontairement ou de facto, leur durée de formation.

Avec un taux d'occupation de 73,2%, l'Alibori est le département dans lequel les jeunes sont plus occupés tandis que les départements du Couffo (54,2%) et du Mono (54,4%) enregistrent les plus faibles taux d'occupation des jeunes. Cependant, le plus important ce n'est pas que les jeunes soient occupés, mais plutôt qu'ils aient un emploi décent. L'analyse du taux d'emplois précaires révèle que le département de l'Alibori est celui qui enregistre la plus forte proportion de jeunes dans les emplois précaires (42,6%) contrairement au Couffo (5,4%) et au Mono (10,1%).

<sup>6</sup>Il s'agit des jeunes âgés de 15-19 ans.

Tableau 3.2 : Structure de l'emploi des jeunes selon les caractéristiques socio-démographiques en 2011

	Taux d'occupation	Taux d'auto- emploi	taux de sous- emploi visible	taux d'inactivité	Pluri- activité	Proportion de travailleurs dans les emplois précaires
<b>Sexe</b>						
Homme	57,6	31,4	25,0	39,9	13,8	11,6
Femme	60,7	39,3	37,7	36,6	11,2	10,8
<b>Groupes d'âges spécifiques</b>						
15-19 ans	30,0	6,4	32,8	68,9	5,9	6,2
20-24 ans	55,7	29,1	33,1	40,3	10,1	11,7
25-34 ans	82,5	60,6	31,6	14,6	14,9	14,5
<b>Département</b>						
Alibori	73,2	33,2	36,5	26,3	10,3	42,6
Atacora	64,6	30,8	36,3	34,7	35,8	26,6
Atlantique	60,0	39,8	31,7	37,9	11,8	7,1
Borgou	56,0	30,6	37,5	41,0	11,5	6,1
Collines	62,9	30,7	28,8	36,8	9,3	6,0
Couffo	54,2	40,3	37,8	42,1	17,4	5,4
Donga	55,7	30,1	44,6	42,4	4,9	9,0
Littoral	56,0	28,6	21,0	38,6	4,5	4,9
Mono	54,4	37,5	27,7	43,5	19,2	10,1
Ouémé	59,6	42,2	28,0	37,3	8,8	9,2
Plateau	62,2	46,4	28,7	34,9	11,5	14,2
Zou	55,9	38,8	40,8	42,1	9,7	7,7
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun niveau	78,2	51,6	34,9	20,2	13,9	17,5
Primaire	68,2	42,2	27,1	29,6	11,6	10,3
Secondaire1	31,8	16,3	27,3	65,6	8,2	4,5
Secondaire2	25,2	8,1	34,8	70,9	9,1	3,2
Supérieur	45,6	9,7	37,2	42,7	11,4	5,6
<b>Bénin</b>	59,3	35,8	32,1	38,1	12,4	11,2

L'analyse du taux d'occupation en fonction du niveau d'instruction montre que dans l'ensemble, le taux d'occupation des jeunes diminue lorsque leur niveau d'instruction augmente. D'un taux d'occupation de 78,2% pour les jeunes non instruits, on passe à 31,8% et 25,2% respectivement pour les jeunes de niveau secondaire 1 et secondaire 2. Cependant, il est constaté que les jeunes de niveau supérieur ont un taux d'occupation plus élevé que celui des jeunes de niveau secondaire 2 (45,6% contre 25,2%). Ce résultat est surprenant dans la mesure où dans le contexte du Bénin, les possibilités d'emploi diminuent avec le niveau d'instruction. Par ailleurs, cette situation pourrait s'expliquer par le fait que certains jeunes de niveau supérieur lassés de trouver un emploi qui réponde à leur qualification, ont fini par s'accommoder d'emplois précaires. En effet, en regardant la proportion de jeunes dans des emplois précaires en fonction du niveau d'instruction, on constate qu'il existe plus de jeunes

de niveau supérieur qui sont dans les emplois précaires, comparés à ceux de niveau secondaire 2 (5,6% contre 4,2%).

### **3.4. Secteur d'activité et nature de l'emploi des jeunes**

De manière générale, les jeunes occupés au Bénin sont en majorité installés à leur propre compte (59,4%) ou se retrouvent comme aides familiaux (19,9%). Très peu de jeunes occupent des positions de patrons (1,0%), de cadres (2,3%) ou d'employés qualifiés (6,4%). Les autres sont soit des manœuvres (2,4%) soit en situation d'apprentissage (8,6%). Mais cette situation générale varie suivant le sexe, la tranche d'âge considérée, le milieu étudié et le niveau d'instruction atteint.

Ainsi, en rapport avec le sexe, les statistiques révèlent que la proportion de jeunes cadres masculins est supérieure à celle de jeunes cadres féminins (4% contre 1%). Il en est de même des employés qualifiés, des manœuvres, des patrons et des apprentis. Cette situation se justifie essentiellement par les inégalités d'accès et d'achèvement dans la formation à tous les niveaux d'enseignement même si on note des améliorations significatives ces dernières années. Ce qui fait que les femmes se consacrent plus aux emplois indépendants et s'installent plus à leur propre compte (64,2% contre 53,2% chez les hommes). Les trajectoires socioculturelles des femmes expliquent probablement les positions qu'elles occupent dans le petit commerce, la petite restauration, la couture, le tissage, la fabrication du savon et des denrées alimentaires (PNUB-Bénin, 1998). Ces activités s'accommodent également mieux avec leur niveau d'éducation moyennement plus faible et leur offrent la flexibilité nécessaire pour associer famille et travail. Enfin, la catégorie socioprofessionnelle " aides familiaux" est également dominée par les femmes (21,3% contre 18,0% pour les hommes), probablement en raison du phénomène de placement d'enfant " vidomègon" qui concerne en majorité les jeunes filles.

Tableau 3.3 : Jeunes occupés par catégorie socio-professionnelle selon les caractéristiques socio-démographiques en 2011

	Cadres	Employés qualifiés	Manoeuvres	Patrons	Propre compte	Apprentis	Aides familiaux
<b>Sexe</b>							
Homme	4,0	10,1	3,7	1,4	53,2	9,6	18,0
Femme	1,0	3,6	1,4	0,7	64,2	7,9	21,3
<b>Groupes d'âges spécifiques</b>							
15-19 ans	0,0	0,8	2,6	0,2	21,1	29,2	46,0
20-24 ans	1,1	5,9	3,0	0,5	51,7	13,9	23,9
25-34 ans	3,3	8,1	2,1	1,3	72,2	1,4	11,6
<b>Département</b>							
Alibori	0,2	1,7	0,2	0,5	44,9	0,8	51,7
Atacora	1,9	2,3	0,1	0,2	47,4	2,7	45,3
Atlantique	3,7	8,2	2,6	1,0	65,4	10,5	8,7
Borgou	1,8	5,2	1,2	1,7	52,9	6,4	30,7
Collines	1,2	1,8	1,1	0,4	48,4	6,3	40,8
Couffo	1,5	1,8	0,2	0,4	74,1	5,2	16,8
Donga	1,5	3,3	0,2	0,3	53,6	8,5	32,5
Littoral	5,8	18,5	6,8	2,0	49,4	12,5	5,0
Mono	1,6	4,1	5,8	0,5	68,4	12,3	7,3
Ouémé	1,4	7,3	2,9	1,8	69,0	12,8	4,8
Plateau	0,9	3,6	1,4	0,5	74,1	9,2	10,3
Zou	1,6	4,4	1,9	0,3	69,0	10,1	12,8
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun niveau	0,1	1,1	1,2	0,5	65,4	5,1	26,6
Primaire	0,3	4,4	3,5	1,6	60,4	16,3	13,7
Secondaire1	1,2	17,2	4,9	1,1	50,2	13,9	11,4
Secondaire2	13,8	41,3	4,9	1,4	30,6	3,3	4,7
Supérieur	44,0	31,9	1,7	3,3	18,1	0,3	0,6
<b>Benin</b>	2,3	6,4	2,4	1,0	59,4	8,6	19,9

En fonction de l'âge, on note que les jeunes de 20-34 ans sont dans leur grande majorité installés à leur propre compte. Cette situation particulièrement accentuée chez les jeunes de 25-34 ans (72,2%) s'expliquerait, entre autres, par (i) les difficultés à accéder à un emploi salarié durable et bien rémunéré ; (ii) la mise en œuvre de projets et programmes et l'existence de structures de soutien à l'auto-emploi des jeunes et à l'entrepreneuriat, mais aussi (iii) la pression sociale qui pousse le jeune à prendre des responsabilités sociales (se marier, fonder une famille...) et donc l'oblige à trouver "quelque chose à faire". Par ailleurs, c'est dans ces mêmes tranches d'âge qu'on retrouve plus de cadres et d'employés qualifiés en raison du temps consacré aux études et à la formation. Pour ce qui concerne les 15-19 ans, plus de 75% d'entre eux sont occupés comme aides familiaux (46,0%) et comme apprentis (29,2%). Cette fréquence des aides familiaux chez les jeunes de 15-19 ans s'expliquerait par

le fait que les domestiques, les « vidomègon » et les jeunes déscolarisés appartiennent en général à cette tranche d'âge. De même, l'apprentissage constitue une alternative de premier choix pour les jeunes de cette tranche d'âge qui ne sont pas scolarisés ou qui ont, pour diverses raisons, abandonné les classes.

Suivant les départements, on note un déséquilibre dans la répartition des cadres en faveur de l'Atlantique et du Littoral (respectivement 3,7% et 5,8%) au détriment des autres et surtout de l'Alibori qui n'en a pratiquement pas (0,2%). Il en est de même des employés qualifiés, soit 18,5% pour le Littoral, 8,2% pour l'Atlantique contre 1,7% pour l'Alibori suivi du Couffo et des Collines (1,8%). Ceci se comprend puisque d'une part les administrations et les entreprises utilisatrices de cadres supérieurs et d'employés qualifiés sont concentrées dans les départements de l'Atlantique et du Littoral et d'autre part ces mêmes départements abritent les plus grands centres universitaires du pays. Les statistiques révèlent également que les jeunes occupés des départements du Plateau, du Couffo et de l'Atlantique sont plus attirés par l'auto-emploi que ceux des autres départements. Le dynamisme du petit commerce dans ces régions et la vente d'essence informelle «kpayo» particulièrement répandue dans le Plateau et dans l'Atlantique pourraient expliquer cette tendance.

Selon le niveau d'instruction des jeunes : les fonctions de direction ou d'encadrement nécessitent un niveau de qualification supérieur. C'est ce qui explique que 44,0% et 3,3% de jeunes ayant un diplôme du supérieur occupent respectivement des fonctions de cadres et de patrons contre respectivement 13,8% et 1,3% de jeunes de niveau secondaire 1. Les jeunes titulaires de diplômes du secondaire 2 occupent le plus souvent des postes d'employés qualifiés (41,3%). Les autres niveaux d'instruction (secondaire 1, primaire et aucun niveau) sont fortement présents dans l'auto-emploi et dans la catégorie des aides familiaux.

Tableau 3.4 : Jeunes occupés par branche d'activité selon les caractéristiques socio-démographiques en 2011

	Agriculture Elevage Pêche et Forêt	Industrie	Eau, électricité, gaz	BTP	Commerce et restauration	Transport et communications	Banques et assurances	Autres services	Chômeurs	Inactifs	Non déclaré
<b>Sexe</b>											
Homme	25,4	10,0	0,3	3,8	5,3	4,7	0,2	7,8	2,5	39,8	0,1
Femme	21,2	11,3	0,0	0,1	18,8	0,1	0,1	9,0	2,8	36,5	0,1
<b>Groupes d'âges spécifiques</b>											
15-19 ans	14,8	6,0	0,0	1,0	3,4	0,4	0,0	4,3	1,2	68,8	0,1
20-24 ans	21,2	10,5	0,1	1,8	11,6	1,7	0,1	8,7	4,0	40,3	0,1
25-34 ans	30,0	14,3	0,3	2,3	20,2	3,7	0,3	11,3	3,0	14,5	0,1
<b>Département</b>											
Alibori	65,0	2,5	0,0	0,1	2,8	0,3	0,0	2,5	0,5	26,3	0,0
Atacora	51,4	4,2	0,1	0,6	3,6	0,4	0,0	4,4	0,7	34,7	0,0
Atlantique	13,8	14,0	0,2	2,1	15,0	3,1	0,1	11,7	2,2	37,8	0,0
Borgou	31,5	9,2	0,0	0,9	7,2	1,4	0,1	5,8	3,0	41,0	0,0
Collines	39,8	7,5	0,0	0,7	7,3	1,2	0,0	6,3	0,4	36,7	0,0
Couffo	34,6	6,8	0,0	0,9	6,5	1,1	0,0	4,3	3,8	42,0	0,1
Donga	28,6	8,3	0,3	0,6	12,8	1,4	0,0	3,7	1,9	42,4	0,0
Littoral	0,5	10,6	0,3	2,9	21,5	3,2	0,8	15,8	5,8	38,0	0,6
Mono	16,0	14,3	0,2	1,7	12,3	3,0	0,1	6,9	2,1	43,5	0,0
Ouémé	6,7	16,6	0,3	4,5	18,8	2,7	0,2	9,7	3,2	37,2	0,0
Plateau	20,8	14,1	0,1	1,5	15,1	3,0	0,0	7,5	2,9	34,9	0,0
Zou	18,5	12,3	0,0	0,9	13,5	2,6	0,0	8,0	2,0	42,1	0,0
<b>Niveau d'instruction</b>											
Aucun niveau	42,2	10,9	0,1	1,0	16,9	1,4	0,0	5,7	1,7	20,1	0,1
Primaire	16,6	18,8	0,2	3,5	15,2	4,0	0,1	9,8	2,2	29,5	0,1
Secondaire 1	5,9	7,3	0,3	1,7	7,3	2,2	0,1	7,0	2,6	65,5	0,1
Secondaire 2	2,3	3,3	0,1	1,3	4,4	1,6	0,2	11,9	4,0	70,6	0,3
Supérieur	1,2	2,9	0,0	2,4	6,0	1,9	2,8	28,2	11,9	42,3	0,4
<b>Bénin</b>	<b>23,1</b>	<b>10,7</b>	<b>0,2</b>	<b>1,8</b>	<b>12,8</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>8,4</b>	<b>2,7</b>	<b>38,0</b>	<b>0,1</b>

La principale information qui ressort du tableau ci-dessus est l'importance de l'inactivité des jeunes béninois (38,0%) et leur concentration (23,1%) dans la branche Agriculture, Elevage, Pêche et Forêt réputée générer de faibles revenus au Bénin<sup>7</sup>. Le commerce et la restauration, l'industrie et les autres services sont les branches d'activités qui semblent plus attirer les jeunes.

Selon le sexe, la proportion d'hommes inactifs est légèrement supérieure à celle des femmes inactives (39,8 % contre 36,5%). Les femmes sont le plus souvent présentes dans les branches agriculture, élevage, pêche et forêt, commerce et restauration, industrie (notamment pour la

<sup>7</sup> La hausse la plus importante du nombre de pauvres entre 2006 et 2009 a été enregistrée dans cette branche d'activité (SCR3 2011-2015, Page 11, point 23)

transformation agro-alimentaire) et autres services tandis que les hommes se retrouvent plus dans les branches Agriculture, Industrie (il s'agit en grande partie de l'artisanat) et autres services.

Suivant les groupes d'âges spécifiques, on note que les 15-24 ans sont le plus souvent soit inactifs soit présents dans les métiers agricoles tandis que les 25-34 ans sont plus actifs et opèrent plus dans les branches Agriculture, Industrie, Commerce et restauration et Autres services.

En fonction des départements, les jeunes des départements de l'Alibori et de l'Atacora exercent beaucoup dans la branche agriculture, élevage, pêche et forêt tandis que cette branche utilise le moins de jeunes dans les départements du Littoral et de l'Ouémé. Le Littoral compte le plus fort pourcentage de jeunes inactifs ; de jeunes qui travaillent dans le commerce et la restauration, l'industrie et les Autres services. Les raisons qui expliquent cet état de chose sont entre autres le fait que les offres d'emploi dans ces départements sont limitées à certaines catégories d'activités, mais ces derniers concentrent aussi les grands centres de formation (universités, écoles, etc.).

Le croisement de la branche d'activité et du niveau d'instruction est intéressant à plus d'un titre. Il indique par exemple que les jeunes de niveau d'instruction secondaire 1 et 2 sont les plus touchés par l'inactivité (respectivement 65,5% et 70,6%). Ceux qui ont fait des études universitaires sont également à plus de 40% inactifs. A partir du secondaire 2, les jeunes actifs se retrouvent plus dans les branches d'activité tertiaires (commerce, restauration, banque et assurances...) alors qu'en dessous de ce niveau, ils sont le plus souvent dans les secteurs primaire et secondaire. De façon claire, on note une diminution importante du pourcentage de jeunes présents dans la branche agriculture, élevage, pêche et forêt au fur et à mesure que le niveau d'instruction s'élève.

Tableau 3.5 : Pourcentage de jeunes occupés par secteur d'activité et selon quelques caractéristiques socio-démographiques

	Administration Publique	Entreprise Publique ou para- publique	Entreprise Privée	Entreprise associative (coopérative, syndicat, église...)	Ménage
<b>Sexe</b>					
Homme	4,9	1,3	92,0	1,4	0,4
Femme	1,3	0,3	95,3	0,7	2,4
<b>Groupes d'âges spécifiques</b>					
15-19 ans	0,1	0,1	94,9	1,5	3,3
20-24 ans	1,9	0,5	95,0	0,8	1,7
25-34 ans	3,9	1,0	93,2	0,9	1,0
<b>Département</b>					
Alibori	0,6	0,0	97,5	1,5	0,4
Atacora	2,1	0,7	95,0	0,8	1,4
Atlantique	4,4	1,1	93,5	0,5	0,4
Borgou	3,0	0,7	92,5	1,8	2,0
Collines	2,0	0,2	92,5	4,8	0,5
Couffo	2,4	0,2	96,6	0,1	0,7
Donga	3,3	0,2	93,3	2,5	0,7
Littoral	4,0	2,0	88,6	0,5	4,9
Mono	2,8	1,0	95,5	0,5	0,2
Ouémé	2,6	0,4	96,1	0,1	0,8
Plateau	1,8	0,6	95,1	0,7	1,8
Zou	3,1	0,4	94,4	0,1	2,0
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun niveau	0,1	0,0	97,2	0,9	1,8
Primaire	0,8	0,4	96,2	1,1	1,6
Secondaire1	4,0	1,9	92,2	1,0	1,0
Secondaire2	25,1	4,1	68,5	1,9	0,5
Supérieur	34,8	7,0	57,1	0,8	0,3
<b>Bénin</b>	<b>2,9</b>	<b>0,8</b>	<b>93,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>

Conformément à sa mission de création de richesses et d'emplois, le secteur privé est le principal employeur (emploi salarié, indépendant et auto-emploi) des jeunes au Bénin (93,9% des jeunes actifs). L'administration publique (2,9%), les ménages (1,5%), les entreprises associatives (1,0%) et les entreprises publiques et parapubliques (0,8%) se partagent le reste. Cette répartition globale varie très peu en fonction du sexe, de l'âge et du département de résidence. On note cependant que la proportion de jeunes hommes travaillant dans l'administration publique et dans les entreprises publiques ou parapubliques est plus importante que celle des jeunes femmes tandis que la situation est inverse au niveau des entreprises privées et des ménages. Par contre, le secteur d'activité varie sensiblement en fonction du niveau d'instruction. En effet, 34,8% de jeunes de niveau supérieur servent dans

l'administration publique, contre 4,0% de ceux de niveau secondaire 1 et 25,1% de niveau secondaire 2. Par contre, le secteur privé (entreprise privée et ménage) emploie, en liaison avec la prépondérance de l'informel et des petites micro-entreprises, la quasi-totalité des jeunes sans instruction (97,2%), de niveau primaire (96,2%) ou secondaire 1 (92,2%).

Tableau 3.6 : Pourcentage de jeunes occupés par type de contrat et nature de l'emploi, selon les caractéristiques socio-démographiques

	Nature du contrat					Nature de l'emploi				
	Contrat écrit à durée indéterminée	Contrat écrit à durée déterminée	Accord verbal	Rien du tout	ND	Continu	irrégulier	Occasionnel		
								A la journée	A la tâche	Saisonnier
<b>Sexe</b>										
Homme	3,9	8,7	13,8	70,7	3,0	79,8	20,2	10,0	19,7	70,2
Femme	1,5	5,4	8,0	81,5	3,6	82,1	17,9	15,2	16,1	68,6
<b>Groupes d'âges spécifiques</b>										
15-19 ans	0,4	9,4	19,2	68,6	2,3	79,2	20,8	7,7	12,5	79,8
20-24 ans	1,4	7,5	13,4	74,4	3,3	79,0	21,0	12,5	18,0	69,5
25-34 ans	3,5	5,9	7,2	79,8	3,6	82,4	17,6	14,5	19,4	66,1
<b>Niveau d'instruction</b>										
Aucun niveau	0,3	3,0	6,5	87,3	2,9	77,6	22,4	9,7	11,6	78,7
Primaire	1,0	7,0	14,6	73,2	4,3	84,8	15,2	17,1	26,7	56,2
Secondaire1	4,3	11,1	18,4	62,5	3,7	85,9	14,1	19,3	36,2	44,5
Secondaire2	20,5	22,6	14,4	39,2	3,3	87,1	12,9	28,3	27,3	44,5
Supérieur	22,8	36,9	15,7	22,5	2,1	87,6	12,4	22,4	41,0	36,6
<b>Benin</b>	<b>2,5</b>	<b>6,8</b>	<b>10,5</b>	<b>76,8</b>	<b>3,3</b>	<b>81,1</b>	<b>18,9</b>	<b>12,8</b>	<b>17,8</b>	<b>69,4</b>

Au Bénin, l'emploi des jeunes est caractérisé par un très faible niveau de sécurité et de durabilité en relation avec un très faible pourcentage de jeunes actifs bénéficiant d'un emploi à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée (au total, moins de 10%). La grande majorité des jeunes actifs (76,8%) travaille sans aucun contrat (écrit ou non) et parmi ceux qui ont en un, il s'agit le plus souvent d'accord verbal. Par contre, il s'agit d'emploi continu pour 81,1% d'entre eux. Les autres (soit 18,9%) ont un emploi irrégulier et le plus souvent occasionnel et saisonnier (69,4%).

La part de jeunes femmes ayant accès à un emploi avec contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) est inférieure à celle des jeunes hommes (respectivement 6,9% contre 12,5%). Mais elles ont une proportion d'emploi continu légèrement supérieure à celle des jeunes hommes (soit 82,1% contre 79,8%).

Par rapport à l'âge, on note paradoxalement que la précarité de l'emploi, appréciée ici à travers l'inexistence de contrat écrit ou verbal, affecte toutes les catégories d'âge des jeunes : 25-34 ans (79,8%), 20-24 ans (74,4%), 15-24 ans (68,6%).

Suivant le niveau d'instruction, on constate que la proportion de jeunes travaillant sans contrat décroît avec le niveau d'instruction, avec une différence importante à partir du secondaire 2. Logiquement, la proportion de jeunes exerçant un emploi sur la base d'un contrat augmente

avec le niveau d'instruction. Pour le CDD, on a 3,0% chez les jeunes non instruits pour 36,9% chez ceux de niveau supérieur et pour le CDI, on a 0,3% chez les jeunes non instruits pour 22,8% chez ceux de niveau supérieur.

## Chapitre 4 : Différentes facettes de la pauvreté au Bénin

---

Raïmi A. ESSESSINO & Ambroise AGBOTA

L'analyse de la pauvreté a été souvent axée sur l'approche monétaire bien que le consensus sur le caractère multidimensionnel du concept soit établi. Depuis le développement du concept de pauvreté, seulement quelques travaux prennent en compte son aspect multidimensionnel. Au Bénin, les analyses du phénomène de pauvreté souffrent encore de la non prise en compte de ce caractère multidimensionnel. La deuxième édition de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, réalisée en 2011, offre l'opportunité d'analyser l'ampleur de la pauvreté en prenant en compte ses différentes facettes pour une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté au Bénin. Le présent chapitre est une contribution à cette connaissance.

Ainsi, en plus de la notion de pauvreté vue sous l'approche monétaire et non monétaire, les approches basées sur les conditions matérielles d'existence, les actifs ou le patrimoine du ménage, sont abordées dans le présent chapitre.

Les différentes approches développées pour l'analyse de la pauvreté en 2011, ont permis de mieux comprendre l'ampleur des différentes facettes de la pauvreté et du noyau dur, c'est-à-dire la classe des ménages qui cumulent simultanément toutes les formes de pauvreté. Ainsi, outre la possibilité de mettre en évidence l'ampleur du noyau dur de la pauvreté qu'il convient de réduire, la prise en compte de toutes les différentes approches permet également de statuer sur la complémentarité ou la substituabilité de ces différentes formes de pauvreté qui pourraient faire l'objet de politiques différenciées.

La première partie présente brièvement les différentes approches de la pauvreté retenues. La deuxième partie est consacrée à la dynamique des différentes formes de pauvreté entre 2009 et 2011 et à leur ampleur en 2011. Dans la troisième partie, un point est fait sur les liens entre les différentes formes de pauvreté et le noyau dur. Enfin, la dernière partie porte sur l'analyse de la typologie de la pauvreté.

### 4.1. Aperçu sur les différentes formes de pauvreté

Dans la littérature, la pauvreté est un phénomène abordé de différentes manières. Les analyses portant sur la pauvreté présentent ce phénomène sous diverses dimensions, à savoir : monétaire, subjective, privations en termes de besoins fondamentaux, aspects sociaux et psychologiques, etc. Parti d'une approche purement physiologique, on est passé aujourd'hui à une appréhension plus globale qui tient compte du fait que les besoins individuels et l'intégration à la société ne dépendent pas uniquement du niveau de consommation alimentaire assurant la survie biologique. Bien que la pauvreté touche des catégories de

population sous différentes formes, les personnes touchées sont désignées sous le vocable unique et générique de pauvres.

La mesure de la pauvreté selon l'approche monétaire a démarré à la fin du XIX siècle avec les études de Booth et Rowntree. Cette approche a des limites qui ont conduit un certain nombre d'auteurs à remettre en question ses fondements et à proposer des approches alternatives, comme celle des «besoins essentiels» (ou des «besoins fondamentaux» ; Streeten et al., 1981), qui reprennent le concept de «biens primaires» mis en avant par Rawls (1971). Cette nouvelle approche se base sur le fait que tous les besoins ne peuvent pas être traités de la même manière, certains étant considérés comme plus importants que d'autres : c'est le cas de l'alimentation mais aussi de la santé et/ou de l'éducation.

Dans la littérature, on distingue généralement trois grandes formes de pauvreté, à savoir : (i) une pauvreté monétaire « ou de revenus » résultant d'une insuffisance de ressources et se traduisant par une consommation insuffisante, (ii) une pauvreté des conditions de vie ou «d'existence» (Herpin et Verger 1997) se traduisant par les difficultés à satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux ; (iii) une pauvreté de potentialités ou de « capacités » qui fait que l'on ne peut engendrer le capital minimal nécessaire (humain, social, physique, etc.) pour vivre ou fonctionner normalement dans une société donnée.

Comme le soulignent Roubaud et al. (2005), chacune de ces trois approches se fonde sur différentes justifications en économie théorique. En fait, les différences théoriques entre les trois approches deviennent de moins en moins affirmatives d'une idéologie économique donnée au fur et à mesure que progresse la connaissance du phénomène et que l'on assiste à une interaction entre les différentes approches. L'approche monétaire demeure rattachée à l'optique utilitariste et à l'économie du bien-être, faisant toujours référence à la théorie de l'optimum général. Cependant l'intégration du capital humain (Becker, 1964 ; Schultz, 1961 ; Lucas 1988), des interactions sociales (Becker, 1974), puis du capital social (Grootaert, 1997b) tend à en élargir la vision. L'approche en termes de conditions de vie s'appuie sur la théorie des besoins essentiels, utilise le principe des lois d'Engel pour l'étude de la consommation alimentaire et fait implicitement appel à la notion de capital humain et social. L'approche en termes de potentialités va encore plus loin dans la même démarche faisant référence aux aspects de droits et d'obligation, de responsabilité intergénérationnelle, etc.

Lorsque l'on cherche à valoriser en termes monétaires certains comportements, les approches utilisées pour la mesure ou l'analyse de la pauvreté renferment quelques points communs et ne se distinguent pas toujours totalement du fait que ces différentes approches sont en interrelation. A titre illustratif, la détermination d'un seuil de pauvreté monétaire absolu, qui correspond à la vision monétaire, s'appuie sur l'accès à un panier particulier de biens alimentaires, retraçant la pauvreté des conditions de vie. Par ailleurs, un accès difficile aux soins de santé ou à l'éducation va se traduire non seulement par une pauvreté en termes de conditions de vie, reflétant à son tour le niveau de vie (revenu destiné à la consommation), mais aussi par une pauvreté en termes de potentialités car il influence l'espérance de vie, la constitution du capital humain, etc.

Les mesures statistiques de la pauvreté se font suivant les approches objective et subjective. Dans l'approche objective, on mesure le niveau de pauvreté par des instruments appropriés : seuil de pauvreté monétaire, scores des conditions de vie (indices composites), indicateurs des potentialités. L'approche subjective basée sur la façon dont les ménages perçoivent leur propre situation ou se perçoivent comme pauvres, vient de la nécessité de savoir comment est vécue la pauvreté et quelles interventions pourraient être mises en œuvre pour la corriger.

La présente étude se consacre à l'approche objective de la pauvreté (pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire subdivisée en pauvreté en termes de conditions d'existence et pauvreté en termes d'actifs). La pauvreté subjective ne sera pas abordée faute de données.

#### Encadré 1 : Concepts de pauvreté

##### **La pauvreté monétaire (PM)**

Selon l'approche monétaire, l'indicateur de niveau de vie est le revenu du ménage. Il est défini comme la somme des revenus en espèces et en nature, qui en règle générale, sont de nature récurrente et sont reçus régulièrement par le ménage ou par ses membres à intervalles de temps inférieurs ou égaux à un an. Son utilisation suppose que les problèmes relatifs à leur périodicité soient résolus. Le choix doit préciser s'il s'agit du revenu mensuel (par exemple le mois précédant l'enquête), du revenu annuel (revenu sur l'année de l'enquête pour une enquête rétrospective ou à passages répétées) ou alors du revenu permanent. Ce dernier, qui par définition, tient compte du revenu durant tout le cycle de vie de l'individu serait la meilleure mesure, car il permet d'éviter de considérer comme pauvres des individus qui n'éprouvent que des difficultés passagères à cause, par exemple, de certaines anticipations ou de problèmes conjoncturels ; ceci pose la problématique de la pauvreté transitoire et de la pauvreté structurelle.

Cependant, les difficultés de recueillir des estimations fiables sur le revenu incitent les statisticiens à se tourner vers la consommation finale qui est souvent mieux appréhendée sur le plan statistique. Selon Paxson (1992) et Deaton (1997), la collecte de données sur le revenu est généralement moins aisée que celle sur la consommation. Les données sur la consommation sont relativement plus récentes, par conséquent plus fiables, car la période de référence d'une importante proportion des biens consommés (biens non durables) est généralement plus courte, de l'ordre d'une semaine ou d'un mois.

##### **Pauvreté des conditions de vie (PCV)**

C'est une approche de la pauvreté définie en termes de privation relative qui a d'abord été développée par Peter Townsend puis, avec une démarche différente, par Paul Dickes. Elle cherche à repérer un certain nombre de difficultés, de manques ou de privations dans différents domaines des conditions d'existence des ménages. Cette mesure est objective mais non monétaire. Ces domaines peuvent renvoyer à une pauvreté de nature "existentielle" (alimentation, logement par exemple) ou de nature "sociale" (relations, emploi, loisirs, ...). Pour la sélection des pratiques concrètes observées, certains auteurs ont proposé de recourir à

différents critères, par exemple : un critère objectif correspondant au fait que les pratiques examinées sont diffusées dans la majorité de la population et un critère social, correspondant au fait que les manques sont considérés comme défavorables ou inacceptables par la majorité de la population. Dans le domaine du logement, il peut s'agir par exemple du fait de ne pas avoir l'usage privé d'une toilette ou d'une douche, ou d'habiter dans un logement humide ; pour l'alimentation, ne pas avoir mangé de viande ou de poisson la plupart des jours de la semaine ; dans le champ des privations sociales, avoir été au chômage, occuper un emploi précaire, ne pas pouvoir offrir de cadeaux, etc.

L'approche par les «conditions d'existence» développée ici consiste à définir le niveau de pauvreté à partir des conditions matérielles d'habitation. Comme l'indicateur porte sur des stocks, il permet d'appréhender la pauvreté dans la durée, par opposition aux variables monétaires soumises à des variations conjoncturelles (comme le revenu ou les dépenses). Il s'agit d'un indicateur objectif non monétaire abordant la pauvreté sous l'angle des résultats plutôt que des moyens, même si le fait de disposer d'un logement confortable peut aussi constituer un moyen d'améliorer, par exemple, sa productivité au travail et d'accroître son revenu. Elle met l'accent sur les conditions de vie dans leur sens le plus large, allant d'un manque de produits indispensables à l'origine (par exemple le pain), puis de biens essentiels (alimentation, habillement) à la difficulté d'accès à certains services (éducation, santé) et, maintenant, à la dégradation du lien social.

#### **Pauvreté en termes d'actifs (PA)**

Cette forme de pauvreté permet d'apprécier le niveau de vie du ménage à partir de ses actifs. Cet indicateur appréhende également une forme structurelle de la pauvreté, car portant sur un stock qui n'est pas facilement destructible par les chocs conjoncturels.

## **4.2. Situation des différentes formes de pauvreté au Bénin**

### **4.2.1. Dynamique des différentes formes de pauvreté entre 2009 et 2011**

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et peut être appréciée de différentes manières. L'analyse faite dans ce chapitre est concentrée sur les quatre formes de pauvreté qui suivent :

- pauvreté monétaire appréhendée à travers la dépense de consommation des ménages ;
- pauvreté non monétaire appréhendée à travers l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- pauvreté selon les conditions de vie des ménages ou pauvreté d'existence et
- pauvreté en termes d'actifs du patrimoine des ménages.

Globalement, quelle que soit la période, la pauvreté selon les conditions de vie et la pauvreté en termes d'actifs sont les formes les plus répandues au Bénin. En effet, au moins quatre (4) ménages sur dix (10) souffrent de ces formes de pauvreté (48,2% et 40,4% respectivement contre 35,2% de pauvreté monétaire et 30,8% de pauvreté non monétaire en 2009). En 2011, les ménages ont été plus touchés par la pauvreté en termes d'actifs (39,2%) que par la

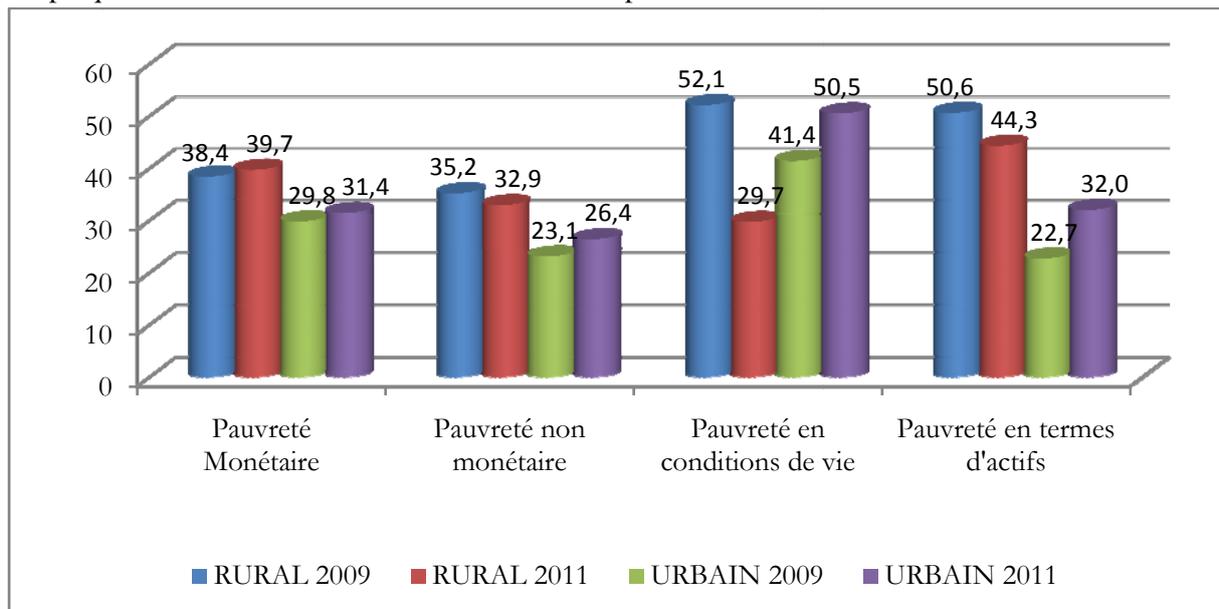
pauvreté selon les conditions de vie (38,4%), la pauvreté monétaire (36,2%) et la pauvreté non monétaire (30,2%). Ces résultats indiquent que l'incidence de la pauvreté monétaire a augmenté en 2011 par rapport à 2009 (+1 point de pourcentage) ; par contre, sur la même période, un repli a été noté au niveau de la pauvreté en termes de conditions de vie (-9,8 points de pourcentage), de la pauvreté en termes d'actifs (-1,2 point de pourcentage) et de la pauvreté non monétaire (-0,6 point de pourcentage).

Tableau 4.1 : Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté en termes d'actifs en 2009 et 2011

	2009				2011			
	Pauvreté monétaire	Pauvreté non monétaire	Pauvreté en termes de condition de vie	Pauvreté en termes d'actif	Pauvreté monétaire	Pauvreté non monétaire	Pauvreté en termes de conditions de vie	Pauvreté en termes d'actifs
<b>Milieu de résidence</b>								
Cotonou	23,9	13,0	11,1	1,6	25,9	20,1	29,4	5,4
Autre urbain	31,5	26,2	50,4	29,0	33,5	28,8	58,7	42,3
Ensemble urbain	29,8	23,1	41,4	22,7	31,4	26,4	50,5	32,0
Rural	38,4	35,2	52,1	50,6	39,7	32,9	29,7	44,3
<b>Bénin</b>	<b>35,2</b>	<b>30,8</b>	<b>48,2</b>	<b>40,4</b>	<b>36,2</b>	<b>30,2</b>	<b>38,4</b>	<b>39,2</b>

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que toutes les formes de pauvreté sont plus marquées en milieu rural, sauf la pauvreté en termes de conditions de vie en 2011 où la situation est inversée : le milieu urbain a enregistré une incidence plus importante (50,5%) que le milieu rural (29,7%). L'analyse temporelle montre qu'en dehors de la pauvreté monétaire, la situation s'est considérablement améliorée en milieu rural entre 2009 et 2011, contrairement au milieu urbain où la situation a connu une détérioration. Ces résultats semblent traduire le fait que les différentes politiques menées dans le cadre de la réduction de la pauvreté ont plus porté leurs fruits en milieu rural qu'en milieu urbain et, peut-être aussi, que les crises ont eu plus d'impact négatif en milieu urbain.

Graphique 4.1 : Evolution des différentes formes de pauvreté selon le milieu de résidence et l'année



#### 4.2.2. Profil des différentes formes de pauvreté en 2011

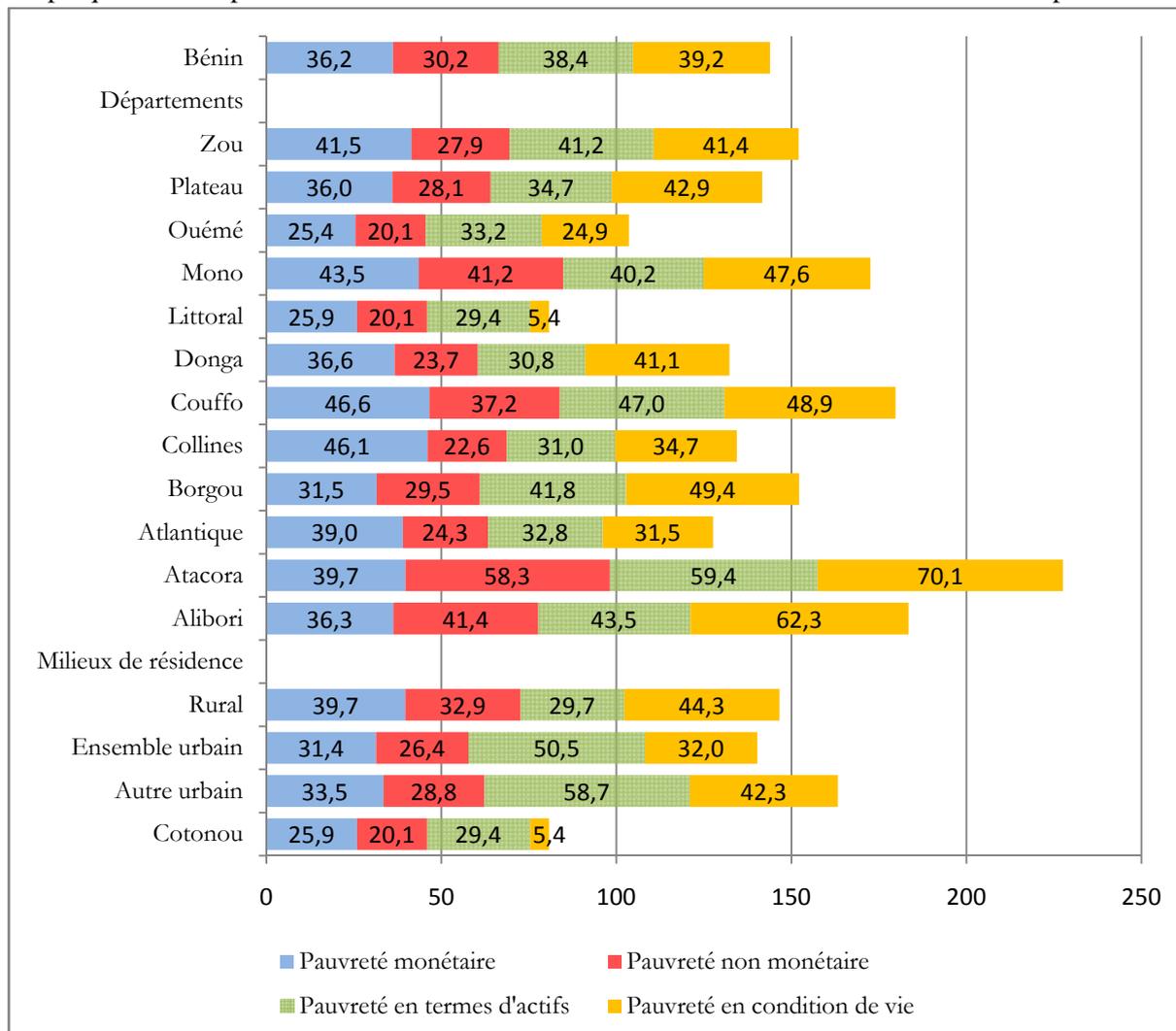
L'étude spatiale montre de grandes disparités entre les départements. Quatre (4) départements se dégagent comme les plus touchés par les différentes formes de pauvreté. Ainsi, la pauvreté monétaire est plus accentuée dans les départements du Couffo (46,6%), des Collines (46,1%), du Mono (43,5%) et du Zou (41,5%). En considérant la pauvreté non monétaire, ce sont les départements de l'Atacora (58,3%), de l'Alibori (41,4%), du Mono (41,2%) et du Couffo (37,2%) qui sont les plus atteints. En ce qui concerne la pauvreté selon les conditions de vie, elle est beaucoup plus répandue dans les départements de l'Atacora (59,4%), du Couffo (47%), de l'Alibori (43,5%), du Borgou (41,8%) et du Zou (41,2%). Quant à la pauvreté en termes d'actifs du patrimoine, ce sont les départements de l'Atacora (70,1%), de l'Alibori (62,3%), du Borgou (49,4%), du Couffo (48,9%) et du Mono (47,6%) qui ont une part plus importante des populations pauvres. Ainsi, les départements du Couffo, du Mono, de l'Atacora, de l'Alibori et, dans une moindre mesure, ceux du Borgou et du Zou, sont les plus touchés et doivent bénéficier d'attention particulière dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

Tableau 4.2 : Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté en terme d'actifs suivant le milieu de résidence et le département en 2011

	Pauvreté monétaire	Pauvreté non monétaire	Pauvreté en termes de conditions de vie	Pauvreté en termes d'actifs
<b>Milieu de résidence</b>				
Cotonou	25,9	20,1	29,4	5,4
Autre urbain	33,5	28,8	58,7	42,3
Ensemble urbain	31,4	26,4	50,5	32,0
Rural	39,7	32,9	29,7	44,3
<b>Département</b>				
Alibori	36,3	41,4	43,5	62,3
Atacora	39,7	58,3	59,4	70,1
Atlantique	39,0	24,3	32,8	31,5
Borgou	31,5	29,5	41,8	49,4
Collines	46,1	22,6	31,0	34,7
Couffo	46,6	37,2	47,0	48,9
Donga	36,6	23,7	30,8	41,1
Littoral	25,9	20,1	29,4	5,4
Mono	43,5	41,2	40,2	47,6
Ouémé	25,4	20,1	33,2	24,9
Plateau	36,0	28,1	34,7	42,9
Zou	41,5	27,9	41,2	41,4
<b>Bénin</b>	<b>36,2</b>	<b>30,2</b>	<b>38,4</b>	<b>39,2</b>

La productivité de l'économie nationale est encore très faible, de sorte qu'il n'existe absolument rien à partager ou mieux à investir afin de booster la création de la richesse. La décentralisation, contrairement aux attentes, n'apparaît pas encore comme un moyen de stimuler la croissance à la base et d'assurer le développement local. Les conditions d'existence ne s'améliorent pas fondamentalement.

Graphique 4.2 : Disparités selon le milieu de résidence au niveau des différentes formes de pauvreté



L'analyse des différentes formes de pauvreté selon certaines caractéristiques socio-démographiques et économiques des ménages fait ressortir des aspects importants qu'il faut intégrer dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage, indique que les ménages dirigés par des femmes semblent plus touchés respectivement par la pauvreté non monétaire et la pauvreté en termes d'actifs (39,9% et 56,7% contre 28,2% et 34,7% pour les ménages dirigés par les hommes). Par contre, ces ménages dirigés par des femmes dépensent plus pour la consommation que ceux dirigés par des hommes ; ils ont aussi de meilleures conditions d'existence. C'est comme si les ménages dirigés par les femmes ont fait des dépenses plus judicieuses et se sont préoccupés moins des questions liées au patrimoine. Cela semble être plausible car dans la plupart des ménages, ce sont les hommes qui sont préoccupés par le patrimoine (la terre, les équipements électroménagers, etc.).

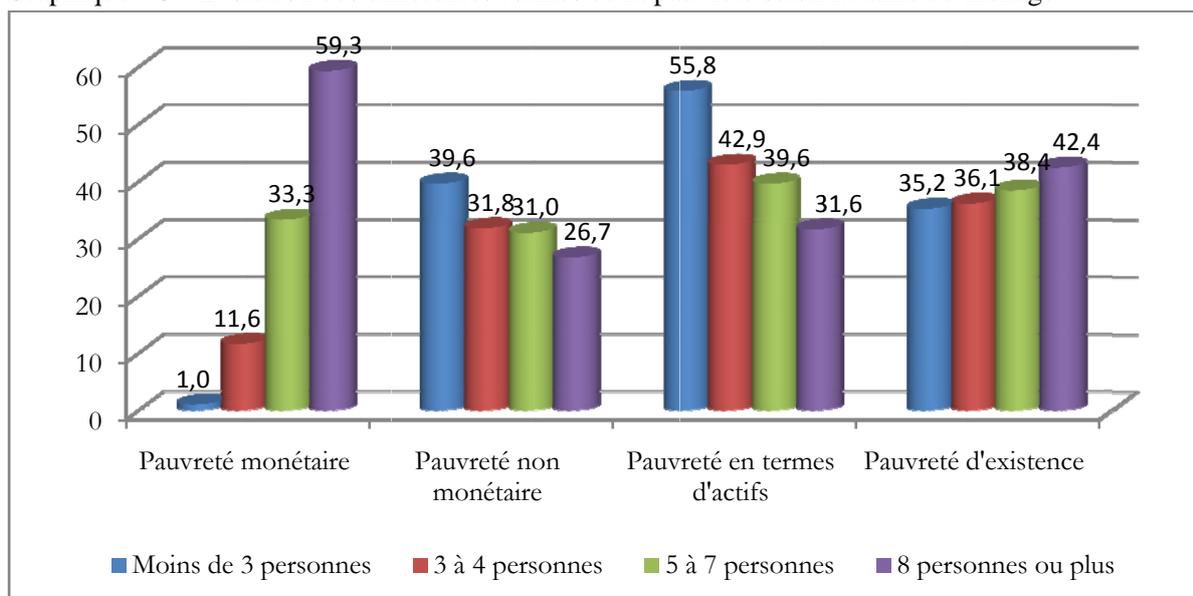
Tableau 4.3 : Répartition des ménages en pourcentage suivant la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire, la pauvreté en termes de conditions de vie et la pauvreté en termes d'actifs suivant les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages en 2011

	Pauvreté monétaire	Pauvreté non monétaire	Pauvreté en termes d'actifs	Pauvreté d'existence
<b>Sexe</b>				
Homme	38,0	28,2	34,7	40,0
Femme	27,6	39,9	56,7	34,8
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	42,9	41,9	47,7	53,7
Primaire	32,9	20,4	32,3	27,5
Secondaire 1	27,9	12,0	25,7	17,4
Secondaire 2	15,9	5,9	16,2	7,7
Supérieur	10,5	2,0	7,5	1,7
<b>Age (en ans révolus)</b>				
Moins de 30 ans	20,6	28,9	36,5	37,8
30 à 59 ans	37,8	28,0	35,7	38,0
60 ans ou plus	38,2	39,3	50,4	44,6
<b>Taille moyenne des ménages</b>				
Moins de 3 personnes	1,0	39,6	55,8	35,2
3 à 4 personnes	11,6	31,8	42,9	36,1
5 à 7 personnes	33,3	31,0	39,6	38,4
8 personnes ou plus	59,3	26,7	31,6	42,4
<b>Branches (Pôles) d'activité</b>				
Agriculture hors coton	45,3	42,9	43,6	58,5
Coton-Textile	32,6	25,4	38,0	34,9
Commerce-logistique	27,4	19,3	34,0	21,2
Agroalimentaire	32,5	30,5	45,1	31,3
BTP - matériaux de construction	31,6	14,4	28,7	20,4
Culture et tourisme	26,9	24,5	41,1	21,8
Autres activités industrielles et artisanales	31,5	17,6	33,1	24,0
Autres services	23,4	10,1	22,0	14,9
<b>Quintiles de dépenses par tête en 2011</b>				
Plus pauvres		41,6	43,5	55,9
Pauvres		38,6	42,7	52,2
Moyens		31,7	39,5	44,1
Riches		23,9	38,0	30,3
Plus riches		14,9	28,5	13,3
<b>Bénin</b>	<b>36,2</b>	<b>30,2</b>	<b>38,4</b>	<b>39,2</b>

L'analyse selon le niveau d'instruction, indique sans ambiguïté que l'incidence de la pauvreté, quelle que soit sa forme, diminue avec le niveau d'instruction. Les ménages dirigés par des chefs de faible niveau d'instruction sont plus pauvres que ceux dont les chefs sont plus instruits (tableau 4.3).

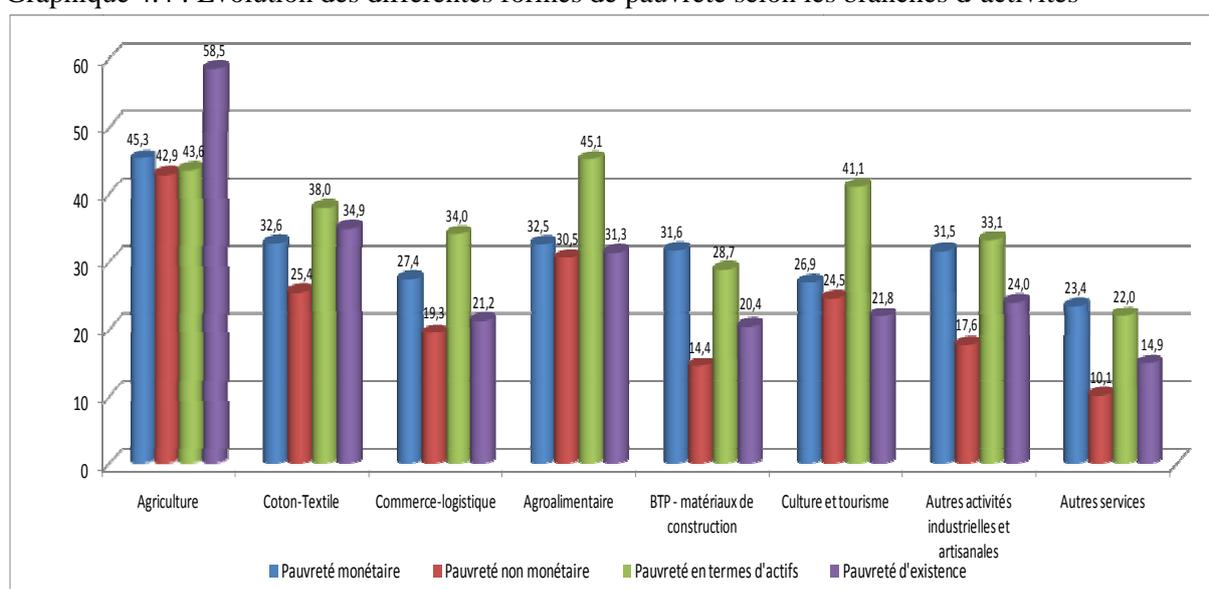
Les résultats du tableau 4.3 indiquent aussi que l'incidence des différentes formes de pauvreté varie selon l'âge du chef de ménage. Ce qui ressort de façon tangible est que les ménages dirigés par les personnes âgées de 60 ans ou plus sont plus exposés à la pauvreté que ceux dirigés par des personnes moins âgées. Par ailleurs, on observe que les incidences de la pauvreté monétaire et de la pauvreté d'existence augmentent avec la taille du ménage. Par contre, celles de la pauvreté non monétaire et de la pauvreté en termes d'actifs diminuent avec la taille du ménage (graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Evolution des différentes formes de la pauvreté selon la taille du ménage



L'analyse de la distribution des différentes formes de pauvreté selon les pôles de développement indique, comme le montre le graphique 4.4, que la pauvreté est plus répandue au niveau des agriculteurs. Les travailleurs des pôles commerce-logistique, BTP-matériaux de construction et autres services paraissent les moins touchés par les différentes formes de pauvreté.

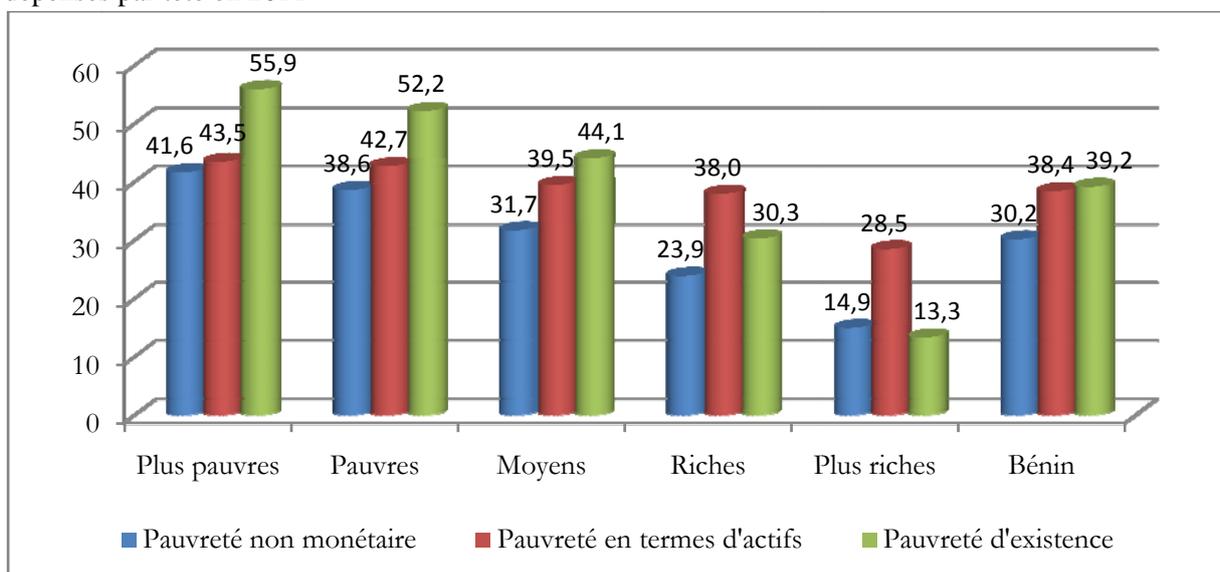
Graphique 4.4 : Evolution des différentes formes de pauvreté selon les branches d'activités



La distribution des dépenses par tête de 2011 a permis d'avoir les diverses classes de quintile. L'analyse des trois autres formes de pauvreté (en termes de conditions de vie, en termes d'actifs, en termes non monétaire) suivant les quintiles de dépenses par tête en 2011 montre qu'il existe une corrélation positive entre elles (graphique 4.5). En effet, les incidences des trois différentes formes de pauvreté décroissent des plus pauvres aux plus riches. Au niveau de chaque quintile, elles gardent le même ordre croissant de comparaison (pauvreté non monétaire, pauvreté en terme d'actif, pauvreté en termes de conditions de vie) sauf au niveau des riches et plus riches où l'incidence de la pauvreté en termes d'actifs prédomine. Ces résultats traduisent que, toute chose égale par ailleurs, tout accroissement des revenus d'un ménage améliore certains points relatifs à sa qualité de vie. Aussi, dans les ménages pauvres et ceux de classe moyenne, la pauvreté en termes de conditions de vie est la forme la plus répandue alors que les riches et les plus riches sont beaucoup plus exposés à la pauvreté en terme d'actif.

Autrement, plus la dépense de consommation d'un ménage est élevée, moins ce dernier est touché par la pauvreté non monétaire, la pauvreté en terme d'actifs et la pauvreté en termes de conditions de vie. Cette situation se traduit par le fait que toute politique visant l'amélioration des dépenses de consommation des ménages serait une véritable politique pro-pauvres.

Graphique 4.5 : Distribution de l'incidence des trois autres formes de la pauvreté selon les quintiles de dépenses par tête en 2011



#### 4.3. Liens entre les différentes formes de pauvreté et ampleur du noyau dur

Dans cette section, l'analyse des liens entre les différentes formes de pauvreté est faite à partir des coefficients de corrélation de Pearson. Par ailleurs, l'ampleur du noyau dur de la pauvreté est appréhendée par la détermination de l'ensemble des ménages ou des individus qui cumulent les différentes formes de pauvreté.

### 4.3.1. Relations entre les différentes formes de pauvreté

Le premier constat est que toutes les formes de pauvreté sont positivement (et significativement) corrélées entre elles. Le coefficient de corrélation entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en termes d'actifs (0,086) est plus faible que celui obtenu d'une part, entre la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire (0,120), et d'autre part, entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en termes de conditions d'existence (0,143). Il en résulte que la pauvreté monétaire s'accompagne d'une plus forte probabilité d'occurrence de la pauvreté non monétaire, de la pauvreté en termes de conditions d'existence et en termes d'actifs. En d'autres termes, la réduction du déficit monétaire par l'accès aux activités génératrices de revenu peut favoriser par exemple, l'accès aux infrastructures sanitaires et d'assainissement (eau potable, accès à l'énergie etc.) et, peut-être aussi à court ou moyen terme, l'acquisition d'actifs. En outre, les faibles corrélations mettent en lumière les différences de concept entre les trois approches de la pauvreté même si elles peuvent être, en partie, dues à des erreurs de mesure. Une dissimulation de certaines dépenses peut conduire à surestimer la pauvreté monétaire par rapport à la mesure selon les approches subjectives ou en termes de conditions d'existence, ce qui affaiblira les corrélations (Lollivier et Verger, 2005). La mesure de la pauvreté monétaire est en particulier affectée, alors que la pauvreté en termes de conditions de vie est robuste.

Par ailleurs, les corrélations les plus fortes sont obtenues entre la pauvreté non monétaire et la pauvreté d'existence (0,645), entre la pauvreté non monétaire et la pauvreté en termes d'actifs (0,584) entre la pauvreté d'existence et la pauvreté en termes d'actifs (0,378).

Tableau 4.4 : Corrélations entre les différentes formes de pauvreté en 2011

	Pauvreté monétaire	Pauvreté non monétaire	Pauvreté en termes d'actifs	Pauvreté d'existence
Pauvreté monétaire		0,120 (0,000)	0,086 (0,000)	0,143 (0,000)
Pauvreté non monétaire	0,120 (0,000)		0,585 (0,000)	0,645 (0,000)
Pauvreté en termes d'actifs	0,086 (0,000)	0,585 (0,000)		0,378 (0,000)
Pauvreté d'existence	0,143 (0,000)	0,645 (0,000)	0,378 (0,000)	

L'analyse de ces résultats indique que les différentes formes de pauvreté sont en interrelation ce qui montre l'intérêt de leur étude simultanée. Outre, ces résultats suggèrent que tous ces indicateurs soient pris en compte simultanément pour mieux appréhender la pauvreté. Enfin, la non-réductibilité des uns aux autres, comme l'ont souligné Roubaud et al (2005), conforte l'hypothèse de multidimensionnalité.

La faible corrélation observée par endroits entre les différentes dimensions de la pauvreté demande une analyse approfondie sur la nature et les causes de la pauvreté. A cet égard, les politiques à mettre en œuvre ne devraient pas se limiter à la seule approche monétaire.

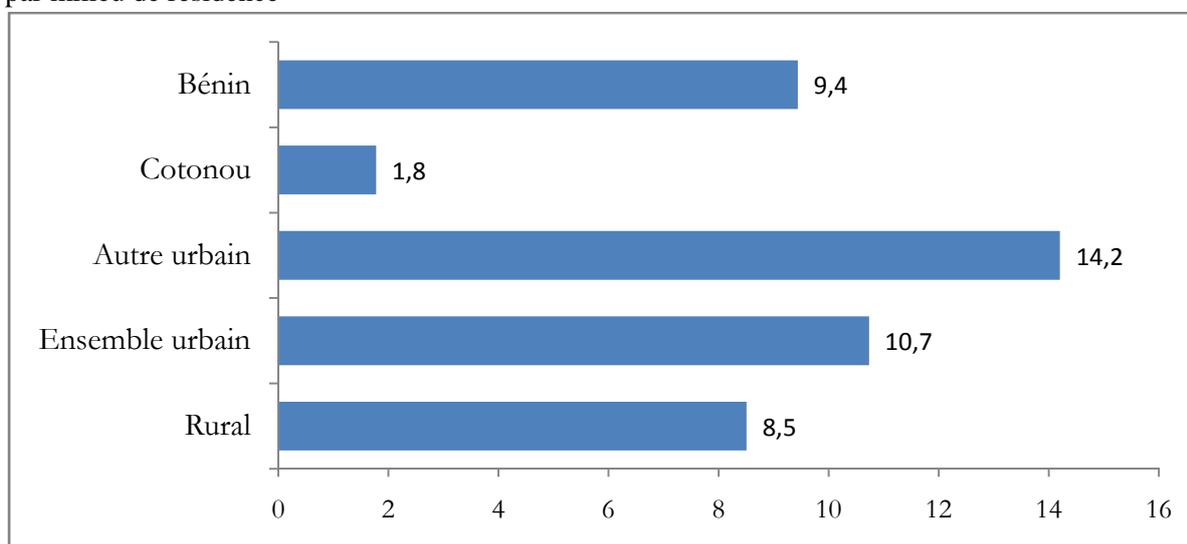
### 4.3.2. Ampleur du noyau dur de la pauvreté

Le noyau dur de la pauvreté permet de mieux cibler les plus démunis et de fournir à la politique économique des informations pertinentes en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

#### ❖ Prévalence des quatre formes de pauvreté selon le milieu de résidence

Le cumul des quatre formes de pauvreté permet d'isoler un noyau dur de la pauvreté. Ainsi, environ un dixième des ménages (9,4%) cumule les quatre formes de pauvreté en 2011. Il s'agit des ménages qui sont pauvres sans ambiguïté, puisqu'ils ont à la fois de faibles dépenses de consommation, un accès difficile aux services sociaux de base, de mauvaises conditions de vie et des privations en termes d'actifs de patrimoine.

Graphique 4.6 : Pourcentage de populations pauvres cumulant les quatre formes de pauvreté en 2011 par milieu de résidence

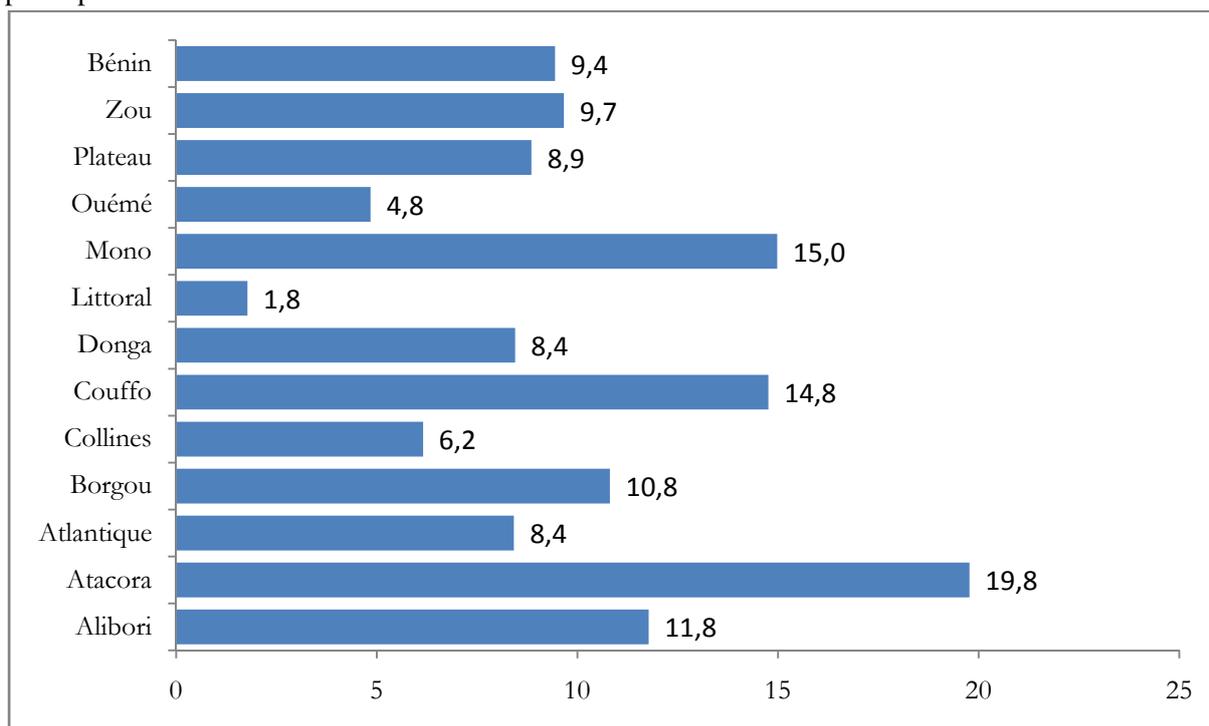


En 2011, la proportion des ménages appartenant au noyau dur de la pauvreté est estimée à 10,7% en milieu urbain contre 8,5% en milieu rural. Ces chiffres expliquent que les plus démunis sont plus concentrés en milieu urbain qu'en milieu rural avec la particularité que la proportion des plus démunis est faible à Cotonou (1,8%).

#### ❖ Prévalence du noyau dur de la pauvreté selon les départements

Par rapport aux départements, la proportion des ménages qui cumulent les quatre formes de pauvreté est plus élevée dans les régions du nord et dans le sud-est. En effet, l'Atacora (19,8%) demeure le département ayant la plus forte prévalence du noyau dur de la pauvreté. Il est suivi du Mono (15,0%), du Couffo (14,8%), de l'Alibori (11,8%) et du Borgou (10,8%). Les départements du Littoral (1,8%), de l'Ouémé (4,8%), des Collines (6,2%), de l'Atlantique (8,4%), de la Donga (8,4%) et du Plateau (8,9%) enregistrent une prévalence du noyau dur en-dessous de la moyenne nationale (9,4%); le niveau le plus faible est constaté dans le Littoral.

Graphique 4.7 : Pourcentage de populations pauvres cumulant les quatre formes de pauvreté en 2011 par département



❖ Prévalence du noyau dur de la pauvreté selon l'âge et le niveau d'instruction du chef de ménage et selon la taille du ménage

La prévalence du noyau dur de la pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage et la taille du ménage. En effet, l'incidence du noyau dur estimée pour les ménages dont le chef a 60 ans ou plus (11,5%) est 1,2 fois plus élevée que celle estimée pour les personnes de 30 à 59 ans et 2 fois celle des moins de 30 ans. Par ailleurs, un ménage de taille élevée (plus de 3 personnes) court plus le risque d'être pauvre des quatre dimensions.

Par contre, plus le chef de ménage a un niveau d'instruction élevé, moins le ménage est exposé aux quatre formes de pauvreté. En effet, en 2011, la prévalence du noyau dur de la pauvreté pour les ménages dont le chef n'est pas instruit est estimée à 14,1%, elle est estimée à 5,0% pour ceux dont le chef a atteint seulement le niveau primaire et encore plus faible pour ceux qui ont atteint au moins le niveau secondaire 1 (premier cycle du secondaire). Aussi, les ménages qui se trouvent dans les deux premiers quintiles des dépenses par tête (plus pauvres et pauvres) sont plus touchés par le cumul des quatre formes de pauvreté.

Tableau 4.5 : Pourcentage de populations pauvres cumulant les quatre formes de pauvreté en 2011 selon certaines caractéristiques du chef de ménage

	Prévalence des quatre formes de pauvreté
<b>Sexe du chef de ménage</b>	
Homme	9,4
Femme	9,5
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>	
Aucun	14,1
Primaire	5,0
Secondaire 1	2,7
Secondaire 2	0,3
Supérieur	0,0
<b>Age du chef de ménage</b>	
Moins de 30 ans	5,7
30 à 59 ans	9,4
60 ans ou plus	11,5
<b>Taille du ménage</b>	
Moins de 3 personnes	0,4
3 à 4 personnes	4,3
5 à 7 personnes	9,6
8 personnes ou plus	13,7
<b>Branche (pôle) d'activité du chef de ménage</b>	
Agriculture hors coton	14,7
Coton-Textile	9,6
Commerce-logistique	4,5
Agroalimentaire	6,5
BTP - matériaux de construction	3,0
Culture et tourisme	6,1
Autres activités industrielles et artisanales	6,5
Autres services	2,4
<b>Quintiles de niveau de vie monétaire</b>	
Plus pauvres	29,3
Pauvres	14,2
Moyens	2,7
Riches	1,0
Plus riches	0,0
<b>Bénin</b>	<b>9,4</b>

❖ Prévalence des quatre formes de pauvreté selon les pôles de développement

Pour mieux appréhender la prédominance des ménages pauvres des quatre dimensions en milieu rural par rapport au milieu urbain, une analyse du noyau dur est faite selon les pôles de développement. Ainsi, les pôles agriculture hors coton et coton-textile apparaissent comme principales poches de pauvreté dans les quatre dimensions. En 2011, la prévalence du noyau dur est plus importante pour les pôles agriculture hors coton (14,7%) et coton-textile (9,6%), comparativement aux pôles agroalimentaire (6,5%), culture et tourisme (6,1%), commerce-logistique (4,5%), BTP - matériaux de construction (3,0%) et les pôles regroupant les autres activités industrielles et artisanales (6,5%) et autres services (2,4%).

Ces résultats suggèrent qu'une orientation adéquate des dépenses d'investissement dans les secteurs à forte potentialité économique peut favoriser une réduction de la pauvreté et des inégalités.

Ainsi, prendre en compte simultanément ces différentes dimensions permet une mesure plus robuste de la pauvreté, mesure qui alors ne dépend pas entièrement des conventions liées à une mesure particulière (Dell F. et Herpin N., 2005).

#### **4.4. Typologie des ménages suivant les formes de pauvreté**

La typologie des ménages est faite au moyen d'une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) dans laquelle la typologie de la pauvreté est mise en variable supplémentaire. Cette analyse a permis de caractériser la typologie de la pauvreté. L'analyse des valeurs propres montre que les deux premiers facteurs donnent 21,6% de l'information sur l'ensemble des variables projetées et les cinq premiers axes 38,2% de l'information. Les deux premiers axes ont été choisis pour caractériser la typologie de la pauvreté par les caractéristiques des ménages et des chefs de ménages.

Le graphique 4.8, met en relief l'effet particulièrement net des caractéristiques démographiques du chef de ménage, de la taille du ménage, de la situation d'emploi du chef de ménage et de la branche d'activité qui paraissent jouer un rôle majeur pour expliquer les différences de niveau de pauvreté entre catégories de ménages en 2011. Les écarts entre milieux de résidence apparaissent aussi sans ambiguïté du point de vue typologie de pauvreté. En clair, il se dégage trois groupes de populations du point de vue typologie de pauvreté en 2011 : (i) le groupe de ceux qui sont pauvres sous toutes les formes ; (ii) le groupe de ceux qui sont non pauvres monétairement et (iii) le groupe des personnes non pauvres du point de vue monétaire, non monétaire, en termes d'actifs et conditions d'existence.

##### **❖ Caractérisation des ménages pauvres sous toutes les formes (noyau dur)**

Les ménages qui combinent toutes les formes de pauvreté sont de taille élevée (8 personnes et plus) et vivent en milieu rural. Ils sont souvent dirigés par des hommes âgés de 60 ans ou plus. Les chefs de ménage de cette catégorie n'ont pour la plupart aucun niveau d'instruction et travaillent dans le secteur indépendant du pôle «Agriculture hors coton». Ils possèdent en général des biens « durables » tels que la terre et le bétail mais sont privés de moyens de communications tels que le téléphone portable et autres types de téléphones.

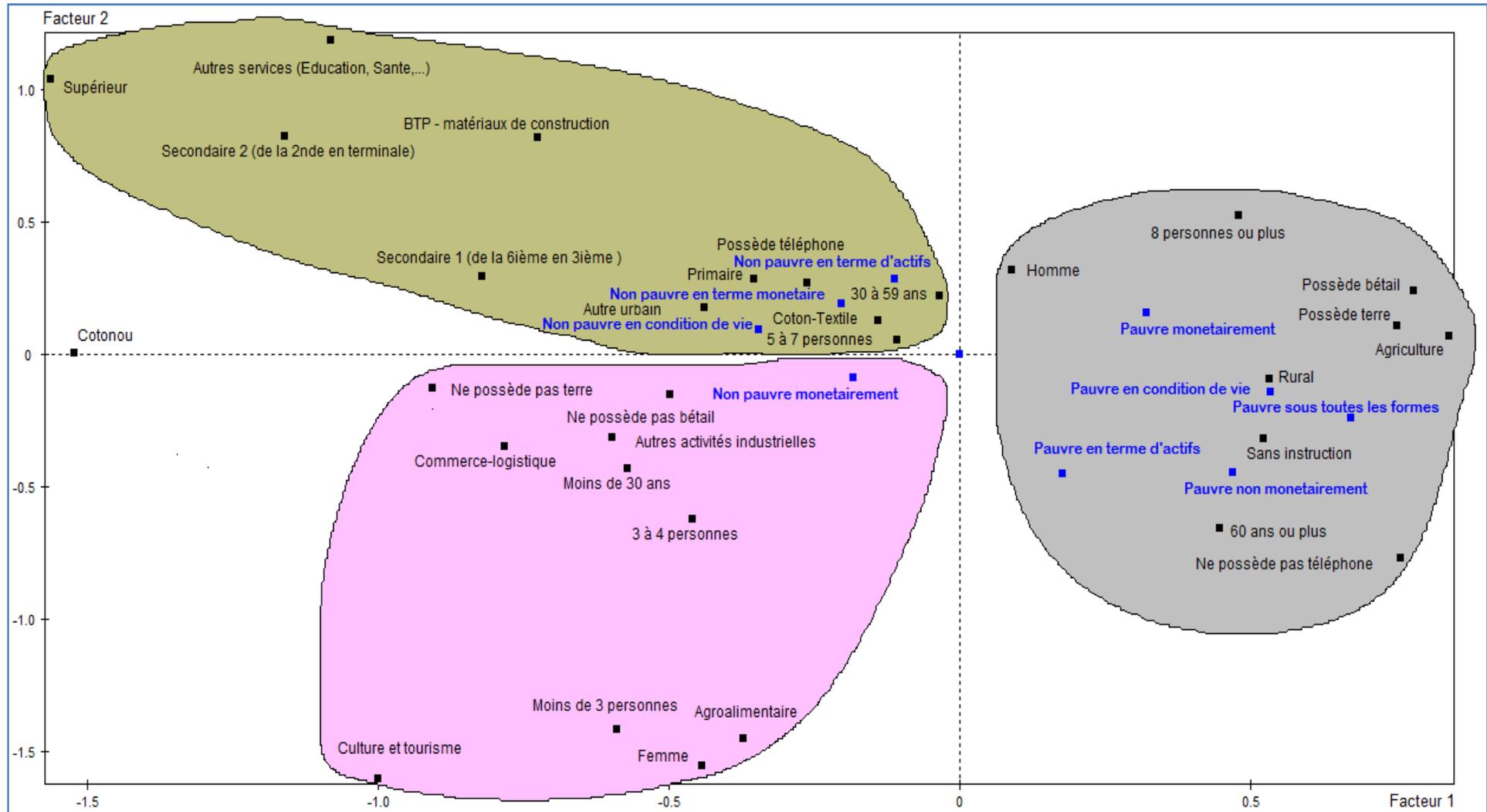
##### **❖ Caractérisation des ménages non pauvres en termes monétaire**

Les ménages non pauvres monétairement sont ceux dont les dépenses de consommation sont supérieures au seuil de pauvreté. Le plan factoriel composé des axes 1 et 2 montre que les ménages non pauvres monétairement sont ceux de taille relativement réduite (4 personnes au plus). Ils sont dirigés souvent par des femmes âgées de moins de 30 ans qui sont dans les pôles « Commerce-logistique », « Culture et tourisme », « Agroalimentaire » et le pôle regroupant les « Autres activités industrielles ». Ces ménages vivent pour la plupart en milieu urbain et ne possèdent pas de terre ni de bétail.

- ❖ Caractérisation des non pauvres selon l'approche non monétaire, et en termes d'actifs et de conditions d'existence.

Les ménages non pauvres selon l'approche non monétaire, en termes d'actifs et de conditions de vie sont de taille relativement élevée (5 à 7 personnes) et sont dirigés par des personnes âgées de 30 à 59 ans. Ils vivent pour la plupart en milieu urbain. Ces ménages sont dirigés par des personnes ayant au moins le niveau secondaire au moins et exerçant une activité relevant des pôles « BTP-Matériaux de construction », « Autres services (éducation, santé) » et « Coton-Textile ». L'analyse des autres plans factoriels montre que les ménages de cette catégorie sont dirigés par des femmes.

Graphique 4.8 : Nuage des variables issu de l'Analyse des Correspondance Multiples (facteur 1 et 2)



Les résultats de la deuxième édition de l'enquête EMICoV confirment que la pauvreté est multiforme et touche encore un grand nombre de personnes au Bénin. Ce chapitre a permis de prendre en compte d'autres facettes de la pauvreté en dehors de l'approche monétaire, dans la mesure où les travaux et politiques de lutte contre la pauvreté ont tendance à focaliser leurs actions sur le revenu ou la consommation des ménages tout en négligeant les dimensions non monétaires telles que l'accès à l'eau potable, les conditions sanitaires et de logement, et même les perceptions et aspirations des ménages eux-mêmes. En outre, ces résultats permettent de constater une amélioration de la qualité de vie des ménages dans le temps.

# ANNEXES

## ANNEXE 1: HISTOGRAMME DES 22 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE	
1	0.3439	14.07	14.07	*****
2	0.1845	7.55	21.62	*****
3	0.1475	6.03	27.65	*****
4	0.1318	5.39	33.04	*****
5	0.1268	5.19	38.23	*****
6	0.1201	4.91	43.14	*****
7	0.1151	4.71	47.85	*****
8	0.1133	4.64	52.49	*****
9	0.1114	4.56	57.05	*****
10	0.1090	4.46	61.51	*****
11	0.1089	4.45	65.96	*****
12	0.1066	4.36	70.32	*****
13	0.1047	4.28	74.61	*****
14	0.1030	4.21	78.82	*****
15	0.0858	3.51	82.33	*****
16	0.0817	3.34	85.67	*****
17	0.0742	3.04	88.70	*****
18	0.0698	2.86	91.56	*****
19	0.0653	2.67	94.23	*****
20	0.0555	2.27	96.50	*****
21	0.0493	2.02	98.52	*****
22	0.0362	1.48	100.00	*****

ANNEXE 2: COORDONNEES, CONTRIBUTIONS ET COSINUS CARRÉS DES MODALITES ACTIVES sur l'axe 1 à 5

MODALITES			COORDONNEES					CONTRIBUTIONS					COSINUS CARRÉS				
IDEN - LIBELLE	P.REL	DISTO	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
6 . Age du CM																	
M001 - Moins de 30 ans	1.08	9.28	-0.57	-0.43	-1.02	-0.22	2.15	1.0	1.1	7.6	0.4	39.4	0.03	0.02	0.11	0.01	0.50
M002 - 30 à 59 ans	8.03	0.38	-0.03	0.22	0.31	-0.23	-0.15	0.0	2.1	5.1	3.2	1.4	0.00	0.13	0.24	0.14	0.06
M003 - 60 ans ou plus	2.00	4.55	0.45	-0.65	-0.68	1.03	-0.56	1.2	4.7	6.3	16.1	5.0	0.04	0.09	0.10	0.23	0.07
			CONTRIBUTION CUMULEE =					2.2	7.9	19.0	19.7	45.8					
7 . Sexe du CM																	
M001 - Homme	9.22	0.20	0.09	0.32	-0.06	0.08	0.10	0.2	5.0	0.2	0.4	0.7	0.04	0.49	0.02	0.03	0.05
M002 - Femme	1.89	4.88	-0.44	-1.55	0.29	-0.38	-0.47	1.1	24.6	1.1	2.1	3.3	0.04	0.49	0.02	0.03	0.05
			CONTRIBUTION CUMULEE =					1.3	29.7	1.3	2.5	4.0					
8 . Niveau d'instruction du CM																	
M001 - Primaire	2.50	3.45	-0.35	0.28	0.68	0.46	0.54	0.9	1.1	7.9	3.9	5.8	0.04	0.02	0.13	0.06	0.08
M002 - Secondaire 1	1.25	7.92	-0.82	0.29	0.45	0.10	0.12	2.4	0.6	1.7	0.1	0.1	0.08	0.01	0.03	0.00	0.00
M003 - Secondaire 2	0.58	18.19	-1.16	0.82	-1.29	-0.25	0.06	2.3	2.1	6.5	0.3	0.0	0.07	0.04	0.09	0.00	0.00
M004 - Supérieur	0.47	22.78	-1.56	1.03	-2.21	-1.20	-1.05	3.3	2.7	15.5	5.1	4.0	0.11	0.05	0.21	0.06	0.05
M005 - Aucun	6.32	0.76	0.52	-0.32	-0.08	-0.09	-0.17	5.0	3.5	0.3	0.4	1.4	0.36	0.14	0.01	0.01	0.04
			CONTRIBUTION CUMULEE =					14.0	10.0	31.9	9.8	11.3					
9 . Branches d'activité du CM																	
BR01 - Agriculture	5.18	1.14	0.84	0.07	-0.09	-0.16	0.08	10.6	0.1	0.3	1.0	0.3	0.61	0.00	0.01	0.02	0.01
BR02 - Coton-Textile	0.42	25.16	-0.16	0.12	0.83	0.20	0.85	0.0	0.0	2.0	0.1	2.4	0.00	0.00	0.03	0.00	0.03
BR03 - Commerce-logistique	1.89	4.86	-0.78	-0.35	0.93	-0.25	-0.11	3.4	1.2	11.1	0.9	0.2	0.13	0.02	0.18	0.01	0.00
BR04 - Agroalimentaire	0.32	33.75	-0.39	-1.42	0.62	-0.36	-0.96	0.1	3.5	0.8	0.3	2.3	0.00	0.06	0.01	0.00	0.03
BR05 - BTP - matériaux de c	0.40	26.89	-0.73	0.81	0.82	0.42	1.68	0.6	1.4	1.8	0.5	8.9	0.02	0.02	0.02	0.01	0.11
BR06 - Culture et tourisme	0.27	40.17	-1.01	-1.59	0.71	-1.34	0.02	0.8	3.7	0.9	3.7	0.0	0.03	0.06	0.01	0.04	0.00
BR08 - Autres activités ind	1.53	6.27	-0.60	-0.31	-0.51	1.71	-0.22	1.6	0.8	2.7	33.7	0.6	0.06	0.02	0.04	0.46	0.01
BR09 - Autres services	1.09	9.17	-1.08	1.18	-1.47	-0.98	-0.56	3.7	8.2	16.0	8.0	2.7	0.13	0.15	0.24	0.11	0.03
			CONTRIBUTION CUMULEE =					20.9	19.0	35.5	48.3	17.3					
10 . Taille du ménage																	
TA01 - Moins de 3 personnes	0.63	16.52	-0.59	-1.42	-1.14	0.63	0.45	0.6	6.9	5.6	1.9	1.0	0.02	0.12	0.08	0.02	0.01
TA02 - 3 à 4 personnes	2.18	4.09	-0.46	-0.62	-0.32	-0.25	0.82	1.3	4.6	1.6	1.0	11.5	0.05	0.09	0.03	0.02	0.16
TA03 - 5 à 7 personnes	4.44	1.50	-0.11	0.06	0.27	-0.30	-0.29	0.1	0.1	2.2	3.0	2.9	0.01	0.00	0.05	0.06	0.05
TA04 - 8 personnes ou plus	3.85	1.88	0.48	0.52	0.06	0.38	-0.21	2.6	5.7	0.1	4.2	1.3	0.12	0.14	0.00	0.08	0.02
			CONTRIBUTION CUMULEE =					4.7	17.2	9.4	10.2	16.6					
11 . Milieu de résidence																	
UR01 - Cotonou	1.30	7.55	-1.52	0.00	-0.01	-0.24	-0.14	8.7	0.0	0.0	0.6	0.2	0.31	0.00	0.00	0.01	0.00
UR02 - Autre urbain	3.35	2.31	-0.44	0.18	0.03	0.43	-0.29	1.9	0.6	0.0	4.7	2.2	0.08	0.01	0.00	0.08	0.04
UR03 - Rural	6.46	0.72	0.53	-0.09	-0.01	-0.18	0.18	5.3	0.3	0.0	1.5	1.6	0.40	0.01	0.00	0.04	0.04
			CONTRIBUTION CUMULEE =					16.0	0.9	0.0	6.8	4.1					
12 . Possession de bétail/volaille																	
M001 - Pos. bétail	4.33	1.57	0.78	0.24	0.02	0.03	0.01	7.7	1.3	0.0	0.0	0.0	0.39	0.04	0.00	0.00	0.00
M002 - Pas de bétail	6.78	0.64	-0.50	-0.15	-0.02	-0.02	-0.01	4.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.39	0.04	0.00	0.00	0.00
			CONTRIBUTION CUMULEE =					12.5	2.2	0.0	0.0	0.0					
13 . Possession de terres cultivables																	
M001 - Pos. terre	6.07	0.83	0.75	0.11	-0.06	-0.07	0.08	10.0	0.4	0.1	0.2	0.3	0.68	0.01	0.00	0.01	0.01
M002 - Pas de terre	5.04	1.20	-0.91	-0.13	0.07	0.09	-0.10	12.0	0.4	0.2	0.3	0.4	0.68	0.01	0.00	0.01	0.01
			CONTRIBUTION CUMULEE =					22.0	0.8	0.3	0.5	0.7					
14 . Accès au téléphone mobile																	
TI01 - Tel. mob.	8.25	0.35	-0.26	0.27	0.11	0.09	0.02	1.7	3.2	0.7	0.6	0.0	0.20	0.20	0.03	0.03	0.00
TI02 - Pas de tel. mob.	2.86	2.89	0.76	-0.77	-0.31	-0.27	-0.07	4.8	9.2	1.9	1.6	0.1	0.20	0.20	0.03	0.03	0.00
			CONTRIBUTION CUMULEE =					6.4	12.3	2.5	2.1	0.2					

## Chapitre 5 : Pauvreté et situation des enfants au Bénin

---

Damien MEDEDJI & Clotaire YAMADJAKO

Ce chapitre présente une analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité des enfants au Bénin. Il s'inscrit dans le processus de l'analyse de la situation de l'enfant au Bénin et constitue un créneau pour apprécier les avancées vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la déclaration des Nations Unies pour Un Monde Digne des enfants en faveur du bien-être des enfants et des femmes. En effet, les droits des enfants et des femmes contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) reconnaissent, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) dont ils sont issus, la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits comme égaux et inaliénables.

Pour aborder ce chapitre, quelques approches conceptuelles méritent d'être passées en revue avant de déboucher sur la situation de la pauvreté monétaire et non monétaire des enfants.

### 5.1. Approches conceptuelles

**Qu'est-ce qu'un enfant :** Est considérée comme enfant toute personne de moins de 18 ans. En effet, en droit béninois, l'âge légal de l'enfant est défini comme suit :

En matière civile, d'après l'article 459 du Code des personnes et de la Famille, est considérée comme mineure toute personne qui n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans.

En matière pénale, l'âge de la responsabilité pénale pleine et entière est fixé à 18 ans (article 1 de l'Ordonnance 69-23 du 10 juillet 1969 relative au jugement des infractions commises par les mineurs de moins de 18 ans).

**Notion de pauvreté des enfants :** la pauvreté constitue une préoccupation essentielle car, lorsqu'elle affecte un enfant, elle inhibe l'ensemble de ses possibilités, notamment ses capacités de survie, son développement et son épanouissement. Elle est appréciée selon les dimensions monétaire et non monétaire. Dans le premier cas, un enfant est considéré comme pauvre s'il est dans un ménage où la consommation est inférieure à un seuil de pauvreté déterminé (pauvreté monétaire).

Dans le second cas, il est considéré comme pauvre s'il est privé de nourriture, d'eau potable et d'installations sanitaires hygiéniques, d'accès aux services de santé, au logement, à l'éducation, à l'information et à la protection. De façon générale, cette dimension est beaucoup plus large et porte aussi bien sur les conditions de vie ou « d'existence » (Herpin et Verger 1997) qui font que l'individu a du mal à satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux, que sur les potentialités ou « capacités » qui font qu'il ne peut engendrer le

capital minimal (humain, social, physique, etc.) qu'il est nécessaire de posséder pour vivre ou fonctionner normalement dans une société donnée (Sen 1993).

L'analyse de la situation de la pauvreté des enfants est effectuée à deux niveaux. Le premier informe sur l'incidence de la pauvreté au niveau national. Quant au second, il examine la situation de l'enfant par rapport à ses caractéristiques (sexe, âge, statut d'activité), à celles du chef de ménage dans lequel il vit (âge, sexe, niveau d'instruction et état matrimonial), du ménage dans lequel il vit (taille, statut de travail, présence des parents, etc). Ce dernier point permet d'apprécier la vulnérabilité des enfants.

L'analyse dynamique couvre les périodes 2006, 2009 et 2011 et les sources de données utilisées se réfèrent accessoirement aux enquêtes EMICoV (2006, 2009) et fondamentalement à l'enquête EMICOV 2011 réalisées au Bénin par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE). Ces sources permettent ainsi de couvrir les deux dimensions (monétaire et non monétaire) de la pauvreté des enfants. Ces deux types de pauvreté des enfants sont analysés à travers les modules « ménage » et « individu » desdites enquêtes. En ce qui concerne spécifiquement la pauvreté non monétaire des enfants, on pourrait faire recours aux données complémentaires sur les enquêtes EDS et AGVSAN mais on a choisi de circonscire le champ de ce chapitre aux enquêtes EMICOV.

Notons qu'en ce qui concerne la pauvreté non monétaire, l'analyse est orientée sur la privation sévère. Ainsi, on considère qu'il y a privation sévère si l'enfant de :

- 0 à 17 ans vit dans un logement où il y a 5 personnes par chambre à coucher ou plus, et/ou sans sol durable ;
- de 0 à 17 ans n'a jamais été enregistré à la naissance ;
- 0 à 17 ans vit dans un ménage qui n'a pas accès à l'eau potable ou il faut 30 minutes ou plus pour aller chercher de l'eau ;
- 0 à 17 ans n'a jamais fréquenté l'école ;
- vit dans un ménage sans toilettes.

## **5.2. Situation de la pauvreté monétaire et non monétaire des enfants entre 2006 et 2011**

En termes de pauvreté monétaire, la proportion de la population béninoise pauvre est de 37,5% en 2006, 35,2% en 2009 et 36,2% en 2011. Par rapport aux enfants 0-17 ans, cette proportion a évolué respectivement au cours des mêmes années de 41,2% ; 39,6% à 41,3%. Ces résultats montrent que la proportion des enfants de 0 à 17 ans vivant dans des ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire est plus élevée que celle de la population en général.

Cette situation de la pauvreté monétaire des enfants est plus accentuée en milieu rural qui enregistre les proportions les plus élevées, tournant autour de 42% en 2006 et 2009, et 44,1% en 2011. Par ailleurs, la pauvreté des enfants a été relativement moins prononcée à Cotonou que dans les autres milieux urbains d'une part, et en milieu urbain comparé au milieu rural d'autre part.

Tableau 5.1 : Pourcentage de populations pauvres, proportion d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans ménages pauvres au Bénin suivant le milieu de résidence en 2006, 2009 et 2011

	2006		2009		2011	
	Pourcentage de population pauvre	Pourcentage d'enfants (0-17 ans) dans les ménages pauvres	Pourcentage de population pauvre	Pourcentage d'enfants (0-17 ans) dans les ménages pauvres	Pourcentage de population pauvre	Pourcentage d'enfants (0-17 ans) dans les ménages pauvres
Milieu de résidence						
Cotonou	30,3	35,4	23,8	29,7	25,9	32,3
Autre urbain	36,3	40,5	31,5	36,4	33,4	38,4
Ensemble urbain	35,1	39,6	29,7	35,1	31,3	36,9
Rural	38,9	42,1	38,3	42,0	39,6	44,1
<b>Bénin</b>	<b>37,5</b>	<b>41,2</b>	<b>35,2</b>	<b>39,6</b>	<b>36,2</b>	<b>41,3</b>

En 2011, tenant compte du milieu de résidence, on constate que les enfants de 0 à 17 ans vivant dans les ménages pauvres sont plus nombreux en milieu rural (44,1%) qu'en milieu urbain (36,9%). Pour la même année, au niveau départemental, l'incidence de la pauvreté monétaire la plus élevée des enfants de 0 à 17 ans est enregistrée dans le département de Couffo (51,6%) et la plus faible s'observe dans l'Ouémé (29,4%). Sauf dans les départements de l'Ouémé, du Littoral et du Borgou, l'incidence de pauvreté infantile dépasse 40% dans tous les autres départements.

Toutefois, il convient de noter qu'en 2011, 7 départements sur 12 présentent une incidence de pauvreté infantile supérieure à la moyenne nationale (41,3%). De même, suivant les tranches d'âges, la pauvreté infantile paraît légèrement plus élevée que dans les autres tranches.

Cette situation suggère que les deux milieux de résidence (urbain et rural) ainsi que les départements qui présentent une incidence supérieure à la moyenne doivent tous constituer des zones prioritaires où la lutte contre la pauvreté infantile devrait être active.

Tableau 5.2 : Incidence de la pauvreté monétaire des enfants par tranche d'âge et par département en 2011

	0 - 4 ans	5 - 17 ans	0 - 17 ans
<b>Milieu de résidence</b>			
Cotonou	32,0	32,5	32,3
Autre urbain	36,1	39,4	38,4
Ensemble urbain	35,1	37,7	36,9
Rural	43,3	44,4	44,1
<b>Département</b>			
Alibori	38,3	41,0	40,1
Atacora	44	42,8	43,1
Atlantique	44,4	46,6	45,9
Borgou	35,4	35,4	35,4
Collines	48,2	52,0	51,0
Couffo	50,1	52,3	51,6
Donga	40,4	38,9	39,3
Littoral	32,0	32,5	32,3
Mono	49,2	48,1	48,4
Ouémé	26,8	30,6	29,4
Plateau	41,3	41,5	41,5
Zou	43,8	47,3	46,3
<b>Bénin</b>	<b>40,1</b>	<b>41,8</b>	<b>41,3</b>

### Selon le sexe du chef de ménage

Suivant le sexe du chef du ménage dans lequel vit l'enfant, les données du tableau 5. 3 montrent que les enfants pauvres de 0 à 17 ans se retrouvent plus dans les ménages dont le chef est un homme (43,1%) que dans ceux dirigés par une femme (32,4%). Cette réalité des chiffres est quasiment identique en ce qui concerne les différentes tranches d'âges analysées (0-4 ans, 5-17 ans).

### Selon le niveau d'instruction du chef de ménage

En 2011, la pauvreté des enfants diminue fortement lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage dans lequel ils vivent augmente (cf. tableau 5. 3). Les enfants pauvres de 0 à 17 ans se concentrent davantage dans les ménages dont le chef n'est pas instruit (47,7%) que dans les ménages dont le chef a un niveau d'instruction primaire (37,1%), secondaire 1 (32,5%), secondaire 2 (18,9%) ou supérieur (13,1%). En effet, la jouissance d'un niveau d'instruction élevé accroît les capacités du chef de ménage à saisir des opportunités pour générer plus de revenus pour le bien être de son ménage.

Tableau 5.3 : Incidence de la pauvreté des enfants selon les caractéristiques du ménage en 2011

	0 - 4 ans	5 - 17 ans	0 - 17 ans
<b>Sexe du chef de ménage</b>			
Homme	41,2	44,0	43,1
Femme	32,3	32,4	32,4
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>			
Aucun	48,0	47,6	47,7
Primaire	35,2	38,1	37,1
Secondaire 1	30,2	33,5	32,5
Secondaire 2	16,3	20,1	18,9
Supérieur	11,8	13,7	13,1
<b>Groupe d'âge du chef de ménage</b>			
Moins de 30 ans	24,2	31,3	27,2
30 à 59 ans	41,7	41,8	41,8
60 ans ou plus	52,8	44,7	46,2
<b>Taille du ménage</b>			
Moins de 3 personnes	3,0	1,0	1,4
3 à 4 personnes	13,0	12,9	12,9
5 à 7 personnes	35,5	34,4	34,7
8 personnes ou plus	63,3	60,2	61,1
<b>Branche d'activité du chef de ménage</b>			
Agriculture	49,3	49,9	49,7
Coton-Textile	33,5	38,5	36,9
Commerce-logistique	30,4	32,2	31,7
Agroalimentaire	36,6	37,6	37,4
BTP - matériaux de construction	33,5	36,1	35,2
Culture et tourisme	25,2	32,0	30,1
Autres activités industrielles et artisanales	33,3	38,9	36,9
Autres services	26,2	27,8	27,3
<b>Bénin</b>	<b>40,1</b>	<b>41,8</b>	<b>41,3</b>

### Selon le groupe d'âge du chef de ménage

En 2011, dans les ménages dont le chef a moins de 30 ans, la pauvreté des enfants est en général moins élevée (en moyenne 27,5%) que le seuil national (41,8%). En ce qui concerne les ménages dont le chef a entre 30 et 59 ans, l'incidence de la pauvreté des enfants atteint le seuil national et reste quasiment invariable pour tous les groupes d'âges spécifiques. Par contre, elle est plus élevée dans les ménages où le chef de ménage a plus de 60 ans (52,8% d'incidence pour les enfants de 0 à 4 ans et 46,2% pour les enfants de 0 à 17 ans). Les ménages dont le chef a un âge avancé (60 ans ou plus) sont donc plus vulnérables à la pauvreté infantile.

Cette tendance contraire à celle observée en ce qui concerne le niveau d'instruction du chef ménage, peut s'expliquer par le fait qu'un chef de ménage âgé est moins actif donc moins productif qu'un jeune qui a plus d'aptitude à saisir les opportunités de création de revenus,

mais aussi le manque de protection sociale qui fait qu'à la fin de la vie active, on se retrouve souvent avec peu de ressources.

### Selon la taille du ménage

Quelles que soient les tranches d'âges analysées, on constate que plus la taille du ménage augmente, plus l'incidence de la pauvreté infantile augmente. Les ménages les plus vulnérables à la pauvreté des enfants sont ceux ayant « 8 enfants ou plus ». L'incidence de la pauvreté infantile de ces ménages dépasse le niveau national (41,8%) jusqu'à atteindre plus de 60%.

Les mesures politiques de lutte contre la pauvreté devraient être orientées vers cette catégorie de ménages.

### Selon la branche d'activité du chef de ménage

Par rapport au niveau national, l'incidence de la pauvreté des enfants est plus élevée dans les ménages dont le chef travaille dans la branche agriculture (plus de 49%). Pour toutes les autres branches, la pauvreté des enfants est en dessous du seuil national.

A la lumière de ces résultats, les enfants sont plus affectés par la pauvreté dans les ménages de tailles élevée, les ménages dirigés par des hommes et des personnes âgées (60 ans ou plus). Les enfants pauvres se retrouvent aussi beaucoup plus dans les ménages dont le chef n'est pas instruit ou travaillant dans l'agriculture.

Tableau 5.4 : Incidence de la pauvreté selon les caractéristiques des enfants

	0 - 4 ans	5 - 17 ans	0 - 17 ans
<b>Sexe</b>			
Garçons	40,7	42,2	41,8
Filles	39,4	41,3	40,7
<b>Situation d'activité des personnes</b>			
Travaille		41,9	41,9
Ne travaille pas		36,0	36,0
<b>Bénin</b>	<b>40,1</b>	<b>41,8</b>	<b>41,3</b>

**Selon les caractéristiques des enfants** en 2011, le sexe et le statut d'activité de l'enfant constituent des facteurs de forte variation du niveau de pauvreté infantile. En effet, l'incidence de la pauvreté paraît un peu plus importante chez les enfants de sexe masculin (41,8%) contre 40,7% chez les enfants de sexe féminin. Il en est de même chez les enfants qui travaillent (41,9%) contre 36,0% chez ceux qui ne travaillent pas. Ces résultats suggèrent que le fait de travailler constitue un indicateur de grande disparité dans l'explication de la vulnérabilité de l'enfant. En réalité, les enfants qui travaillent sont plus vulnérables à la pauvreté que ceux qui ne travaillent pas. Cela montre par ailleurs que le fait de faire travailler l'enfant ne permet pas de réduire l'état de pauvreté, l'argent qu'il gagne en travaillant étant affecté par ses parents ou tuteurs à d'autres fins que son bien-être.

### 5.3. Pauvreté non monétaire et privations qui affectent les enfants

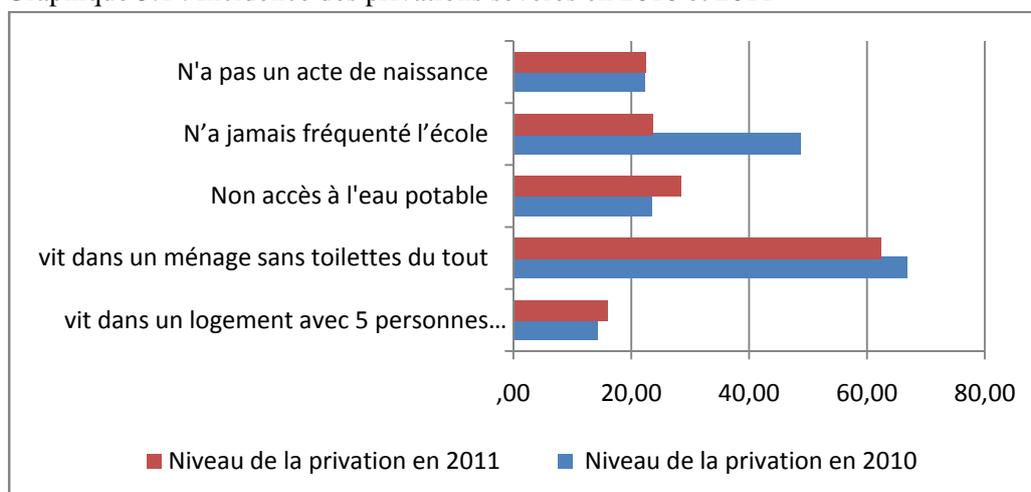
En 2011 au Bénin, les privations sévères les plus importantes qui affectent les enfants sont :

- l'absence de toilette dans les ménages (62,3%)
- le non accès à l'eau potable (28,5%)
- la non fréquentation de l'école (23,7%)
- et le non enregistrement des enfants à la naissance (22,5%).

Tableau 5.5 : Incidence des privations sévères et modérées en 2010 et 2011

	2010	2011
<b>Privations sévères</b>		
Vit dans un logement avec 5 personnes ou plus par chambre à coucher	14,24	16,02
Vit dans un ménage sans toilettes du tout	66,79	62,30
Non accès à l'eau potable	23,55	28,50
N'a jamais fréquenté l'école	48,67	23,68
N'a pas un acte de naissance	22,2	22,5
<b>Privation modérées</b>		
Vit dans un logement avec 4 personnes ou plus par chambre à coucher	26,00	30,66
Non accès à des toilettes salubres	56,12	22,55
Non accès à l'eau potable à moins d'une demi-heure de marche	31,35	44,41
N'a pas terminé l'école primaire et n'étudie pas actuellement	5,4	6,1

Graphique 5.1 : Incidence des privations sévères en 2010 et 2011



En comparant avec l'année 2010, on observe que la prévalence de ces privations sévères a connu une amélioration, notamment dans le domaine de la santé (accès aux toilettes) et de l'éducation (fréquentation scolaire) où la prévalence des privations sévères a diminué de manière très sensible (plus de la moitié). Ces résultats peuvent s'expliquer par les différentes mesures prises par le gouvernement en faveur des enfants, notamment la gratuité de l'enseignement primaire (intervenue en 2007) et les efforts de sensibilisation faits en matière d'hygiène et assainissement par le Ministère de la santé et les programmes de mise en place de latrines.

Cependant, on observe que la situation de non accès à l'eau potable s'est aggravée d'environ 5 points entre 2010 et 2011 pendant que celle de non enregistrement à la naissance reste inchangée.

La comparaison entre l'incidence des privations modérées et sévères montre des améliorations dans deux domaines : vivre dans un ménage sans toilettes ou toilettes salubres et accès à l'école. Cependant, bien que l'accès à l'école se soit amélioré (incidence des privations sévères passée de 48,7% en 2010 à 23,7% en 2011), les enfants ne terminent pas toujours l'école (incidence des privations modérées passée de 5,4% en 2010 à 6,1% en 2011).

Par rapport aux privations modérées, des efforts restent à faire pour le maintien de l'enfant à l'école jusqu'à l'achèvement de l'enseignement primaire.

## Chapitre 6 : Sécurité alimentaire, pauvreté et stratégies de gestion des chocs

---

Eudes HOUNKPODOTE, Sylvestre DANSOU & Claude ADJOVI

La gestion de l'insécurité alimentaire est une des préoccupations majeures au niveau national et international. Depuis la fin du troisième trimestre de l'année 2007, le Bénin, comme de nombreux autres pays d'Afrique de l'Ouest, a connu une flambée des prix des produits vivriers de grande consommation. Le gouvernement a rapidement pris des mesures afin de gérer cette crise alimentaire. Au nombre de ces mesures, il y a la mise à la disposition de l'office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) des fonds afin de constituer un stock tampon de produits vivriers, qui a été ensuite vendu à prix réduit par rapport à ceux du marché.

En 2007, le Bénin s'est engagé dans un processus de réformes dans le secteur de la nutrition. En novembre 2007, un atelier de consensus a été organisé avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Le thème retenu est « un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel satisfaisant afin de participer pleinement au développement d'un Bénin émergent ».

### 6.1. Définition des concepts

Pour une bonne lecture de ce chapitre, la compréhension de certains concepts s'avère nécessaire<sup>8</sup>.

**Sécurité alimentaire** : La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Quatre conditions sont requises pour une sécurité alimentaire : (i) des approvisionnements ou des disponibilités alimentaires suffisants, (ii) la stabilité des approvisionnements alimentaires, sans fluctuations ou pénuries d'une saison – ou d'une année – à une autre, (iii) la nourriture accessible ou abordable, et (iv) la qualité et l'innocuité des aliments.

Le **score de consommation alimentaire** (SCA) est considéré comme un indicateur proxy adéquat de la situation de sécurité alimentaire des ménages au moment de l'enquête. Le SCA est un indicateur composite (standardisé du Programme Alimentaire Mondial –PAM-) calculé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage. Le score de sécurité est calculé grâce à la formule  $SCA = \sum a_i x_i$  où les  $x_i$  sont les fréquences hebdomadaires de

---

<sup>8</sup> Pour plus de détails, se référer à l'« Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) », INSAE/PAM/UNICEF 2008

consommation des aliments et les  $a_i$  des facteurs de pondération (2 pour les céréales et tubercules (aliments de base), 3 pour les légumineuses, 1 pour les légumes et feuilles, 1 pour les fruits, 4 pour les protéines animales, 4 pour les produits laitiers, 0.5 pour les sucres, 0.5 pour les huiles et 0 pour les condiments). Les fréquences de consommation sont exprimées en nombre de jours de consommation par semaine. Les valeurs des scores ainsi calculées pour chaque ménage sont reportées sur une échelle allant de 0 à 112.

Les seuils de scores de consommation alimentaire se présentent comme ci-après :

- Si  $SCA \leq 21$ , la consommation alimentaire est pauvre
- Si  $21 < SCA \leq 35$ , la consommation alimentaire est limitée
- Si  $35 < SCA \leq 45$ , la consommation alimentaire est moyennement acceptable
- Si  $SCA > 45$ , la consommation alimentaire est acceptable.

Les ménages ayant **une consommation alimentaire pauvre ou limitée** seront considérés comme étant en **insécurité alimentaire (IA)** :

Ceux ayant **une consommation alimentaire moyennement acceptable** seront considérés comme étant à **risque d'insécurité alimentaire (ARIA)** :

Tandis que ceux ayant **une consommation alimentaire acceptable** seront considérés comme étant en **sécurité alimentaire (SA)**.

**Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire** : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire se définit par l'exposition au risque d'insécurité alimentaire atténué par la capacité d'y faire face. Cette vulnérabilité peut avoir un caractère structurel ou conjoncturel. Une autre manière de formuler le concept de vulnérabilité serait : « Est vulnérable, celui qui, se trouvant confronté à un environnement à haut risque, est sous-assuré par rapport au risque encouru ».

**Pauvreté et insécurité alimentaire** : la faim est un symptôme, une expression de la pauvreté. Les personnes extrêmement pauvres vivent dans l'insécurité alimentaire et sont hautement vulnérables. Néanmoins, tous ceux qui sont pauvres ne sont pas toujours vulnérables à l'insécurité alimentaire. Certaines populations peuvent avoir des revenus faibles sans toutefois être en situation d'insécurité alimentaire.

## 6.2. Fréquence et diversité du régime alimentaire des ménages

Au niveau national, les résultats de l'EMICoV 2011 réalisée de novembre 2011 à janvier 2012 indiquent que les aliments consommés au moins un jour dans la semaine par plus de la moitié des ménages béninois sont les condiments, les huiles, les céréales (maïs et riz), les poissons, les légumes, les tubercules (manioc et igname), les arachides/légumineuses, les sucres, les pains/beignets, les fruits et les viandes. En effet, au niveau national, plus de 96% des ménages consomment le maïs et ses dérivés au moins un jour dans la semaine et 82,6% des ménages, le riz (cf. tableau 6.1).

Les tubercules sont légèrement moins consommés que les céréales. Au niveau national, près de 80% des ménages béninois consomment le manioc au moins un jour de la semaine et 60% l'igname. Ces résultats confirment, à la suite de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSN), que les céréales et les tubercules, plus particulièrement le maïs, le riz et le manioc, sont les aliments de base des béninois. La

proportion de ménages qui consomment les légumes et fruits avoisine les 80%. Les cinq aliments les moins consommés sont les œufs (25,8% des ménages), la banane plantain (23,0%), les autres tubercules (18,6%), le mil (15,7%) et le sorgho (14,9%).

Au niveau de chaque département, le maïs est consommé par plus de 80% des ménages et le riz par plus de 70%. La différence dans les habitudes de consommation des ménages est notée au niveau des tubercules. Le manioc est plus consommé dans les départements du sud et du centre (Atlantique, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau, Zou et Collines), et un peu moins dans le nord (Borgou, Donga, Atacora et Alibori). Par contre, l'igname est plus consommée dans les départements du nord et du centre et moins dans le sud.

L'analyse suivant le milieu de résidence permet de noter que le milieu rural se différencie de l'urbain en ce qui concerne la consommation du riz, de la banane plantain, du pain et des beignets, des pâtes alimentaires, des fruits, des viandes, des poissons, des œufs, du lait et des sucres. La fréquence de consommation de ces produits est plus élevée en milieu urbain (surtout à Cotonou) qu'en milieu rural. Alors que Cotonou (riz, 96,6%, banane plantain, 37,8%, pain/beignets, 91,7%, fruits, 73,9% etc.) et les autres villes (riz, 87,8%, banane plantain, 27,3%, pain/beignets, 65,3%, fruits, 57,1%, etc.) se caractérisent par de forts taux de consommation hebdomadaire de ces aliments, les milieux ruraux présentent les plus faibles proportions de ménages qui les consomment au moins un jour par semaine (riz, 76,0%, banane plantain, 16,8%, pain/ beignets, 31,8%, fruits, etc.).

Tableau 6.1 : Pourcentage de ménages ayant consommé au moins un jour de la semaine des aliments ou groupes d'aliments donnés par milieu de résidence et par département

	Maïs	Mel	Sorgho	Riz	Manioc	Ignames	Banane plantain	Pain/beignet	Pâtes alimentaires	Autres tubercules	Arachides/légumineuses	Légumes	Fruits	Viandes	Poissons	Oeufs	Lait	Huiles	Sucres	Condiments	Mayonnaise
<b>Milieu de résidence</b>																					
Cotonou	96,8	15,6	9,2	96,6	79,6	66,8	37,8	91,7	79,0	14,6	74,6	87,6	73,9	62,8	99,0	61,4	59,5	97,6	87,8	98,4	42,7
Autre urbain	93,9	18,4	15,7	87,8	81,6	69,2	27,3	65,3	55,8	16,9	80,1	80,8	57,1	59,0	88,3	34,6	38,2	96,2	77,1	97,8	53,7
Ensemble urbain	94,8	17,5	13,6	90,6	80,9	68,4	30,7	73,9	63,3	16,1	78,3	83,0	62,5	60,2	91,8	43,3	45,1	96,7	80,6	98,0	50,1
Rural	97,0	14,3	16,1	76,0	79,9	52,4	16,8	47,0	31,8	20,6	80,7	80,5	48,2	42,9	85,7	11,7	16,6	97,9	64,2	98,9	47,9
<b>Département</b>																					
Alibori	95,6	52,5	70,0	73,3	33,6	75,0	12,3	43,7	27,2	18,9	70,3	73,6	29,3	82,2	51,7	20,3	62,2	98,8	67,5	99,0	85,9
Atacora	88,3	36,6	49,4	71,0	38,9	81,8	1,9	20,6	10,8	18,5	69,9	64,6	14,6	55,9	57,2	6,6	15,8	93,5	35,3	99,2	78,9
Atlantique	96,4	8,3	3,8	81,5	90,4	41,1	28,9	59,7	51,2	19,8	76,5	84,6	51,9	35,5	96,2	29,4	27,1	96,2	75,6	97,2	42,4
Borgou	93,4	23,3	42,2	67,1	69,0	98,0	10,9	41,3	40,1	11,4	65,6	81,5	31,6	82,5	66,7	22,3	44,4	98,3	66,7	97,5	76,7
Collines	99,6	11,2	5,5	80,1	95,1	86,4	12,0	42,2	38,1	17,1	95,2	76,7	50,3	57,7	94,7	7,3	11,9	97,8	78,2	99,9	51,6
Couffo	99,6	4,2	3,4	71,5	90,3	29,4	28,4	53,8	33,4	30,1	90,8	96,0	64,4	38,8	92,0	12,6	11,2	97,4	68,2	99,7	19,6
Donga	85,1	18,0	14,0	76,2	68,6	95,5	8,3	34,0	32,4	11,1	88,3	70,8	58,7	72,4	74,0	12,1	20,2	96,1	73,9	98,6	76,7
Littoral	96,8	15,6	9,2	96,6	79,6	66,8	37,8	91,7	79,0	14,6	74,6	87,6	73,9	62,8	99,0	61,4	59,5	97,6	87,8	98,4	42,7
Mono	99,7	1,8	2,1	86,4	90,5	30,1	38,4	55,7	37,2	19,4	84,9	91,2	75,9	28,4	97,3	19,2	10,1	99,1	76,8	99,0	3,3
Ouémé	93,5	20,1	9,0	92,0	91,9	48,3	27,4	76,6	58,1	17,9	79,8	70,6	55,9	39,3	98,5	31,9	28,1	97,4	70,9	97,6	31,1
Plateau	99,6	9,4	3,2	81,2	90,3	58,3	20,2	61,3	42,2	28,4	79,1	84,5	61,7	42,8	95,7	18,1	22,0	98,8	73,4	99,3	56,0
Zou	99,7	4,5	4,3	86,0	88,2	44,4	19,0	61,1	39,4	18,1	88,3	89,1	64,3	39,0	94,2	16,1	16,4	97,7	66,2	98,9	61,1
<b>Bénin</b>	96,0	15,7	14,9	82,6	80,4	59,6	23,0	59,0	45,9	18,6	79,6	81,6	54,6	50,7	88,4	25,8	29,4	97,3	71,5	98,5	48,9

En outre, ce même groupe d'aliments de « prestige » permet de caractériser les ménages selon le niveau d'instruction de leur chef. On constate, par exemple, qu'une proportion de plus en plus forte de ménages consomme au moins un jour par semaine le riz lorsqu'on se déplace des ménages dont le chef n'est pas instruit (75,8%) à ceux dont le chef est de niveau d'instruction supérieur (96,7%) (cf. tableau 6.2).

Le caractère « luxueux » de ces aliments semble se confirmer lorsque l'on les croise avec les quintiles de pauvreté. Selon le tableau 6.2 ci-après, on note des taux de consommation hebdomadaire de ces aliments strictement croissants avec le niveau de richesse. Des plus pauvres aux plus riches, une proportion de plus en plus élevée de ménages consomment au moins un jour par semaine ces aliments. A contrario, les ménages pauvres sont caractérisés par des taux de consommation hebdomadaire du sorgho relativement forts et des taux de consommation hebdomadaire de poissons relativement faibles.

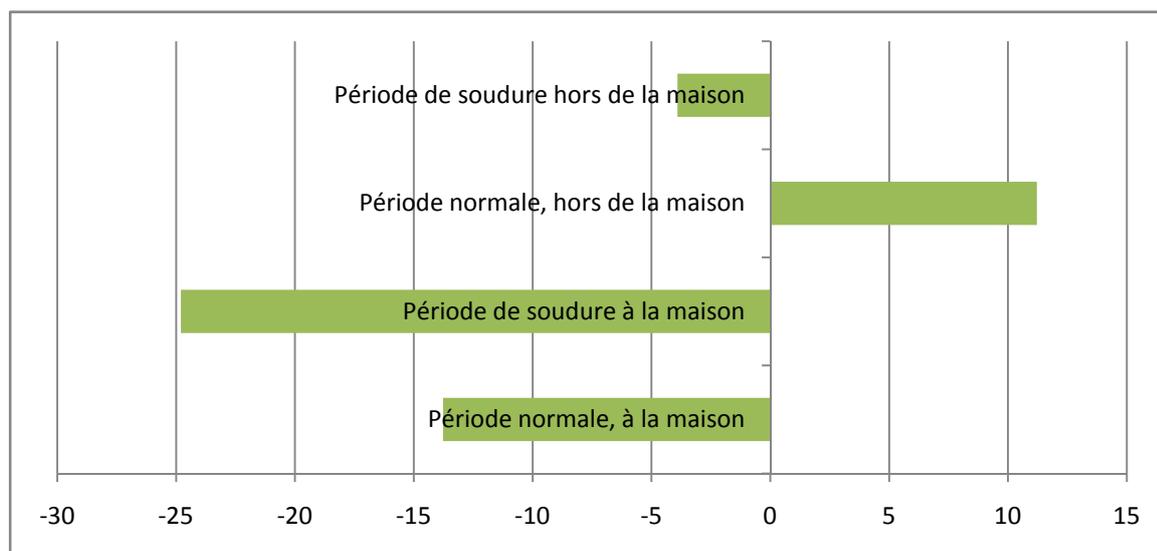
Tableau 6.2 : Pourcentage de ménages ayant consommé au moins un jour de la semaine des aliments ou groupes d'aliments donnés selon le sexe, le niveau d'instruction, la branche d'activité et le statut formel/informel de l'activité du chef de ménage

	Maïs	Mil	Sorgho	Riz	Manioc	Ignames	Banane plantain	Pain/beignet	Pâtes alimentaires	Autres tubercules	Arachides/légumineuses	Légumes	Fruits	Viandes	Poissons	Œufs	Lait	Huiles	Sucres	Condiments	Mayonnaise	
<b>Sexe du chef de ménage</b>																						
Homme	95,9	16,8	16,4	82,5	79,9	61,4	22,3	58,2	45,0	18,9	79,4	80,8	53,6	53,3	87,4	25,4	30,2	97,1	71,1	98,3	50,1	
Femme	96,6	12,0	10,2	82,9	81,9	53,6	25,5	61,6	48,8	17,4	80,2	84,4	57,8	41,8	92,0	27,2	26,6	98,0	72,9	99,0	44,9	
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>																						
Aucun	96,2	16,6	19,3	75,8	77,8	57,3	16,9	47,6	32,8	19,8	79,0	80,3	47,0	46,0	83,4	14,7	20,6	97,2	64,3	98,8	51,0	
Primaire	96,6	14,1	9,8	87,5	84,6	57,7	24,4	66,8	52,5	17,5	81,0	82,4	57,9	48,8	93,8	28,4	28,5	97,8	75,7	98,5	43,5	
Secondaire 1	95,9	14,5	11,0	92,0	83,9	63,2	31,6	73,1	62,7	16,8	80,7	84,4	64,8	58,3	94,7	40,3	41,0	97,1	82,1	98,5	46,4	
Secondaire 2	95,1	16,3	8,4	93,4	81,8	67,4	33,6	79,0	70,8	16,0	80,0	82,5	66,2	62,6	93,7	48,4	49,7	97,3	82,4	97,0	45,8	
Supérieur	94,2	15,9	8,8	96,7	79,0	73,6	47,8	87,8	84,5	18,1	77,5	85,1	82,1	75,6	96,7	69,9	73,0	97,0	91,1	97,1	59,1	
<b>Branche d'activité du chef de ménage</b>																						
Agriculture	96,0	16,7	22,2	72,5	77,0	57,9	15,1	41,2	26,8	21,2	80,5	80,4	44,4	46,7	81,2	10,5	17,9	97,4	62,0	99,0	53,3	
Coton-Textile	97,1	22,4	19,3	84,1	73,1	63,1	21,0	60,6	46,7	16,7	77,3	79,7	47,5	56,9	82,5	25,7	33,5	96,8	72,6	99,4	58,3	
Commerce-logistique	96,5	15,6	10,2	90,9	84,1	59,1	30,1	74,8	61,9	17,9	80,3	84,2	62,8	52,1	95,2	37,8	37,4	97,9	80,2	98,5	45,6	
Agroalimentaire	98,5	14,0	9,3	83,5	86,9	52,4	20,9	59,9	43,6	14,5	77,3	82,1	52,4	39,5	91,9	19,8	20,9	98,0	71,2	97,8	44,0	
BTP - matériaux de construction	97,7	16,6	8,8	91,4	86,7	60,1	28,8	75,8	59,2	17,1	82,0	82,1	63,8	45,9	96,3	35,7	35,9	95,8	77,4	97,9	46,7	
Culture et tourisme	98,1	10,1	8,8	89,6	84,4	56,4	29,6	76,8	59,6	14,2	78,1	82,7	64,4	52,1	96,5	39,0	36,5	99,0	83,0	99,7	43,5	
Autres activités industrielles et artisanales	96,5	13,7	6,7	89,0	82,7	58,9	26,8	70,7	55,6	16,2	79,6	82,4	60,5	50,6	94,3	32,7	34,3	97,1	77,0	98,3	43,7	
Autres services	93,4	16,3	11,0	93,3	82,2	67,2	32,9	76,1	69,8	17,0	79,1	82,1	65,6	64,9	93,9	46,8	48,8	97,0	81,9	97,6	49,1	
<b>Le CM travaille dans une entreprise ...</b>																						
Formelle	95,9	15,8	16,2	80,1	80,5	57,6	20,5	54,8	40,5	18,9	80,0	81,0	50,8	48,0	87,1	21,0	25,2	97,3	69,6	98,8	49,6	
Informelle	96,0	17,5	10,8	95,3	81,7	72,7	39,1	81,7	75,7	18,1	80,7	86,5	70,4	69,4	95,5	53,9	56,8	98,2	85,3	97,8	53,5	
<b>Quintiles de dépenses par tête</b>																						
Plus pauvres	95,8	18,0	21,5	72,0	75,2	54,5	13,5	40,4	27,6	19,9	77,3	79,6	41,0	44,2	79,7	10,8	16,0	95,9	55,9	98,0	49,7	
Pauvres	96,2	15,9	19,0	74,5	76,8	55,7	16,9	43,1	28,9	20,1	80,1	80,7	45,7	44,4	82,7	11,6	17,3	97,3	64,1	99,1	52,4	
Moyens	96,5	15,0	17,0	78,7	81,5	58,3	17,8	50,5	36,7	21,2	81,1	82,4	50,3	45,0	86,3	15,3	19,5	97,7	68,7	98,7	50,2	
Riches	96,8	14,8	13,6	83,2	82,9	57,8	21,3	59,5	44,7	18,4	81,1	82,8	53,6	47,7	89,0	21,1	26,9	97,9	72,9	98,9	48,4	
Plus riches	95,3	15,9	10,5	91,6	81,4	65,1	33,4	77,2	65,9	16,2	78,4	81,5	66,5	60,9	94,9	46,6	46,7	97,2	81,0	98,0	46,6	
<b>Bénin</b>	96,0	15,7	14,9	82,6	80,4	59,6	23,0	59,0	45,9	18,6	79,6	81,6	54,6	50,7	88,4	25,8	29,4	97,3	71,5	98,5	48,9	

### 6.3. Nombre de repas consommés par les enfants et les adultes

En période normale, les adultes et grands enfants (5 ans ou plus) prennent en moyenne 2,7 repas par jour à la maison et 0,7 hors de la maison. En période de soudure, ils prennent respectivement 2,1 repas par jour à la maison et 0,4 hors de la maison. Ces niveaux sont inférieurs aux nombres de repas pris à la maison par jour par les enfants de moins de 5 ans de 14% en période normale et de 25% en période de soudure à la maison.

Graphique 6.1 : Variation en % du nombre de repas pris par les adultes et grands enfants par rapport à celui pris par les enfants de moins de 5 ans



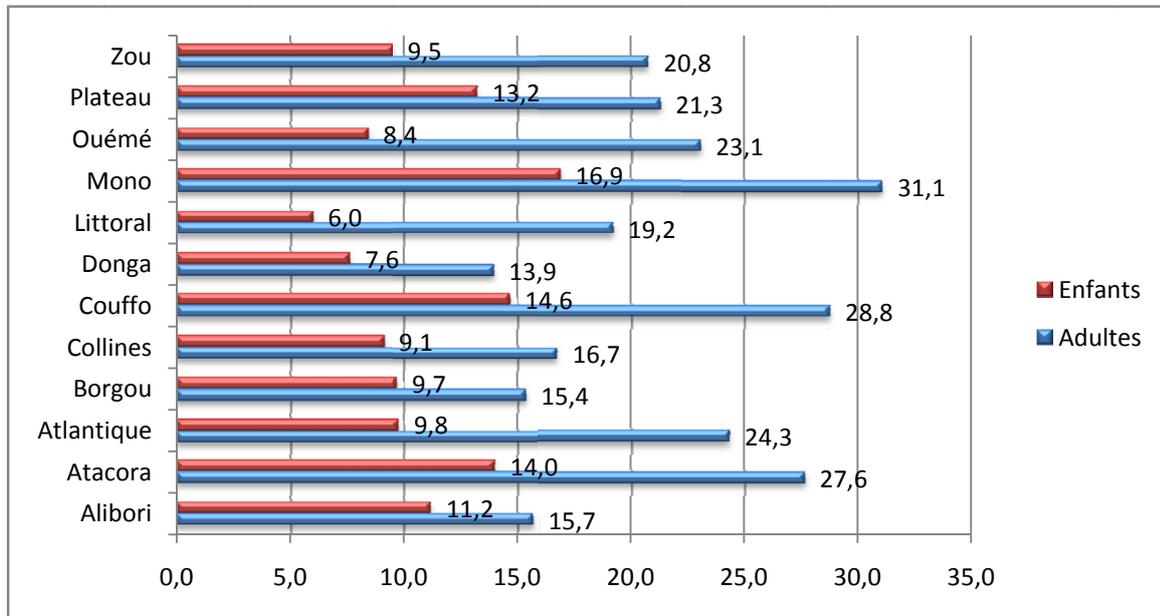
En période de soudure et en dehors de la maison, on observe une faiblesse du nombre de repas des adultes de 4% par rapport à celui des enfants de moins de 5 ans. Le constat s'inverse en période normale hors de la maison car les adultes et les grands enfants prennent alors 1,1 fois plus de repas que les enfants. Ce comportement des membres du ménage dénoterait-il d'un certain altruisme des adultes envers les enfants de moins de 5 ans ? La question est d'autant légitime qu'en période de soudure, on constate que les enfants de moins de 5 ans sont privilégiés par rapport aux adultes. En période d'abondance par contre, les adultes et les grands enfants compensent leur consommation par des repas pris hors de la maison (à cause notamment de leurs activités).

Une analyse par département révèle qu'à la maison, en période normale, les adultes et grands enfants prennent, en moyenne, au moins 2,7 repas par jour dans tous les départements sauf dans le Littoral où ce nombre est de 2,4. Le plus fort nombre moyen de repas pris en période normale à l'extérieur par les adultes et grands enfants est de 1,1 dans l'Ouémé et le Littoral, deux départements où sont concentrées l'activité économique et les administrations. L'Alibori vient en troisième position avec 0,9 repas par jour. Au sein des autres départements, cette fréquence ne dépasse guère 0,6 repas par jour et atteint même 0,3 repas dans les Collines et l'Atacora. Pendant la soudure, la fréquence journalière de repas baisse de 15% à 31% par rapport à la période normale chez les adultes et grands enfants. Les plus faibles variations sont observées dans les départements de l'Alibori, du Borgou et de la Donga tandis que les plus fortes le sont dans le Mono et le Couffo. Il faut noter, toutefois, que l'Atacora est le seul département du nord à connaître une forte baisse entre période normale et période de soudure à la suite du Mono et du Couffo.

La fréquence journalière de repas chez les enfants de moins de 5 ans dans chaque département ne s'écarte pas de la moyenne nationale de 3,2 repas journaliers sauf dans le Littoral qui affiche un niveau de 2,9 repas. L'Ouémé, le Littoral et l'Alibori se suivent dans le même

ordre quant au nombre de repas pris hors de la maison par les enfants de moins de 5 ans en période normale. Ces derniers ne font pas exception à la règle de « restriction » des repas en période de soudure mais la baisse du nombre de repas à leur niveau est plus modérée que chez les adultes et grands enfants.

Graphique 6.2 : Variation en pourcentage du nombre de repas journaliers en période de soudure par département



L'analyse selon le sexe du chef de ménage ne révèle pas de grandes différences quant au nombre de repas pris par jour. Par contre, même si les écarts sont ténus, le nombre de repas pris à l'extérieur croît avec le niveau de vie du ménage que ce soit en période de soudure ou en période normale et quel que soit l'âge des individus.

Tableau 6.3 : Nombre moyen de repas pris en période normale et en période de soudure

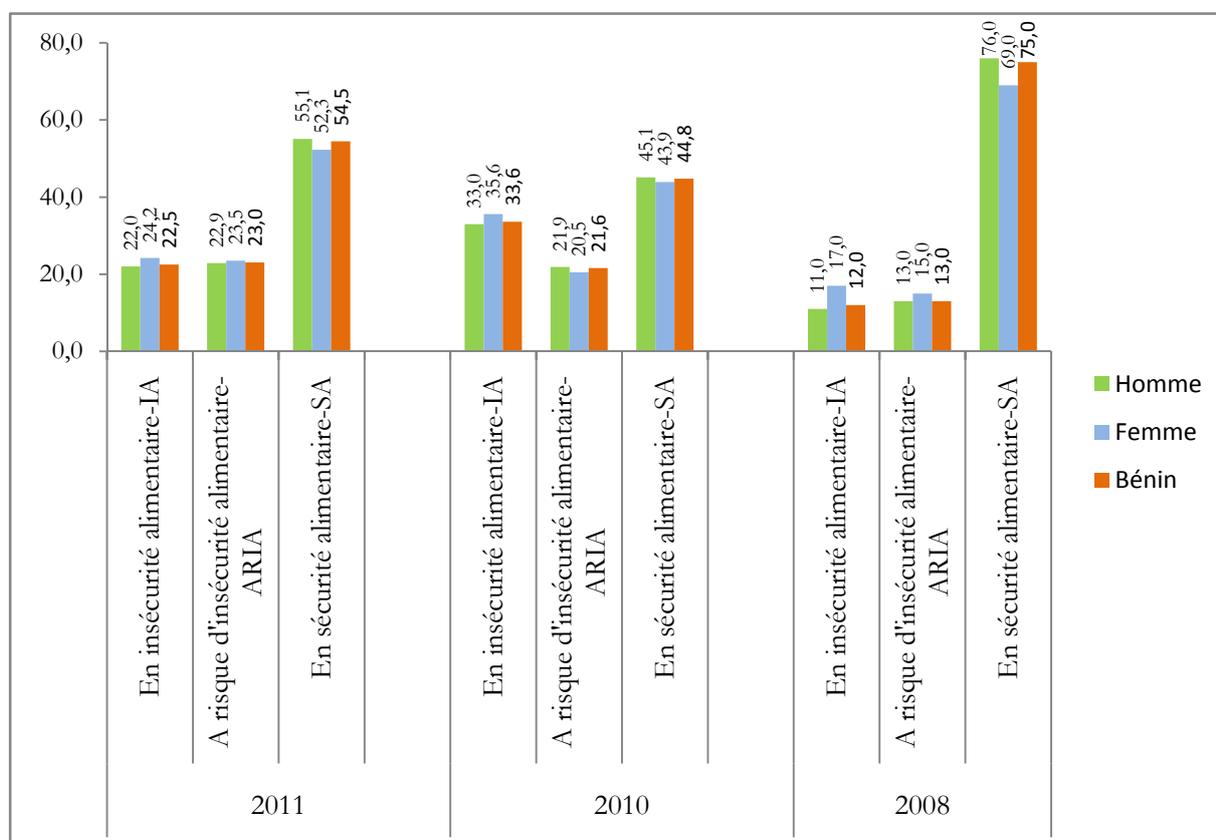
	Adultes et grands enfants				Enfants de moins de 5 ans			
	période normale, à la maison	période de soudure, à la maison	période normale, hors de la maison	période de soudure, hors de la maison	période normale, à la maison	période de soudure, à la maison	période normale, hors de la maison	période de soudure, hors de la maison
<b>Milieu de résidence</b>								
Cotonou	2,4	1,9	1,1	0,7	2,9	2,8	0,8	0,5
Autre urbain	2,7	2,2	0,8	0,5	3,2	2,9	0,7	0,6
Ensemble urbain	2,6	2,1	0,9	0,6	3,1	2,9	0,7	0,6
Rural	2,9	2,2	0,5	0,3	3,2	2,8	0,5	0,3
<b>Département</b>								
Alibori	2,9	2,5	0,9	0,8	3,3	2,9	0,8	0,8
Atacora	2,8	2,0	0,3	0,2	3,1	2,7	0,3	0,2
Atlantique	2,8	2,1	0,6	0,4	3,1	2,8	0,6	0,4
Borgou	2,8	2,4	0,6	0,4	3,2	2,9	0,6	0,5
Collines	2,7	2,3	0,4	0,2	3,1	2,8	0,4	0,3
Couffo	2,9	2,0	0,3	0,2	3,4	2,9	0,4	0,2
Donga	2,9	2,5	0,6	0,2	3,3	3,0	0,5	0,3
Littoral	2,4	1,9	1,1	0,7	2,9	2,8	0,8	0,5
Mono	2,9	2,0	0,6	0,3	3,2	2,7	0,7	0,4
Ouémé	2,7	2,1	1,1	0,6	3,3	3,0	1,1	0,8
Plateau	2,8	2,2	0,6	0,4	3,2	2,8	0,4	0,3
Zou	2,9	2,3	0,5	0,3	3,3	3,0	0,4	0,3
<b>Sexe</b>								
Homme	2,7	2,2	0,7	0,4	3,2	2,9	0,6	0,4
Femme	2,8	2,1	0,6	0,4	3,1	2,8	0,6	0,4
<b>Plus haut niveau d'étude</b>								
Aucun	2,6	2,1	1,1	0,7	2,9	2,7	1,0	0,7
Primaire	2,7	2,1	0,8	0,5	3,2	2,9	0,7	0,5
Secondaire 1	2,7	2,1	0,8	0,5	3,1	2,8	0,7	0,5
Secondaire 2	2,6	2,1	0,9	0,6	3,1	2,9	0,7	0,5
Supérieur	2,5	2,2	1,1	0,7	3,3	3,0	0,8	0,7
<b>Branche d'activité</b>								
Agriculture	2,9	2,2	0,5	0,3	3,2	2,8	0,5	0,3
Coton-Textile	2,7	2,2	0,8	0,5	3,0	2,7	0,6	0,5
Commerce-logistique	2,6	2,1	0,9	0,5	3,1	2,9	0,7	0,5
Agroalimentaire	2,7	2,1	0,6	0,3	3,0	2,7	0,6	0,3
BTP - matériaux de construction	2,6	2,1	0,9	0,6	3,2	2,9	0,7	0,5
Culture et tourisme	2,6	2,1	0,8	0,5	3,1	2,8	0,8	0,5
Autres activités industrielles et artisanales	2,7	2,1	0,8	0,5	3,1	2,9	0,8	0,6
Autres services	2,6	2,2	0,9	0,6	3,2	3,0	0,7	0,5
<b>Secteur formel/informel</b>								
Formel	2,8	2,1	0,6	0,4	3,2	2,8	0,6	0,4
Informel	2,6	2,2	1,0	0,6	3,2	3,0	0,8	0,6
<b>Quintiles de pauvreté</b>								
Plus pauvres	2,9	2,2	0,5	0,3	3,2	2,8	0,5	0,3
Pauvres	2,9	2,2	0,5	0,3	3,2	2,8	0,5	0,3
Moyens	2,9	2,2	0,5	0,3	3,2	2,8	0,6	0,4
Riches	2,8	2,2	0,6	0,4	3,2	2,9	0,7	0,5
Plus riches	2,6	2,0	1,0	0,6	3,2	3,0	0,9	0,7
<b>Bénin</b>	2,7	2,1	0,7	0,4	3,2	2,9	0,6	0,4

## 6.4. Niveaux et tendances de l'insécurité alimentaire (2008, 2010 et 2011)

Sur le plan national, la proportion des ménages souffrant d'insécurité alimentaire (IA) semble considérablement variée entre 2008 et 2011. En effet, elle est passée de 12,0% en 2008 à 33,6% en 2010 avant de passer à 22,5% en 2011. Cette variation peut s'expliquer par le chevauchement des périodes d'enquête et des périodes de soudure/d'abondance dans les différentes zones du pays. En effet, l'AGVSAN a été réalisée durant les mois de novembre et décembre en 2008, période d'abondance sur tout le territoire. Par contre, l'EMICoV 2010 a été menée de mars à mai 2010 (période de soudure au nord comme au sud du pays). Enfin, l'EMICoV 2 s'est étendue de novembre 2011 à janvier 2012. Mais les effets des inondations de 2010 se sont fait ressentir jusqu'à l'EMICoV 2 dans un contexte économique marqué par l'éclatement de l'affaire des dépôts illégaux et la suspension du remboursement des ayants-droits.

La proportion de la population menacée par le risque d'insécurité alimentaire a augmenté entre 2008 et 2011. Elle est passée de 13,0% en 2008 à 23,0% en 2011. La population en situation de sécurité alimentaire est passée de 75,0% en 2008 à 44,8% en 2010 avant de passer à 54,5% en 2011.

Graphique 6.3 : Proportion de ménages en insécurité alimentaire en 2008, 2010 et 2011 selon le sexe et au niveau national



L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre que, quelle que soit l'année, la proportion de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire est relativement plus importante dans le groupe des ménages dirigés par les femmes. Cependant, l'écart entre les ménages gérés par des hommes et ceux gérés par des femmes tend à diminuer. Cet écart est passé de 6 points de pourcentage en 2008 à 2 points en 2011.

### **6.5. Profil de l'insécurité alimentaire au Bénin en 2011**

En 2011, l'analyse de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence montre une importante disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. La population rurale a été plus exposée à l'insécurité alimentaire en 2011.

L'analyse selon les départements montre que l'Atacora, le Borgou et le Zou ont plus de 50% de leurs ménages qui sont vulnérables ou exposés au risque d'insécurité alimentaire. Par contre, plus de la moitié de la proportion de tous les autres départements est en situation de sécurité alimentaire. L'approche selon les quintiles de dépenses révèle que les riches et les plus riches sont moins vulnérables ou exposés à l'insécurité alimentaire que les plus pauvres, les pauvres et les moyens. Au niveau des branches d'activité, les ménages dont le chef travaille dans l'agriculture et l'agroalimentaire sont plus vulnérables ou exposés au risque d'insécurité alimentaire. L'analyse selon le niveau d'instruction montre que plus le niveau d'instruction du chef du ménage est élevé, moins le ménage est vulnérable ou exposé à l'insécurité alimentaire.

Tableau 6.4 : Proportion de ménages en insécurité alimentaire au Bénin en 2011 selon les caractéristiques sociodémographiques du ménage

	Classe de sécurité alimentaire		
	En insécurité alimentaire-IA	A risque d'insécurité alimentaire-ARIA	En sécurité alimentaire-SA
<b>Milieu de résidence</b>			
Cotonou	14,2	19,4	66,4
Autre urbain	22,6	19,9	57,5
Ensemble urbain	19,9	19,7	60,4
Rural	24,7	25,7	49,6
<b>Département</b>			
Alibori	20,4	19,3	60,3
Atacora	47,1	24,8	28,2
Atlantique	24,9	20,5	54,6
Borgou	30,0	23,1	46,9
Collines	17,6	26,2	56,2
Couffo	20,7	23,8	55,5
Donga	28,0	19,8	52,2
Littoral	14,2	19,4	66,4
Mono	14,5	20,8	64,7
Ouémé	18,9	18,2	62,9
Plateau	12,4	24,9	62,7
Zou	28,4	37,3	34,3
<b>Sexe du chef de ménage</b>			
Homme	22,0	22,9	55,1
Femme	24,2	23,5	52,3
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>			
Aucun	25,9	25,5	48,6
Primaire	20,6	21,5	57,9
Secondaire 1	17,5	21,4	61,1
Secondaire 2	19,0	18,4	62,6
Supérieur	11,4	13,4	75,3
<b>Branche d'activité du chef de ménage</b>			
Agriculture	25,4	26,0	48,6
Coton-Textile	22,9	23,8	53,3
Commerce-logistique	17,7	22,4	60,0
Agroalimentaire	27,9	22,6	49,5
BTP - matériaux de construction	16,7	18,6	64,6
Culture et tourisme	21,5	21,5	57,0
Autres activités industrielles et artisanales	21,1	21,7	57,2
Autres services	19,9	17,9	62,1
<b>Le CM travaille dans une entreprise ...</b>			
Formelle	23,5	23,7	52,8
Informelle	15,0	16,1	68,9
<b>Quintile de pauvreté</b>			
Plus pauvres	32,9	26,8	40,3
Pauvres	27,4	26,3	46,3
Moyens	24,9	25,2	49,9
Riches	20,4	23,2	56,3
Plus riches	16,8	18,9	64,3
<b>Bénin</b>	22,5	23,0	54,5

## 6.6. Chocs et stratégies de gestion

Dans le questionnaire d'EMICoV, il est demandé aux ménages de citer les chocs qu'ils ont subis au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ces chocs se répartissent par type comme suit :

1. *Chocs sociaux* : maison endommagée, détruite, épidémies humaines, décès d'un membre actif du ménage, décès d'un autre membre du ménage, maladie sérieuse ou accident d'un membre du ménage, vol d'argent, d'outils appartenant au ménage, d'effets personnels, conflits/violence
2. *Chocs économiques* : perte/manque d'emploi d'un membre du ménage, revenu réduit d'un membre du ménage, augmentation du prix d'achat des produits alimentaires, augmentation du prix d'achat des produits non alimentaires, augmentation du prix d'achat des intrants agricoles, augmentation du prix d'achat des aliments pour le bétail, baisse du prix de vente des produits agricoles, baisse du prix de vente du bétail/produits de l'élevage, baisse de l'accès au crédit
3. *Chocs biophysiques* : pluies tardives/sécheresse, pluies diluviennes/inondations, érosion/glissement de terrain, criquets pèlerins/infestation/insectes, maladies des cultures, feu/feu de brousse/incendie, maladies inhabituelles du bétail, vol d'animaux ou de produits de la ferme.

L'analyse montre que les ménages subissent des chocs qui les rendent plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. L'édition 2011 d'EMICoV a révélé que plus de 65% des ménages ont subi des chocs et que ce sont les ménages dirigés par les femmes qui ont subi un peu plus de chocs (67,4% contre 64,6% pour les hommes). Ces chocs sont surtout d'ordre économique et touchent 45,3% des ménages dont le chef est une femme contre 39,4% de ceux dirigés par les hommes. Les chocs biophysiques viennent en second lieu et ont affecté 30,4% des ménages dirigés par les hommes et 22,8% de ceux dont le chef est une femme.

L'analyse des chocs subis selon le milieu de résidence révèle que 58,0% des ménages de Cotonou ont subi des chocs économiques contre 42,0% des ménages dans les autres villes et 35,6% des ménages ruraux. On constate par ailleurs que le milieu rural a été surtout marqué par des chocs biophysiques (41,6% des ménages en milieu rural contre 4,3% à Cotonou et 16,4% dans les autres villes).

L'analyse selon le département de résidence révèle qu'en dehors du Littoral, les chocs économiques ont touché majoritairement les ménages du Mono. En ce qui concerne les chocs sociaux, ils ont surtout touché les ménages du Mono (36,0%). Les ménages des départements de l'Alibori, du Mono et du Couffo ont surtout subi des chocs biophysiques (respectivement 57,8%, 53,6% et 52,8%).

En considérant la branche d'activité des chefs de ménage, on constate que plus de 50% des ménages dont le chef travaille dans le pôle commerce-logistique ou culture- tourisme ont subi des chocs économiques. Près de 50% des ménages dont le chef travaille dans l'agriculture ont été touchés par des chocs biophysiques.

Tableau 6.5 : Pourcentage de ménages ayant subi des chocs sociaux, pourcentage de ménages ayant subi des chocs économiques et pourcentage de ménages ayant subi des chocs biophysiques

	Chocs sociaux	Chocs économiques	Chocs biophysiques	Aucun
<b>Milieu de résidence</b>				
Cotonou	9,8	58,0	4,3	35,2
Autre urbain	14,0	42,0	16,4	39,5
Ensemble urbain	12,7	47,2	12,5	38,1
Rural	13,6	35,6	41,6	32,1
<b>Département</b>				
Alibori	13,4	15,5	57,8	26,8
Atacora	7,4	20,2	40,1	39,0
Atlantique	10,0	47,3	16,8	40,4
Borgou	7,9	27,0	28,7	44,8
Collines	19,4	20,3	40,7	44,2
Couffo	11,9	45,4	52,8	14,4
Donga	18,1	21,9	33,7	43,2
Littoral	9,8	58,0	4,3	35,2
Mono	36,0	55,8	53,6	14,4
Ouémé	13,4	46,1	13,4	39,5
Plateau	11,8	41,3	26,7	36,9
Zou	11,7	46,6	35,7	29,1
<b>Sexe du chef de ménage</b>				
Homme	11,9	39,4	30,4	35,4
Femme	17,4	45,3	22,8	32,6
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>				
Aucun	13,8	36,3	38,8	31,7
Primaire	13,3	45,0	22,0	35,9
Secondaire 1	12,1	48,6	15,3	37,3
Secondaire 2	12,4	45,8	10,2	42,6
Supérieur	9,0	45,3	3,9	47,7
<b>Branche d'activité du chef de ménage</b>				
Agriculture	11,7	32,1	49,1	30,7
Coton-Textile	13,2	39,1	23,3	35,7
Commerce-logistique	13,3	51,2	13,6	35,4
Agroalimentaire	12,3	46,4	13,3	38,9
BTP - matériaux de construction	11,8	46,3	10,9	42,7
Culture et tourisme	19,6	52,2	15,7	28,4
Autres activités industrielles et artisanales	12,4	46,4	16,2	38,5
Autres services	11,7	46,0	10,7	42,5
<b>Le CM travaille dans une entreprise ...</b>				
Formelle	12,8	40,4	32,8	32,8
Informelle	10,6	46,0	6,9	44,3
<b>Quintile de pauvreté</b>				
Plus pauvres	11,5	34,2	46,8	30,7
Pauvres	12,1	33,8	41,5	33,0
Moyens	13,7	39,0	36,8	31,8
Riches	14,5	43,5	27,2	32,9
Plus riches	13,0	45,5	12,7	39,9
<b>Bénin</b>	13,2	40,8	28,6	34,8

Les ménages, dans leur appréciation des problèmes ou chocs qu'ils ont subis, considèrent certains comme étant les plus graves ou principaux ayant affecté leurs moyens d'existence. Au Bénin, au total 40,8% des ménages ont déclaré avoir rencontré comme principaux problèmes des chocs économiques contre 28,6% des chocs biophysiques et 13,2% des chocs sociaux. A Cotonou, la proportion de ménages ayant rencontré comme principaux problèmes

les chocs économiques est nettement plus importante (54,5%) que dans les autres milieux urbains (35,7%) et en milieu rural (22,4%).

Tableau 6.6 : Répartition des ménages selon le type du choc principal et les caractéristiques du chef de ménage et du ménage

	Type du choc principal			
	Sociaux	Economiques	Biophysiques	Aucun
<b>Milieu de résidence</b>				
Cotonou	7,2	54,5	3,2	35,2
Autre urbain	10,2	35,7	14,6	39,5
Ensemble urbain	9,2	41,8	10,9	38,1
Rural	7,8	22,4	37,6	32,1
<b>Département</b>				
Alibori	6,7	10,4	56,1	26,8
Atacora	5,1	17,1	38,8	39,0
Atlantique	7,0	38,3	14,2	40,4
Borgou	5,6	23,5	26,0	44,8
Collines	9,8	9,8	36,2	44,2
Couffo	6,4	31,7	47,5	14,4
Donga	16,1	9,0	31,7	43,2
Littoral	7,2	54,5	3,2	35,2
Mono	18,3	22,6	44,7	14,4
Ouémé	10,3	38,4	11,8	39,5
Plateau	7,5	32,8	22,8	36,9
Zou	7,7	30,7	32,5	29,1
<b>Sexe du chef de ménage</b>				
Homme	7,3	29,7	27,5	35,4
Femme	12,1	35,6	19,6	32,6
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>				
Aucun	8,5	24,5	35,4	31,7
Primaire	9,0	36,1	19,0	35,9
Secondaire 1	7,9	41,6	13,2	37,3
Secondaire 2	8,4	41,1	8,0	42,6
Supérieur	7,0	42,4	3,0	47,7
<b>Branche d'activité du chef de ménage</b>				
Agriculture	6,4	17,8	45,1	30,7
Coton-Textile	9,3	33,5	21,5	35,7
Commerce-logistique	9,2	44,2	11,3	35,4
Agroalimentaire	8,4	41,6	11,1	38,9
BTP - matériaux de construction	8,3	40,2	8,8	42,7
Culture et tourisme	14,6	45,0	12,0	28,4
Autres activités industrielles et artisanales	8,1	39,5	13,9	38,5
Autres services	7,7	41,0	8,8	42,5
<b>Le CM travaille dans une entreprise ...</b>				
Formelle	7,9	29,7	29,7	32,8
Informelle	8,2	42,1	5,4	44,3
<b>Quintile de pauvreté</b>				
Plus pauvres	6,2	20,3	42,8	30,7
Pauvres	6,8	22,0	38,2	33,0
Moyens	8,2	27,1	32,9	31,8
Riches	9,8	33,3	23,9	32,9
Plus riches	9,2	39,8	11,1	39,9
<b>Bénin</b>	8,4	31,1	25,7	34,8

L'analyse par département des principaux chocs subis par les ménages révèle qu'un peu plus de la moitié des ménages de l'Alibori ont été marqués principalement par des chocs biophysiques. C'est aussi le cas du département du Couffo où près de la moitié des ménages ont été surtout frappés par des chocs biophysiques.

Pour gérer les chocs subis, les ménages adoptent diverses stratégies. Quels que soient les types de chocs subis, il est à constater que les trois principales stratégies suivantes ont été adoptées par les ménages :

- Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés ;
- Acheter de la nourriture à crédit ;
- Dépenser les économies (épargnes).

En effet, plus de 30% des ménages ayant subi des chocs économiques et biophysiques et 11,9% de ceux ayant subi principalement des chocs sociaux ont adopté la stratégie « *Consommer des aliments moins coûteux ou moins préférés* ». Quant à la stratégie « *Acheter de la nourriture à crédit* », elle est adoptée par 6,2% des ménages ayant subi principalement des chocs sociaux, 11,9% des ménages frappés surtout par des chocs économiques et 9,8% des ménages ayant subi surtout des chocs biophysiques. Enfin, près du tiers des ménages ayant subi surtout des chocs sociaux, 16,0% de ceux ayant subi des chocs économiques et 15,2% de ceux ayant subi des chocs biophysiques ont été obligés de « *dépenser leurs économies* » c'est-à-dire de puiser dans leur épargne. En dehors des trois principales stratégies ci-dessus mentionnées, il convient de noter aussi que 6,9% des ménages ayant subi principalement des chocs biophysiques ont dû faire recours à la « *consommation des semences de la prochaine campagne agricole* ». De même, 7,6% des ménages frappés principalement par des chocs économiques ont adopté la « *réduction de la quantité d'aliments consommés par repas* » et 16,4% des ménages confrontés aux chocs sociaux ont eu recours à l'« *emprunt d'argent* ».

Tableau 6.7 : Stratégies adoptées par les ménages par type de choc

	stratégies chocs sociaux	stratégies chocs économiques	stratégies chocs biophysiques
Consommer des aliments moins couteux ou moins préférés	<b>11.9</b>	<b>37.0</b>	<b>31.4</b>
Consommer des aliments sauvages	0.7	1.2	5.2
Emprunter des aliments ou compter sur l'aide d'amis	4.6	2.0	5.2
Acheter de la nourriture à crédit	<b>6.2</b>	<b>11.9</b>	<b>9.8</b>
Consommer les semences de la prochaine campagne agricole	1.3	0.7	<b>6.9</b>
Réduire la quantité d'aliments consommés par repas	4.7	<b>7.6</b>	4.8
Réduire le nombre de repas journaliers	3.0	4.6	3.4
Passer des journées sans manger	0.3	0.2	0.2
Rechercher du travail temporaire en dehors de la communauté	1.5	1.5	1.0
Longue migration	1.0	0.1	0.7
Réduire les dépenses au niveau de la santé	1.9	1.4	1.1
Dépenser les économies	<b>33.1</b>	<b>16.0</b>	<b>15.2</b>
Vendre des équipements ménagers	0.4	0.2	0.1
Emprunter de l'argent	<b>16.4</b>	6.2	2.8
Vendre les outils agricoles	0.0	0.2	0.1
Vendre les intrants agricoles	0.2	0.1	0.1
Vendre les stocks d'aliments	2.0	0.7	3.7
Vendre le bétail non reproducteur	0.7	0.4	0.6
Vendre le bétail reproducteur	1.2	0.1	0.3
Louer ses terres	0.1	0.1	0.0
Vendre ses terres	0.2	0.1	0.0
Travailler en échange de nourriture	0.3	0.4	0.3
Envoyer les enfants travailler pour de l'argent	0.1	0.0	0.0
Envoyer les enfants vivre avec des parents	0.2	0.1	0.1
Mendier	0.0	0.0	0.0
Travailler occasionnellement ou sous contrat	0.3	0.7	0.2
Augmenter le petit commerce	0.9	1.5	0.4
Réduire les dépenses d'éducation	0.2	0.1	0.0
Rien	4.2	4.1	5.8
Autre	2.3	0.7	0.4

## 6.7. Sécurité alimentaire et pauvreté

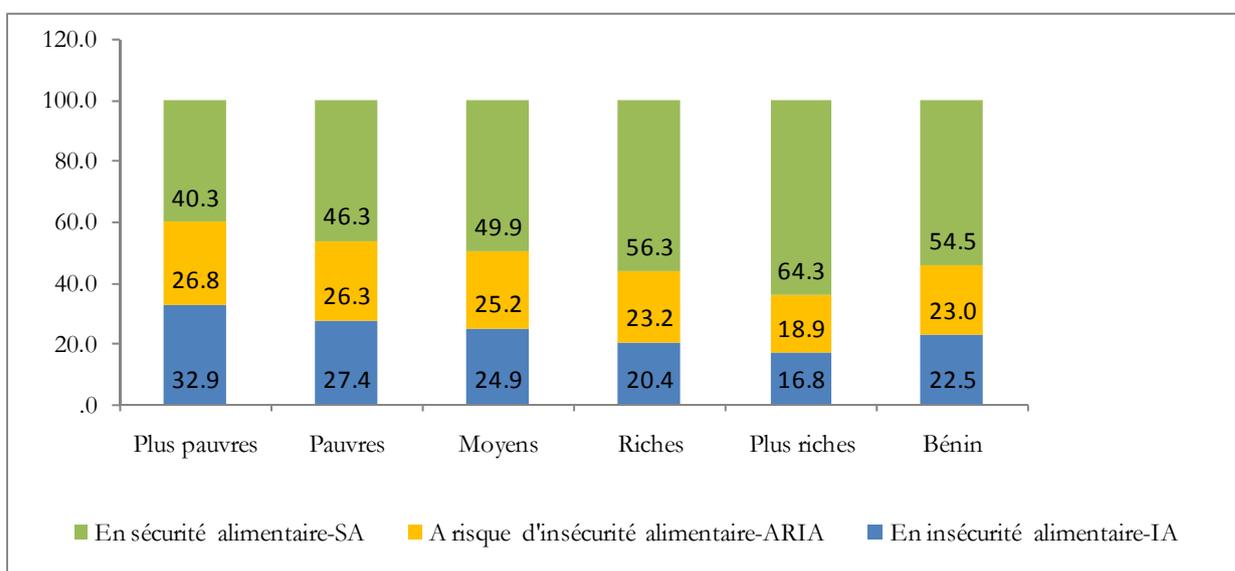
L'analyse de l'insécurité alimentaire selon la dimension pauvreté paraît intéressante pour les objectifs de réduction des inégalités entre riches et pauvres poursuivis par le gouvernement. A cet effet, les coefficients de corrélation ont été calculés d'une part entre les dépenses per capita et le score de consommation alimentaire, et d'autre part entre l'indice composite de niveau de vie et la consommation alimentaire. Ces deux coefficients sont positifs et significatifs à 1%. Un score de consommation alimentaire faible est donc associé à une faible dépense par tête et à un faible niveau de vie non monétaire et vice versa.

Tableau 6.8 : Corrélation entre score de consommation alimentaire et indicateurs de niveau de vie

Score de consommation alimentaire	Dépenses par tête du ménage	Indice composite de niveau de vie
	0.190	0.244

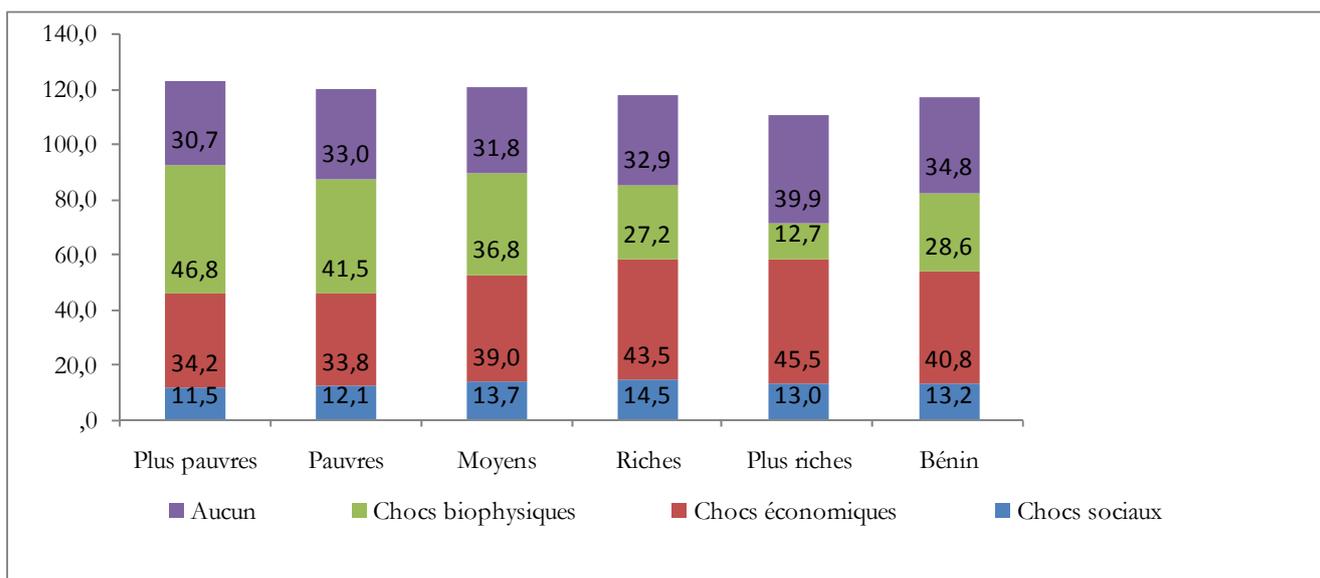
Le tableau 6.8 montre que la liaison linéaire est plus forte avec l'indice composite de niveau de vie non monétaire qu'avec les dépenses par tête. Tout ceci confirme le fait que les proportions de ménages en sécurité alimentaire augmentent avec le niveau de vie monétaire alors que celles relatives aux ménages en insécurité ou à risque d'insécurité alimentaire décroissent respectivement.

Graphique 6.4 : Proportion de ménages en insécurité alimentaire au Bénin en 2011 par quintiles de richesse



En 2011, la proportion des ménages riches n'ayant pas subi de chocs est plus importante (39,9%) que celles des autres types de ménages à savoir, les plus pauvres (30,7%), les pauvres (33,0%), les moyens (31,8%) et les riches (32,9%). Cependant, les plus riches ont subi en proportion plus élevée des chocs économiques (45,5%), suivis des riches (43,5%), des moyens (39,0%), des plus pauvres (34,2%) et des pauvres (33,8%). Dans le même temps, les plus pauvres (46,8%), les pauvres (41,5%) et les moyens (36,8%) ont été surtout frappés par des chocs biophysiques. Lorsqu'on fait l'analyse selon le choc principal, c'est-à-dire le choc le plus grave subi par le ménage, il a été observé que les proportions des plus riches (39,8%) et des riches (33,3%) ayant subi des chocs économiques sont importantes alors que celles des plus pauvres (42,8%) et des pauvres (38,2%) ayant subi des chocs biophysiques.

Graphique 6.5 : Pourcentage de ménages ayant subi des chocs sociaux, économiques, et des chocs biophysiques



Les chocs subis par les ménages grèvent leurs moyens de subsistance et les rendent ainsi vulnérables à l’insécurité alimentaire. L’analyse croisée des chocs par les quintiles de dépenses par tête permet de constater que les chocs sociaux frappent aussi bien les riches que les pauvres. Dans le même temps, les ménages riches subissent plus les chocs économiques tandis que les ménages pauvres sont plus exposés aux chocs biophysiques.

## Chapitre 7 : Genre et accès à la terre

---

### Jules DAGA & Cyriaque EDON

La plupart des pays africains ont été et demeurent encore des sociétés agraires. La terre joue un rôle très important dans la vie sociale et économique. Son accès reste un problème fondamental du fait de nombreuses contraintes culturelles, économiques, sociales et politiques. Les recherches menées sur la question dans ces pays font notamment état d'une inégalité hommes-femmes dans son affectation, son acquisition et son usage.

A l'instar de nombreux pays africains le Bénin, conscient de l'importance de la question foncière pour le développement, a répondu aux appels internationaux en mettant en place des réformes visant à améliorer l'administration et la gestion foncière et à assurer un meilleur accès à la terre pour tous les citoyens. La progression des femmes dans divers secteurs économiques (autres que l'agriculture) et leur présence plus marquée dans les domaines sociaux et politiques, n'ont pratiquement pas modifié leur situation. Tous ces constats viennent témoigner de la nécessité de s'interroger sur la question d'équité en matière d'accès à la terre. La réponse à cette préoccupation se fera à travers la réponse à un certain nombre de questions : quels sont les modes d'accès à la terre selon le genre ? Ces modes d'accès ont-ils évolué dans le temps ? Quels types de droits s'exercent sur les parcelles ? Quelles sont les stratégies de sécurisation du droit foncier selon le genre ? Quels types d'exploitations sont pratiqués sur ces terres ? Autrement dit, il est question de mettre en lumière l'équité ou non en matière d'accès à la terre au Bénin dans ce chapitre qui s'articule autour des points ci-après :

- Définition des concepts
- Résultats

#### 7.1 Définition des concepts

**Genre :** Issu du mot anglais « gender », le terme « genre » est un concept sociologique désignant les « rapports sociaux de sexe » et de façon concrète, l'analyse des statuts, des rôles sociaux, des relations entre les hommes et les femmes. Le genre renvoie donc aux « attributs économiques, sociaux, politiques et culturels et aux opportunités associées au fait d'être homme ou femme. La définition sociale de ce que représente l'appartenance au sexe masculin ou féminin varie selon les cultures et évolue avec le temps ». Ainsi, le concept genre analyse les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes ainsi que l'asymétrie fondamentale dans la hiérarchie des deux groupes. Appliquée aux politiques publiques, la politique du genre a pour objectif la promotion de l'égalité des femmes et des hommes en tenant compte des différences et de la hiérarchisation socialement construite. On parle aussi "d'approche intégrée de l'égalité".

**Accès à la terre :** la notion d'accès à la terre fait référence aux mécanismes institutionnels (publics ou privés) qui permettent aux individus d'obtenir le droit de posséder, d'utiliser et de transférer la terre.

## **7.2. Possession de parcelles**

L'analyse du tableau 7.1 relatif à la propriété foncière fait ressortir de façon globale que 85,1% des propriétaires de parcelles sont des hommes contre 14,9% de femmes. Cette tendance s'observe quelle que soit la caractéristique sociodémographique et économique des propriétaires. Ainsi, en milieu urbain 14,8% des propriétaires de parcelles sont des femmes contre 85,2% d'hommes tandis qu'en milieu rural, ces niveaux sont respectivement de 15,0% et 85,0%. Selon le département, il ressort que l'Alibori et la Donga (6,9%), le Plateau (8,6%), le Borgou (8,9%), l'Ouémé (9,6%), et l'Atlantique (13,8%), sont les départements où la proportion de femmes possédant des parcelles est inférieure à la moyenne nationale. Bien que l'accès à la terre reste majoritairement la prérogative des hommes dans tous les départements du territoire national, les femmes sont moins défavorisées dans certains départements comme le Couffo et le Mono (respectivement 23,3 et 22,7% sont propriétaires), le Zou (20,4%) et le Littoral (19,50%) et les Collines (18,6%). Selon le niveau d'instruction, 18,6% de propriétaires non instruits sont des femmes et elles sont 10,8 % chez les propriétaires de niveau secondaire 1<sup>er</sup> cycle. Parmi les propriétaires fonciers de niveau supérieur, 94,7% sont de sexe masculin. Par ailleurs quel que soit le niveau de vie, au moins 2/3 des hommes sont des propriétaires terriens.

Tableau 7.1 : Répartition (%) de la population possédant de parcelles selon le sexe, par milieu de résidence, par département, par niveau d'instruction, par groupe d'âge et par quintiles de dépenses par tête

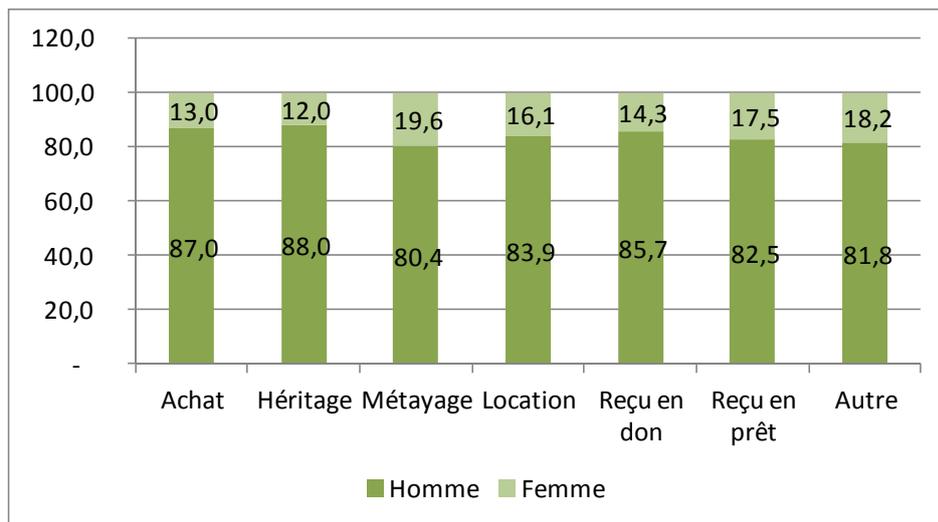
Caractéristiques des individus	Pourcentage d'individus		Total individus possédant au moins une parcelle
	Homme	Femme	
<b>Milieu de résidence</b>			
Cotonou	80,5	19,5	73 703
Autre urbain	86,4	13,6	285 380
Ensemble urbain	85,2	14,8	359 083
Rural	85,0	15,0	778 804
<b>Département</b>			
Alibori	93,1	6,9	86 051
Atacora	84,7	15,3	124 196
Atlantique	86,2	13,8	135 534
Borgou	91,1	8,9	107 301
Collines	81,4	18,6	109 362
Couffo	76,7	23,3	118 079
Donga	93,1	6,9	53 327
Littoral	80,5	19,5	73 703
Mono	77,3	22,7	68 364
Ouémé	90,4	9,6	82 108
Plateau	91,4	8,6	79 230
Zou	79,6	20,4	100 631
<b>Niveau d'instruction</b>			
Sans instruction	81,4	18,6	720 580
Primaire	91,8	8,2	221 705
Secondaire 1	89,2	10,8	97 406
Secondaire 2	91,3	8,7	50 634
Supérieur	94,7	5,3	47 561
<b>Groupe d'âge</b>			
Moins de 35 ans	90,0	10,0	238 786
35-59 ans	85,0	15,0	633 914
60 ans et plus	80,8	19,2	265 188
<b>Quintiles de dépenses par tête</b>			
Plus pauvres	91,7	8,3	187 455
Pauvres	88,6	11,4	225 128
Moyens	86,0	14,0	245 733
Riches	81,8	18,2	241 368
Plus riches	78,9	21,1	238 203
<b>Bénin</b>	<b>85,1</b>	<b>14,9</b>	<b>1 137 887</b>

Les résultats ont révélé que par groupe d'âge, à l'inverse des hommes, la proportion la plus élevée de propriétaires se retrouve chez les femmes de 60 ans ou plus (19,2% contre 80,8% chez les hommes), et la moins élevée chez les femmes de moins de 35 ans (10,0% contre 90,0% chez les hommes). Enfin, l'accès des femmes à la terre augmente avec le niveau de leur revenu, par conséquent, leur autonomie. Elles représentent seulement 8,3% des propriétaires plus pauvres et 21,1% des propriétaires plus riches. Les tendances sont différentes chez les hommes où l'accès à la terre diminue avec le niveau de vie mais augmente avec le niveau d'instruction et l'âge.

### 7.3 Modes d'acquisition des terres

Le graphique 7.1. fait ressortir que, quel que soit le mode d'acquisition considéré, l'inégalité entre hommes et femmes persiste. Ainsi, on constate que les femmes acquièrent moins de terres par héritage que les hommes (12 % contre 88 %), tendance qui demeure la même pour les autres modes d'acquisition.

Graphique 7.1 : Répartition des parcelles selon le mode d'acquisition et selon le sexe



Le tableau 7.2 montre que quel que soit le sexe, l'héritage demeure le principal mode d'acquisition des terres. L'héritage représente 56,9 % chez les hommes et 51,5 % chez les femmes. En milieu urbain cependant, les parcelles acquises par achat prédominent (47,0 %) et surtout à Cotonou (88,8 %), et ceci tant chez les hommes (47,0 %) que chez les femmes (49,9%).

Quel que soit le département, l'acquisition par héritage vient en tête, suivie de celle par achat. L'analyse selon le niveau d'instruction des propriétaires fait ressortir que l'achat est le mode d'acquisition privilégié de ceux de niveau supérieur (86,2 % chez les hommes et 81,6 % chez les femmes).

Tableau 7.2 : Répartition (%) des parcelles selon le mode d'acquisition et le sexe, par milieu de résidence, par département et par période

	Pourcentage de parcelles des hommes							Nombre total de parcelles des hommes	Pourcentage de parcelles des femmes							Nombre total de parcelles des femmes
	Acquisition par achat	Héritage	Métayage	Location	Reçu en don	Reçu en prêt	Autre		Acquisition par achat	Héritage	Métayage	Location	Reçu en don	Reçu en prêt	Autre	
<b>Milieu de résidence étendu</b>																
Cotonou	88,8	10,4	0,0	0,0	0,6	0,0	0,2	79664	75,4	23,2	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	17014
Autre urbain	37,3	48,9	1,2	2,7	6,3	2,8	0,8	345715	40,9	43,6	1,6	2,3	6,6	2,8	2,3	47816
Ensemble urbain	47,0	41,7	1,0	2,2	5,2	2,3	0,6	425379	49,9	38,2	1,2	1,7	5,2	2,0	1,7	64830
Rural	13,4	63,7	2,2	6,9	7,4	5,1	1,5	949921	11,6	57,5	3,7	9,3	8,4	7,7	1,8	142346
Benin	23,8	56,9	1,8	5,4	6,7	4,2	1,2	1375300	23,6	51,5	2,9	6,9	7,4	5,9	1,8	207175
<b>Départements</b>																
Alibori	3,1	87,2	0,1	0,3	5,9	0,9	2,5	110007	5,3	82,3	0,0	1,4	7,5	2,9	0,6	6369
Atacora	6,8	74,5	0,6	1,5	8,6	7,3	0,8	176918	4,6	73,1	0,9	1,1	9,5	6,3	4,5	27898
Atlantique	36,9	38,7	4,7	13,8	1,5	4,0	0,5	164817	36,5	26,0	7,1	16,4	3,4	8,3	2,4	23578
Borgou	13,9	62,4	0,2	0,6	15,2	3,7	4,1	138139	29,3	51,2	0,8	0,0	14,4	1,4	3,0	11912
Collines	5,8	67,6	5,2	3,5	10,3	7,4	0,2	113611	4,6	67,5	1,5	1,5	17,0	7,2	0,7	23542
Couffo	16,3	60,5	1,8	12,8	4,5	3,7	0,3	108146	13,5	47,2	4,7	18,6	8,2	7,8	0,0	32608
Donga	6,6	60,3	0,5	0,1	30,3	1,9	0,2	86563	10,6	44,0	1,5	0,0	35,8	4,6	3,4	4577
Littoral	88,8	10,4	0,0	0,0	0,6	0,0	0,2	79664	75,4	23,2	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	17014
Mono	26,8	61,6	2,3	5,5	0,4	2,4	1,0	71810	20,1	59,1	2,2	11,6	0,4	5,0	1,5	18190
Ouémé	43,4	38,7	2,0	5,5	0,3	7,4	2,6	124855	49,1	28,2	3,2	4,2	2,3	10,4	2,6	9868
Plateau	27,6	43,5	0,2	20,0	2,3	5,3	1,0	90020	34,6	45,7	0,0	14,1	1,8	2,1	1,8	7210
Zou	29,1	63,8	3,0	1,1	0,7	2,2	0,1	110751	22,1	60,1	5,7	0,2	2,8	6,8	2,2	24409
<b>Niveau d'instruction atteint</b>																
Sans instruction	11,0	67,6	2,2	5,5	8,2	4,2	1,3	828970	15,7	56,7	3,5	7,4	8,2	6,4	2,2	161966
Primaire	28,5	50,0	1,7	6,9	5,6	5,9	1,4	289188	37,0	44,5	0,4	6,7	4,0	6,7	0,7	23251
Secondaire 1	43,5	41,5	1,0	5,2	4,2	3,4	1,1	121453	59,5	23,9	3,0	4,9	5,8	2,9	0,0	12902

	Pourcentage de parcelles des hommes							Nombre total de parcelles des hommes	Pourcentage de parcelles des femmes							Nombre total de parcelles des femmes
	Acquisition par achat	Héritage	Métayage	Location	Reçu en don	Reçu en prêt	Autre		Acquisition par achat	Héritage	Métayage	Location	Reçu en don	Reçu en prêt	Autre	
Secondaire 2	62,0	30,3	0,5	2,6	2,1	2,3	0,1	66899	78,0	14,4	0,0	3,4	4,3	0,0	0,0	5693
Supérieur	86,2	9,8	0,1	1,7	1,5	0,4	0,2	68790	81,6	14,6	0,0	0,0	3,8	0,0	0,0	3364
<b>Periode d'acquisition des parcelles</b>																
Avant 1990	14,5	75,5	0,5	0,8	5,8	1,9	1,0	42962	19,8	67,4	0,7	0,5	7,4	2,8	1,5	61912
1991-1995	19,8	64,8	1,6	0,9	8,5	3,5	0,8	143792	18,9	63,3	1,2	2,5	5,8	7,4	1,0	20544
1996-2000	24,6	59,4	1,2	3,4	6,7	3,3	1,3	254617	25,7	52,8	1,3	3,7	6,9	8,1	1,6	36297
2001-2005	29,6	47,9	2,1	6,0	8,2	5,1	1,0	239896	29,1	46,5	3,2	6,0	9,0	5,1	1,1	36076
2006-2011	33,4	32,1	3,9	15,2	5,8	7,8	1,7	307033	24,8	30,5	7,2	19,1	7,3	8,1	3,1	52347

## 7.4 Modes d'acquisition actuelle des terres

L'analyse du tableau 7.3 révèle qu'au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, les parcelles ont été acquises plus par achat chez les hommes (42,3%) et plus par héritage chez les femmes (40,4%).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que les acquisitions par achat prédominent en milieu urbain, quel que soit le sexe de l'acquéreur (hommes 66,4% et femme 68,9%), surtout à Cotonou où 100% des femmes et 96,2% des hommes ont acquis leurs parcelles par ce biais. Par contre, en milieu rural, le mode prédominant pour les deux sexes est l'héritage avec 51,8% chez les femmes et 36,5% chez les hommes. Le métayage et la location des terres sont des pratiques qui s'observent davantage chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le milieu de résidence. L'acquisition des parcelles par prêt en zone urbaine s'observe davantage chez les femmes (11,2%) que chez les hommes (2,2%). En zone rurale par contre, c'est plutôt les hommes qui s'adonnent un peu plus à cette pratique (6,2% chez les femmes contre 8,2% chez les hommes).

Les résultats selon le niveau d'instruction montrent qu'au cours des douze derniers mois, l'héritage a été le principal mode d'acquisition des terres chez les hommes non instruits (53,5%). Toutefois, il faut signaler que ce mode d'acquisition est beaucoup plus dominant chez les femmes sans instruction (53,5%). Cette tendance s'observe également chez les femmes de niveau primaire où 38,9% des parcelles ont été acquises par héritage. Par contre, chez les hommes de niveau primaire, c'est plutôt l'acquisition par achat qui prédomine (55,4%). C'est aussi par ce biais, et indépendamment du sexe, que les parcelles ont été acquises par les propriétaires de niveau secondaire 1 (homme : 54,4% et femme : 65,2%). Si chez les hommes du secondaire 2, c'est l'achat qui est le mode privilégié d'acquisition des parcelles (53,5%), chez les femmes du même niveau c'est plutôt la location qui a été exclusivement privilégiée (100%) au cours des douze dernier mois.

Tableau 7.3 : Répartition (%) des parcelles acquises les douze derniers selon le mode d'acquisition, le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le sexe du propriétaire

		Mode d'acquisition							Nombre total de parcelles
		Achat	Héritage	Métayage	Location	Don	Prêt	Autre	
<b>Milieu de résidence</b>									
Cotonou	Homme	96,2	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 696
	Femme	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	565
Autre urbain	Homme	53,1	27,6	2,0	8,9	5,3	3,2	0,0	10 479
	Femme	54,5	23,9	0,0	0,0	5,2	16,4	0,0	1 229
Ensemble urbain	Homme	66,4	20,2	1,4	6,1	3,6	2,2	0,0	15 175
	Femme	68,9	16,4	0,0	0,0	3,5	11,2	0,0	1 793
Rural	Homme	27,2	36,5	7,6	17,2	2,0	8,2	1,4	24 218
	Femme	16,7	51,8	6,3	11,1	2,0	6,2	5,9	3 806
<b>Niveau d'instruction</b>									
Sans instruction	Homme	19,1	46,3	9,8	15,2	3,0	5,6	1,1	18 789
	Femme	25,0	53,5	4,2	2,8	4,2	3,6	6,7	3 351
Primaire	Homme	55,4	18,7	0,9	15,8	3,8	4,7	0,7	8 676
	Femme	34,3	38,9	0,0	10,0	0,0	16,7	0,0	1 213
Secondaire 1	Homme	54,4	22,3	2,7	8,6	0,0	10,8	1,2	5 174
	Femme	65,2	0,0	10,5	12,2	0,0	12,2	0,0	942
Secondaire 2	Homme	53,5	15,0	0,0	17,2	0,0	14,3	0,0	2 046
	Femme	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	94
Superieur	Homme	92,7	2,6	0,0	1,6	3,1	0,0	0,0	4 708
	Femme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Benin	Femme	42,3	30,2	5,2	12,9	2,6	5,9	0,8	39 393
	Femme	33,4	40,4	4,3	7,6	2,5	7,8	4,0	5 599

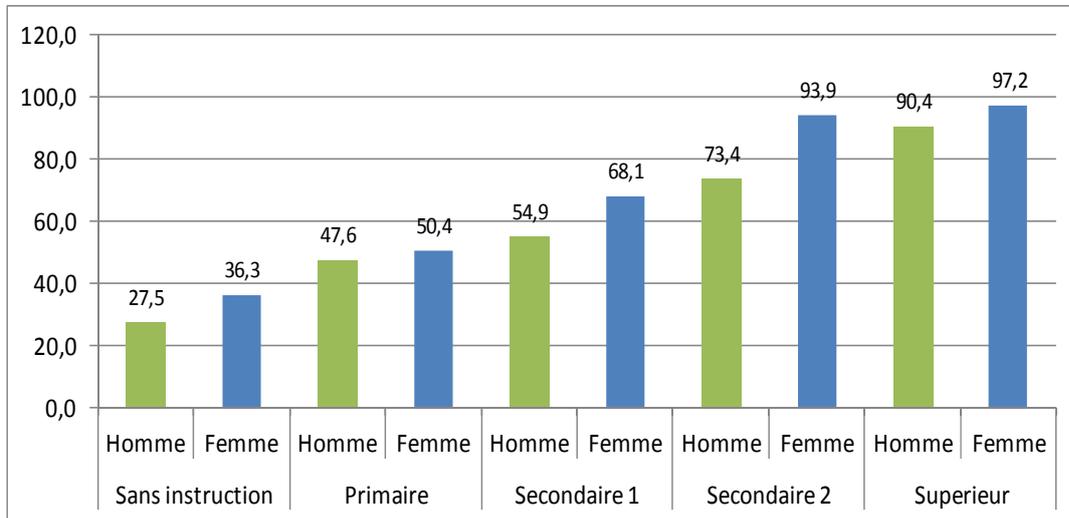
## 7.5 Possession d'un titre de propriété sur la parcelle

La terre est aujourd'hui source de nombreux conflits sociaux. Ces conflits sont exacerbés entre les différents acteurs en l'absence d'un document prouvant le droit de propriété sur la terre. Les tableaux 7.4 et 7.5 présentent la répartition des parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal et les différents types de documents. La détention d'un document ou d'un accord verbal est une pratique plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, quel que soit le niveau d'instruction considéré. Elle s'observe également plus chez les femmes résidant en milieu urbain (70%) que chez les hommes (61,6%). Par contre en milieu rural, on n'observe aucune différence de comportement entre les hommes (29,6%) et les femmes (29,9%) en ce qui concerne la détention d'un document ou d'un accord verbal.

De plus, on constate, que quel que soit le sexe, la détention d'un document ou d'un accord verbal s'améliore avec le niveau d'instruction du propriétaire (graphique 7.2). En effet, la proportion de parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal passe de 27,5% chez

les hommes non instruits à 90,4% chez ceux de niveau supérieur. Cette proportion passe de 36,3% chez les femmes non instruites à 97,2% chez celles de niveau supérieur.

Graphique 7.2 : Pourcentage de parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal selon le sexe et le niveau d'instruction du détenteur



Selon les résultats du tableau 7.4, la détention d'un document ou d'un accord verbal varie selon le département. Dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de la Donga et du Plateau, les femmes ont plus tendance à chercher à garantir la possession de leur parcelle par la disposition d'un document ou d'un accord verbal. Ainsi, les femmes des départements du Borgou et du Plateau se distinguent largement des hommes par des proportions beaucoup plus importantes. Dans le Borgou par exemple, 43,0% des parcelles détenues par les femmes disposent d'un document ou d'un accord contre 20,6% des parcelles détenues par les hommes.

Tableau 7.4 : Répartition (%) des parcelles selon le type de document disposé, par sexe et niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département, et par période d'acquisition

		Pourcentage de parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal	Type de document disposé pour la parcelle							Nombre total de parcelles
			Titre foncier	Bail de location	Permis d'habiter	Convention de vente d'une mairie	Autre document administratif	Convention de vente non formelle	Autre document	
<b>Niveau d'instruction</b>										
Sans instruction	Homme	27,5	1,3	1,8	6,4	30,1	5,1	16,9	38,4	828970
	Femme	36,3	2,3	1,9	5,4	31,4	4,2	23,3	31,5	161966
Primaire	Homme	47,6	2,3	1,5	7,4	44,9	4,7	15,5	23,7	289188
	Femme	50,4	2,0	0,8	7,6	57,9	5,2	13,0	13,4	23251
Secondaire 1	Homme	54,9	3,8	0,1	4,2	58,9	3,6	12,5	17,0	121453
	Femme	68,1	5,8	0,0	13,7	52,9	5,6	17,3	4,7	12902
Secondaire 2	Homme	73,4	3,2	0,7	6,8	65,1	5,0	11,6	7,6	66899
	Femme	93,9	15,5	0,0	8,4	58,9	10,1	7,1	0,0	5693
Superieur	Homme	90,4	9,2	0,0	7,4	69,3	4,2	4,5	5,5	68790
	Femme	97,2	3,0	0,0	13,3	72,1	3,0	4,5	4,1	3364
<b>Milieu de résidence</b>										
Cotonou	Homme	96,3	8,3	0,0	11,1	72,3	2,6	5,1	0,5	79664
	Femme	97,2	3,8	0,0	11,6	70,9	5,6	4,5	3,5	17014
Autre urbain	Homme	53,5	3,7	0,4	4,6	51,3	3,3	11,6	25,0	345715
	Femme	60,3	4,5	0,8	5,4	49,1	4,4	16,3	19,4	47816
Ensemble urbain	Homme	61,6	5,1	0,3	6,5	57,5	3,1	9,7	17,8	425379
	Femme	70,0	4,3	0,5	7,7	57,0	4,9	12,0	13,6	64830
Rural	Homme	29,6	0,9	2,1	6,6	33,5	6,2	18,2	32,6	949921
	Femme	29,9	2,5	2,3	6,3	22,3	4,7	27,8	34,0	142346
Benin	Homme	39,5	2,9	1,2	6,5	45,0	4,7	14,1	25,5	1375300
	Femme	42,4	3,4	1,4	7,0	40,2	4,8	19,7	23,5	207175

## 7.6 Modes de sécurisation des parcelles

Les tableaux 7.4 et 7.5 présentent les différents types de documents dont disposent les détenteurs de parcelles. Les résultats montrent que la convention de vente établie par la mairie est la pièce administrative la plus fréquente chez les propriétaires, quels que soient leur niveau d'instruction et leur sexe (exception faite de la catégorie sans niveau d'instruction). Toutefois, on constate une variation de comportement entre hommes et femmes sur la détention de cette pièce. Tout comme celles du niveau primaire, les femmes de niveau supérieur sont un peu plus enclines que les hommes à disposer de la convention de vente établie par la mairie. En effet, la proportion de parcelles détenues par les femmes disposant d'une convention de vente de la mairie s'établit à 72,1% alors qu'elle est de 69,3% pour les parcelles détenues par les hommes. La tendance s'inverse lorsqu'on analyse la situation des hommes du secondaire 2. La proportion des parcelles appartenant aux hommes disposant d'une convention de vente de la mairie s'établit à 65,1% alors que cette proportion est 58,9% pour les parcelles détenues par les femmes.

En milieu urbain, la tendance est à la détention de la convention de vente de la mairie, quel que soit le sexe (57,5%). En milieu rural par contre, la tendance est plutôt à la possession de convention de vente non formelle chez les femmes (27,8%), exception faite des autres documents non administratifs alors qu'au niveau des hommes, c'est plutôt la détention de la convention de vente établie par la mairie qui est privilégiée (33,5%).

Sur le plan départemental, on enregistre d'importantes variations en matière de pièces administratives des parcelles quelque soit le sexe. En effet, on constate que la détention des autres documents non administratifs est la pratique courante dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora. Par contre, dans les départements de l'Atlantique, du Borgou, du Littoral, et du Plateau, la tendance est beaucoup plus à la détention de la convention de vente établie par la mairie, quel que soit le sexe des propriétaires de parcelles. Toutefois, on note d'importants écarts de comportement entre les hommes et les femmes dans les départements de l'Atlantique (61,4% pour les hommes contre 50,4% les femmes) et dans la Donga (31,6% pour les hommes contre 16,8% les femmes).

Contrairement aux départements précités, la tendance dans le département des Collines est beaucoup plus à la détention du permis d'habiter, quelque soit le sexe du propriétaire. En effet, on constate que 37,7% des parcelles détenues par les hommes et 44,9% de celles détenues par les femmes disposent d'un permis d'habiter. Dans les départements du Mono, du Couffo et du Zou, on note un comportement différent entre hommes et femmes. Alors que la tendance chez ces derniers est à la détention de la convention de vente établie par la mairie (33,9% dans le Couffo, 45,9% dans le Mono et 38,0% dans le Zou), les femmes détiennent plus des conventions de vente non formelles (39,6% dans le Couffo, 39,5% pour le Mono, 35,7% dans le Zou).

Quel que soient la période d'acquisition considérée et le sexe du propriétaire, la détention de la convention de vente établie par la mairie demeure le principal document administratif dont disposent les parcelles. Avant 1990, la proportion de parcelles détenues par les hommes qui

disposaient de cette pièce administrative était de 34,2% contre 33,5% chez les femmes. Entre 2006-2011, la détention de cette pièce administrative s'établit respectivement à 45,4% pour les parcelles détenues par les hommes contre 40,2% pour les parcelles détenues par les femmes. On constate donc dans le temps des progrès dans le comportement des propriétaires de parcelles.

Tableau 7.5 : Répartition (%) des parcelles selon le type de document disposé, par sexe et niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département, et par période d'acquisition

		Pourcentage de parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal	Type de document disposé pour la parcelle						Nombre total de parcelles	
			Titre foncier	Bail de location	Permis d'habiter	Convention de vente d'une mairie	Autre document administratif	Convention de vente non formelle		Autre document
<b>Départements</b>										
Alibori	Homme	20,7	1,8	0,0	2,1	12,1	1,3	2,9	79,7	110007
	Femme	39,8	0,0	0,0	0,0	15,7	0,0	6,0	78,3	6369
Atacora	Homme	30,7	0,6	0,1	3,5	11,3	0,2	2,6	81,8	176918
	Femme	26,7	1,1	0,0	0,0	12,7	2,4	1,9	81,8	27898
Atlantique	Homme	45,7	5,4	1,9	1,9	61,4	7,0	11,9	10,5	164817
	Femme	44,1	5,7	2,4	3,7	50,4	7,4	20,1	10,3	23578
Borgou	Homme	20,6	6,8	0,3	16,9	39,9	4,9	15,1	16,0	138139
	Femme	43,0	4,3	1,8	23,1	38,0	3,9	5,3	23,6	11912
Collines	Homme	12,4	1,6	1,1	37,7	36,3	2,2	11,3	9,8	113611
	Femme	10,9	5,3	2,7	44,9	19,8	0,0	16,1	11,1	23542
Couffo	Homme	37,4	0,0	1,2	0,3	33,9	6,8	32,0	25,8	108146
	Femme	35,6	3,0	2,4	0,0	24,7	4,0	39,6	26,3	32608
Donga	Homme	10,3	9,7	0,0	4,1	31,6	13,2	15,0	26,3	86563
	Femme	17,2	48,8	0,0	0,0	16,8	18,5	8,5	7,3	4577
Littoral	Homme	96,3	8,3	0,0	11,1	72,3	2,6	5,1	0,5	79664
	Femme	97,2	3,8	0,0	11,6	70,9	5,6	4,5	3,5	17014
Mono	Homme	54,9	0,8	1,6	0,9	45,9	1,8	32,1	16,9	71810
	Femme	47,0	4,0	2,4	0,0	33,2	3,6	39,5	17,2	18190
Ouémé	Homme	66,3	0,8	1,5	11,5	45,6	3,1	11,6	26,0	124855
	Femme	69,5	0,9	1,1	9,3	45,3	4,4	15,8	23,3	9868
Plateau	Homme	50,7	0,3	4,3	0,0	53,8	11,5	8,7	21,5	90020
	Femme	60,1	1,4	3,0	0,0	49,7	11,7	8,5	25,8	7210
Zou	Homme	49,0	1,1	0,9	4,9	38,0	6,8	28,3	20,1	110751

		Pourcentage de parcelles disposant d'un document ou d'un accord verbal	Type de document disposé pour la parcelle						Nombre total de parcelles	
			Titre foncier	Bail de location	Permis d'habiter	Convention de vente d'une mairie	Autre document administratif	Convention de vente non formelle		Autre document
	Femme	45,8	1,3	1,2	8,2	31,3	3,5	35,7	18,9	24409
<b>Periode d'acquisition</b>										
Avant 1990	Homme	33,5	2,7	0,2	9,6	34,2	5,7	13,8	33,6	429962
	Femme	41,9	3,4	0	11,7	33,5	3,9	21,6	25,9	61912
1991-1995	Homme	37,4	4,3	0,8	5,9	39,4	5,1	12,9	31,6	143792
	Femme	44,5	1,2	0,6	8,4	34,9	3,9	24,1	26,8	20544
1996-2000	Homme	39,5	4,3	0,8	6,6	47,8	4,3	13,8	22,4	254617
	Femme	43,3	4,6	0,5	8,6	44,5	7,3	16,5	18	36297
2001-2005	Homme	42,7	2,7	0,9	5,8	51,5	4,1	13,8	21,2	239896
	Femme	43,8	2,2	2,6	3,2	43	5,4	20,5	23,2	36076
2006-2011	Homme	46,4	1,7	2,8	4,1	51,5	4,3	15,2	20,3	307033
	Femme	40,7	4,5	3,3	2,5	45,4	3,9	17,2	23,3	52347
Benin	Homme	39,5	2,9	1,2	6,5	45	4,7	14,1	25,5	1375300
	Femme	42,4	3,4	1,4	7	40,2	4,8	19,7	23,5	207175

## 7.7 Droit de propriété sur les terres

Malgré la présence d'autres formes de droit (aucun droit, droit d'hériter sans vendre), "la détention d'un droit total" sur la terre reste le type de droit le plus exercé au Bénin, quel que soit le sexe du détenteur. En effet, le tableau 7.5 montre que la "détention d'un droit total"<sup>9</sup> est exercée sur 59,3% des parcelles détenues par les femmes. Au niveau des hommes par contre, ce sont 69,3% des parcelles détenues qui ont fait l'objet de ce type de droit.

Ce type de droit sur les parcelles est très répandu chez les propriétaires les mieux instruits quel que soit leur sexe. De 56,6%, la proportion de femmes qui détiennent un droit total sur leur parcelle est passée à 70,0% et respectivement à 80,0% des femmes non instruites et celles de niveau supérieur. La même tendance se confirme aussi chez les hommes et, pratiquement dans les mêmes proportions. Comparativement aux femmes des autres centres urbains, les détentrices de parcelles résidant à Cotonou jouissent davantage d'un droit total sur leurs parcelles. Leur proportion s'élève à 82,4% contre 68,9% pour les femmes des autres milieux urbains. Chez les hommes, cette proportion est de 86,9% à Cotonou tandis qu'elle est de 69,3% dans les autres milieux urbains. On note aussi d'importants écarts entre le milieu urbain et le milieu rural, tant chez les hommes que chez les femmes. En milieu urbain, 7 femmes sur 10 détentrices de parcelles possèdent un droit total sur leur terre contre 5 femmes sur 10 en milieu rural. Cette tendance s'observe également chez les hommes.

Les résultats du tableau 7.5 au niveau départemental indiquent que dans les départements de l'Alibori, de la Donga et des Collines, moins de la moitié des femmes détentrices de parcelles jouissent d'un droit total sur leurs parcelles. La situation des femmes est meilleure dans les autres départements. La proportion des femmes détentrices de parcelles jouissant d'un droit total sur leur terre y est très élevée, notamment dans le Littoral et le Zou, où elle atteint respectivement 82,4% et 73,1%. Ces deux départements affichent également les proportions les plus importantes chez les hommes, soit respectivement 86,9% et 80,1%. Quelle que soit la période d'acquisition considérée, la "détention d'un droit total" demeure le droit le plus exercé sur les parcelles, toutefois ce type de droit tend à disparaître avec le temps. En effet, la proportion des détenteurs de terres qui jouissaient de ce type de droit est passée de 62,8% avant les années 1990 à 50,6% entre 2006-2011. Chez les femmes, cette proportion passe de 67,5% avant les années 1990 à 56,6% entre 2006-2011.

---

<sup>9</sup> Droit de vendre, de donner en héritage, de louer et de donner en gage

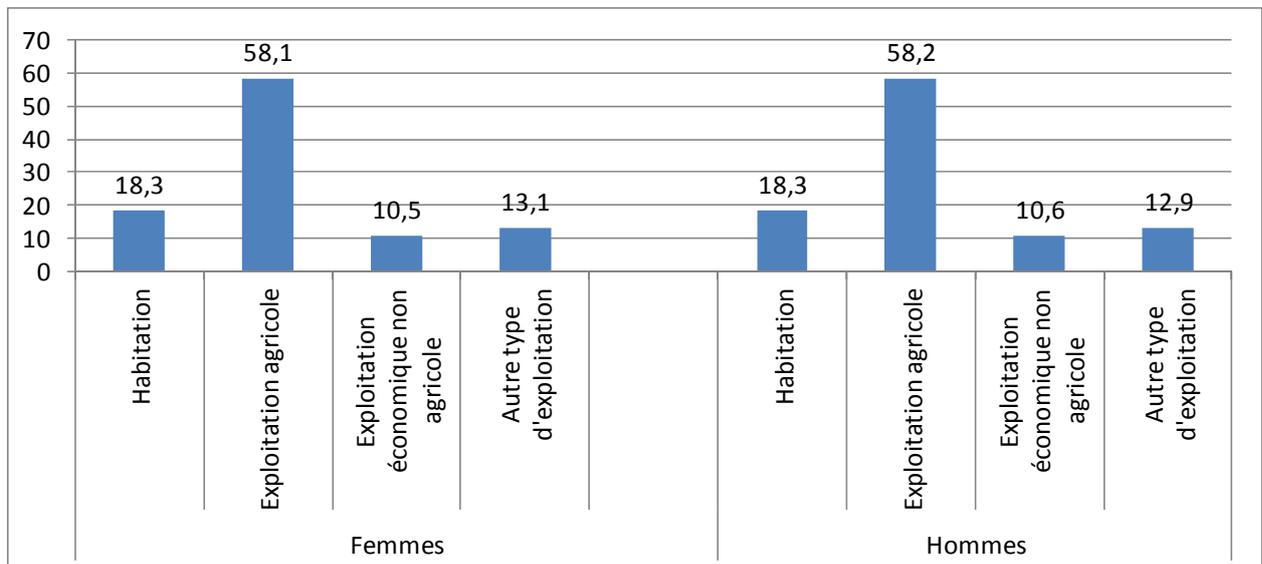
Tableau 7.6 : Répartition (%) des parcelles selon le genre et le type de droit, par niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département et par période d'acquisition

caractéristique des individus	Pourcentage de parcelles détenues par les femmes					Nombre total de parcelles détenues par les femmes	Pourcentage de parcelles détenues par les hommes					Nombre total de parcelles détenues par les hommes
	Ne détient aucun droit	Détient un droit total	Détient un droit d'héritier sans vendre	Détient un droit de gage sans vendre ni hériter	Détient un droit de louer uniquement		Ne détient aucun droit	Détient un droit total	Détient un droit d'héritier sans vendre	Détient un droit de gage sans vendre ni hériter	Détient un droit de louer uniquement	
<b>Niveau d'instruction</b>												
Sans instruction	23,5	56,6	18,4	0,4	1,1	161966	17,5	61,4	19,9	0,3	1,0	828 970
Primaire	18,8	63,4	17,8	0,0	0,0	23251	19,4	61,9	17,3	0,6	0,8	289 188
Secondaire 1	15,5	70,0	13,3	1,2	0,0	12902	13,9	70,0	13,8	0,9	1,3	121 453
Secondaire 2	5,9	83,9	5,2	0,0	4,9	5693	9,1	76,3	13,0	0,8	0,9	66 899
Supérieur	0,0	80,0	20,0	0,0	0,0	3364	5,3	80,0	14,0	0,3	0,4	68 790
<b>Milieu de résidence</b>												
Cotonou	3,5	82,4	11,8	0,0	2,3	17014	2,2	86,9	9,5	0,5	0,9	79 664
Autre urbain	11,4	68,9	19,1	0,3	0,3	47816	11,2	69,3	18,1	0,4	1,0	345 715
Ensemble urbain	9,3	72,5	17,2	0,2	0,8	64830	9,5	72,6	16,5	0,4	0,9	425 379
Rural	27,2	53,3	17,9	0,5	1,1	142346	19,7	60,1	18,9	0,4	1,0	949 921
<b>Département</b>												
Alibori	10,3	44,6	45,0	0,0	0,0	6369	8,6	54,1	35,3	0,1	1,9	110 007
Atacora	12,4	57,3	28,0	0,0	2,3	27898	11,1	60,8	26,2	0,8	1,2	176 918
Atlantique	34,4	53,2	12,1	0,0	0,3	23578	25,4	58,6	15,4	0,3	0,2	164 817
Borgou	10,3	69,8	19,9	0,0	0,0	11912	7,9	67,1	23,8	0,2	1,0	138 139
Collines	15,5	46,3	38,2	0,0	0,0	23542	16,6	51,9	31,0	0,1	0,4	113 611
Couffo	38,4	50,6	10,0	0,7	0,3	32608	23,2	69,5	6,0	0,3	0,9	108 146
Donga	38,0	42,1	17,7	0,0	2,2	4577	29,3	49,0	18,7	0,7	2,2	86 563
Littoral	3,5	82,4	11,8	0,0	2,3	17014	2,2	86,9	9,5	0,5	0,9	79 664
Mono	28,6	63,0	6,9	0,5	1,0	18190	20,8	67,2	11,2	0,3	0,4	71 810
Ouémé	21,3	62,3	16,4	0,0	0,0	9868	19,3	69,7	10,2	0,4	0,5	124 855
Plateau	22,3	60,2	15,9	0,0	1,6	7210	26,2	59,1	13,4	0,2	1,0	90 020
Zou	15,8	73,1	6,8	2,3	2,0	24409	10,8	80,1	7,0	0,9	1,2	110 751
<b>Période d'acquisition</b>												
Avant 1990	11,1	62,8	23,6	0,6	1,9	61912	9,0	67,5	22,2	0,5	0,7	429 962
1991-1995	17,2	60,9	22,0	0,0	0,0	20544	10,8	65,6	21,8	0,4	1,5	143 792
1996-2000	17,3	62,3	19,4	0,3	0,8	36297	13,8	66,4	18,6	0,4	0,9	254 617
2001-2005	21,4	62,0	15,3	0,3	1,0	36076	17,9	63,3	17,2	0,4	1,2	239 896
2006-2011	38,8	50,6	9,6	0,6	0,5	52347	31,0	56,6	11,1	0,4	0,9	307 033
<b>Benin</b>	<b>21,6</b>	<b>59,3</b>	<b>17,7</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>207175</b>	<b>16,5</b>	<b>63,9</b>	<b>18,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>1 375 300</b>

## 7.8 Exploitation des terres

Le graphique 7.5 montrent qu'au Bénin, la terre est destinée en premier lieu à l'exploitation agricole, quel que soit le sexe du détenteur. Ainsi, on note que 58,1% des parcelles détenues par les femmes ont été allouées à l'exploitation agricole. Cette proportion s'établit à 58,2% pour les hommes. De manière générale, on observe que les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'exploitation des terres sont très peu importants. Mais, lorsqu'on tient compte des caractéristiques individuelles telles le niveau d'instruction, la zone de résidence, le département et la période d'acquisition, d'importantes disparités apparaissent.

Graphique 7.3 : Différentes formes d'exploitation réalisées sur les parcelles détenues par les hommes et les femmes



L'usage fait des terres semble varier selon le niveau d'instruction des détenteurs. En effet, on observe que les terres détenues par des propriétaires moins instruits (sans instruction et primaire) sont consacrées prioritairement à l'exploitation agricole tandis que celles détenues par les propriétaires les mieux instruits (secondaire 2 et supérieur) ont été consacrées prioritairement à d'autres exploitations. Ce constat se confirme quel que soit le sexe du détenteur de parcelles. Au niveau des détenteuses de niveau supérieur, 53,5% des terres ont été utilisées à d'autres fins (autre type d'exploitation). Par contre, chez les hommes non instruits, 67,7% des terres sont utilisées à des fins agricoles.

Par rapport au milieu de résidence, on observe qu'en milieu rural, les terres sont utilisées principalement à des fins agricoles (68,7%) tandis qu'en milieu urbain, elles sont utilisées à plusieurs fins mais bien plus pour l'agriculture (29,4% pour l'habitation, 34,4% pour l'agriculture<sup>10</sup> et 27,8% à d'autres exploitations). A l'exception du Littoral où la terre est surtout consacrée à d'autres fins (54,3%), elle est prioritairement consacrée à l'exploitation agricole dans tous les autres départements du Bénin. Le cas du Littoral se justifie par son

<sup>10</sup> Dans ces zones urbaines coexistent d'importantes poches de ruralité où l'agriculture reste le principal mode de subsistance.

statut particulier, étant donné qu'il s'agit d'un département entièrement urbain. Par ailleurs, les résultats du tableau 7.6 montrent que l'exploitation agricole demeure la principale exploitation des terres au Bénin, et ce quels que soient la période et le sexe des détenteurs. Un peu plus de la moitié des parcelles –quel que soit le sexe- sont consacrées à l'exploitation agricole, que ce soit avant les années 1990 ou entre 2006-2011. En effet, les proportions de parcelles consacrées à l'exploitation agricole représentaient respectivement 58,7% pour les femmes et 59,6% pour les hommes avant les années 1990, et 56,9% (pour les femmes) et 56,3% (pour les hommes) dans les années 2006-2011.

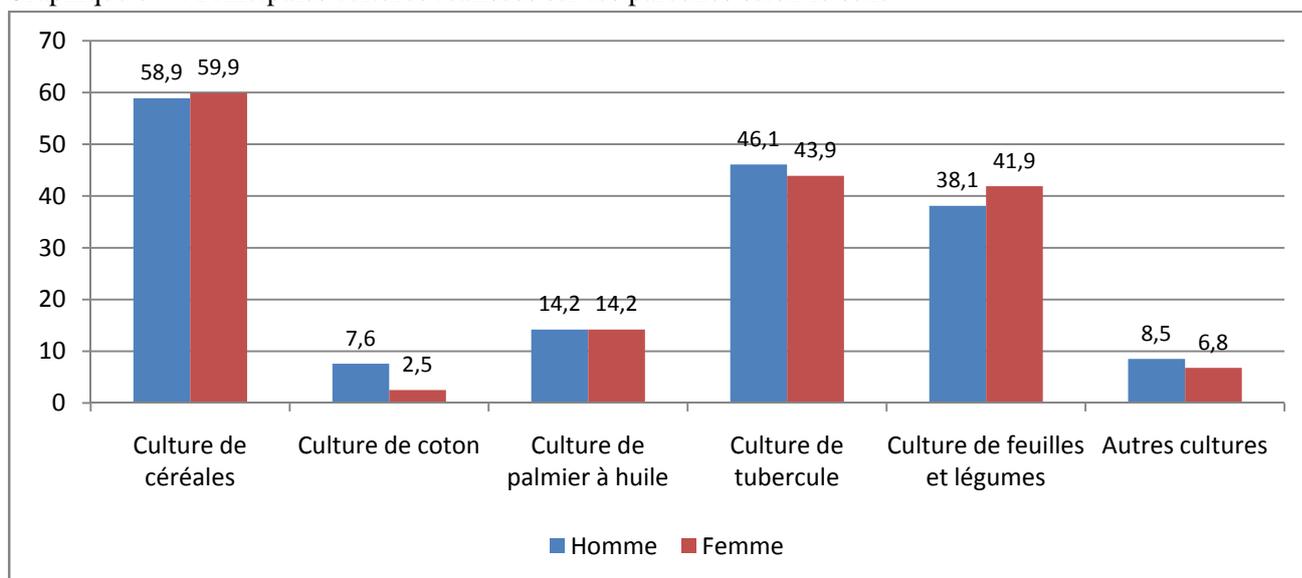
Tableau 7.7 : Répartition (%) des parcelles selon le genre et le type de droit, par niveau d'instruction du propriétaire, par milieu de résidence, par département et par période d'acquisition

Caractéristique des individus	Pourcentage de parcelles détenues par les femmes				Nombre total de parcelles détenues par les femmes	Pourcentage de parcelles détenues par les hommes				Nombre total de parcelles détenues par les hommes
	Habitation	Exploitation agricole	Exploitation économique non agricole	Autre type d'exploitation		Habitation	Exploitation agricole	Exploitation économique non agricole	Autre type d'exploitation	
<b>Niveau d'instruction</b>										
Sans instruction	15,0	67,2	11,5	6,2	161966	15,2	67,7	11,6	5,6	828 969,6
Primaire	19,1	56,0	10,0	14,9	23251	18,5	57,1	10,1	14,4	289 188,2
Secondaire 1	24,9	41,2	9,2	24,7	12902	24,0	43,0	9,5	23,5	121 453,1
Secondaire 2	32,3	22,7	7,9	37,1	5693	31,6	24,2	8,2	36,0	66 899,1
Supérieur	33,6	8,3	4,6	53,5	3364	32,8	8,6	4,8	53,8	68 790,2
<b>Milieu de résidence</b>										
Cotonou	40,9	2,3	2,5	54,3	17014	39,5	2,8	2,9	54,8	79 663,5
Autre urbain	26,5	42,4	9,8	21,4	47816	25,7	43,1	10,0	21,3	345 715,2
Ensemble urbain	29,4	34,4	8,3	27,8	64830	28,3	35,5	8,6	27,6	425 378,7
Rural	13,3	68,7	11,5	6,5	142346	13,9	68,4	11,4	6,3	949 921,5
<b>Département</b>										
Alibori	20,9	65,1	11,8	2,2	6369	21,4	64,3	12,2	2,1	110 006,6
Atacora	24,5	64,2	4,1	7,2	27898	23,7	64,9	3,9	7,5	176 918,0
Atlantique	16,9	56,7	9,7	16,7	23578	17,0	55,9	9,9	17,2	164 816,5
Borgou	23,7	49,5	15,0	11,8	11912	22,8	50,9	15,6	10,6	138 139,3
Collines	13,9	70,2	9,5	6,4	23542	15,2	68,5	9,8	6,5	113 610,9
Couffo	3,5	79,1	14,4	3,0	32608	3,6	77,9	15,3	3,2	108 146,5
Donga	27,3	55,8	10,6	6,4	4577	27,0	56,4	10,2	6,4	86 562,8
Littoral	40,9	2,3	2,5	54,3	17014	39,5	2,8	2,9	54,8	79 663,5
Mono	10,4	67,8	10,1	11,7	18190	10,1	68,7	9,2	12,0	71 810,5
Ouémé	18,4	53,9	7,5	20,2	9868	17,5	55,3	7,1	20,1	124 854,6
Plateau	13,0	62,8	11,8	12,4	7210	12,4	64,8	12,0	10,8	90 020,2
Zou	9,4	55,7	20,6	14,2	24409	9,7	56,5	20,0	13,8	110 750,8
<b>Période d'acquisition</b>										
Avant 1990	23,6	58,7	10,8	6,8	61912	23,7	59,1	10,7	6,6	429 962,2
1991-1995	18,0	63,9	9,5	8,7	20544	18,3	63,9	9,2	8,5	143 791,9
1996-2000	19,5	56,0	11,9	12,6	36297	19,6	56,2	11,9	12,3	254 616,7
2001-2005	15,7	57,2	10,5	16,5	36076	15,7	57,7	10,7	15,9	239 895,9
2006-2011	12,2	56,9	9,6	21,4	52347	11,8	56,3	9,9	22,0	307 033,5
<b>Benin</b>	<b>18,3</b>	<b>58,1</b>	<b>10,5</b>	<b>13,1</b>	<b>207175</b>	<b>18,3</b>	<b>58,2</b>	<b>10,6</b>	<b>12,9</b>	<b>1 375 300,2</b>

## 7.9 Pratiques culturales sur les terres

Le graphique 7.6 montre que les principales cultures réalisées au Bénin sur les parcelles possédées par les femmes sont les céréales (59,9%), les tubercules (43,9%), et les feuilles et légumes (41,9%). Ces mêmes produits qui sont cultivés sur les parcelles acquises par les hommes dans les proportions respectives (cf. Tableau. 7.8) : céréales (58,9%), tubercules (46,1%), feuilles et légumes (38,1%).

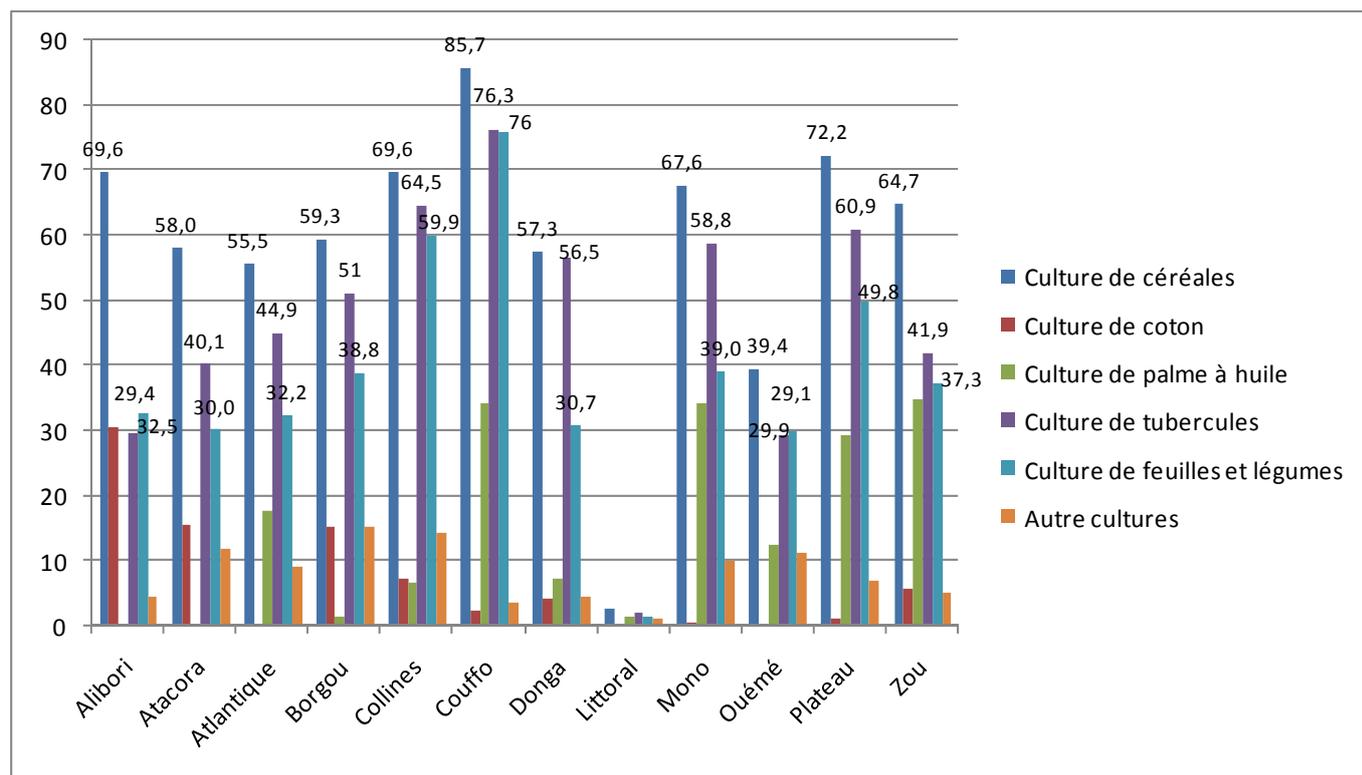
Graphique 7.4 : Principales cultures réalisées sur les parcelles selon le sexe



La tendance nationale en matière de pratiques culturales s'observe également au niveau départemental, à l'exception du Littoral. Toutefois, on note quelques variations (Cf. tableau. 7.7). Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, les principales cultures réalisées sur les parcelles possédées par les femmes dans les départements de l'Alibori, de l'Atlantique, du Borgou, des Collines, de la Donga et du Plateau sont respectivement les céréales, les tubercules, les feuilles et les légumes. A l'inverse, on constate que dans les départements de l'Atacora, du Couffo et de l'Ouémé, les principales cultures réalisées sont les céréales, les feuilles (et) légumes et les tubercules.

Contrairement à la variation observée chez les femmes, on constate que chez les hommes, quelque soit le département (à l'exception du Littoral), les céréales, les tubercules, les feuilles et les légumes sont respectivement les principales cultures réalisées sur leurs parcelles au cours des douze derniers mois (Cf. graphique 7.7). Dans le département de l'Alibori par exemple, les proportions s'établissent respectivement à 69,6% pour la culture des céréales, 32,5% pour la culture de feuilles et légumes et enfin 29,4% pour la production des tubercules.

Graphique 7.5 : Principales cultures réalisées sur les parcelles détenues par les hommes selon le département



Toutefois, on constate la réalisation de cultures spécifiques telles que le palmier à huile et le coton dans certains départements (Cf. graphique 7.7). En effet, on observe dans les départements du Couffo, du Mono, du Plateau et du Zou, quel que soit le sexe du propriétaire, une proportion non négligeable de parcelles sur lesquelles a été réalisée la culture de palmier à huile (Cf. tableau 7.7 et 7.8). Au niveau des femmes, la proportion des parcelles sur lesquelles est pratiquée la culture du palmier à huile sont respectivement de 34,1% dans le Couffo et le Mono, 29,4% dans le Plateau et 34,9% dans le Zou. Quant à la culture du coton, elle a été essentiellement réalisée sur les parcelles détenues par les hommes résidant dans les départements de l'Alibori (30,5%), de l'Atacora (15,4%) et du Borgou (15,1%).

La culture de céréales reste la principale culture réalisée sur les parcelles, quelle que soit la période d'acquisition considérée. En plus des céréales, les tubercules, les feuilles et les légumes constituent aussi les principales cultures réalisées, indépendamment du sexe du détenteur de parcelle. En effet, avant 1990, la proportion de parcelles détenues par les hommes et utilisées pour la production des céréales était de 62,4%, 49,3% pour les tubercules et 40,1% pour les feuilles et légumes. Les tendances restent inchangées dans le temps d'autant plus que les céréales, les tubercules, les feuilles et légumes demeurent les principales cultures réalisées sur les parcelles récemment acquises. Sur la période 2006-2011, 53,4% des parcelles détenues par les hommes ont été consacrées à la culture des céréales, 40,0% à celle des tubercules et 33,9% à celle des feuilles et légumes.

Tableau 7.8 : Répartition (%) des parcelles possédées par les femmes selon le type de cultures pratiquées les douze derniers mois

Caractéristique des individus	Culture de céréales	Culture de coton	Culture de palmier à huile	Culture de tubercules	Culture de feuilles et légumes	Autres cultures	Nombre total de parcelles détenues par les femmes
<b>Niveau d'instruction</b>							
Sans instruction	68,1	2,8	15,0	49,8	47,9	7,6	161 966
Primaire	44,3	1,4	16,2	32,7	30,4	6,6	23 251
Secondaire 1	24,5	1,9	12,9	19,6	14,6	1,7	12 902
Secondaire 2	6,8	0,0	6,1	2,7	3,5	0,0	5 693
Supérieur	1,1	1,1	4,8	1,1	0,0	0,0	3 364
<b>Milieu de résidence</b>							
Cotonou	0,6	0,0	1,3	0,6	0,0	0,0	17 014
Autre urbain	38,6	1,3	9,8	24,3	24,7	4,4	47 816
Ensemble urbain	28,6	0,9	8,1	18,1	18,2	3,2	64 830
Rural	74,2	3,2	16,9	55,7	52,6	8,4	142 346
<b>Département</b>							
Alibori	84,4	17,2	0,2	36,5	39,8	6,3	6 369
Atacora	56,6	5,2	0,3	21,4	27,9	11,3	27 898
Atlantique	63,5	0,2	17,7	53,5	37,6	7,5	23 578
Borgou	36,7	3,0	1,3	29,8	28,2	13,4	11 912
Collines	82,3	2,5	6,7	71,8	64,3	15,3	23 542
Couffo	89,3	0,8	34,1	73,9	79,0	0,5	32 608
Donga	53,1	7,0	7,2	45,0	17,8	2,4	4 577
Littoral	0,6	0,0	1,3	0,6	0,0	0,0	17 014
Mono	61,3	0,8	34,1	54,5	44,5	7,1	18 190
Ouémé	33,6	0,0	12,6	21,2	29,9	3,5	9 868
Plateau	50,2	2,8	29,4	41,4	34,1	9,3	7 210
Zou	59,4	2,9	34,9	34,3	36,8	4,0	24 409
<b>Période d'acquisition</b>							
Avant 1990	60,1	2,9	16,8	43,7	42,0	6,3	61 912
1991-1995	66,2	2,8	17,6	48,3	42,7	8,8	20 544
1996-2000	58,7	2,7	14,7	42,2	42,0	7,3	36 297
2001-2005	57,8	3,2	12,7	39,8	39,0	5,9	36 076
2006-2011	59,5	1,3	9,8	46,4	43,2	6,9	52 347
<b>Bénin</b>	<b>59,9</b>	<b>2,5</b>	<b>14,2</b>	<b>43,9</b>	<b>41,9</b>	<b>6,8</b>	<b>207 175</b>

NB: Pour les exploitations mixte (habitation et exploitation économique), l'exploitation économique est privilégiée

Tableau 7.9 : Répartition (%) des parcelles possédées par les hommes selon le type de cultures pratiquées les douze derniers mois

Caractéristique des individus	Culture de céréales	Culture de coton	Culture de palme à huile	Culture de tubercules	Culture de feuilles et légumes	Autre cultures	Nombre total de parcelles détenues par les hommes
<b>Niveau d'instruction</b>							
Sans instruction	69,6	10,7	15,0	53,8	44,8	10,1	828 970
Primaire	55,9	3,4	16,2	45,7	36,8	9,0	289 188
Secondaire 1	42,0	3,8	12,9	33,1	27,5	4,0	121 453
Secondaire 2	22,3	1,1	6,1	16,1	14,7	2,5	66 899
Supérieur	8,4	0,0	4,8	5,9	5,1	1,7	68 790
<b>Milieu de résidence</b>							
Cotonou	2,5	0,0	1,3	1,8	1,1	0,9	79 664
Autre urbain	44,1	6,3	9,8	32,9	26,6	6,6	345 715
Ensemble urbain	36,4	5,2	8,1	27,1	21,9	5,6	425 379
Rural	69,0	8,6	16,9	54,6	45,4	9,9	949 921
<b>Département</b>							
Alibori	69,6	30,5	0,2	29,4	32,5	4,3	110 007
Atacora	58,0	15,4	0,3	40,1	30,0	11,8	176 918
Atlantique	55,5	0,2	17,7	44,9	32,2	8,8	164 817
Borgou	59,3	15,1	1,3	51,0	38,8	14,9	138 139
Collines	69,6	7,2	6,7	64,5	59,9	14,2	113 611
Couffo	85,7	2,4	34,1	76,3	76,0	3,3	108 146
Donga	57,3	4,1	7,2	56,5	30,7	4,3	86 563
Littoral	2,5	0,0	1,3	1,8	1,1	0,9	79 664
Mono	67,6	0,4	34,1	58,8	39,0	9,9	71 810
Ouémé	39,4	0,0	12,6	29,1	29,9	11,1	124 855
Plateau	72,2	1,1	29,4	60,9	49,8	6,9	90 020
Zou	64,7	5,8	34,9	41,9	37,3	4,9	110 751
<b>Période d'acquisition</b>							
Avant 1990	62,4	9,3	16,8	49,3	40,1	8,3	429 962
1991-1995	64,0	9,3	17,6	49,6	39,0	9,7	143 792
1996-2000	58,9	8,3	14,7	46,8	38,9	7,6	254 617
2001-2005	56,8	6,9	12,7	45,1	38,8	9,1	239 896
2006-2011	53,4	4,2	9,8	40,0	33,9	8,6	307 033
<b>Bénin</b>	<b>58,9</b>	<b>7,6</b>	<b>14,2</b>	<b>46,1</b>	<b>38,1</b>	<b>8,5</b>	<b>1 375 300</b>

NB: Pour les exploitations mixte (habitation et exploitation économique), l'exploitation économique est privilégiée

:

## Chapitre 8 : Conflits domaniaux et modes de règlement

---

Fatahi CHITOU & Hervé OBOSSOU

Le foncier constitue un élément important de la vie socio-économique et culturelle africaine. Il est au centre des enjeux politiques et socio-économiques connexes à la souveraineté nationale, aux grands investissements et à la propriété collective ou privée des ressources naturelles.

L'histoire enseigne que les civilisations africaines étaient fondées sur l'oralité et que les actes de donation, les legs et les citations se faisaient sans documents écrits et se transmettaient de bouche à oreille. Face à cette situation, lorsque des problèmes surviennent, leur trouver une solution en phase avec les modes de gestion des affaires publiques et les dynamiques socioculturelles devient difficile.

La question de la propriété foncière est encore d'actualité au Bénin. Alors que selon la tradition, la terre appartient aux premiers occupants, aujourd'hui, les titres de propriété dûment enregistrés par les services compétents s'imposent dans l'acquisition et la possession des espaces fonciers. Il convient donc de hiérarchiser des normes. Dans un monde agraire en pleine mutation, avec l'irruption du droit moderne dans nos sociétés, la question se pose de savoir quel comportement adopter face à des litiges opposant des personnes n'ayant pas été moulées dans la même conception juridique.

Au Bénin, les affaires domaniales sont généralisées dans les mairies, préfectures et tribunaux où les faits réels établis à l'évidence ne suffisent plus aux présumés propriétaires pour justifier de leur droit à la propriété foncière face à la cupidité grandissante des nouveaux propriétaires. Les institutions locales de gouvernance sont loin de répondre aux aspirations des populations. Les modes de régulation sociale sont inadaptées aux réalités concrètes des populations. Il subsiste un décalage entre les dynamiques institutionnelles et socioculturelles exacerbant les tensions dans les compétitions pour l'accès aux ressources et au pouvoir. Les pouvoirs locaux sont institués et les règles sont édictées sans considérer les différentes réalités locales. Il en résulte une cohabitation de plusieurs légitimités qui entretiennent entre elles des rapports confus et de natures différentes. La localité est aujourd'hui un espace complexe où les élites politiques, intellectuelles, traditionnelles, religieuses, économiques et sociales entretiennent des relations tout aussi complexes faites de collaboration fondée sur les valeurs et les réalités des communautés, mais parfois et surtout de litiges du fait de l'extrême précarité des conditions de vie des populations mais aussi de l'appât du gain effréné de certains spéculateurs fonciers.

La non concordance entre les besoins de sécurité foncière des propriétaires terriens et la capacité de l'Etat à délivrer des titres de propriété constitue un frein important au développement du pays. Conscient du fait que l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté exigent un grand flux d'investissements par la mise en valeur des potentialités nationales, le Gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de réforme foncière avec la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2007-2009 dont les actions prioritaires visent :

1. la définition d'un cadre politique, légal et réglementaire moderne et cohérent ;

2. l'élaboration et la mise en place d'un système simple et accessible d'enregistrement et de formalisation des droits fonciers, notamment le Plan Foncier Rural (PFR) ;
3. la généralisation de la mise en œuvre des outils de sécurisation foncière à tout le Bénin ;
4. la réorganisation et le renforcement des structures de gestion foncière ;
5. le renforcement des capacités des structures de règlement des conflits fonciers et domaniaux ;
6. la mise en place d'un système d'information fiable sur le foncier ;
7. la mise en place d'une fiscalité foncière de développement ;
8. la mise en œuvre des outils d'aménagement et de gestion des terroirs et des frontières ;
9. la mise en œuvre des outils de viabilisation des espaces de développement.

L'objectif principal de cette réforme foncière qui se poursuit avec la SCRP 2011-2015 est de répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans des délais brefs et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits fonciers non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits. Dans la pratique, cette volonté du Gouvernement béninois s'est traduite par l'adoption de la loi 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin. Par ailleurs, les efforts en faveur du foncier ont été renforcés par le projet appuyé par le Millenium Challenge Account Bénin (MCA Bénin) à travers son volet foncier. Les actions du MCA Bénin ont abouti à l'élaboration du « Livre blanc de politique foncière du Bénin » en 2010, destiné à servir de boussole en clarifiant les droits sur les terres et en mettant en place les outils appropriés de régulation foncière. C'est un document d'orientations générales et d'axes stratégiques devant guider jusqu'en 2025, la gestion du foncier au Bénin.

Dans ce contexte, l'INSAE ne pouvait pas rester insensible à la problématique du foncier au Bénin, particulièrement du fait de la persistance des litiges domaniaux, de leur généralisation dans les différentes localités du pays et des difficultés de leur règlement par la cohabitation des institutions de droit positif, des collectivités locales, de la police avec les institutions de légitimité coutumière ou traditionnelle (chef de famille, chef coutumier, chef de lignée et autres autorités villageoises).

Aussi a-t-il saisi l'opportunité de la deuxième édition d'EMICoV pour tenter de mieux appréhender le phénomène, d'en étudier ses caractéristiques différentielles et ses modes de règlement.

## **8.1. Définition des concepts et initiatives de sécurisation foncière**

### **8.1.1. Définition des concepts**

**Conflit** : selon le lexique du foncier, un conflit est une situation d'affrontement par rapport à des enjeux précis, individuels ou collectifs. De ce fait, des divergences apparaissent entre les différentes parties concernées qui mettent alors en place diverses stratégies et tactiques pour arriver à leurs fins. Celui-ci représente un moment privilégié de l'échange d'informations diverses par l'usage de la parole entre les parties directement concernées, mais aussi entre celles-ci et les différents acteurs qui interviennent à un moment ou à un autre dans le processus. Le conflit a un rôle actualisateur et adaptateur, il s'intègre dans les dynamiques sociales dans la mesure où il va institutionnaliser certains comportements sociaux en transformant la déviance en changement. Il réajuste aussi certains autres types de conduite, au regard des nouvelles fonctions qu'ils vont désormais devoir remplir au niveau de l'organisation sociale toute entière.

**Litige** : il désigne la juridiction d'un conflit, car il se caractérise par l'intervention d'une autorité judiciaire quelconque pour le régler.

**Bail** : juridiquement, le bail désigne un contrat de louage par lequel l'une des parties appelée « bailleur » s'engage, moyennant un prix que l'autre partie appelée « preneur » s'oblige à payer, à procurer à celle-ci, pendant un certain temps, la jouissance d'une chose mobilière ou immobilière (Code Civil article 1709).

**Bail emphytéotique**: bail par lequel un propriétaire concède un immeuble pour une durée de 18 à 99 ans, moyennant une redevance annuelle modique appelée canon emphytéotique et sous l'obligation de planter ou d'améliorer l'immeuble loué, à un preneur nommé emphytéote qui acquiert le droit réel d'emphytéose (CORNU, 1994). Dans le contexte foncier africain, on parle aussi de bail emphytéotique dans le cas de ventes inachevées, l'acheteur restant toujours le débiteur du vendeur.

**Lotissement** : opération devant aboutir à la division en lots ou parcelles d'habitation, de jardins, de bureaux ou d'établissements industriels ou commerciaux, en vue de la location ou de la vente avec obligation pour les acquéreurs de respecter un cahier des charges.

**Permis d'habiter** : à l'origine, ce permis peut s'analyser comme une autorisation administrative donnée à un chef de famille, lui accordant le droit d'habiter une parcelle du domaine. Elle lui est expressément attribuée par l'autorité municipale ou locale au sein d'un quartier réservé à cet effet. Le permis d'habiter était attribué gratuitement à la population indigène dépourvue de moyens financiers. Le bénéficiaire ne payait aucun loyer mais devait personnellement occuper et habiter sa parcelle. Il ne pouvait ni la louer ni la céder ni ouvrir un commerce. S'il quittait le pays, la parcelle devait être remise à l'administration sans possibilité d'exiger une indemnité correspondant à la valeur des constructions et aménagements.

Le régime a évolué. La tendance actuelle est de faire payer, sous une forme ou une autre, une redevance annuelle au permissionnaire. En cas de déguerpissement ou de réduction de la parcelle pour cause d'utilité publique, la plupart des législations prévoient aujourd'hui le versement d'une indemnité correspondant au paiement, par cette dernière, d'une somme correspondant au montant de la mise en valeur. Il faut pour cela une autorisation préalable de l'autorité administrative. L'innovation la plus importante consiste à admettre, dans certains pays, que le titulaire du permis d'habiter puisse devenir propriétaire de sa parcelle, notamment par le biais de concessions provisoires.

**Titre foncier** : il a pour objet la description, la mesure et la représentation locale des formes de terrain. Le topographe procède à des levés, soit par mesure directe, soit par exploitation de photographies aériennes ou spatiales, dans le but de garantir la sécurité des transactions immobilières et protéger le propriétaire contre tout empiètement de tiers. Il est inscrit dans un recueil spécial dit « livre foncier » et remis au propriétaire d'un immeuble à titre définitif, irrévocable et inattaquable.

### 8.1.2. Initiatives de sécurisation foncière au Bénin

Comme développé plus haut, le foncier au Bénin évolue dans un environnement où la législation foncière manque de cohérence, marquée par deux types de régimes, l'un fondé sur le droit moderne et l'autre sur le droit coutumier. Par ailleurs, la gestion foncière reste limitée par d'autres facteurs tels que la centralisation de l'administration foncière, la pluralité des structures de gestion foncière et les mauvaises pratiques de certaines autorités en charge du foncier. Cependant, de nombreuses initiatives ont été menées en vue d'atteindre la sécurisation foncière. Autant en le milieu rural qu'en milieu urbain, plusieurs expériences ont été menées, au nombre desquelles on peut citer :

- **Plans fonciers ruraux (PFR)** : démarrée en 1993 dans le cadre du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), l'expérience avait pour objectif la sécurisation foncière dans les bassins versants retenus par le projet. Elle a permis de réaliser 41 PFR dans six départements du Bénin (Atlantique, Couffo, Collines, Donga, Atacora et Borgou). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dont le MCA-Bénin, l'établissement de PFR a été élargi à tous les départements du Bénin ;
- **Sous-programme sécurisation foncière et résidentielle** : conduit par le Ministère chargé de la réforme foncière, ce sous-programme avait pour objectif de contribuer à la sécurisation foncière et résidentielle. Les acquis de ce sous-programme ont été capitalisés par le projet « accès au foncier » du MCA-Bénin et ont permis la généralisation de la transformation des permis d'habiter (PH) en titres fonciers (TF) ;
- **Opérations de transformation du Permis d'Habiter (PH) en Titre Foncier (TF)** : elles ont démarré en 1998 sous la responsabilité de la Commission Nationale chargée de la transformation des permis d'habiter en titres fonciers. Mais les objectifs de ce programme n'ont pas été atteints en raison, entre autres, du cadre institutionnel inapproprié, du financement inadéquat et des frais élevés de retrait des titres fonciers. Ceci a abouti au remplacement de la commission en 2009 par une autre Commission Nationale d'Appui à l'Obtention de Titres Fonciers (CNAO-TF) chargée de la transformation du permis d'habiter et autres actes de présomption de propriété en titres fonciers ;
- **Registres fonciers urbains (RFU)** : le RFU a été élaboré pour favoriser la création des bases d'une fiscalité locale plus performante. Il contribue à renforcer le système de repérage des propriétés foncières, l'identification des contribuables et le mode d'évaluation des bases d'imposition. Cependant, son efficacité reste limitée car il n'existe pas de cartes soutenant sa base de données ; de plus, les cartes existantes ne sont pas mises à jour. En outre, le RFU a été mis en place dans 18 des 77 communes du Bénin.

### 8.2. Niveaux et caractéristiques des parcelles en conflits domaniaux

L'insécurité foncière demeure une réalité au Bénin. D'après les résultats de l'EMICoV 2011, 1,3 % des parcelles a fait l'objet de conflits, situation presque identique à celle de 2007 (1,2 %). Cette situation d'ensemble cache toutefois quelques disparités. En effet, au niveau des départements, le taux le plus élevé se retrouve au niveau du Littoral avec 4,4 %, suivi du Mono (3,1 %) et du Zou (1,9 %). Les taux les plus faibles concernent la Donga (0,1 %), l'Atacora (0,2 %) et les Collines (0,5 %). La situation en 2011 reste quasi similaire à celle de 2007.

Selon le milieu de résidence, la survenance des conflits fonciers est plus importante en milieu urbain (2,0 %) qu'en milieu rural (1,0 %). La situation en milieu urbain est influencée par celle de Cotonou (4,4 % contre 1,4 % pour « Autre urbain »). En milieu urbain, le processus de gestion foncière prend essence dans les opérations de lotissement. Si le lotissement n'est pas à l'origine des conflits fonciers, il contribue à leur éclosion du fait de la mauvaise application des textes existants. En milieu rural, plusieurs initiatives de réformes foncières ont été menées depuis l'indépendance et ont abouti au vote de la loi n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin. Cette dernière reste toutefois en attente des décrets d'application.

Tableau 8.1 : Parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux selon le milieu de résidence et le département

Localisation	Pourcentage de parcelles ayant fait l'objet de conflits		
	2011	2007	2006
<b>Milieu de résidence</b>			
Cotonou	4,4	-	-
Autre urbain	1,4	-	-
Ensemble urbain	2,0	1,4	2,1
Rural	1,0	1,1	2,4
<b>Département</b>			
Alibori	0,8	0,3	3,8
Atacora	0,2	0,0	0,6
Atlantique	1,6	4,0	1,2
Borgou	0,9	0,1	0,3
Collines	0,5	0,9	1,7
Couffo	0,6	1,4	5,4
Donga	0,1	0,3	1,2
Littoral	4,4	4,4	3,5
Mono	3,1	3,8	2,8
Ouémé	1,6	0,8	4,1
Plateau	1,5	0,5	1,6
Zou	1,9	0,8	1,64
<b>Bénin</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>

Selon le type de parcelles, les terrains non bâtis et lotis sont le plus confrontés aux conflits domaniaux (2,8 %), suivis des terrains bâtis et lotis (2,0 %).

Concernant les documents administratifs justifiant de la propriété d'une parcelle, la loi n° 65-25 du 14 août 1965, portant organisation du régime de la propriété foncière au Dahomey offre plus de sécurité aux détenteurs de titre foncier (TF) qui reste inattaquable. Néanmoins, les procédures complexes et le coût élevé pour l'obtention du TF sont des handicaps majeurs pour accéder à la propriété foncière sécurisée. Dans ces conditions, les populations préfèrent se contenter de titres précaires : permis d'habiter, certificat administratif, attestation de recasement, convention de vente, etc. D'après les résultats de l'EMICoV 2011, les parcelles qui ne disposent d'aucun document administratif sont les plus concernées par les conflits fonciers (3,4 %). En deuxième position, on retrouve les parcelles disposant d'une convention de vente non formelle (2,7 %) ; viennent ensuite les parcelles disposant d'une convention de vente établie par une mairie (2,4 %) et d'un permis d'habiter (2,3 %). Les parcelles disposant d'un titre foncier et qui sont concernés par des conflits domaniaux représentent néanmoins 2,0 % des parcelles sujettes aux conflits. Les conflits sont moins nombreux pour les parcelles disposant d'un autre type de document (0,9 %) et d'un bail de location (1,2 %).

En tenant compte du type d'exploitation, les autres types d'exploitation (2,7 %) et les habitations (1,5 %) constituent le gros lot des parcelles touchées par les conflits au cours des 12 derniers mois ayant précédé la période d'enquête.

Par ailleurs, l'EMICoV 2011 permet également de mesurer la survenance de conflits domaniaux pour les parcelles acquises à partir de 2006 et celles acquises avant cette année. Il ressort que 0,9 % des parcelles acquises à partir de 2006 ont subi des conflits domaniaux, contre 1,5 % pour celles acquises avant 2006. Signalons que l'année 2006 coïncide avec le début des activités du Millenium Challenge Account Bénin (MCA Bénin), dont l'un des volets concerne le foncier.

Tableau 8.2 : Parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux selon le type de parcelle, le type de document et le type d'exploitation au cours des 12 derniers mois (ayant précédé la période d'enquête) (%)

Caractéristiques des parcelles	Pourcentage de parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux
<b>Type de parcelle</b>	
Terrain bâti loti	2,0
Terrain bâti non loti	0,8
Terrain non bâti loti	2,8
Terrain non bâti non loti	1,2
<b>Type de document</b>	
Titre foncier	2,0
Bail de location	1,2
Permis d'habiter	2,3
Convention de vente d'une mairie	2,4
Autre document administratif	3,4
Convention de vente non formelle	2,7
Autre document	0,9
<b>Type d'exploitation au cours des douze derniers mois</b>	
Habitation	1,5
Exploitation agricole	1,1
Exploitation économique non agricole	0,7
Autre type d'exploitation	2,7
<b>Bénin</b>	<b>1,3</b>

Les caractéristiques des propriétaires de parcelles permettent également de faire ressortir des différences quant aux parcelles litigieuses. En effet, selon les caractéristiques du propriétaire de la parcelle, les femmes sont plus confrontées aux conflits domaniaux (2,1 % contre 1,2 % pour les hommes). Selon le groupe d'âge, les plus âgés (60 ans et plus) sont les plus concernés (1,6 %). Quant au niveau d'instruction, les plus instruits sont les plus touchés par les conflits domaniaux.

Tableau 8.3 : Parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux selon le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction des propriétaires de parcelles (%)

Caractéristiques des propriétaires	Pourcentage de parcelles ayant fait l'objet de conflits domaniaux
<b>Sexe</b>	
Homme	1,2
Femme	2,1
<b>Groupe d'âge</b>	
Moins de 35 ans	0,9
35-59 ans	1,3
60 ans et plus	1,6
<b>Niveau d'instruction</b>	
Sans instruction	1,0
Primaire	1,4
Secondaire 1	2,7
Secondaire 2	2,5
Supérieur	2,1
<b>Benin</b>	<b>1,3</b>

### 8.3. Natures des conflits domaniaux

L'EMICoV 2011 s'est également intéressée au principal problème domanial rencontré au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Le tableau 8.4 en présente les résultats.

L'analyse du tableau 8.4 révèle qu'au niveau national, la nature de conflit la plus récurrente est la contestation du droit de propriété (33,9 %). Ce problème foncier est également le principal conflit domanial relevé par l'étude du MCA réalisée en 2009<sup>11</sup>. Il résulte généralement des revendications faites par les descendants d'un propriétaire qui avait donné, mis en métayage ou vendu une ou plusieurs parcelles. La contestation de propriété provient également de la vente ou de la délivrance de titre de propriété d'une même parcelle à plusieurs personnes.

On retrouve ensuite le partage d'héritage (16,4 %), les limites des parcelles (16,1 %), les conquêtes de nouvelles terres en jachère et les querelles entre paysans et éleveurs (11,4 %). Enfin, les autres conflits non classés ailleurs représentent 22,2 % des conflits cités. Ce poids pourrait s'expliquer par un nombre important de conflits domaniaux, dont les causes sont entre autres :

- l'attribution illégale de titre de propriété par les structures administratives en charge du foncier ;
- l'ignorance des populations quant aux opérations de lotissement ;
- la contestation des travaux de lotissement par les populations ;
- la mauvaise gestion du patrimoine foncier de l'Etat ou des communes par les autorités administratives ;
- le mauvais recasement et la mauvaise attribution des parcelles ;
- les conflits entre migrants et autochtones ;
- le refus des propriétaires d'accepter le coefficient de réduction des lotissements ;
- le stellionat ;
- les conflits intercommunautaires ;
- les fraudes foncières orchestrées par certains géomètres en charge des lotissements ;

<sup>11</sup> Millenium Challenge Account Bénin, 2009, *Analyse des conflits fonciers et leurs modes de règlement*, Présidence de la République du Bénin

- les lotissements mal exécutés ;
- les lotissements tardifs et la non formalisation des registres domaniaux ;
- les occupations illégales et anarchiques des domaines publics.

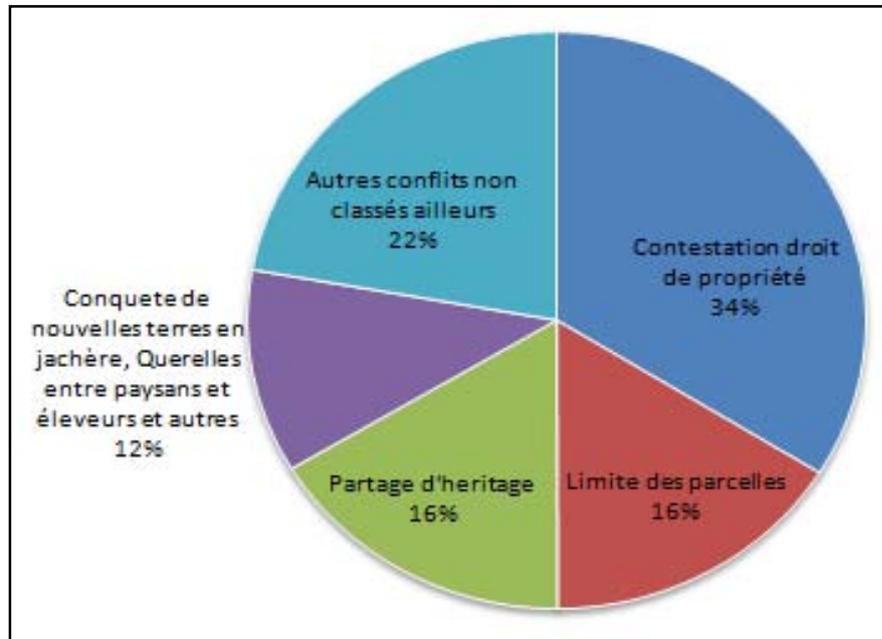
La contestation du droit de propriété est la première cause des conflits domaniaux dans les départements du Couffo (76,5 %), des Collines (66,9 %), de l'Atacora (50,7 %), de l'Ouémé (49,3 %) et du Littoral (47,0 %) tandis que dans l'Alibori et le Plateau, ce sont respectivement les limites des parcelles (38,1%) et le partage d'héritage (49,2%) qui prédominent. La Donga présente la particularité de n'avoir qu'une seule nature de conflit : les conquêtes de nouvelles terres en jachère et les querelles entre paysans et éleveurs.

Tableau 8.4 : Principal problème domanial rencontré (en %) au cours des 12 derniers mois selon la localisation, le type de parcelle, le type de document, le type d'exploitation, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction du gestionnaire

Pourcentage de parcelles par nature des conflits domaniaux les douze derniers mois					
	Contestation droit de propriété	Limite des parcelles	Partage d'héritage	Conquête de nouvelles terres en jachère, Querelles entre paysans et éleveurs et autres	Autres conflits non classés ailleurs
<b>Milieu de résidence</b>					
Cotonou	47,0	15,1	9,3	0,0	28,5
Autre urbain	39,4	17,0	14,0	13,2	16,4
Ensemble urbain	42,8	16,2	12,0	7,4	21,7
Rural	26,3	15,9	20,2	14,9	22,6
<b>Département</b>					
Alibori	18,4	38,1	15,5	21,6	6,4
Atacora	50,7	37,6	0,0	0,0	11,8
Atlantique	24,0	19,0	13,6	12,9	30,5
Borgou	9,6	2,4	10,9	23,5	53,6
Collines	66,9	0,0	33,1	0,0	0,0
Couffo	76,5	16,8	0,0	0,0	6,7
Donga	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Littoral	47,0	15,1	9,3	0,0	28,5
Mono	19,5	8,6	21,9	50,0	0,0
Ouémé	49,3	16,1	0,0	0,0	34,6
Plateau	29,3	8,4	49,2	0,0	13,1
Zou	21,8	26,7	27,8	0,0	23,7
<b>Type de parcelle</b>					
Terrain bâti loti	46,0	6,1	11,0	4,5	32,5
Terrain bâti non loti	35,1	24,3	21,5	0,0	19,2
Terrain non bâti loti	31,6	16,9	7,9	24,1	19,5
Terrain non bâti non loti	32,4	16,5	19,2	10,3	21,6
<b>Type de document</b>					
Titre foncier	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Bail de location	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Permis d'habiter	36,3	17,0	0,0	0,0	46,7
Convention de vente d'une mairie	47,2	13,2	13,8	3,0	22,9
Autre document administratif	69,4	24,9	0,0	5,6	0,0
Convention de vente non formelle	35,0	7,3	10,0	44,7	2,9
Autre document	16,9	9,7	45,7	21,5	6,2
<b>Type d'exploitation au cours des douze derniers mois</b>					
Habitation	42,5	11,3	15,0	6,5	24,7
Exploitation agricole	23,3	18,2	19,2	17,4	22,0
Exploitation économique non agricole	15,8	8,2	16,5	6,9	52,6
Autre type d'exploitation	49,6	17,7	12,6	5,8	14,4
<b>Sexe</b>					
Homme	34,9	15,1	17,6	10,4	22,1
Femme	30,1	19,9	11,9	15,7	22,5
<b>Groupe d'âge</b>					
Moins de 35 ans	28,3	23,8	30,8	3,6	13,5
35-59 ans	35,7	11,9	15,0	15,1	22,3
60 ans et plus	33,0	20,7	12,1	7,9	26,2
<b>Niveau d'instruction</b>					
Sans instruction	26,2	19,9	17,5	11,6	24,8
Primaire	32,1	14,8	17,2	9,4	26,5
Secondaire 1	44,1	7,9	19,4	13,1	15,5
Secondaire 2	47,6	8,9	16,5	5,8	21,3
Supérieur	47,0	23,8	0,0	19,4	9,8
<b>Bénin</b>	<b>33,9</b>	<b>16,1</b>	<b>16,4</b>	<b>11,4</b>	<b>22,2</b>

Quel que soit le milieu de résidence, la contestation du droit de propriété est la nature du conflit le plus fréquent en milieu urbain (42,8 %) comparativement au milieu rural (26,3 %).

Graphique 8.1 : Principal problème domanial rencontré au cours des douze derniers mois ayant précédé la période d'enquête (%)



Le graphique 8.1 met en exergue sur le plan national la nature des conflits domaniaux où la contestation de droit de propriété affiche le taux le plus élevé (34%) et la conquête de nouvelles terres en jachère et les querelles entre paysans, éleveurs et autres, le taux le plus bas (12%).

Quel que soit le type de parcelle, la contestation du droit de propriété reste le principal problème domanial rencontré.

Quant au type de document, les parcelles disposant d'un titre foncier ou d'un bail de location sont exclusivement touchées par les autres types de conflits non classés ailleurs (100 %). Pour les parcelles disposant de convention de vente établie par une mairie ou d'un autre document administratif, la contestation du droit de propriété est la nature de conflit la plus observée. Les parcelles ayant une convention de vente non formelle sont sujettes à des conflits relatifs aux conquêtes de nouvelles terres en jachère et querelles entre paysans et éleveurs (44,7 %), tandis que celles disposant d'un autre document sont confrontées au problème lié au partage d'héritage (45,7 %).

En tenant compte du type d'exploitation, les parcelles utilisées pour l'habitation (42,5 %), l'exploitation agricole (23,3 %) et autre type d'exploitation (49,6 %) enregistrent pour principale cause de conflits, la contestation de droit de propriété.

Quels que soient le sexe et le niveau d'instruction, la contestation du droit de propriété est la principale nature des conflits domaniaux.

Concernant l'âge, il ressort que le partage d'héritage est la principale nature de conflit auquel sont confrontés les plus jeunes de moins de 35 ans (30,8 %). Les 35 ans ou plus sont plus confrontés au problème de contestation de droit de propriété.

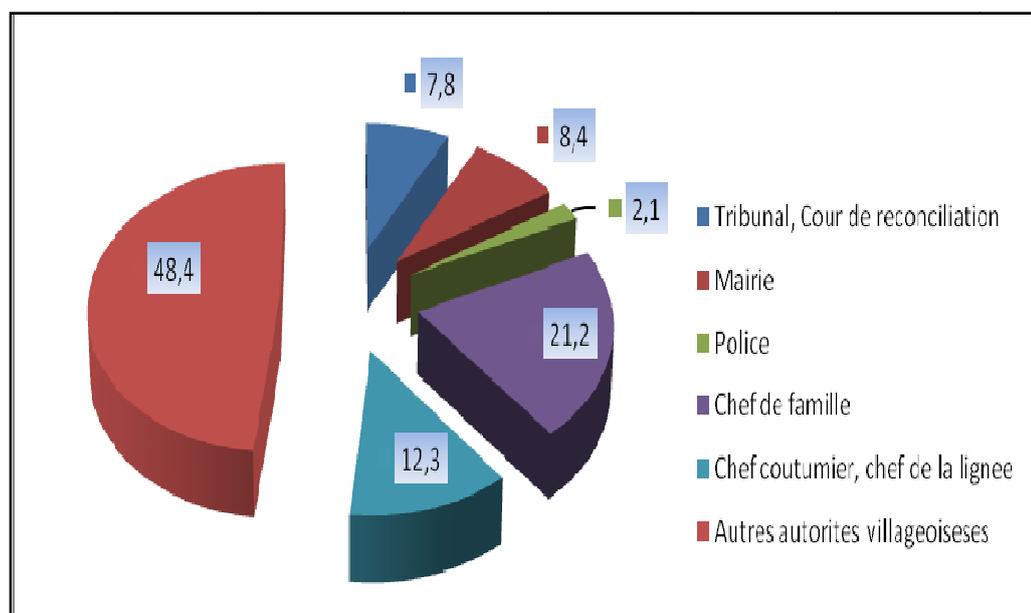
#### 8.4. Modes de règlement des conflits domaniaux

La décentralisation était conçue comme une panacée à toutes les difficultés de gestion, particulièrement celle des ressources foncières. A son avènement, les populations espéraient que les différents programmes qui reposent sur ce système de gestion des affaires publiques, notamment ceux infrastructurels relatifs au rapprochement de la justice des populations, allaient aider à une meilleure gestion et au règlement des conflits fonciers. Beaucoup entrevoyaient alors la disparition des anciens codes domaniaux et fonciers et la mise en place de nouveaux textes d'orientations générales. Ceci aurait garanti plus de flexibilité dans la prise en compte des règles locales de gestion des terres et des intérêts des communautés locales.

Mais le constat est que les problèmes persistent, ce que viennent corroborer les résultats de l'EMICoV-2011.

En effet, selon le graphique 8.2, sur les 20 846 parcelles conflictuelles, seulement 18,2% ont fait l'objet de règlement dans des institutions modernes (8,4% dans une mairie, 7,8% dans les tribunaux/cours de conciliation et 2,1% dans les commissariats de police). Les autres conflits domaniaux ont été le plus souvent tranchés dans des institutions traditionnelles locales (81,8 % dont 21,2 % par les chefs de famille, 12,3 % par les chefs coutumiers ou chefs de la lignée et 48,4 % par les autres autorités villageoises).

Graphique 8.2 : Répartition des parcelles litigieuses les 12 derniers mois selon le mode de règlement



Conformément au tableau 8.5 ci-après, les institutions traditionnelles continuent de dominer dans le mode de règlement des conflits domaniaux: elles interviennent pour 88,5 % en milieu rural et 74,0 % en milieu urbain.

Tableau 8.5 : Règlement des conflits domaniaux au cours des 12 derniers mois selon la localisation, le type de parcelle, le type de document, le type d'exploitation, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction du gestionnaire

	Pourcentage de parcelles par mode de règlement des conflits domaniaux							
	Tribunal , Cour de conciliati on	Mairie	Police	Ensemble Institutions Modernes	Chef de famille	Chef coutumier , chef de la lignée	Autres autorités villageoises	Ensemble Institutions traditionnelle s
<b>Milieu de résidence</b>								
Cotonou	12,4	10,0	2,9	<b>25,3</b>	12,9	0,0	61,9	<b>74,7</b>
Autre urbain	9,1	13,4	4,1	<b>26,7</b>	15,2	4,3	53,9	<b>73,3</b>
Ensemble urbain	10,6	11,9	3,6	<b>26,0</b>	14,1	2,4	57,4	<b>74,0</b>
Rural	5,4	5,4	0,8	<b>11,5</b>	27,2	20,7	40,6	<b>88,5</b>
<b>Département</b>								
Alibori	0,0	13,9	22,9	<b>36,8</b>	20,3	28,2	14,7	<b>63,2</b>
Atacora	0,0	60,0	0,0	<b>60,0</b>	15,1	0,0	24,9	<b>40,0</b>
Atlantique	13,3	10,0	0,0	<b>23,2</b>	18,6	19,4	38,8	<b>76,8</b>
Borgou	0,0	4,6	0,0	<b>4,6</b>	7,9	12,3	75,2	<b>95,4</b>
Collines	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	36,4	0,0	63,6	<b>100,0</b>
Couffo	0,0	25,9	0,0	<b>25,9</b>	16,8	0,0	57,3	<b>74,1</b>
Donga	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	0,0	0,0	100,0	<b>100,0</b>
Littoral	12,4	10,0	2,9	<b>25,3</b>	12,9	0,0	61,9	<b>74,7</b>
Mono	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	19,8	12,9	67,3	<b>100,0</b>
Ouémé	12,4	3,7	0,0	<b>16,0</b>	32,1	8,6	43,3	<b>84,0</b>
Plateau	8,4	0,0	0,0	<b>8,4</b>	36,1	19,6	35,9	<b>91,6</b>
Zou	11,4	9,3	3,3	<b>24,0</b>	27,9	26,2	22,0	<b>76,0</b>
<b>Type de parcelle</b>								
Terrain bâti loti	22,0	20,4	0,0	<b>42,4</b>	6,9	0,0	50,7	<b>57,6</b>
Terrain bâti non loti	4,0	4,1	7,1	<b>15,3</b>	28,1	9,9	46,7	<b>84,7</b>
Terrain non bâti loti	2,1	13,2	0,0	<b>15,3</b>	15,0	2,9	66,8	<b>84,7</b>
Terrain non bâti non loti	7,4	5,5	2,4	<b>15,3</b>	24,6	17,3	42,9	<b>84,7</b>
<b>Type de document</b>								
Titre foncier	78,4	0,0	0,0	<b>78,4</b>	0,0	0,0	21,6	<b>21,6</b>
Bail de location	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>	0,0	100,0	0,0	<b>100,0</b>
Permis d'habiter	11,3	0,0	0,0	<b>11,3</b>	22,7	0,0	66,0	<b>88,7</b>
Convention de vente d'une mairie	7,5	13,6	1,8	<b>22,9</b>	15,9	8,6	52,6	<b>77,1</b>
Autre document administratif	22,1	0,0	0,0	<b>22,1</b>	12,2	0,0	65,7	<b>77,9</b>
Convention de vente non formelle	3,0	13,3	3,3	<b>19,6</b>	13,4	8,8	58,2	<b>80,4</b>
Autre document	0,0	0,0	8,1	<b>8,1</b>	20,5	20,2	51,2	<b>91,9</b>
<b>Type d'exploitation</b>								
Habitation	12,8	15,2	2,6	<b>30,6</b>	15,4	4,7	49,3	<b>69,4</b>
Exploitation agricole	7,3	4,7	2,0	<b>13,9</b>	27,6	17,7	40,8	<b>86,1</b>
Exploitation économique non agricole	6,8	21,6	0,0	<b>28,3</b>	15,6	8,1	48,0	<b>71,7</b>
Autre type d'exploitation	4,9	6,8	2,2	<b>13,9</b>	15,6	9,4	61,1	<b>86,1</b>
<b>Sexe</b>								
Homme	7,6	8,7	2,6	<b>18,9</b>	20,1	14,3	46,7	<b>81,1</b>
Femme	8,3	6,9	0,0	<b>15,3</b>	25,4	4,4	54,9	<b>84,7</b>
<b>Groupes d'âge</b>								
Moins de 35 ans	8,0	5,6	0,0	<b>13,7</b>	37,9	21,7	26,7	<b>86,3</b>
35-59 ans	5,3	6,4	1,0	<b>12,6</b>	19,3	10,1	57,9	<b>87,4</b>
60 ans et plus	12,8	13,9	5,2	<b>31,9</b>	16,6	11,9	39,6	<b>68,1</b>
<b>Niveau d'instruction</b>								
Sans instruction	5,7	8,0	3,2	<b>16,9</b>	27,3	14,0	41,7	<b>83,1</b>
Primaire	5,6	8,6	0,0	<b>14,2</b>	27,7	11,8	46,4	<b>85,8</b>
Secondaire 1	12,4	7,6	0,0	<b>20,0</b>	9,5	13,0	57,6	<b>80,0</b>
Secondaire 2	13,3	0,0	6,7	<b>20,1</b>	13,5	0,0	66,4	<b>79,9</b>
Secondaire	12,7	5,1	2,2	<b>20,0</b>	10,8	8,6	60,5	<b>80,0</b>
Supérieur	9,8	21,9	0,0	<b>31,7</b>	0,0	15,7	52,6	<b>68,3</b>
<b>Bénin</b>	<b>7,8</b>	<b>8,4</b>	<b>2,1</b>	<b>18,2</b>	<b>21,2</b>	<b>12,3</b>	<b>48,4</b>	<b>81,8</b>

Quoique faible, le recours aux institutions modernes (tribunal de conciliation, mairie, police) est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, avec respectivement 26,0% et 11,5% dont 10,6% pour le tribunal/cour de conciliation. Cotonou affiche 25,3% (avec 12,4% pour le tribunal de conciliation). Respectivement 10,4% et 13,4% des conflits domaniaux à Cotonou et dans les autres villes sont réglés à la mairie alors qu'en milieu rural, seulement 5,4% des conflits domaniaux se règlent au tribunal/cour de conciliation ou à la mairie. En milieu urbain (3,6 %) ou rural (0,8 %), la police intervient très peu dans le règlement des conflits domaniaux.

Au niveau des départements, c'est dans l'Atacora seul que le règlement des conflits domaniaux fait le plus intervenir les institutions modernes (6 cas sur 10). Dans les départements des Collines, de la Donga et du Mono, la quasi totalité des conflits domaniaux sont encore réglés par les institutions traditionnelles.

A l'exception des terrains bâtis lotis pour lesquels un peu plus de 4 conflits sur 10 sont réglés par les institutions modernes (42,4%), moins de 2 cas sur 10 le sont pour les terrains bâtis non lotis (15,3%), les terrains non bâtis lotis (15,3%) et les terrains non bâtis non lotis (15,3%).

Le tableau 8.5 porte aussi sur le mode de règlement des litiges domaniaux selon le type de document disponible pour la parcelle objet de contestation. Il en ressort que ces litiges sont réglés dans 78,4% des cas par les tribunaux/cours de conciliation pour les parcelles disposant d'un titre foncier. Seulement 19,6% des conflits sur des parcelles disposant d'une convention de vente non formelle sont réglés dans les institutions formelles.

Quel que soit le mode d'exploitation faite de la parcelle au cours des 12 derniers mois, plus de 60% des litiges ont été réglés par les institutions traditionnelles. Quant aux règlements auprès d'institutions modernes, ce sont les parcelles à usage d'habitation qui en sont les plus concernées (30,6%), suivies des parcelles à usage d'exploitation économique non agricole (28,3%).

Les hommes ont plus recours que les femmes aux institutions modernes pour régler leurs problèmes domaniaux (18,9% contre 15,3%).

De même, quels que soient les groupes d'âge auxquels elles appartiennent, les populations recourent plus aux institutions traditionnelles pour le règlement de leurs litiges domaniaux. Mais les personnes de 60 ans ou plus recourent un peu plus aux institutions modernes (31,9%) que celles d'âges plus jeunes (13,7% chez les moins de 35 ans et 12,6% chez les 35-59 ans).

Le recours aux institutions modernes ou traditionnelles de règlement des conflits domaniaux est lié au niveau d'instruction des requérants. Ainsi, plus le niveau d'instruction augmente, moins les requérants ont recours aux institutions traditionnelles au profit des institutions modernes. En effet, la proportion de règlements au sein des institutions traditionnelles passe de 83,1% à 68,3% entre les personnes non instruites et celles de niveau supérieur et réciproquement elle varie de 16,9% à 31,7% au sein des institutions modernes pour ces mêmes catégories.

## **8.5. Mode de règlement des litiges domaniaux au cours des 12 derniers mois par nature des conflits**

D'une manière générale, tous les conflits domaniaux des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête sont en majorité réglés par les institutions traditionnelles, quelle que soit la nature du conflit. Ainsi, 17,1% des contestations de droit de propriété ont été réglées par les institutions modernes et 82,9% par les institutions traditionnelles ; 21,0% des conflits relatifs aux limites de parcelles par les institutions modernes et 79,0% par les institutions traditionnelles ; 4,5% des conflits relatifs au partage d'héritage par les institutions modernes et 95,5% par les institutions traditionnelles ; 12,3% des conflits relatifs à la conquête de nouvelles terres en jachère ou les querelles entre paysans par les institutions modernes et 87,7% par les institutions traditionnelles et enfin 31,1% autres conflits non classés ailleurs par les institutions modernes et 68,9% par les institutions traditionnelles.

## **8.6. Durée et coût moyen de règlement des conflits domaniaux lors des 12 derniers mois**

La durée de règlement des conflits et leur coût ont été abordés par l'EMICOV 2011. Le tableau 8.6 montre que la durée moyenne de règlement des conflits est de 15,9 mois pour un coût moyen de 224 300 FCFA. Cette durée est plus longue pour un coût moindre pour les requérantes femmes (21,3 mois pour un coût de 117 100 FCFA) tandis qu'elle est plus courte avec un coût plus élevé pour les requérants hommes (14,5 mois pour un coût de 243 200 FCFA).

L'analyse selon le niveau d'instruction et le niveau de vie des requérants montre que les plus démunis arrivent à régler leurs litiges domaniaux dans des délais plus courts mais à un coût plus élevé que les moins démunis. Ainsi, les personnes non instruites mettent moins de temps mais paient plus cher pour régler leurs problèmes (10,3 mois pour un coût de 302 200 FCFA) que celles de niveau primaire (25,5 mois pour un coût de 58 800 FCFA) et celles de niveau secondaire ou plus (17,7 mois pour un coût de 209 200 FCFA). Plus les propriétaires sont riches, plus le règlement des conflits de leurs parcelles dure, mais moins le coût est élevé. Ainsi, les plus pauvres règlent leurs litiges domaniaux dans un délai relativement plus court mais à un coût plus élevé (12,4 mois pour un coût de 410 400 FCFA) que les pauvres (19,8 mois pour 353 700 FCFA) et les plus riches (23,0 mois pour un coût de 169 300 FCFA).

En milieu urbain, le délai moyen de règlement des litiges domaniaux est de 18,7 mois contre 13,6 mois pour le milieu rural, avec des coûts moyens respectifs de 225 200 FCFA et 223 700 FCFA.

A Cotonou, où le niveau de vie est le plus élevé, le délai de règlement des litiges domaniaux est plus long et le coût moyen plus élevé, soit 26,7 mois pour 334 200 FCFA.

Tableau 8.6 : Durée et coûts moyens de règlement des conflits fonciers selon certaines caractéristiques des propriétaires des parcelles, la nature des parcelles, leur mode de règlement et le type de document dont le requérant dispose pour la parcelle

Caractéristiques des gestionnaires de parcelles	Durée moyenne de règlement du conflit (en mois)	Cout moyen de règlement du conflit (en milliers FCFA)
<b>Sexe</b>		
Homme	14,5	243,2
Femme	21,3	117,1
<b>Niveau d'instruction</b>		
Sans instruction	10,3	302,2
Primaire	25,5	58,8
Secondaire et plus	17,7	209,2
<b>Quintile de niveau de vie</b>		
Plus pauvres	12,4	410,4
Pauvres	19,8	353,7
Moyens	7,4	56,6
Riches	8,6	164,6
Plus riches	23	169,3
<b>Milieu de résidence</b>		
Cotonou	26,7	334,2
Autre urbain	13,3	162,3
Ensemble urbain	18,7	225,2
Rural	13,6	223,7
<b>Nature des conflits domaniaux les douze derniers mois</b>		
Autre conflit	16,6	264,1
Contestation droit de propriété	21,5	145,4
Limite des parcelles	11,8	433,3
Partage d'héritage	11,9	94,9
<b>Mode de règlement des conflits domaniaux les douze derniers mois</b>		
Autre instance de règlement	12,5	101,8
Tribunal/ Cour de conciliation	21,1	654,2
Mairie	17,9	215,1
Chef de famille	13,2	242,1
Chef coutumier, chef de la lignée	18,4	54,3
<b>Type de document disposé pour la parcelle</b>		
Autre document (Titre foncier, Bail de location, etc.)	29,2	569
Convention de vente d'une mairie	8,8	180,2
Convention de vente non formelle	33,1	193,9
<b>Bénin</b>	<b>15,9</b>	<b>224,3</b>

Le règlement des contestations de droit de propriété foncière dure en moyenne plus que celui des autres types de litiges domaniaux (21,5 mois contre 11,8 mois pour les revendications relatives aux limites des parcelles, 11,9 mois pour celles relatives au partage d'héritage et 16,6 mois pour les autres types de différends domaniaux). Mais, à l'exception des litiges relatifs au partage d'héritage, les contestations de droit de propriété coûtent en moyenne moins cher que les autres types de litiges domaniaux (145 400 FCFA contre 433 300 FCFA pour les

revendications des limites foncières, 264 100 FCFA pour les autres types de différends domaniaux et 94 600 FCFA pour le partage d'héritage).

Pour ce qui concerne le mode de règlement des litiges fonciers, le délai est relativement plus long dans les tribunaux/cours de conciliation (21,1%) avec un coût relativement élevé. Le règlement prend moins de temps au niveau des autres instances de règlement, avec un coût moins élevé.

De même, la non formalité ou la vérification de l'authenticité des documents disponibles pour la parcelle litigieuse peuvent allonger le délai de règlement des litiges domaniaux et augmenter son coût. Le règlement des litiges portant sur les parcelles disposant de convention de vente non formelle durent en moyenne 33,1 mois pour un coût de 193 900 FCFA, 29,2 mois et 569 000 FCFA pour celles ayant un titre foncier ou un bail de location et 8,8 mois et 180 200 FCFA pour celles disposant d'une convention de vente obtenue dans une mairie.

## Chapitre 9 : Fracture numérique, pauvreté et emploi

---

Mouchitaba LAWANI & Gilles S. KIKI

L'un des objectifs de l'EMICoV-II est de fournir les informations nécessaires au calcul des indicateurs permettant de mesurer la fracture numérique au Bénin et d'étudier les inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, milieu et département de résidence, niveau d'instruction etc.).

Les analyses portent sur les individus âgés de 15 ans et plus qui ont répondu aux questions posées sur le module TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) de l'EMICoV-2. Les questions posées sont relatives à l'utilisation des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

### 9.1. Définition des concepts

**Accès :** Capacité ou possibilité d'utiliser un outil ou un service des TIC, par exemple en disposant à la maison, ou à distance accessible, ou dans un rayon de couverture. Avoir accès à une TIC ne signifie pas que la personne utilise cette TIC. (Source : ITU, WTDR2003).

**Fracture ou fossé numérique :** Le fossé numérique peut être défini comme une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC. Ces éléments sont quelques-uns des plus visibles du fossé numérique, qui se traduit en réalité par une combinaison de facteurs socio-économiques plus vastes, en particulier l'insuffisance des infrastructures, le coût élevé de l'accès, le manque de création locale de contenus et la capacité inégale de tirer partie, aux niveaux économique et social, d'activités à forte intensité d'information. (Michel, 2001, p. 32).

**Fracture numérique de premier degré :** Encore appelée fracture numérique d'accès, elle provient des inégalités économiques et sociales d'accès aux équipements et infrastructures. Elle entraîne un clivage entre les pays ou à l'intérieur d'un pays, entre les individus qui disposent des TIC et les individus qui n'en disposent pas. Les premiers sont supposés bénéficier d'une information de qualité et des externalités positives associées aux TIC.

**Fracture numérique de second degré :** Encore appelée fracture numérique par usage, elle trouve son origine dans les inégalités d'usage des TIC. Les inégalités d'usage des TIC se manifestent avec les usages que les individus ou les groupes sociaux considérés font des TIC. Ainsi, l'accent est mis, dans le cas de ces fractures, sur la manière dont les acteurs économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire leurs besoins.

**Fracture numérique de troisième degré :** appelée aussi fracture par le contenu, elle trouve son origine dans les modalités d'apprentissage dans une économie fondée sur les connaissances et soulève le problème de l'efficacité des usages qui sont faits des TIC. Les analyses de la fracture de troisième degré se focalisent sur l'intensité d'usage des TIC, particulièrement l'internet.

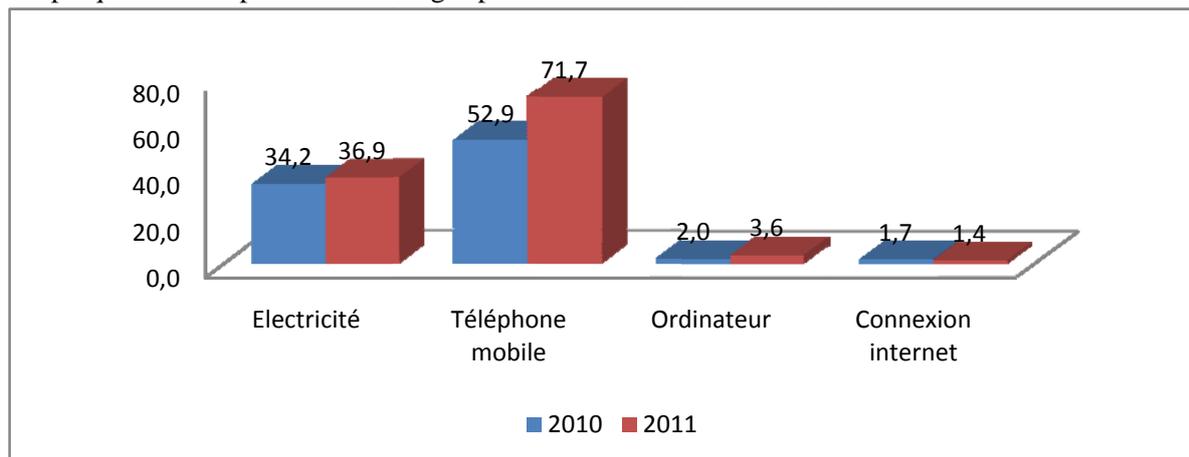
**Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :** rassemblent l'ensemble des équipements, logiciels, réseaux et médias permettant la collecte, le stockage, le traitement, la transmission et la présentation de l'information (voix, données, textes, images).

**Usage et utilisation :** L'usage se réfère aux potentialités qu'offrent les TIC (par exemple : se connecter à Internet). L'utilisation concerne l'usage qu'on fait des TIC (par exemple : animer une liste virtuelle de discussion thématique).

## **9.2. Dynamique de la possession des TIC par les ménages (en 2010 et 2011)**

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement exige l'accès à au moins trois types de services énergétiques dont l'électricité pour l'éclairage, les TIC et les appareils utilisés dans le cadre des activités domestiques et commerciales. La disponibilité de l'électricité revêt donc une importance capitale dans l'accès aux TIC. L'analyse du graphique 9.1 relatif à la possession d'électricité et des TIC par les ménages fait apparaître une progression sur la période 2010-2011 de l'accès à l'électricité (36,9% en 2011 contre 34,2% en 2010), à l'ordinateur (3,6% en 2011 contre 2,0% en 2010) et au téléphone mobile. Pour ce dernier, la situation s'est nettement améliorée. En effet, d'un niveau de 52,9% en 2010, il est passé à 71,7% en 2011, soit une hausse de plus de 18 points sur la période d'un an. Cela montre un engouement de la population béninoise pour la téléphonie mobile qui peut s'expliquer par les différentes politiques d'assainissement du secteur mises en place depuis 2006 par le gouvernement à travers l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes de Télécommunications (ATRPT). Cette initiative a eu pour conséquence la baisse des coûts d'acquisition des cartes sim et des coûts de communication de façon générale. Par contre, la proportion des ménages possédant une connexion internet a connu une baisse au cours de la même période (1,4% en 2011 contre 1,7% en 2010).

Graphique 9.1 : Proportion de ménages possédant des TIC et l'électricité



Le tableau 9.1 montre que l'analyse selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence révèle la même tendance que le niveau national sur la période 2010-2011. En 2011, la fracture est encore manifeste dans la mesure où 71,7% des ménages disposent d'un téléphone mobile. Les services de téléphonie paraissent relativement plus développés à Cotonou que dans les autres milieux. En effet, on constate que 96,6% des ménages de cette ville disposent d'un téléphone, contre 81,3% pour ceux résidant dans les autres milieux urbains et 59,8% des ménages du milieu rural. En ce qui concerne l'internet, la proportion des ménages ayant accès est très faible (moins de 2% des ménages). L'accès est plus prononcé dans les ménages dirigés par un homme (1,5%) que dans les ménages où le chef est une femme (0,8%) et en milieu urbain (2,9%) qu'en milieu rural (0,1%).

Tableau 9.1 : Proportion des ménages possédant des TIC par sexe du CM et par milieu de résidence

	2010				2011			
	Electricité	Téléphone mobile	Ordinateur	Connexion internet	Electricité	Téléphone mobile	Ordinateur	Connexion internet
<b>Sexe du CM</b>								
Homme	33,9	57,1	2,2	1,8	36,4	75,7	4,0	1,5
Femme	35,4	39,1	1,3	1,4	38,6	58,4	2,4	0,8
<b>Milieu de résidence</b>								
Cotonou	91,4	92,0	9,4	7,8	89,8	96,6	13,8	6,4
Autre urbain	55,8	66,6	2,4	1,8	56,0	81,3	4,7	1,3
Ensemble urbain	65,4	73,4	4,3	3,4	67,0	86,3	7,6	2,9
Rural	13,9	39,5	0,4	0,7	12,4	59,8	0,3	0,1
<b>Bénin</b>	<b>34,2</b>	<b>52,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>36,9</b>	<b>71,7</b>	<b>3,6</b>	<b>1,4</b>

### 9.3. La fracture numérique de premier degré

Cette fracture d'accès entraîne un clivage entre deux types d'individus : ceux disposant des TIC et ceux n'en disposant pas. Les premiers sont supposés bénéficier d'une information de qualité et des externalités positives associées aux TIC et sont, de ce fait, inclus dans des réseaux relationnels de savoir, de connaissance, d'éducation, etc. Les seconds disposent d'une

information moins riche et ne bénéficient pas des externalités positives liées aux TIC, et sont, de ce fait, exclus des réseaux.

Selon le département, l'analyse montre que le Littoral a la plus forte proportion d'utilisateurs de téléphones portables (83,5%), suivi de l'Ouémé (59,7%) et de l'Atlantique (53,4%). Les départements où la proportion d'utilisation de téléphone portable est faible sont : l'Atacora (18,9%), l'Alibori (25,7%) et le Couffo (28,2%). Selon le niveau d'instruction, l'utilisation de téléphones portables est quasi généralisée chez les personnes de niveau supérieur (95,2%) (contre 34,3% chez les personnes non instruites).

Tableau 9.2 : Proportion de la population de 15 ans ou plus ayant accès aux TIC selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	Proportion de la population utilisant:		
	Téléphone mobile	Ordinateur	Internet
<b>Sexe</b>			
Homme	58,6	9,4	8,9
Femme	39,7	4,2	3,4
<b>Groupes d'âge</b>			
15-34 ans	46,9	8,9	8,1
35-64 ans	54,3	4,3	3,8
<b>Milieu de résidence</b>			
Cotonou	83,5	22,9	22,0
Autres urbains	57,6	9,0	8,0
Ensemble urbain	65,4	13,2	12,3
Rural	34,6	1,2	0,8
<b>Département</b>			
Alibori	25,7	0,9	0,3
Atacora	18,9	1,7	1,2
Atlantique	53,4	9,5	8,3
Borgou	48,3	4,8	3,9
Collines	47,5	1,3	1,1
Couffo	28,2	1,2	0,9
Donga	35,0	1,9	1,3
Littoral	83,5	22,9	22,0
Mono	48,8	2,9	3,0
Ouémé	59,7	7,2	6,7
Plateau	48,1	2,2	1,9
Zou	38,0	2,8	1,6
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun niveau	34,3	0,4	0,2
Primaire et secondaire 1	58,9	4,8	3,9
Secondaire 2	79,3	29,9	27,8
Supérieur	95,2	71,3	68,8
<b>Bénin</b>	<b>48,5</b>	<b>6,6</b>	<b>6,0</b>

Quant à l'utilisation de l'ordinateur, seulement 6,6% de la population âgée de 15 ans ou plus sont concernées. Selon le sexe, la tendance est la même que pour l'utilisation du téléphone portable : 9,4% pour les hommes et 4,2% pour les femmes. Quant aux groupes d'âges, la proportion utilisant l'ordinateur est plus importante chez les personnes âgées de 15 à 34 ans (8,9%) que chez ceux de 35-64 ans (4,3%). La démarcation entre l'urbain et le rural est nette

quant à l'utilisation de l'ordinateur (13,2% en milieu urbain et 1,2% en milieu rural). L'utilisation de l'ordinateur est conditionnée par la disponibilité de l'énergie électrique, ce qui n'est pas toujours le cas dans les zones rurales. Cotonou, qui offre plus d'accès à l'ordinateur en raison de son statut de pôle économique du Bénin, se distingue par un taux d'utilisation de l'ordinateur de 22,9%. Selon le département, en dehors du Littoral, les proportions d'utilisation sont relativement faibles (moins de 10%). Les taux les plus faibles se retrouvent dans l'Alibori (0,9%), le Couffo (1,2%) et les Collines (1,3%). Par ailleurs, l'utilisation de l'ordinateur est croissante avec le niveau d'instruction. En effet, la proportion d'utilisation de l'ordinateur passe de 0,4% chez les personnes non instruites à 71,3% pour celles de niveau supérieur.

L'utilisation de l'Internet est fortement liée à l'utilisation d'un ordinateur. Cela se traduit bien à travers les résultats de l'EMICoV II où 6,0% de la population de 15 ans ou plus utilisent l'Internet. Selon les caractéristiques sociodémographiques de la population, les tendances de l'utilisation de l'Internet sont similaires à celles observées pour l'utilisation de l'ordinateur, dans des proportions un peu plus faibles. Ce qui est normal puisque l'utilisation de l'Internet est conditionnée principalement par l'utilisation de l'ordinateur. Cependant, dans le département du Couffo, la proportion des utilisateurs de l'Internet est de 3,0% alors que celle des utilisateurs de l'ordinateur est de 2,9%. Ce léger écart pourrait s'expliquer par l'utilisation de l'Internet à partir des téléphones portables et d'autres appareils permettant la connexion (consoles de jeux, appareils multimédia).

#### **9.4. La fracture numérique de second degré**

Cette fracture de 2<sup>ème</sup> degré met l'accent sur la manière dont les acteurs économiques et sociaux s'approprient et utilisent les TIC pour satisfaire leurs besoins.

Les populations de 15 ans ou plus utilisent principalement l'ordinateur pour 3 usages : le travail, le divertissement et la culture (tableau 9.3). L'usage qui fédère le plus de personnes est l'utilisation pour leur propre culture (83,3%), tandis que 59,1% des personnes utilisent l'ordinateur pour le travail et 54,0% pour le divertissement. Selon le genre, l'utilisation de l'ordinateur pour leur propre culture ressort comme l'usage qui concerne plus d'hommes (85,1%) que de femmes (79,9%). Comme second usage de l'utilisation de l'ordinateur, on retrouve le travail chez les deux sexes (respectivement 61,3 et 54,9%). Quant aux groupes d'âge, l'utilisation de l'ordinateur pour leur propre culture vient en tête chez les 15-34 ans (85,2%). Par contre, chez les personnes âgées de 35 à 64 ans, l'usage prépondérant est pour le travail (85,1%) ; ceci pourrait s'expliquer par le fait que les personnes de cette tranche d'âge constituent une bonne part de la population active occupée et que ces dernières accèdent donc à l'ordinateur sur leur lieu de travail.

Tableau 9.3 : Pourcentage de la population de 15 ans et plus par usage fait de l'ordinateur et de l'internet selon le sexe le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	Utilisation de l'ordinateur			Utilisation de l'internet				
	Pour le travail	Pour le divertissement	Pour propre culture	Achat d'articles électroniques	Consultation des informations	Recherche	Téléchargement de music/vidéo	Envoi de mail/sms
<b>Sexe</b>								
Homme	61,3	54,0	85,1	2,9	74,8	86,7	37,7	82,4
Femme	54,9	54,1	79,9	2,1	74,6	85,3	33,2	81,5
<b>Groupes d'âge</b>								
15-34 ans	51,0	58,2	85,2	1,6	73,4	87,8	41,3	82,7
35-64 ans	85,1	40,8	77,7	6,0	78,9	81,9	20,7	79,8
<b>Milieu de résidence</b>								
Cotonou	60,4	58,7	88,4	1,9	80,3	88,0	40,9	87,3
Autres urbains	58,7	51,5	82,6	3,6	70,4	85,7	33,1	79,4
Ensemble urbain	59,6	55,3	85,7	2,7	75,8	86,9	37,4	83,7
Rural	*	*	*	*	*	*	*	*
<b>Niveau d'instruction</b>								
Aucun niveau	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire et secondaire1	51,0	52,3	69,8	2,0	64,9	74,9	37,1	79,6
Secondaire2	47,5	54,0	85,6	1,9	69,6	87,3	33,7	78,0
Supérieur	73,4	56,1	92,4	3,6	84,8	92,7	37,8	86,9
<b>Bénin</b>	<b>59,1</b>	<b>54,0</b>	<b>83,3</b>	<b>2,7</b>	<b>74,8</b>	<b>86,3</b>	<b>36,3</b>	<b>82,1</b>

\* effectif non pondéré très faible

L'analyse révèle aussi que l'utilisation de l'ordinateur pour sa propre culture est l'usage le plus fréquent, quels que soient le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Toutefois, pour le niveau d'instruction, l'utilisation de l'ordinateur pour le travail vient en seconde position pour les personnes de niveau supérieur avec 73,4% ; tandis que pour les personnes de niveau secondaire (1 et 2), c'est l'utilisation de l'ordinateur pour le divertissement qui vient en seconde position.

Quant à l'utilisation de l'Internet, les usages sont les suivants pour les personnes de 15 ans ou plus : recherche (86,3%), envoi de mails/SMS (82,1%), consultation d'informations (74,8%), téléchargement de musique/vidéo (36,3%), et les achats d'articles électroniques (2,7%). Ce dernier usage n'est pas encore très développé au Bénin en raison des moyens de paiements qui ne sont pas encore très répandus dans les habitudes des populations. Quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques, l'achat d'articles électroniques par Internet reste peu fréquent. Toutefois, cet usage de l'Internet est pratiqué par 6,0% des personnes âgées de 35 à 64 ans, 3,6% en milieu urbain hors Cotonou et 3,6% chez les personnes de niveau supérieur.

Quels que soient le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence, la recherche est l'usage le plus fréquent de l'utilisation de l'Internet ; on retrouve ensuite l'envoi de mails et de SMS et

après la consultation d'informations. Selon le niveau d'instruction, la proportion de personnes utilisant l'Internet pour faire de la recherche vient en tête pour les niveaux supérieur et secondaire 2, suivi de l'envoi de mails et SMS. Par contre, pour les personnes de niveau secondaire 1, c'est l'envoi de mails et de SMS qui requiert le plus d'adhésion (79,6%) contre 74,6% pour la recherche.

## 9.5. La fracture numérique de troisième degré

Elle s'intéresse à l'intensité d'usage des TIC, en particulier l'internet. Le tableau 9.4 montre qu'il y a une différence en termes de fréquence d'utilisation de l'Internet entre les populations selon le sexe, le niveau d'instruction, le groupe d'âge et le milieu de résidence des utilisateurs. Le pourcentage d'utilisateurs réguliers d'internet (utilisant l'internet tous les jours) s'élève à 10,2% au Bénin, mais ce chiffre cache des écarts importants. Selon le niveau d'instruction, tout d'abord : 16,5% d'utilisateurs réguliers parmi ceux qui ont le niveau supérieur, 6,8% parmi ceux de niveau secondaire 2 et 3,7% parmi ceux de niveau primaire et secondaire 1. Selon le groupe d'âge et le milieu de résidence, ensuite : 18,2% d'utilisateurs réguliers parmi les 35-64 ans, 7,6% parmi les 15-34 ans et 12,4% parmi les utilisateurs réguliers de l'internet résident à Cotonou, 10,8% résident en milieu urbain et 2,6% résident en milieu rural. Selon le genre, 11,1% des hommes contre 8,2% des femmes de cette tranche d'âge sont les utilisateurs réguliers. La même tendance est observée pour les utilisateurs de l'internet quelques fois par semaine.

Tableau 9.4 : Pourcentage de la population de 15 ans ou plus par fréquence d'utilisation de l'internet selon le sexe le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	Fréquence d'utilisation de l'internet, 12 derniers mois			
	Moins d'une fois par mois	Quelques fois par mois	Quelques fois par semaine	Tous les jours
<b>Sexe</b>				
Homme	13,5	38,8	36,7	11,1
Femme	16,0	40,4	35,5	8,2
<b>Groupes d'âge</b>				
15-34 ans	15,0	41,4	36,0	7,6
35-64 ans	11,7	32,6	37,5	18,2
<b>Milieu de résidence</b>				
Cotonou	10,0	35,6	42,1	12,4
Autres urbains	17,3	42,2	31,6	8,9
Ensemble urbain	13,3	38,6	37,3	10,8
Rural	26,0	47,6	23,8	2,6
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun niveau	*	*	*	*
Primaire et secondaire 1	20,4	46,8	29,2	3,7
Secondaire 2	17,0	47,5	28,6	6,8
Supérieur	8,4	29,0	46,0	16,5
<b>Bénin</b>	<b>14,2</b>	<b>39,3</b>	<b>36,3</b>	<b>10,2</b>

\* effectif non pondéré très faible

## 9.6. Niveau de vie et fracture numérique

Les TIC semblent être le privilège des personnes les plus aisées, laissant une frange importante de la population en marge du fait de leur bas niveau d'instruction ou de leur situation financière moins confortable. Il en résulte que les opportunités offertes par les TIC ne profitent pas encore à l'ensemble de la population. Ce sont essentiellement les personnes plus nanties, notamment celles qui possèdent les compétences, les connaissances et les ressources pour exploiter pleinement les opportunités offertes par les TIC qui en retirent les bénéfices en termes d'amélioration du niveau de vie. Il faut cependant noter que les écarts relatifs à l'utilisation de la téléphonie mobile sont largement moindres que l'utilisation de l'ordinateur et internet.

Tableau 9.5 : Proportion de la population de 15 ans ou plus ayant accès aux TIC par niveau de vie selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	Utilisation du téléphone mobile			Utilisation de l'internet			Utilisation de l'ordinateur		
	Pauvres	Moyens	Riches	Pauvres	Moyens	Riches	Pauvres	Moyens	Riches
<b>Sexe</b>									
Homme	33,9	59,2	78,8	0,7	2,2	18,8	0,8	2,3	19,9
Femme	15,1	35,6	64,0	0,2	0,7	7,7	0,3	1,0	9,3
<b>Groupes d'âge</b>									
15-34 ans	23,2	41,6	66,7	0,7	2,3	16,0	0,9	2,5	17,7
35-64 ans	27,2	55,7	80,1	0,1	0,2	9,3	0,1	0,5	10,2
<b>Milieu de résidence</b>									
Cotonou	74,2	74,8	85,5	9,0	8,5	25,1	7,3	7,7	26,4
Autres urbains	20,4	45,7	71,9	0,3	1,1	12,3	0,4	1,4	13,7
Ensemble urbain	26,8	52,6	76,8	1,3	2,9	16,9	1,2	2,8	18,3
Rural	23,0	42,9	56,0	0,2	0,5	2,6	0,4	0,9	3,9
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun niveau	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire et secondaire 1	34,1	52,9	71,6	0,8	1,6	6,0	0,8	1,9	7,5
Secondaire 2	45,2	67,9	84,1	7,2	10,5	32,1	8,0	10,7	34,7
Supérieur	72,0	86,5	96,1	42,6	35,8	70,9	35,0	34,1	73,8
<b>Bénin</b>	<b>23,7</b>	<b>46,5</b>	<b>71,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1,4</b>	<b>13,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6</b>	<b>14,3</b>

\* effectif non pondéré très faible

L'utilisation du téléphone mobile semble liée à la capacité financière des ménages. La proportion des utilisateurs du téléphone mobile au Bénin augmente selon le niveau de vie (23,7% chez les pauvres, 46,5% chez les moyens et 71,1% chez les riches). L'analyse selon le sexe révèle que la proportion des hommes utilisant le téléphone mobile est plus élevée que celle des femmes quelque soit leur niveau de vie. La proportion des utilisateurs du téléphone portable est plus élevée chez les individus de 35-64 ans quelque soit leur niveau de vie. En effet, chez les pauvres, la proportion des utilisateurs du téléphone portable est de 23,2% chez les 15-34 ans contre 27,2% chez les 35-64 ans. Le même constat est observé chez les riches. La tranche d'âge 35-64 ans étant la période de pleine activité ou d'occupation, le téléphone mobile s'avère nécessaire. Selon le milieu de résidence, la proportion des utilisateurs du

téléphone mobile est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural quelque soit le niveau de vie. En effet, chez les riches, 76,8% des personnes du milieu urbain utilisent le téléphone mobile contre 56,0% de celles du milieu rural. A Cotonou, cette proportion est encore plus élevée (85,5%). Selon le niveau d'instruction, la proportion des utilisateurs du téléphone mobile devient plus importante au fur à mesure que le niveau d'instruction augmente. En effet, chez les pauvres, 34,1% de ceux de niveau primaire et secondaire 1, 45,2% de ceux de niveau secondaire 2 et 72,0% de ceux de niveau supérieur, utilisent le téléphone mobile.

La proportion des utilisateurs de l'ordinateur s'élève lorsqu'on passe des pauvres aux riches. (0,5% des pauvres, 1,6% de la classe moyenne et 14,3% des riches). Cette tendance est la même, quelle que soit la catégorie sociodémographique. L'analyse selon le sexe montre que la proportion des pauvres et de ceux appartenant à la classe moyenne est très faible pour les hommes (respectivement 0,8% et 2,3%) et pour les femmes (respectivement 0,3% et 1,0%). Parmi les riches, la proportion d'utilisateurs d'ordinateurs est de 19,9% pour les hommes et 9,3% pour les femmes. Le même constat se dégage suivant le milieu de résidence. Selon le niveau d'instruction, la proportion des individus de chaque catégorie socio-économique utilisant un ordinateur augmente au fur et à mesure que le niveau d'instruction s'élève. En effet, chez les riches 7,5% de ceux qui ont le niveau primaire et secondaire 1 utilisent un ordinateur contre 34,7% de ceux du secondaire 2 et 73,8% de ceux du supérieur.

Au Bénin, l'utilisation de l'internet présente une situation similaire. Elle est de 0,4% chez les pauvres, 1,4% dans la classe moyenne et 13,0% chez les riches. L'analyse selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction présente les mêmes caractéristiques que pour l'utilisation de l'ordinateur.

## **9.7. Emploi et fracture numérique**

La prédominance des professions intellectuelles et des étudiants est nette mais l'utilisation des TIC n'est pas pour autant négligeable chez les actifs formels et les chômeurs. Les rubriques suivantes abordent chacune des TIC considérées par l'enquête : l'ordinateur, l'Internet et le téléphone portable.

En dehors des inactifs (37,5%), l'utilisation du téléphone portable mobile est répandue au Bénin, quelle que soit la qualification professionnelle de l'individu. Selon les résultats de l'enquête, 91,5% des actifs formels utilisent au moins un mobile contre 67,2% des chômeurs et 49,9% des actifs informels. Au niveau des actifs formels, l'utilisation du portable est plus généralisée en milieu urbain (93,8%) qu'en milieu rural (81,6%). Quelle que soit la situation de l'activité de l'individu, au moins 7 personnes de 15 ans ou plus sur 10 utilisent un téléphone portable.

Selon les résultats de l'enquête présentés dans le tableau 9.6 ci-après, plus le niveau d'instruction augmente, plus la proportion d'utilisateurs du téléphone portable augmente, quelle que soit la situation de l'activité de l'enquêté : en considérant les personnes non instruites à ceux ayant de niveau supérieur, cet indicateur varie de 73,3% à 96,3% chez les

actifs formels, de 38,0% à 95,8% chez les actifs informels, de 33,3% à 96,8% chez les chômeurs et de 19,5% à 93,1% chez les inactifs.

Tableau 9.6 : Proportion de la population de 15 ans ou plus ayant accès aux TIC par situation dans l'activité, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

	Utilisation du téléphone mobile				Utilisation de l'internet				Utilisation de l'ordinateur			
	Actif formel	Actif informel	Chômeur	Inactif	Actif formel	Actif informel	Chômeur	Inactif	Actif formel	Actif informel	Chômeur	Inactif
<b>Sexe</b>												
Homme	93,2	60,3	78,2	43,6	36,3	2,2	31,4	14,3	37,1	2,7	30,4	15,0
Femme	86,8	40,8	58,4	33,0	28,6	0,6	13,8	6,4	34,1	1,0	14,3	7,5
<b>Groupe d'âge</b>												
15-34 ans	91,5	48,6	66,7	39,1	35,7	1,8	25,8	12,3	37,7	2,5	25,4	13,4
35-64 ans	92,1	53,7	72,8	35,0	33,7	1,0	6,4	1,9	35,8	1,3	6,8	2,3
<b>Milieu de résidence</b>												
Cotonou	94,6	86,3	91,3	71,9	48,1	6,0	43,5	32,2	49,7	7,1	43,5	32,5
Autres urbains	93,1	58,8	73,4	46,0	31,7	1,9	18,5	12,0	33,8	2,6	17,7	13,5
Ensemble urbain	93,8	66,8	81,5	53,1	39,4	3,1	29,8	17,6	41,3	3,9	29,4	18,7
Rural	81,6	39,4	35,4	20,7	12,2	0,2	3,4	1,3	15,4	0,5	3,8	2,0
<b>Niveau d'instruction</b>												
Aucun niveau	73,3	38,0	33,3	19,5	4,6	0,1	0,7	0,4	5,3	0,3	0,7	0,6
Primaire et secondaire1	90,6	70,1	72,1	36,1	13,3	1,4	9,4	5,7	15,3	2,2	9,9	6,7
Secondaire2	95,5	89,0	95,6	69,9	32,4	17,4	34,8	28,9	36,6	20,2	31,0	30,6
Supérieur	96,3	95,8	96,8	93,1	73,4	53,0	80,4	65,9	74,7	59,2	80,9	69,3
Total	91,5	49,9	67,2	37,5	34,2	1,3	21,6	9,7	36,3	1,8	21,4	10,7

L'utilisation du téléphone portable par les hommes et les femmes souffre de fracture numérique. En effet, au niveau des actifs informels, 60,3% d'hommes utilisent le téléphone portable contre 40,8% de femmes. De même au niveau des chômeurs, on note 78,2% d'hommes contre 58,4% de femmes.

Au plan national, 36,3% d'actifs formels utilisent l'ordinateur dans le cadre de leurs activités professionnelles ou personnelles. En milieu urbain, cette proportion est élevée (41,3%) alors qu'elle n'est que de 15,4% en milieu rural. Cette fracture numérique au niveau géographique, s'observe aussi à des degrés moindres, selon le sexe où les résultats révèlent 37,1% d'hommes contre 34,1% de femmes pour les actifs formels et 30,4% d'hommes contre 14,3% de femmes pour les chômeurs. L'usage de l'ordinateur est un peu plus fréquent chez les actifs formels de 15-34 ans (37,7%) que chez les 35-64 ans (33,7%). Comme au niveau du téléphone mobile et de l'internet, l'utilisation de l'ordinateur est liée au niveau d'instruction.

Les utilisateurs de l'internet se retrouvent surtout au niveau des actifs formels (34,2%), suivis des chômeurs (21,6%), ensuite des inactifs (9,7%) et enfin des actifs informels (1,3%). Comme on pouvait s'y attendre, c'est en milieu urbain surtout (actifs formels : 39,4% ; actifs informels : 3,1% ; chômeurs : 29,8% ; inactifs : 17,6%) qu'on rencontre beaucoup plus d'internautes. L'utilisation de l'internet est également liée au niveau d'instruction. En effet,

plus le niveau d'instruction est élevé, plus la proportion d'individus utilisant l'internet est importante et ce, quel que soit le type d'emploi ou le statut par rapport à l'emploi. Par exemple, 8 chômeurs sur 10 de niveau supérieur utilisent l'internet contre 3 chômeurs sur 10 de niveau secondaire 2.

Selon le milieu de résidence, 5 actifs formels sur 10 à Cotonou se connectent à l'internet alors qu'ils ne sont que 4 actifs formels sur 10 en milieu urbain et 1 actif formel sur 10 en milieu rural. Cette fracture numérique selon le milieu de résidence s'observe aussi au niveau des actifs informels (Cotonou : 6,0% ; ensemble urbain : 3,1% ; rural : 0,2%), des chômeurs (Cotonou : 43,5% ; ensemble urbain : 29,8% ; rural : 3,4%) et des inactifs (Cotonou : 32,2% ; ensemble urbain : 17,6% ; rural : 1,3%).

## **9.8. Moyens d'accès et lieu de connexion à internet**

L'EMICoV II s'est également intéressée aux moyens d'accès à Internet. Comme l'on pouvait s'y attendre, il ressort de l'analyse du tableau 9.7 que l'ordinateur est le principal moyen d'accès à l'Internet pour les personnes de 15 ans ou plus (87,5%). Au sein de la population de 15 ou plus, 18,8% des personnes utilisent le téléphone portable, contre 5,4% pour les appareils multimédia et 4,0% pour les consoles de jeux. Quelle que soit la caractéristique sociodémographique, l'ordinateur apparaît comme le moyen d'accès à Internet le plus utilisé ; vient en seconde position, le téléphone portable. La forte proportion d'accès à l'Internet par l'ordinateur trouve son explication dans l'expansion de l'ordinateur dans les lieux de travail, les lieux d'études, les centres d'accès à Internet et dans les ménages. Par contre, accéder à Internet à partir des consoles de jeux et des appareils multimédia reste assez marginal ; ce qui est normal car la connexion à l'Internet par ces moyens est assez récente dans l'univers technologique du Bénin.

Tableau 9.7 : Pourcentage de la population de 15 ans ou plus par moyen d'accès selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographique	Moyen d'accès à Internet			
	Téléphone portable	Consoles de jeu	Appareils multimédia	Ordinateur
<b>Sexe</b>				
Homme	19,3	3,7	5,3	87,1
Femme	17,8	4,7	5,5	88,3
<b>Groupes d'âge</b>				
15-34 ans	19,8	4,1	5,2	87,5
35-64 ans	16,2	3,5	6,1	87,5
<b>Milieu de résidence</b>				
Cotonou	17,0	1,8	3,2	88,6
Autres urbains	21,0	6,5	7,6	87,1
Ensemble urbain	18,8	3,9	5,2	87,9
Rural	*	*	*	*
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun niveau	*	*	*	*
Primaire secondaire 1	15,1	6,0	4,8	86,6
Secondaire 2	17,0	3,3	4,3	85,1
Supérieur	21,6	3,0	5,7	90,1
<b>Bénin</b>	18,8	4,0	5,4	87,5

\* effectif non pondéré très faible

Dans l'ensemble du pays, l'usage de l'Internet à domicile s'établit à 15,4% et celui enregistré dans le milieu professionnel est de 27,6%. A Cotonou, 18,7% des utilisateurs de l'internet l'ont à domicile ainsi que 13,1% des autres milieux urbains (16,2% en milieu urbain en général). Selon le sexe, la proportion de femmes ayant accès à l'internet à domicile est un peu plus élevée que celle des hommes (soit 16,5% des femmes contre 14,9% des hommes). Lorsqu'on considère l'âge, le pourcentage de la population ayant accès à l'Internet à domicile augmente avec la tranche d'âge. Ainsi, 12,7% des 15-34 ans ont accès à l'internet à domicile contre 23,5% des 35-64 ans. Les mêmes tendances s'observent lorsqu'on considère le niveau d'instruction. L'accès à l'Internet évolue en fonction du niveau d'instruction : primaire et secondaire 1 (9,0%), secondaire 2 (10,9%) et le supérieur (22,0%).

Tableau 9.8 : Pourcentage de la population de 15 ans ou plus par lieu de connexion à internet selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction

Caractéristiques sociodémographiques	Lieu de connexion						
	Domicile	Au travail	Lieu d'étude	Au domicile d'un autre particulier	Centre accès à internet	Centre payant pour internet	Depuis tout endroit à partir d'un téléphone
<b>Sexe</b>							
Homme	14,9	29,1	13,4	10,1	38,4	77,4	8,6
Femme	16,5	24,1	11,2	8,0	32,4	74,6	7,6
<b>Groupes d'âge</b>							
15-34 ans	12,7	18,0	14,5	9,9	38,7	84,1	8,6
35-64 ans	23,5	58,8	7,3	7,7	30,4	52,8	7,5
<b>Milieu de résidence</b>							
Cotonou	18,7	31,8	11,6	7,9	32,6	73,9	8,3
Autres urbains	13,1	23,7	13,1	9,9	38,8	79,9	8,3
Ensemble urbain	16,2	28,1	12,3	8,8	35,4	76,6	8,3
Rural	*	*	*	*	*	*	*
<b>Niveau d'instruction</b>							
Aucun niveau	*	*	*	*	*	*	*
Primaire et secondaire 1	9,0	19,3	6,4	6,7	33,0	83,2	6,9
Secondaire 2	10,9	19,7	10,4	8,1	34,8	80,6	6,0
Supérieur	22,0	37,7	17,7	11,6	39,2	70,6	10,4
<b>Bénin</b>	15,4	27,6	12,8	9,5	36,6	76,5	8,3

\* effectif non pondéré très faible

En milieu professionnel au Bénin, l'Internet reste encore un luxe. Seulement un utilisateur sur quatre (27,6%) a accès à l'internet. Selon le sexe, trois utilisateurs sur dix ont accès à l'internet au lieu de travail contre deux utilisatrices sur dix. L'analyse selon le groupe d'âge montre qu'un peu plus de la moitié des utilisateurs d'internet de 35-64 ans accèdent à Internet dans leur lieu de travail alors que pour les 15-34 ans, on enregistre deux utilisateurs sur dix. A Cotonou, trois utilisateurs sur dix ont accès à internet au travail contre deux sur dix dans les autres milieux urbains (23,7%). Comme on peut l'imaginer, l'accès à l'Internet en milieu professionnel dépend aussi du niveau d'instruction. Les utilisateurs de niveau supérieur sont 37,7% à avoir accès à l'internet à partir de leur lieu de travail contre 19,7% du niveau secondaire 2, et 17,6% des niveaux primaire et secondaire 1.

Au Bénin, près de huit utilisateurs d'internet sur dix y accèdent dans les centres payants. Les analyses relatives au sexe et au groupe d'âge montrent que la proportion d'hommes utilisateurs d'internet est de 77,4% et que celle des femmes est de 74,6% dans les centres payants. Par rapport aux groupes d'âge, le pourcentage de cette population fréquentant les centres payants diminue selon l'âge : 84,1% chez les 15-34 ans et 52,8% chez les 35-64 ans. On constate que le pourcentage de la population qui se connecte dans un centre payant à internet diminue quand le niveau d'instruction augmente : 83,4% pour secondaire 1, 80,6% pour le secondaire 2 et 70,6% pour le supérieur.

## Conclusion et perspectives

Les résultats de l'enquête EMICoV 2011 indiquent que les dépenses de consommation des ménages ont connu une contraction en 2011 par rapport à 2009 ; ce qui s'est traduite par une aggravation de la pauvreté monétaire en 2011 par rapport à 2009. Par ailleurs, les résultats révèlent qu'il y a plus d'homogénéité dans les dépenses de consommation en milieu rural qu'en milieu urbain. L'analyse de la pauvreté des enfants montre que quatre enfants de 0 à 17 ans sur dix vivent dans des ménages pauvres. Dans le domaine de l'emploi, on note une baisse du taux d'occupation de la population depuis 2007 couplée avec une hausse du chômage surtout en milieu urbain. Les conditions d'activité restent précaires au Bénin (un actif sur dix est salarié et six salariés sur dix dispose d'un contrat de travail). Au des jeunes, moins d'un jeune de 15-34 ans occupé dispose d'un contrat écrit (durée déterminée ou indéterminée) de travail. En ce qui concerne le foncier, 85% des détenteurs de parcelles sont des hommes et le mode d'acquisition principal est l'héritage quel que soit le sexe. Plus de la moitié des parcelles ne dispose pas d'un document ou d'un accord verbal et seulement 1,3% des parcelles ont fait l'objet de conflits domaniaux. Parmi les conflits domaniaux, la contestation des droits de propriété est le plus important (33,9% des conflits).

Dans une perspective de mieux appréhender les facteurs explicatifs de certaines tendances et résultats observés en 2011, l'INSAE compte réaliser des études approfondies qui porteront sur les données de l'enquête EMICoV 2011. Ce projet permettra de faire une exploitation approfondie et efficace des bases de données de l'enquête EMICoV 2011 dans le domaine de la pauvreté, de l'emploi et du foncier.

Par ailleurs, une autre perspective porte l'actualisation du panier servant à évaluer le seuil de pauvreté. En effet, le panier date de l'Enquête Budget Consommation de 1989 et mérite d'être actualisé au vue des évolutions constatées dans la structure de consommation des ménages. Il est aussi important de déterminer une période fixe pour la réalisation de l'enquête afin d'assurer la comparabilité entre les différentes éditions de EMICoV. En effet, l'EMICoV est réalisée certaines fois à des périodes de soudure et d'autre fois à des périodes d'abondance.

## **Annexe A : Personnel de l'enquête**

### **Coordination Nationale**

M. Cosme VODOUNOU, Directeur Général (au moment de l'enquête, actuellement DG/AFRISTAT)

M. Alexandre BIAOU, Directeur Général Adjoint (actuellement DG/INSAE)

M. Djabar ADECHIAN, Directeur des Statistiques Sociales

Mme Agnès FLENON, Directrice Administrative et Financière (au moment de l'enquête)

Mme Awaou BACO BABA-MOUSSA (actuellement DAF/INSAE)

### **Equipe Technique**

M. Djabar Dine ADECHIAN

M. Appolinaire TOLLEGBE

M. Eudes HOUNKPODOTE

M. Raïmi ESSESSINO

M. Mouchitaba LAWANI

M. Jules DAGA

M. Evariste MISSIHOUN

### **Superviseurs**

M. Djabar Dine ADECHIAN

M. Appolinaire TOLLEGBE

M. Sylvestre DANSOU

M. Eudes HOUNKPODOTE

M. Raïmi ESSESSINO

M. Léontine SERIKI

M. Mouchitaba LAWANI

M. Claude ADJOVI

M. Clotaire YAMADJAKO

M. Jules DAGA

M. Evariste MISSIHOUN

M. Eudes CHOJNIKA

M. Emmanuel GOUSSANO

### **Consultant informatique**

M. Julio Calderon, Directeur Exécutif de SERPRO

Rubén Hume, Assistant du consultant informatique

## Traitement informatique

M. Djabar Dine ADECHIAN  
M. Appolinaire TOLLEGBE  
M. Eudes HOUNKPODOTE  
M. Raïmi ESSESSINOU  
M. Mouchitaba LAWANI  
M. Jules DAGA  
M. Evariste MISSIHOUN  
M. Damien MEDEDJI, personne ressource

## Secrétariat

Mme Bertille NOBIME, SP/DSS  
Mme Souliath CHITOU, SP/DG  
Mme Solange BADJAGOU, SP/DGA  
Mme Ruth AKPLOGAN, SP/DAF

## Contrôleurs

DEH Julien	OROU S. DOURO BOURO Bio	DEGUENON G. Marie Ange
DAGA Dossou Cyrille	TONADJI Horace	DODOMETIN Wilfried
VOGLOZIN Claude	EDENAKPO Arouko Blaise	DOSSOU A. Achille Armand
BANKOLE A. Corine	OGBOYA Kolawolé Sylvestre	GLELE Véronique
COVENON Elias Oscar	SEWA Patrice	HOUNNAHIN Marc
DJOGBE Mayeul C. Saturnin	ABOUMON Assane	LAWANI Abdoul Bassith
MAKOUHOUI Martin	EGOUDJOB I Barnabé	SAKLOUNON Y. Maxime
AKPO Babatoundé Raoul F.	AKADJI Gildas	ZENI K. Didier Brice
KOUTCHIKA Joseph A.	ADENON Hamed O.	CASSEHOUIN Lionel
BANOUI N Expédit Hycinth	AKAKPO G.Emmanuel	CHITOU Rafiou
AHISSIN André	SABI MEKIRE Aminoulaye S. N.	DOVONOU Rémy Coomlan
NOUHOUNOU Samuel Midomiton	HOUETO Honorat	HOUNZANGLI Roger
SANNI YAYA Mouritala	MAMA-DJOUGOU Abdoul Fataye S.	KPADONOU Olivier
M'PO Alfred B.	N'TCHA KOUAGOU Gilbert	TOGNI Richard Sèna
MENSAH Emile Laurent A.	GBEDO Euloge Laurent	AGOSSOU Fulbert
OBEYELE Habibou	NASSARA Charles	AHLONSOU Nicodème
SAKITI José Luiz	ABODO François	BANKOLE Aubin
KITI Mawulé Sylvestre	<b>Enquêteurs</b>	GAMBA M. Nestor Léonard
AHOANGONOU Arlette	AHOEDEDE Y. A. Freddy	GBEDJI Hyppolite
ADECHY Fawaz	AKPLOGAN Alphonse G.Z.	SOUROU Séverin
SESSOU Achille	AZON Sègbégnon Lidwine Bénédicte	GAUTHE Esther T.V.
KPANGON Aurelien Sèdjro	DOMINGO Chantal	NASSITODE Augustave
AKPAGNONNIDE M. Noël	EKPAHLE Aimé Rogatien	OKE Euloge
MONGAZI Casimir	GANDAHO Florentin Cossi	LOKOCLOUNON Aristide
ZOHOUN Boris Merchiad	GBEHOU Cocou Joachim Cyrille	OLAGUIDE Rachidi
GODJO S.K. Patrick	YEVIDE Rodrigue	TOSSOU Cyrille A.
DOSSOU Gaétan O	AFOUDA Brice	TOTIN Benoît Davo
ATISSOU José	BIAO Eulalie	YEDENOU Irené T. L.

ZINSOU Emmanuel Tayé Sagbo A. KPOHONNOU Affi Chantal BIO Anselme  
AMADJI Freddy ABELIA MAMAN Abrali DJOSSA Romaine Modoukpè M  
DAHOUN Judes AKO D. E. Chakirou EDIKOU Freddy  
KOULIHO Léon AMOUHOUE Dodji Baudelaire M. KAHOUNTY Abaman Charlemagne  
MEDEGAN Ronnie ASSIGNITOU OUOROU Phalès ABOKI Hermann  
NOUMON François M. AVADJI Sidoine ADJE S.Corrine  
OGOUCHI Edouard Calixte ISSA Zyad ANANI Denis Cocouvi  
SOGBEDJI Jules ADJIBI Mouhayminath BOSSOU Cyrille  
ALLASSANE Touré Hamza HELEME Franck DE-SOUZA Onalia  
SOTON Claude mèwassé SENOUGBE B. Elvire EKON Komi Rémi  
BAGNAN Bouhari ilimi TCHIAKPE Ella KPOZOKOU Afi Sèmèkonawo  
BONI Ibrahim DESSOUASSI Mildas A. SOGLOHOUN Georges  
BABA BODY G. Halik DJAGOUN Adéléyé Francis TCHODO Jeanne Rachel  
BANKOLE Josias DOUTCHEME A. Flore Estelle AGONNOUDE Aubin  
BASSA Armand KOUKOUI Jean Claude AMOUZOUVI Nadège Ayoko  
IDRISSOU Abdouramane GOMEZ Eliette DAMASSO Toussaint  
AGBOIDI Estimé V.M. MASSOU O. Djèmilath GODOVO Carlos N.Y.  
CHABI BOUKO Mohamed ABIOLA Blaise ZOUNON Oswaldine Abéline Z.  
MAMAH Marzoukou AGBODJIKINDE Henriette BAGNAN AMADOU Rahimi  
OBREDJA Y. Augustin AZIMBLIGBO Monique COUTHON Rogatien  
SOSSA Olivier Akotchayé HEDIBLE Judicaël Eskill MAMA Jafarou  
SOULE Ibrahim MIAN Didih Constant Vigninou TIDJANI SALAMI Bachirou  
SOUNON Nourou Deen SEDAMINO Dolorès FANTODJI Franck Coovi  
AKABASSI Ferdinand AJAVON-KESSEH Amah KANLITO GNAMINI Achille  
ATCHADE Samson ATO Charles KPOKOU Coffi  
BAKPE Arnaud Fabrice DENADI Fidélia MONTCHO Yao Alexis  
DAGBETO Alex M. DOSSOU Nadège Yèmi SEDEGLA DANTODJI Lazare  
DAKO Fifonsi Brigitte GASSETO Ghislain Fiacre SOKOU Coovi Lheureux Arthur  
GBELIDJI Laetitia ODJRADO Benoît TCHIHOUNKPO Bertin  
OLOU Chabi Hyppolite SOSSOU Yaovi Stéphane BAGANA Méré  
ZANDAGA Igor Sessi AGUIDISSOU Landry KASSIN Barthélemy Akochayé  
BOSSOU Christèle AKPO Théophile OROU Sanni Samson  
DOHOU S. Bertin DAGAN Mick Steve OROU YERIMA Mombou Bienvenu  
LOKO Romulus SEHODE Flora Ida Lessan GANDA Karamatou  
MITCHOZOUNOU Firmin Mèvognon SENOU Elom Akpénin Josias GUERA Jean Didier  
ISSIFOU Abdou Fataou ABEKE Antoinette IMOROU Alassane Mohamed  
N'DJIGOU Jerry AGBANLISSOU Mireille KOUTOUA Ibrahim  
QUENUM Armand AGBLONON Elvire LAFIA JOSEPH MORA Arnold  
SAGBO René AHOUANSINKPO Emmanuel MORA B. Olivia  
SAKOUBA Bignon Héckia AMOUSSOU Love QUENUM Idelphonse  
GNAMMI Honoré CHAGAS Oël Sèsi SANNI Clémence  
MOUTOUAMA Konté Christophe AHOYO ADJOVI Yves Zinsou ADJIBI Mohamed  
NOUANTI Abdoulaye Videssougni AGOSSADOU Chantal G.  
TOHOUEGNON Aurel Elvis N. SOSSOU Sidoine ATCHOLE Koffi  
AYIYENOU Norbert SOTIN Serge Louison BALARO Urbain  
DJOSSA Louis AHOSSOUDE Emile DISSOU Léa  
KLOUBOU Aline BADJAGOU Alain Ifèdé OBOSSOU K. Félicien

YAHA Oré Edith	DOSSOU-YOVO Serge Simon	AÏTCHI Calixte
CODJIA Modéran	HOUINTAVO Sylvain	AKOHONWE Cosme
LAWSON Teewill Laté	KPANOU Carine Belmonda	AKOKPONHOUE Bertrand
MEDENOU Mélodie	HOUETO Waliou	BEKOU Fidèl
TOBOSSOU Yves	KOTCHONI Gaston	SUANON Kpéra
TOKANNOU Euphrem K.V.	MONTCHO Jallécéa	FARA T. Louis
AHOHE Innocent	MOUSSEDIKOU Toyin Ahmed	MONDJA Tchomi-Kandi
AKAKPO Chabi Joseph Rodrigue	NACHIROU Bouraïma Aliloulaye	SOSSA Alain V.
ASSOUNDA Ulrich	OUALIYOU Mohamed Idriss	AGOSSOUVO Gaston
BIO MARO Latifatou	PATHINVO Donald	AMAGNIDE Tatiana
BLOCHAOU Florentine Marcelle M.	AKOMEDI Cossi Grégoire	BANON A. Grégoire
DJIMAN Bernadette	AWO Sylvain	GOUKODADJA Agossi Perpétue Hermione
HOUESSOUE Nadège	DEGBEGNON Jean Michel	KPANGON Alphonse Coffi
LAOUROU O. Hospice	EBE René	TECKA Eric
YAÏ Alamou Nestor	OKPE Yaou Pamphile	AHAMIDE Eric
AMOUSSOUGA Bonaventure	WADOCHEDOHOUN Fiacre Bertrand	AKOSSINOUE Thierry
CLOHOUNTO Samuel	AMADJI Richard	FABOSSOU Dino Yves
DINAN S Valentin	SOEDE Blaise	HOUNKPATIN Lazare
KAYOSSI Fataï	HOUENOU Géraldine	KOUTON Victor
OTEHOUNDA Adirou	HOUNDADIKA Messanvi Rodéo	METOGBE Sao Eric
TAIROU Wassi	LABOUDA Amza	BAKPE Julien
AHOUANSSOU Bessanvi Patrick Stanislas	ASVOCE Ferdinand Djidjoho	BEHANZIN Freed
AVOCEVOU O. O. Y. Romulus-Karlos	GBEDAN Jonas	BIAOU Chacou-Egbèha Edwige
BINASSOUE YEHOUESSI C.F. Cyrus	SETONDI Huguette	DJOSSOU Pierre
CHADO Aziz	MONTEIRO Gilles	GOUDJANIAN Urbain